



**DG - OSTBELGIEN LEBEN 2025**  
CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL  
DE LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE  
**TOME 1**





**DER BESTE WEG,  
DIE ZUKUNFT VORAUSZUSAGEN,  
IST, SIE ZU GESTALTEN.**

Willy Brandt

<b>INTRODUCTION</b>	6-7
<b>1. SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET DÉLIMITATION TERRITORIALE</b>	<b>8</b>
1.1. LA STRUCTURE DE L'ÉTAT BELGE	9
1.2. SITUATION GÉOGRAPHIQUE	10-11
1.3. RAPPEL HISTORIQUE	11-12
1.4. COMPÉTENCES ET INSTITUTIONS DE LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE	12-13
1.5. ANALYSE SWOT RÉCAPITULATIVE	13
<b>2. POPULATION ET ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE</b>	<b>14</b>
2.1. SITUATION DÉMOGRAPHIQUE	15-16
2.2. MOUVEMENTS DE POPULATION	17-20
2.3. PRÉVISIONS DÉMOGRAPHIQUES	21-22
2.4. ASPECTS DÉMOGRAPHIQUES PARTICULIERS	23-24
2.5. ASPECTS PROBLÉMATIQUES	25-26
2.6. ANALYSE SWOT RÉCAPITULATIVE	27
<b>3. CULTURE ET IDENTITÉ CULTURELLE</b>	<b>28</b>
3.1. L'ANIMATION DES JEUNES	29-30
3.2. PROMOTION DE LA CULTURE	31-33
3.3. FOLKLORE	33
3.4. SPORT	34-35
3.5. MÉDIAS	35-40
3.6. PATRIMOINE CULTUREL	41-43
3.7. INFRASTRUCTURES CULTURELLES ET SPORTIVES	44-45
3.8. ANALYSE SWOT RÉCAPITULATIVE	45
<b>4. ENSEIGNEMENT ET FORMATION</b>	<b>48</b>
4.1. CARACTÉRISTIQUES DE L'ENSEIGNEMENT EN COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE	49-53
4.2. NIVEAU DE FORMATION DE LA POPULATION	54-55
4.3. PROBLÈMES LIÉS À LA FORMATION SCOLAIRE	55-59
4.4. FORMATION PROFESSIONNELLE DES CLASSES MOYENNES	60-62
4.5. RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT	63
4.6. ÉDUCATION ET FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE	64-66
4.7. ANALYSE SWOT RÉCAPITULATIVE	67

<b>5.</b>	<b>STRUCTURE ÉCONOMIQUE ET EMPLOI</b>	<b>68</b>
5.1.	PRÉ-REQUIS INFRASTRUCTURELS	69-71
5.2.	DIMENSIONS DES ENTREPRISES	72
5.3.	CRÉATION DE VALEUR AJOUTÉE ÉCONOMIQUE	73-77
5.4.	LE MARCHÉ DU TRAVAIL	78-85
5.5.	ANALYSE DU PORTEFEUILLE DE COMPÉTENCES	86-92
5.6.	LE TOURISME COMME FACTEUR ÉCONOMIQUE	93-98
5.7.	STRUCTURES DE PROMOTION ÉCONOMIQUE	99-101
5.8.	ANALYSE SWOT RÉCAPITULATIVE	102-103
<b>6.</b>	<b>SANTÉ ET AFFAIRES SOCIALES</b>	<b>104</b>
6.1.	PRISE EN CHARGE DES CITOYENS ÂGÉS	105-108
6.2.	PRISE EN CHARGE DES ENFANTS ET ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES	109-111
6.3.	LES HÔPITAUX	112-113
6.4.	SANTÉ PRÉVENTIVE	114-115
6.5.	L'AIDE À LA JEUNESSE	116-118
6.6.	L'INTÉGRATION DES PERSONNES SOUFFRANT D'UN HANDICAP	119-122
6.7.	INTÉGRATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE	123-127
6.8.	CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX	128
6.9.	ANALYSE SWOT RÉCAPITULATIVE	129
<b>7.</b>	<b>NATURE ET ENVIRONNEMENT</b>	<b>130</b>
7.1.	DESCRIPTION DE L'ESPACE NATUREL	131
7.2.	OCCUPATION DES SOLS ET BASES DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	132-135
7.3.	AGRICULTURE ET SYLVICULTURE	136-139
7.4.	SITUATION ENVIRONNEMENTALE	140-143
7.5.	LA PROTECTION DE LA NATURE	144-147
7.6.	PROGRAMMES COMMUNAUX DE DÉVELOPPEMENT RURAL	148
7.7.	ANALYSE SWOT RÉCAPITULATIVE	149
<b>8.</b>	<b>MESURES D'AMÉLIORATION STRUCTURELLE</b>	<b>150</b>
8.1.	COOPÉRATION TERRITORIALE EUROPÉENNE (INTERREG)	151-152
8.2.	LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN	153
8.3.	LEADER	154-155
8.4.	LE PLAN MARSHALL DE LA RÉGION WALLONNE	155
8.5.	TOP-RÉGION TECHNOLOGIQUE (TTR)	156
8.6.	INITIATIVE POUR L'AVENIR DE L'Eifel	156
8.7.	ANALYSE SWOT RÉCAPITULATIVE	157
	<b>SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES</b>	158-162



C'est en mai 2008 que le Gouvernement de la Communauté germanophone (DG) a décidé l'élaboration d'un Concept de développement régional (CDR). Son objectif est de développer et de présenter, sur base d'un dialogue structuré avec tous les groupes et toutes les personnes intéressés, un projet d'avenir adéquat pour la DG afin de pouvoir définir les mesures qui permettront à la Communauté germanophone de répondre aux défis actuels et futurs.

L'élaboration de ce Concept de développement régional a été confiée aux cabinets de consultance Futour (Munich) et Aixplan (Aix-la-Chapelle). Leurs travaux ont été encadrés par le Ministère de la Communauté germanophone ainsi que par un comité d'accompagnement composé de représentants du gouvernement, du ministère et des institutions paracommunautaires, de la promotion économique et du tourisme.

Ce concept de développement repose sur une vaste analyse régionale. Le but de celle-ci est de fournir un reflet précis de la situation actuelle en Communauté germanophone. Le Concept de développement régional proprement-dit comporte un modèle régional ainsi qu'une stratégie de développement régional et des recommandations portant sur diverses mesures dans les domaines d'activités concernés.

Le présent tome 1 du Concept de développement régional reprend l'analyse régionale tandis que le tome 2 regroupe le modèle, la stratégie de développement et les domaines d'action en vue du futur développement de la Communauté.

L'analyse régionale fait surtout appel à des travaux, à des documents et à des rapports existants du gouvernement, du ministère et d'autres services publics. L'analyse s'inspire également d'informations obtenues par le biais d'entretiens avec des responsables du gouvernement, du ministère, des communes, des partenaires sociaux et d'autres intervenants sociaux compétents. Afin d'approfondir cette analyse, dix-neuf colloques ont été organisés avec plus de 350 acteurs régionaux. Cela a permis de déterminer à la fois les atouts et les faiblesses mais aussi les opportunités et les menaces propres à chaque domaine thématique.

Dans le cadre de cette analyse régionale, les huit domaines thématiques suivants ont été abordés :

- Situation géographique et délimitation territoriale
- Population et évolution démographique
- Culture et identité culturelle
- Enseignement et formation
- Structure économique et emploi
- Santé et affaires sociales
- Nature et environnement
- Mesures d'amélioration structurelle

En ce qui concerne les chapitres "Population et évolution démographique" et "Emploi", l'analyse repose sur les données statistiques de l'année 2008 alors que pour les autres chapitres, il s'agit en majorité de données correspondant à l'année 2007 et provenant de relevés ou de rapports d'activités. Les données macro-économiques se réfèrent elles aussi systématiquement à des années antérieures variant selon les sources utilisées.

On dispose ainsi pour la première fois d'un inventaire complet de la situation de la Communauté germanophone couvrant l'ensemble des différents secteurs et des différents domaines de compétences et de spécialisations. On trouvera à la fin de chaque chapitre les résultats de l'analyse des atouts et des faiblesses. Ces résultats reposent à la fois sur l'évaluation des données disponibles, sur les résultats des entretiens menés avec les experts et sur les conclusions des colloques.



## **SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET DÉLIMITATION TERRITORIALE**



## 1.1. LA STRUCTURE DE L'ÉTAT BELGE

Le Royaume de Belgique présente deux niveaux institutionnels : les communautés et les régions, responsables de divers domaines spécifiques en tant qu'entités autonomes. Il n'existe que peu de matières concurrentes dans les différents domaines de compétences. Les niveaux fédéraux et régionaux exercent leurs compétences par le biais de leur propre parlement, de leur propre gouvernement et de leurs structures administratives autonomes.

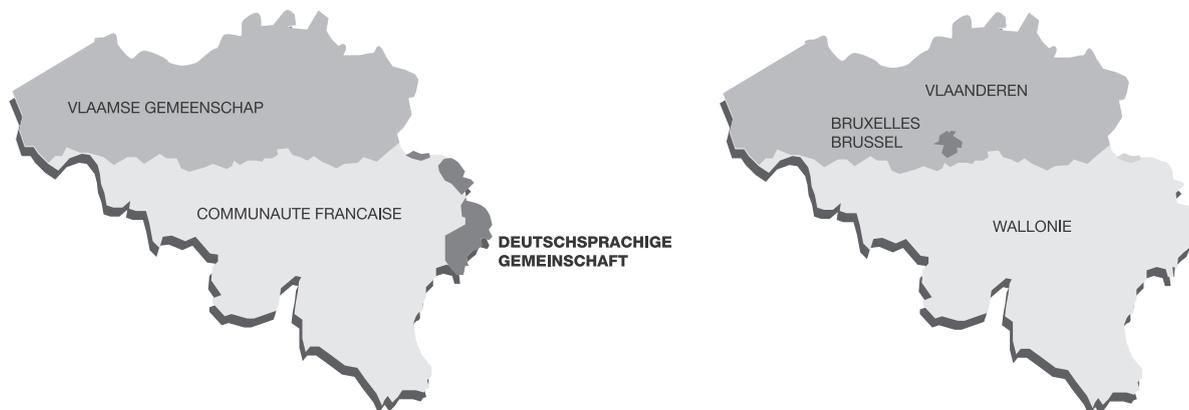
Il existe trois communautés flamande, française et germanophone. Celles-ci sont compétentes en matière de culture et de langue, d'enseignement et de tout ce qui a directement trait aux individus, notamment les soins de santé, l'aide apportée aux jeunes, aux familles et aux seniors, la politique des personnes handicapées ou les affaires sociales. Il existe par ailleurs trois régions : la Flandre, Bruxelles-Capitale et la Wallonie. Ces régions disposent de compétences territoriales telles que l'aménagement du territoire et le logement, l'environnement, l'aménagement environnemental et la protection de la nature, l'agriculture et la pêche, l'économie et l'emploi, la politique de l'eau et énergétique, les travaux publics et les transports ainsi que les pouvoirs locaux.

Les communautés et les régions sont compétentes, dans leurs domaines respectifs, pour la recherche scientifique et les relations extérieures.

Les pouvoirs locaux se composent de dix provinces et de 589 communes. Les provinces sont réparties en arrondissements et cantons faisant office d'entités sans réel fondement administratif. Il n'existe pas de province dans la région bruxelloise. Les compétences y sont exercées par d'autres organes.

Le pays est subdivisé en quatre régions linguistiques : néerlandophone, francophone, germanophone ainsi que le territoire bilingue de Bruxelles. Ces zones linguistiques sont de simples subdivisions administratives qui permettent de gérer légalement l'usage des langues par les autorités correspondantes. Dans les communes à minorités linguistiques protégées, celles-ci bénéficient de facilités. On trouve les communes de langue allemande parmi celles prévoyant des droits spéciaux pour les citoyens francophones.

Le territoire de langue allemande constitue un arrondissement judiciaire propre avec une Justice de paix à Eupen et à Saint-Vith, un Tribunal de police à Eupen et une section à Saint-Vith, un Tribunal de première instance ainsi qu'un département de Tribunal du commerce et un département du Tribunal du travail à Eupen. La langue juridique est l'allemand mais il est toutefois possible de solliciter une procédure en français. On peut également demander que l'allemand soit la langue de procédure à la Cour d'appel et à la Cour d'assises de Liège. À la Cour de cassation de Bruxelles, la langue allemande n'est autorisée que de façon restreinte.



## 1.2. SITUATION GÉOGRAPHIQUE

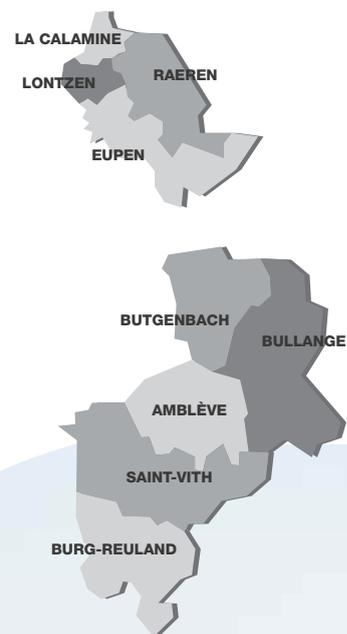
La Communauté germanophone s'étend à l'est du pays sur 854 km<sup>2</sup>, le long de la frontière avec la République fédérale d'Allemagne. Elle possède au nord une frontière avec les Pays-Bas et au sud avec le Grand-Duché de Luxembourg.

Au nord se trouve le canton d'Eupen avec les communes d'Eupen, La Calamine (Kelmis), Lontzen et Raeren, ce canton étant celui présentant la plus forte densité de population et le mieux relié aux grands axes routiers. Le pays d'Eupen se caractérise par un paysage de collines à pente douce et de villages anciens abritant des châteaux entourés de douves et de nombreuses fermes en pierres calcaires. Les grandes prairies avoisinantes sont délimitées par des haies basses. Plusieurs industries suprarégionales notoires y sont implantées, dont la Câblerie d'Eupen et la Chocolaterie Jacques à Eupen ou NMC à Raeren. Le siège du Parlement, du Gouvernement et de la BRF, la chaîne radio de droit public de la Communauté germanophone ainsi que le seul quotidien belge de langue allemande Grenz-Echo sont également situés à Eupen.

Au sud, le canton de Saint-Vith regroupe les communes d'Amblève (Amel), Bullange (Büllingen), Burg-Reuland, Butgenbach (Bütgenbach) et Saint-Vith (Sankt Vith). Ici, dans l'Eifel belge, les forêts et les vastes prairies constituent le paysage. Les randonneurs et les touristes y trouvent de multiples possibilités de loisirs. Si la sylviculture et l'agriculture y jouent un rôle déterminant, les petites et moyennes entreprises artisanales représentent toutefois la branche d'activités principale. La ville de Saint-Vith est le centre commercial et scolaire du canton.

Le nord et le sud de la Communauté germanophone sont séparés par les paysages de tourbière et de lande des Hautes Fagnes qui se trouvent en grande partie sur le territoire de communes francophones. Du nord au sud, la distance maximale à vol d'oiseau est d'environ 70 km alors que d'est en ouest, elle est d'environ 30 km.

Près de 75.000 personnes vivent en Communauté germanophone. La langue officielle dans l'administration, à l'école et en justice est l'allemand. Plusieurs dialectes régionaux y sont encore pratiqués : au nord, le bas francique et le francique rhénan ; au sud, le francique mosellan et le francique rhénan. Une minorité de la population, essentiellement répartie dans les communes du nord (La Calamine, Lontzen et Eupen), parle le français. La population est majoritairement de confession catholique-romaine ; il existe trois doyennés regroupant 32 paroisses, dépendant de l'évêché de Liège. On dénombre par ailleurs deux petites communautés protestantes.



Outre le terme de Communauté germanophone, on qualifie également souvent cette région de Cantons de l'Est ou d'Est de la Belgique. Les Cantons de l'Est couvrent les anciens cantons prussiens d'Eupen, de Malmedy et de Saint-Vith rattachés à la Belgique en 1920. Le canton de Malmedy, regroupant les communes de Malmedy et de Waimes, est situé en partie francophone. Le concept d'Est de la Belgique n'a pas été vraiment précisé mais est souvent assimilé aux Cantons de l'Est.

La Communauté germanophone est fortement impliquée dans la coopération transfrontalière. Elle est membre de l'Euregio Meuse-Rhin et de la Grande Région Sarre-Lor-Lux.

### **1.3. RAPPEL HISTORIQUE**

L'histoire de la partie germanophone de la Belgique est particulièrement mouvementée et est depuis toujours dictée avant tout par la situation frontalière de ce territoire. Il en était également ainsi au cours du siècle dernier.

Après le Traité de Versailles de 1919 et une consultation populaire contestée, les anciens cantons prussiens d'Eupen-Malmedy et le territoire de Moresnet-Neutre deviennent belges. Durant les années 1920-1925, ils sont soumis au régime transitoire du lieutenant-général Baltia et subdivisés en trois cantons judiciaires : Eupen, Malmedy et Saint-Vith. A partir du 1er janvier 1926, les "Neubelgier" ("nouveaux Belges") d'Eupen et Malmedy deviennent des Belges à part entière et se voient également appliquer la Constitution et les lois belges.

Mais le rattachement à la Belgique provoque le mécontentement de la population et des milieux politiques. Un profond mouvement révisionniste remet en question les dispositions conventionnelles du Traité de Versailles perçu alors comme un "diktat". A partir de 1933, lorsque les nazis arrivent au pouvoir en Allemagne, le mouvement révisionniste des régions d'Eupen-Malmedy épouse peu à peu les idées de la propagande national-socialiste, élargissant dès lors le fossé entre les partisans du rattachement à la Belgique et ceux de l'annexion à l'Allemagne.

Le 10 mai 1940, les troupes d'Hitler envahissent le pays. Quelques jours plus tard, le territoire d'Eupen-Malmedy ainsi que quelques territoires limitrophes de "l'ancienne" Belgique sont incorporés au Reich par un décret du Führer. Le bilan de la guerre dans les régions d'Eupen et Malmedy est dramatique : sur 8700 hommes enrôlés dans la Wehrmacht, 3200 soldats tombent au front, sont portés disparus ou meurent en captivité. En outre, la bataille des Ardennes à la fin de l'année 1944 entraînera la destruction complète de Saint-Vith ainsi que de nombreuses localités de l'Eifel. Après la libération par les Alliés, la région est restaurée sous administration belge.

L'armistice du 8 mai 1945 ne sera toutefois pas synonyme d'apaisement dans la région frontalière. L'Etat belge entreprend en effet une phase d'épuration des collaborateurs ou des personnes supposées telles ; épuration que la population juge d'autant plus exagérée et injuste que la Belgique n'a pas réellement réagi à l'annexion du territoire par l'Allemagne et n'a fait preuve que de trop peu de compréhension après la guerre envers cette région frontalière dont la situation était pourtant bien délicate. Les préoccupations politiques principales d'après-guerre concernant les questions du paiement des indemnités de guerre et avant tout le "dilemme" des soldats enrôlés de force ont dominé pendant des décennies l'histoire politique de l'après-guerre.

La nouvelle législation adoptée en Belgique en 1962-1963 en matière d'emploi des langues en matière administrative a permis de créer le territoire de langue allemande, posant ainsi les contours territoriaux de la future Communauté germanophone.

C'est lors de la première réforme de l'Etat en 1968-1971 qu'ont été esquissés les contours de l'autonomie politique. La "Communauté culturelle allemande" de l'époque dispose de son propre conseil élu de façon directe. Toutefois, ce prédécesseur de l'actuel Parlement de la Communauté germanophone n'est compétent qu'en matière culturelle. L'exécutif est constitué de membres du gouvernement national.

L'autonomie de la Communauté germanophone prend définitivement forme lors de la deuxième grande réforme de l'Etat ; la DG dispose désormais de la souveraineté législative et de son propre exécutif. Elle peut aussi désormais – en concertation avec la Région wallonne – exercer certaines compétences régionales. C'est le 30 janvier 1984 qu'est constitué le nouveau Conseil de la Communauté germanophone (CCG) qui élira le jour-même le premier gouvernement de la Communauté. A chaque nouvelle réforme de l'Etat, l'autonomie de la Communauté germanophone ne cesse de s'étendre. Cette autonomie a par ailleurs connu des extensions supplémentaires grâce au transfert de certaines compétences par la Région wallonne à la Communauté germanophone.

## **1.4. COMPÉTENCES ET INSTITUTIONS DE LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE**

La Communauté germanophone est la plus petite entité fédérée de Belgique. Elle est essentiellement compétente dans les matières communautaires. Celles-ci regroupant les affaires culturelles, tout ce qui touche aux personnes et l'enseignement. Font notamment partie des compétences culturelles : la protection et la représentation de la langue, les beaux-arts, le patrimoine culturel et les musées, les médias avec la radio et la télévision ainsi que les bibliothèques et les médiathèques, la formation des jeunes et des adultes, les sports, les loisirs et l'animation culturelle, le tourisme et le tourisme social, la formation artistique ainsi que la reconversion professionnelle et la formation permanente.

Relèvent notamment des affaires liées aux personnes : la famille, la santé, l'aide sociale, l'intégration des immigrés, l'aide aux handicapés, la politique des seniors, l'aide à la jeunesse et la réinsertion des personnes incarcérées.

La Communauté germanophone est responsable de l'enseignement à tous les niveaux : maternel, primaire, secondaire, spécial, de formation continue et supérieur. Ce domaine de compétences couvre les contenus de l'enseignement, l'utilisation des langues, le transport scolaire, la durée des vacances, les bourses d'études, la rémunération des enseignants, les bâtiments scolaires, les internats, etc.

La Constitution belge prévoit en outre la possibilité pour la Communauté germanophone d'exercer totalement ou partiellement les compétences de la Région wallonne sur le territoire de langue allemande. Il faut toutefois pour cela un accord réciproque entre la Communauté germanophone et la Région wallonne. Depuis 1994, la protection des monuments et des sites et les fouilles, l'emploi ainsi que la tutelle et le financement des neuf communes germanophones ont été confiés à la Communauté germanophone. Dans toutes ces matières, la Communauté exerce à la fois le pouvoir législatif et exécutif.

La Communauté germanophone est par ailleurs compétente en ce qui concerne les relations intercommunautaires et internationales dans le cadre de ses compétences initiales et de ses compétences déléguées. Cela signifie donc qu'elle est habilitée à conclure des accords et des traités internationaux.

Les pouvoirs de la Communauté sont exercés par le Parlement et le Gouvernement. Le Parlement se compose de 25 représentants élus de façon directe. Les membres du Conseil provincial de Liège, du Parlement wallon, de la Chambre, du Sénat et du Parlement européen dont le domicile se situe en Communauté germanophone font partie du Parlement de la Communauté germanophone

et y bénéficient d'une voix consultative. Le Parlement exerce son pouvoir par voie décrétole. Au sein de la Communauté germanophone, les décrets ont force de loi. Le Gouvernement est élu par le Parlement. Il se compose de quatre ministres qui désignent en leur sein un ministre-président. Le Gouvernement assure la gestion politique quotidienne, prend toutes les décisions spécifiques nécessaires et applique les décrets. Il présente le budget de la Communauté au Parlement et le met en œuvre.

Pour exercer sa mission, le Gouvernement dispose du Ministère de la Communauté germanophone. Le Ministère emploie actuellement 251 personnes, affectées à dix-neuf domaines spécifiques répartis en quatre départements. Le Ministère supervise diverses institutions d'intérêt public assurant des missions spécifiques : l'Office de l'emploi de la Communauté germanophone, l'Office de la Communauté germanophone pour personnes handicapées et l'Institut pour la formation et la formation continue dans les Classes moyennes et les P.M.E.. Le Centre belge pour la Radiodiffusion-Télévision de la Communauté germanophone est également une institution d'intérêt public.

Le financement de la Communauté germanophone est essentiellement assuré par dotation émanant de l'État fédéral. Cette dotation correspondant approximativement aux dépenses qui étaient nécessaires lors du transfert des compétences pour l'exercice de celles-ci. Cette dotation est adaptée tous les ans au taux d'inflation, à l'évolution économique et depuis 2001 à l'évolution démographique des habitants de moins de 18 ans. Une autre source de revenus importante de la Communauté est constituée par les dotations de la Région wallonne en vue de l'exercice des compétences régionales transférées à la Communauté germanophone. S'ajoutent à cela les fonds provenant des fonds structurels européens. La Communauté germanophone peut par ailleurs souscrire des emprunts et en principe lever ses propres impôts dans le cadre de ses compétences. La Communauté n'exploite actuellement pas cette possibilité. En matière de revenus et de dépenses, le budget de la Communauté germanophone avoisine actuellement 195 millions d'euros.

## 1.5. ANALYSE SWOT RÉCAPITULATIVE

La présente analyse de la situation ainsi que les entretiens menés avec les experts et les différents colloques organisés ont permis de procéder à l'analyse SWOT (atouts - faiblesses - opportunités - menaces) suivante en matière de situation géographique et de délimitation territoriale.

### ATOUPS :

- >> Proximité de centres tels qu'Aix-la-Chapelle, Maastricht, Liège et Luxembourg
- >> Interface entre les zones culturelles romane et germanique
- >> Coopérations transfrontalières dans le cadre de l'Euregio Meuse-Rhin et de la Grande Région
- >> Souveraineté législative
- >> Trajets courts

### FAIBLESSES :

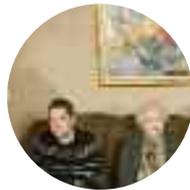
- >> Situation périphérique au sein de la Belgique
- >> Étendue limitée
- >> Degré de notoriété limité

### OPPORTUNITÉS :

- >> Profilschärfung über verbessertes Außen- und Binnenmarketing
- >> Weiterer Ausbau der Autonomie

### MENACES :

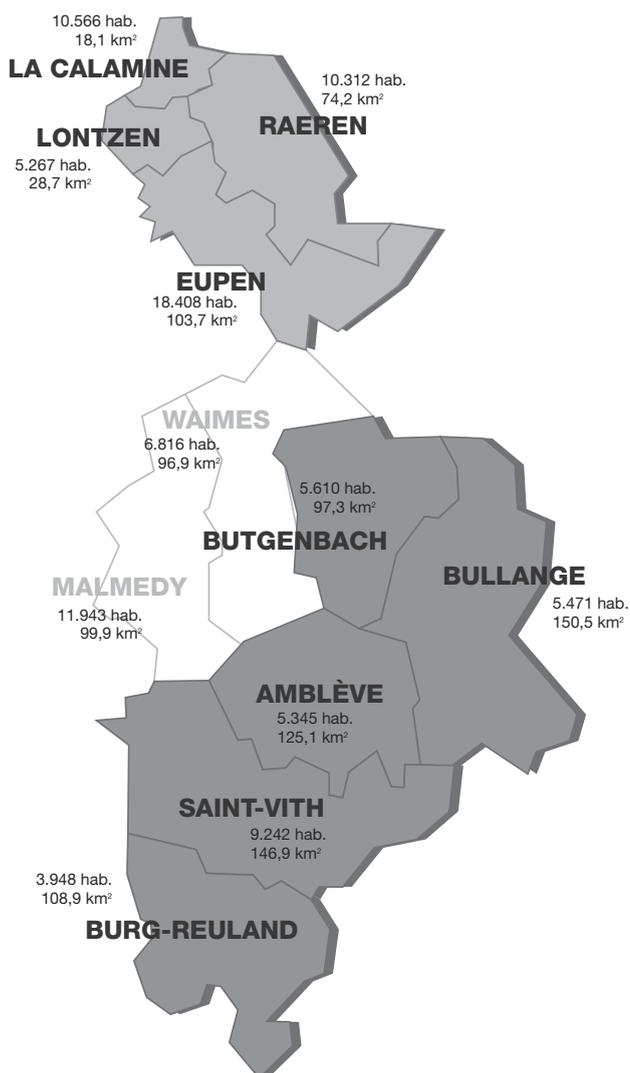
- >> Futurs sites concurrents à proximité immédiate
- >> Financement dépendant des dotations versées par l'État fédéral et par la Région wallonne avec fort degré de dépendance par rapport à la situation économique et de l'évolution démographique



**POPULATION  
ET ÉVOLUTION  
DÉMOGRAPHIQUE**

## 2.1. SITUATION DÉMOGRAPHIQUE

Au 1er janvier 2008, la Communauté germanophone (DG) comptait 74.169 personnes dont 60% habitaient dans le canton d'Eupen. 0,7% de la population belge vit donc sur le territoire de la DG. Avec une densité de population de 86,9 personnes au km<sup>2</sup>, la DG est manifestement moins peuplée que la Flandre (455,7 personnes par km<sup>2</sup>) ou la Wallonie (205,2 personnes par km<sup>2</sup>).



Source : Arbeitsmarktbeobachtungsstelle Ostbelgien 2009

### POPULATION ET SUPERFICIE (2008)

	Superficie km <sup>2</sup>	Population	Densité de population	Superficie %	Population %
Ambève	125,1	5.345	42,7	0,40%	0,05%
Bullange	150,5	5.471	36,4	0,50%	0,05%
Burg-Reuland	109	3.948	36,2	0,40%	0,04%
Butgenbach	97,3	5.610	57,6	0,30%	0,05%
Saint-Vith	146,9	9.242	62,9	0,50%	0,09%
Canton de Saint-Vith	628,8	29.616	47,1	2,10%	0,28%
Eupen	103,7	18.408	177,4	0,30%	0,17%
La Calamine	18,1	10.566	583	0,10%	0,10%
Lontzen	28,7	5.267	183,3	0,10%	0,05%
Raeren	74,2	10.312	138,9	0,20%	0,10%
Canton d'Eupen	224,7	44.553	198,2	0,70%	0,42%
Total DG	853,5	74.169	86,9	2,80%	0,70%
Malmedy	100	11.943	119,5	0,30%	0,11%
Waimes	96,9	6.816	70,3	0,30%	0,06%
Canton de Malmedy	196,9	18.759	95,3	0,60%	0,18%
Cantons de l'Est	1050,4	92.928	88,5	3,40%	0,87%
Arrondissement de Verviers	2016,2	276.569	137,2	6,60%	2,59%
Région flamande	13522,3	6.161.600	455,7	44,30%	57,76%
Région wallone	16844,3	3.456.775	205,2	55,20%	32,41%
Région de Bruxelles-Capitale	161,4	1.048.491	6497	0,50%	9,83%
Belgique	30527,9	10.666.866	349,4	100,00%	100,00%

Source : Föderaler öffentlicher Dienst Wirtschaft, Generaldirektion Statistik, nach Arbeitsmarktbeobachtungsstelle Ostbelgien 2009

Au niveau régional, cette image est plus nuancée. Les communes du canton d'Eupen sont par exemple aussi peuplées que celles de Wallonie. En revanche, les communes du canton de Saint-Vith sont aussi peu peuplées que 60 autres des 589 communes belges. Les communes d'Amblève, Bullange et Burg-Reuland font même partie des 30 communes belges les moins peuplées.

En 2008, la DG ne comptait que deux petites villes: Eupen avec 15.046 habitants et Saint-Vith avec 3.289 habitants. Environ 25% de la population de la DG vit donc dans ces deux petites cités et 75% dans des entités villageoises. Si on considère uniquement le canton de Saint-Vith, on constate que 11% de la population vit en ville. Le degré d'urbanisation de la DG est donc largement inférieur à la moyenne belge. Avec 86,9 habitants/km<sup>2</sup>, la DG peut également être considérée comme une zone rurale en termes de densité de population, conformément aux directives de l'OCDE – avec une tendance à la densification dans la zone de navettage d'Aix-la-Chapelle.

En 2007, le taux des naissances du canton de Saint-Vith était légèrement supérieur - avec 0,97 naissance pour 100 habitants - à celui du canton d'Eupen - 0,85 naissance pour 100 habitants. Pour l'ensemble de la DG, ce taux est de 0,90. Dans le canton de Malmedy, il est de 0,99. Avec une valeur de 1,24, c'est Butgenbach qui enregistre le taux le plus élevé de la DG tandis que Raeren n'affiche qu'un taux de 0,69. En 2008, la proportion de personnes âgées de plus de 65 ans était de 17,9%, la part de la population en âge de travailler de 65,2% et la proportion d'enfants de maximum 14 ans était de 16,9%. Dans le canton de Saint-Vith, la proportion d'enfants était de 17,8% et celle de seniors de 18,5%, toutes deux étant supérieures à celles du canton d'Eupen (respectivement 16,3 et 17,5%).

Cela signifie que la population en âge de travailler au nord de la DG est relativement plus nombreuse. Avec 67,5%, c'est la commune de La Calamine qui arrive en tête dans ce domaine. La plus grande proportion d'enfants (19,7%) est enregistrée à Amblève. Les communes présentant la plus grande proportion de seniors sont Eupen avec 19,2% et Bullange avec 18,8%. La plus faible proportion de personnes en âge de travailler est enregistrée à Bullange avec 61,9% tandis que la plus faible proportion d'enfants (15,3%) est enregistrée à La Calamine. La proportion la plus faible de seniors est quant à elle enregistrée à Lontzen avec 14,3%.

#### POPULATION RÉPARTIE PAR TRANCHES D'ÂGE, EXPRIMÉE EN % DE LA POPULATION TOTALE (2008)

■ Valeur maximale ■ Valeur minimale

	0-14 ans	15-64 ans	+ de 65 ans
Nord	16,3 %	66,2 %	17,5 %
Sud	17,8 %	63,7 %	18,5 %
DG	16,9 %	65,2 %	17,9 %
Wallonie	17,7 %	65,9 %	16,4 %
Flandre	16,1 %	66,0 %	17,9 %
Bruxelles	18,6 %	66,9 %	14,5 %
Belgique	16,9 %	66,1 %	17,1 %

Source : Arbeitsmarktbeobachtungsstelle Ostbelgien 2009

En 2007, l'âge moyen en DG était de 40,28 ans, celui des hommes de 39,8 et celui des femmes de 41,40 ans.

L'espérance de vie était en 2008 de 79,01 ans pour les hommes et de 84,03 ans pour les femmes. Cette espérance de vie est donc plus élevée en DG qu'à Bruxelles, en Wallonie ou en Flandre. Il en va de même en 2008 pour l'espérance de vie à l'âge de 65 ans pour la population masculine.

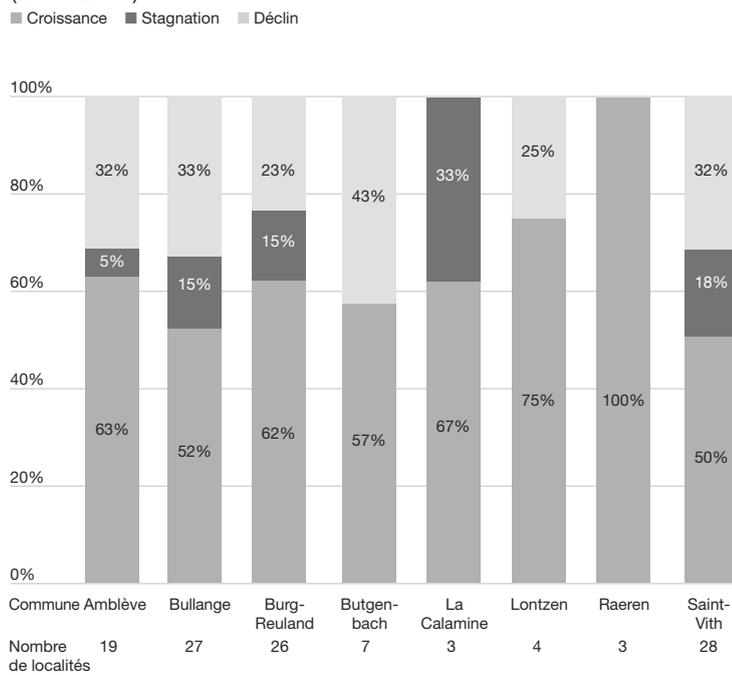


## 2.2. MOUVEMENTS DE POPULATION

Les données démographiques peuvent être suivies au niveau communal à partir de 1925. Au total, la population est passée de 52.056 habitants en 1925 à 74.169 en 2008. Toutes les communes de la DG, certes dans des proportions différentes, ont participé à cette croissance démographique. Seule la commune de Burg-Reuland, dont le chiffre d'habitants a légèrement diminué entre 2007 et 2008, constitue aujourd'hui une exception.

Concernant les diverses localités, on constate aussi qu'en termes de population, la majorité de celles-ci ont progressé ou sont du moins restées stables au cours de la période 2005-2008. Il semble également que le phénomène de stagnation ou de régression de certaines localités, malgré la croissance démographique au niveau cantonal, soit plus présent dans les communes du sud. On remarque dans certaines localités – surtout au sud – une certaine désertification des centres de village au profit de nouvelles zones de constructions décentrées, ce qui se traduit par des espaces vides au cœur des localités.

### LOCALITÉS EN CROISSANCE, EN STAGNATION ET EN DÉCLIN (2005-2008)

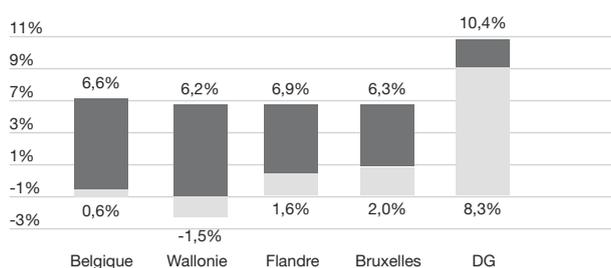


Source : Ministerium der DG 2008

Pour la période 2005 - 2008, on ne dispose pour la commune d'Eupen d'aucun chiffre correspondant aux différentes localités.

## AUGMENTATION DE LA POPULATION EN % (1989-2007)

■ Croissance totale ■ Croissance due à l'immigration



Source : Demografiemonitor der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens 2008

## SOLDE NATUREL ET MIGRATOIRE (2007)

	Solde naturel	Solde migratoire	Interne*	Externe**
Ambève	-3	15	3	12
Bullange	-1	20	0	20
Butgenbach	-15	23	21	2
Burg Reuland	-2	-4	-16	12
Saint-Vith	-4	47	19	28
Canton de Saint-Vith	-25	101	27	74
Eupen	-11	38	-44	82
La Calamine	2	67	-29	96
Lontzen	-11	105	97	8
Raeren	-2	106	4	102
Canton d'Eupen	-22	316	28	288

\* Mouvements internes aux communes belges

\*\* Mouvements vers et à partir de communes étrangères

Source : Arbeitsmarktbeobachtungsstelle Ostbelgien 2009

Au cours de la période comprise entre 1989 et 2007, la population de la DG a progressé de 10,4% alors que celle des autres régions du pays n'a augmenté que de 6 à 7%.

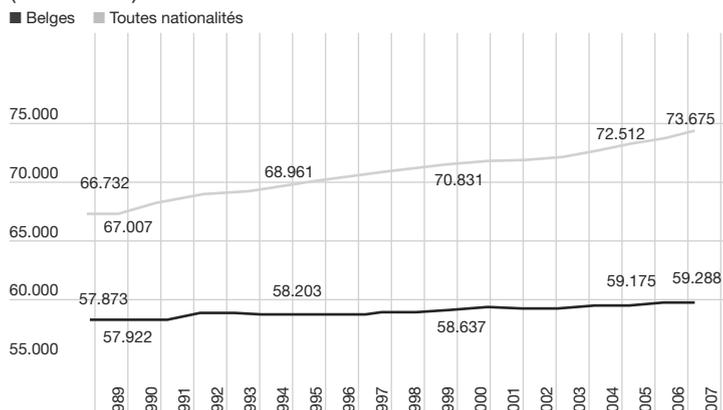
Cette augmentation de la population résulte avant tout de l'immigration. En 2007, le solde naturel pour l'ensemble de la DG était en effet inférieur à 47. La comparaison avec les soldes naturels de 2006 et 2007 pour les cantons d'Eupen, avec moins 22 et moins 32 l'année précédente, ainsi que de Saint-Vith, avec moins 25 et plus 26 l'année précédente, démontre que l'immigration prend visiblement une ampleur sans cesse plus importante dans le sud de la DG.

Par ailleurs, l'immigration fait que le nombre d'étrangers est passé de 8.859 en 1989 à 14.759 en 2008.

La proportion d'étrangers au sein de la DG est de 19% alors qu'elle est de 9,1% au niveau national. La plupart des immigrés sont des Allemands (11.109 personnes) qui représentent près de 15% de la population totale et habitent essentiellement dans le canton d'Eupen proche de la frontière ; celui-ci affiche une proportion d'étrangers de près de 29%, soit environ 13.000 personnes. Très loin derrière, on trouve ensuite les Néerlandais avec 731 personnes pour l'ensemble de la DG.



## EVOLUTION DE LA POPULATION SELON LA NATIONALITÉ (1989-2007)



Source : Demografiemonitor der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens 2008

## ENTRÉES ET SORTIES MIGRATOIRES INTRA-BELGES (2006)

	Migrations		Part de population	
	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties
Canton de Saint Vith	664	629	2,26%	2,15%
Canton d'Eupen	1.357	1.423	3,10%	3,25%
DG	2.021	2.052	2,76%	2,81%
Belgique	505.216	505.216	4,81%	4,81%

Source : Föderaler öffentlicher Dienst Wirtschaft, Generaldirektion Statistik 2007, nach Demografiemonitor der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens 2008

Depuis 1990, la croissance de la population étrangère n'est absolument pas linéaire. Si on part du principe que de nombreux Allemands viennent en Belgique pour y acquérir des biens immobiliers comparativement plus intéressants et si on considère les arrivées plus massives au cours des années 1990-1992 et 2005-2007, on est tenté de penser que ces flux ont été influencés par des critères d'ordre économique, par exemple la conjoncture ou les taux des prêts hypothécaires.

Si on considère à présent le comportement migratoire de la population belge au sein de la DG, on obtient un solde migratoire négatif. En 2006, 182 Belges venant de l'étranger se sont installés en DG ; pendant ce temps, 219 Belges l'ont quittée pour l'étranger.

Étant donné que les arrivées et les départs intercommunautaires n'ont pas été enregistrés, la mobilité intra-belge ne peut être suivie que grâce aux inscriptions et radiations dans les registres communaux. Dans les communes de la DG, on a globalement enregistré en 2006 près de 4000 inscriptions et radiations de personnes dans et vers des communes belges.

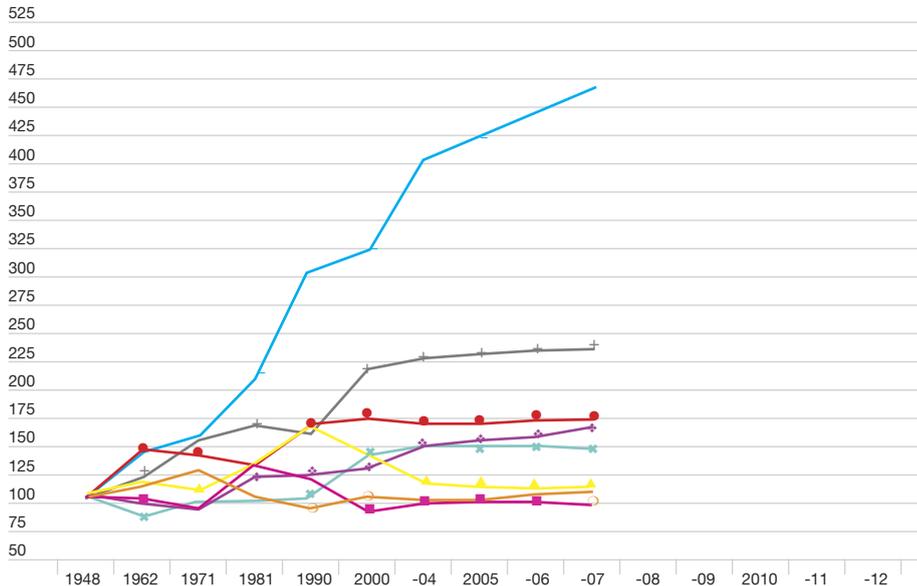
Si on compare ces chiffres à la population totale, la mobilité intra-belge au sein de la DG est sensiblement inférieure à la moyenne belge. Il convient toutefois d'interpréter ce résultat de manière différenciée en raison de la proximité des frontières nationales : la DG n'étant en effet entourée d'autres communes belges qu'à l'ouest, les migrations intra-belges vers des communes voisines sont donc géographiquement limitées. Étant donné que les deux cantons de la DG présentent des frontières nationales de longueur pratiquement identique, la comparaison entre les cantons est pertinente. Celle-ci révèle une mobilité intra-belge plus limitée dans les communes du canton de Saint-Vith. Les chiffres liés aux mouvements migratoires entre les communes germanophones ne sont malheureusement pas disponibles.

Comme dans de nombreuses autres régions européennes, on constate également au sein de la DG, une tendance au vieillissement de la population. Les seniors de plus de 65 ans représentaient en effet en 1948 seulement 9,1% de la population et les enfants de 0 à 14 ans 24,5%. En 2008, ces chiffres étaient respectivement de 16,9 et 17,9%. Chez les personnes très âgées de plus de 80 ans, la croissance est encore plus importante. Rien qu'entre 1990 et 2008, leur nombre est passé de 1932 à 3097, soit une augmentation de 38%, ce qui représente 4,18% de la population totale.

## EVOLUTION DE LA POPULATION PAR TRANCHES D'ÂGE

POPULATION: INDICE: 1948=100

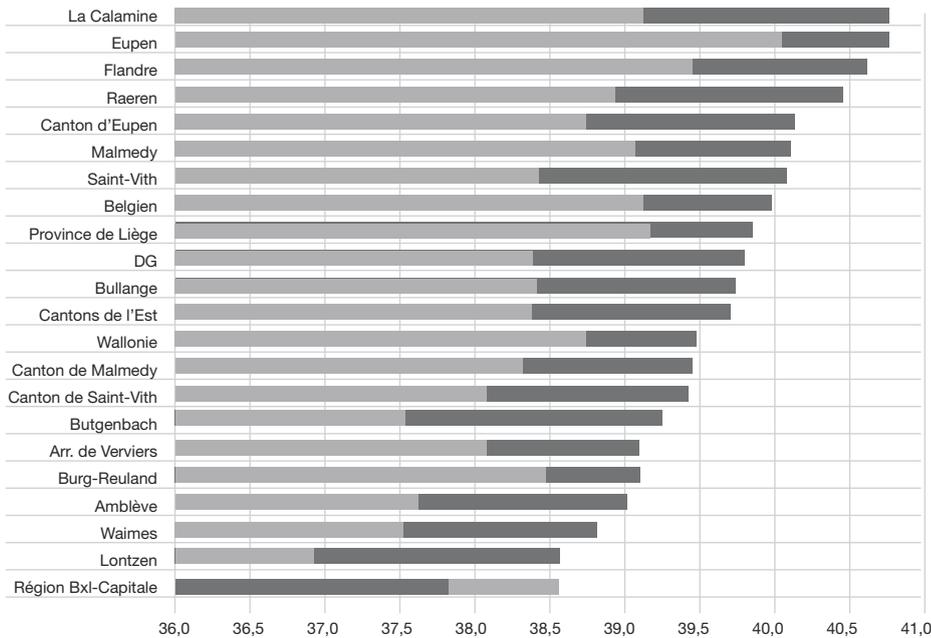
○ 0-14   ■ 15-24   ▲ 25-34   ✕ 35-44   ◆ 45-54   ● 55-64   + 65-79   — 80+



Source : Arbeitsmarktbeobachtungsstelle Ostbelgien 2009

## MOYENNE D'ÂGE DE LA POPULATION

■ 2000   ■ 2006



Source : Demografiemonitor der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens 2008

Entre 2000 et 2007, l'âge moyen de la population est passé de 38,4 à 40,28 ans. On constate cette augmentation de l'âge moyen dans toutes les communes de la DG. Ce sont les communes de La Calamine, Eupen et Raeren qui affichent la population moyenne la plus âgée ; l'écart entre la commune "la plus jeune" de Lontzen et la commune "la plus vieille" de La Calamine n'étant que d'un peu plus de deux ans. Comme c'est dans ces communes qu'on constate aussi la plus forte immigration de ressortissants allemands. On peut supposer qu'en moyenne, ces migrants sont légèrement plus âgés que la population belge et que ce sont eux qui ont fait augmenter l'âge moyen.

Dans la structure démographique de la DG, on constate par ailleurs l'effet particulièrement évident qu'on appelle la "génération baby-boom". En 2008, cette génération de personnes aujourd'hui âgées de 40 à 55 ans représente 24,3% de la population. Ce phénomène est encore plus marqué dans le groupe des non-Belges du canton d'Eupen. Ceux-ci présentent en effet une structure "génération baby-boom" encore plus nette, ce qui s'explique probablement par la migration des "baby-boomers d'Aix-la-Chapelle" dans la région suburbaine.

## 2.3. PRÉVISIONS DÉMOGRAPHIQUES

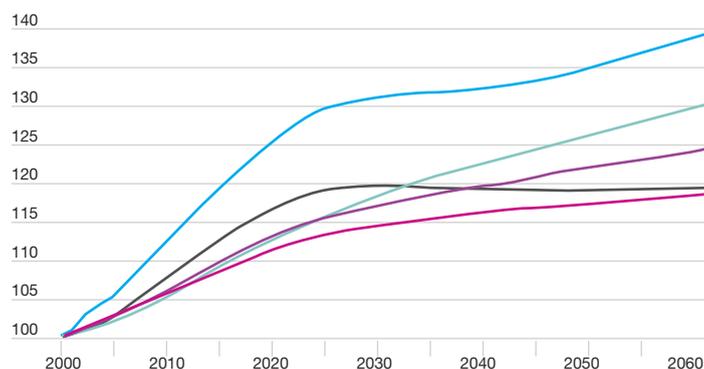
Entre 2000 et 2030, il faut s'attendre en DG à une croissance significative de la population de 17%, soit le deuxième taux de croissance le plus élevé après celui de Bruxelles. Pourtant, alors que les chiffres de population continueront en Flandre, à Bruxelles et en Wallonie à évoluer de manière positive après 2030, la démographie de la DG restera probablement stable voire diminuera légèrement à partir de 2030.

Ces prévisions démographiques partent de l'hypothèse d'une diminution du flux migratoire à partir de 2010. Il convient toutefois de noter qu'à long terme, on peut difficilement prévoir les entrées et sorties migratoires. Mais si on considère le fait que la DG attire plus particulièrement des immigrés allemands avec famille et que ce groupe s'amenuise, on peut raisonnablement prévoir un flux migratoire en recul.

### PRÉVISIONS DÉMOGRAPHIQUES (2000-2060)

(INDICE: 2000=100)

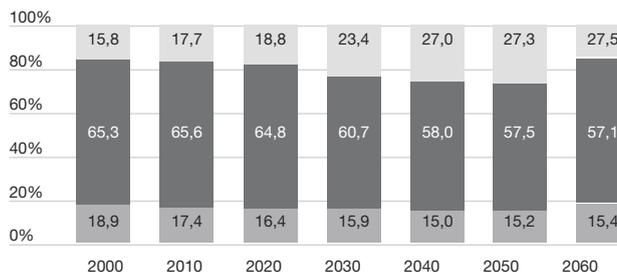
■ DG ■ Bruxelles ■ Flandre ■ Wallonie ■ Belgique



Source : Demografiemonitor der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens 2008

### POPULATION DE LA DG PAR TRANCHES D'ÂGE (2000-2060)

■ 65+ ■ 15-64 ■ 0-14



Source : Arbeitsmarktbeobachtungsstelle Ostbelgien 2009

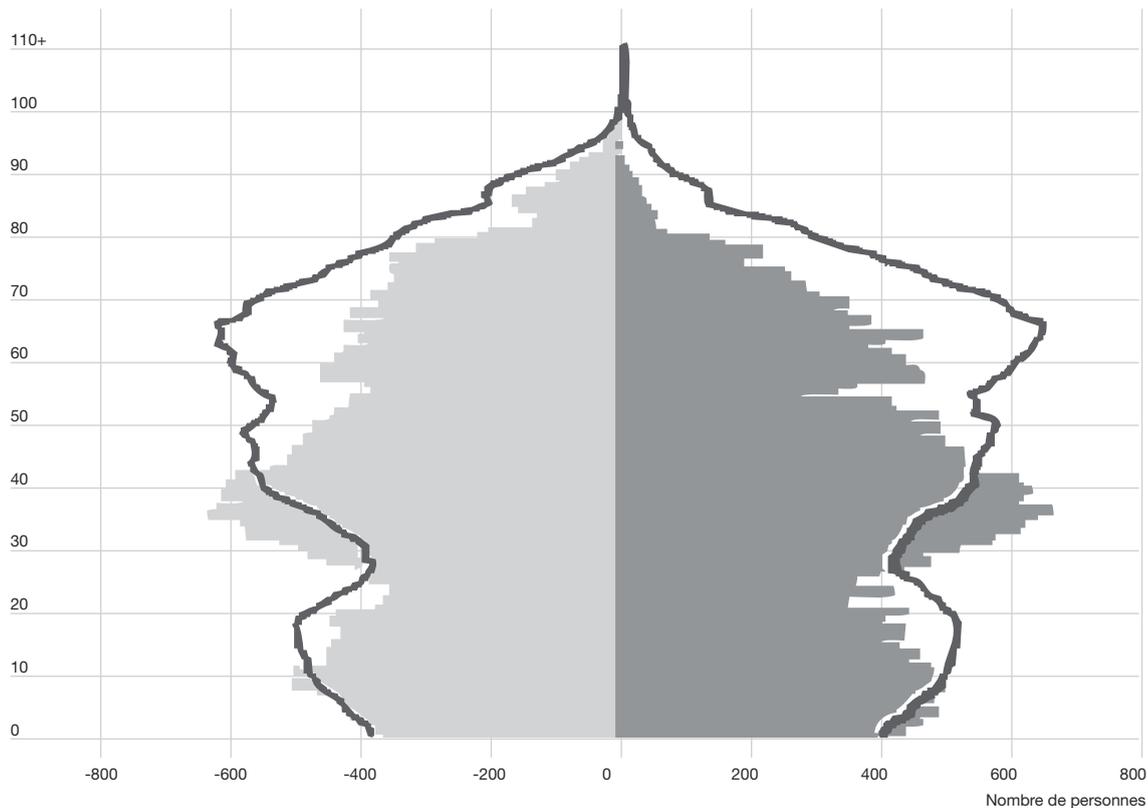
L'espérance de vie va très probablement évoluer de manière positive. On s'attend ainsi pour 2030 à une espérance de vie de 87,18 ans pour les femmes et de 82,17 ans pour les hommes.

L'évolution démographique des deux prochaines décennies aura globalement des conséquences importantes pour la DG. D'une part, la génération des "baby-boomers" sortira de la "phase de reproduction", d'autre part, la proportion de personnes de plus de 65 ans augmentera de 17,9% actuellement à 27% en 2040, ce qui représente une forte progression.

Les taux de naissances annuels qui diminuent depuis la "génération des baby-boomers" ainsi que la forte espérance de vie feront en sorte que la pyramide des âges présentera une "forme d'urne" de plus en plus prononcée illustrant le vieillissement de la population.

## PYRAMIDE DES ÂGES (2000 UND 2030)

■ Femmes ■ Hommes — 2030



Source : Ministerium der DG 2008

Parallèlement, le taux de dépendance, c'est-à-dire la proportion des groupes d'âges économiquement dépendants (les personnes qui ne sont pas encore ou ne sont plus en âge de travailler) par rapport à la population en âge de travailler, va également évoluer. Actuellement, pour chaque personne active, il y a 0,5 personne non active. En d'autres termes, deux personnes en âge de travailler soutiennent un enfant ou un retraité. Cette proportion restera identique jusqu'en 2020. Mais après, lorsque les "baby-boomers" atteindront l'âge de la retraite, 3 personnes actives soutiendront 2 personnes non actives.



## 2.4. ASPECTS DÉMOGRAPHIQUES PARTICULIERS

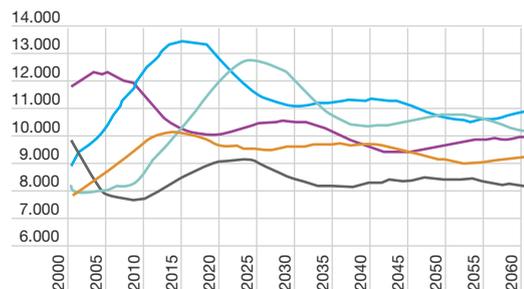
### POPULATION ACTIVE

On considère comme personnes actives toutes les personnes âgées de 15 à 64 ans. En 2000, la proportion de personnes en âge de travailler par rapport à la population totale était de 65,3%. Cette proportion va passer à 66% d'ici 2013, avant de lentement régresser ensuite. Entre 2020 et 2040, la proportion de personnes actives se réduira de manière sensiblement plus rapide pour passer de 64,8 à 58%, avant de se stabiliser d'ici 2060 à un niveau compris entre 58 et 57%.

Cette réduction proportionnelle du nombre de personnes en âge de travailler entre 2020 et 2040 représente un défi social majeur.

NOMBRE DE PERSONNES EN ÂGE DE TRAVAILLER – PRÉVISIONS (TRANCHES DE 10 ANS)

■ 15-24 ■ 25-34 ■ 35-44 ■ 45-54 ■ 55-64



Zit. nach Demografiemonitor der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens 2008

NOMBRE DE PERSONNES EN ÂGE DE TRAVAILLER – PRÉVISIONS

	2000	2010	2020	2030	2040	2050	2060
<b>15-64</b>	46.283	49.752	53.311	51.176	48.777	48.259	48.147
<b>Indice=2000</b>	100	107,5	115,2	110,6	105,4	104,3	104,0
<b>Proportion de la population</b>	65,3%	65,6%	64,8%	60,7%	58,0%	57,5%	57,1%

En considérant l'évolution proportionnelle des personnes actives par tranches de 10 ans, on comprend mieux comment évoluera le profil des personnes se présentant sur le marché du travail. Si peu de personnes ont aujourd'hui entre 55 et 64 ans et si le principal groupe de personnes actives se situe entre 35 et 44 ans, cette proportion va changer dans les années à venir.

Il convient par ailleurs de noter qu'on constate dès 2004 d'importantes différences selon les secteurs professionnels considérés. Au sein de la DG, dans le secteur agricole, la proportion d'indépendants âgés de plus de 50 ans atteint déjà les 53,6% alors qu'elle n'est que de 28,6% dans le secteur des professions libérales. Chez les salariés de plus de 50 ans, c'est le secteur "Administrations publiques, Education et Enseignement" qui atteint de fortes proportions avec 25,5% des salariés.

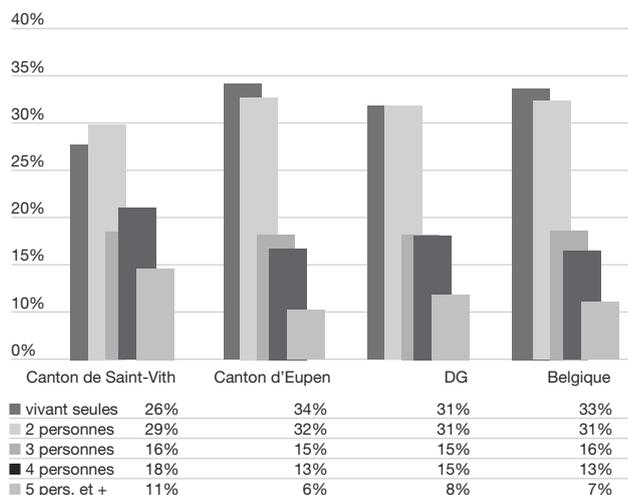
Le nombre de personnes accédant au marché du travail va encore continuer d'augmenter dans les années à venir et ne diminuera légèrement que dans 8 à 10 ans environ.

## ÉTAT CIVIL, COMPOSITION DES MÉNAGES ET DES FAMILLES

La proportion de personnes célibataires, mariées, divorcées et veuves au sein de la population de la DG est comparable à la moyenne belge. Toutefois, lorsqu'on compare la composition des ménages de la DG à la moyenne belge, on constate une proportion de ménages d'une seule personne légèrement inférieure à celle relevée en Wallonie et en Flandre. On dénombre également en DG une proportion légèrement supérieure de ménages de quatre personnes ou davantage.

Cela vaut plus particulièrement pour le canton de Saint-Vith où 29% des ménages sont composés de quatre personnes ou plus alors que ce taux n'est que de 20% pour l'ensemble de la Belgique. Cela reflète parfaitement la structure rurale. L'évaluation des familles permet également d'émettre l'hypothèse selon laquelle les ménages classiques mère-père-enfant(s) sont encore un peu plus répandus au sein de la DG en raison de sa structure rurale.

### MÉNAGES (2004)



Source : Demografiemonitor der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens 2008

## PERSONNES HANDICAPÉES

On ne connaît pas le nombre précis de personnes handicapées au sein de la Communauté germanophone. C'est notamment dû au fait que la définition du handicap n'est pas uniforme. On parle de handicap lorsqu'une personne est affectée dans la vie quotidienne, le travail, l'accès aux bâtiments, la participation aux activités de loisirs, etc. Cela dépend cependant largement de l'environnement social. Selon des estimations de l'Union européenne et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le nombre de personnes handicapées représente entre 7 et 10% de la population. Au niveau de la DG, le nombre des personnes handicapées enregistrées auprès du service public compétent s'élève à 5.000. Ce chiffre correspond aux taux habituels dans les pays occidentaux industrialisés, sans oublier que de nombreuses personnes handicapées ne sont pas officiellement recensées et ce pour diverses raisons.

## 2.5. ASPECTS PROBLÉMATIQUES

Le territoire de la DG est comparativement peu peuplé, le sud regroupant plus particulièrement des communes parmi les moins peuplées de Belgique. Le degré d'urbanisation est en outre très réduit, environ 25%. Tout cela fait qu'une grande majorité des localités affiche une faible concentration démographique.

A l'exception de la commune de Burg-Reuland, l'évolution démographique au sein de la DG se caractérise par une croissance permanente de la population. Cette croissance est manifestement supérieure à la moyenne nationale et s'avère plus importante au nord de la DG. Inversement, étant donné la croissance de population au niveau cantonal, cela signifie que le phénomène des localités en stagnation ou en régression est plus présent dans les communes du sud.

La croissance démographique est tout d'abord imputable à l'immigration – essentiellement en provenance d'Allemagne. Les immigrants allemands se concentrent dans le canton d'Eupen. La proportion d'étrangers au sein de la DG est de 19,9%. En revanche, le solde migratoire de la population belge est négatif pour l'ensemble de la DG. Si on y ajoute le solde naturel négatif, on est en droit de se demander dans quelle mesure l'intégration sociale et professionnelle de la population étrangère est assurée.

À moyen terme, la baisse des naissances enregistrée chaque année depuis la "génération des baby-boomers" (1955-1970) ainsi que la forte espérance de vie vont faire en sorte que la pyramide des âges de la DG va de plus en plus adopter une "forme d'urne" en raison du vieillissement de la population. Cela exige la mise en place d'une infrastructure adéquate et la disponibilité de ressources personnelles dans le secteur de l'encadrement et des soins pour seniors.

Ce vieillissement a aussi des répercussions sur la population en âge de travailler car il modifie les structures liées à la disponibilité de la main-d'œuvre, à la capacité d'innovation et au savoir-faire. Il existe dès à présent des premiers signes indiquant une carence de main-d'œuvre spécialisée. Compte tenu des besoins croissants en main d'œuvre dans le Luxembourg voisin, cette situation va probablement



encore s'aggraver. Il faut plus particulièrement s'attendre à un recul massif de la population active à partir de 2025. Selon des prévisions de l'Office de l'emploi de la Communauté germanophone (ADG), environ 25% de la main-d'œuvre actuelle aura disparu en 2025. Le taux de navetteurs est par ailleurs estimé à 35%. Afin de compenser cette évolution, l'Office de l'emploi de la Communauté germanophone tente par exemple d'activer de manière accrue la population en âge de travailler, d'inciter davantage les femmes à travailler, de prolonger la durée du travail et de lancer des programmes de promotion. Il existe surtout des réserves de main-d'œuvre externes en Wallonie mais également dans la région d'Aix-la-Chapelle. Il convient plus particulièrement d'intervenir pour les exploitants agricoles indépendants car on constate dès à présent dans ce secteur un "vieillissement" croissant.

Notons toutefois que l'évolution relative en termes de modification des tranches d'âge de la population n'est pas le seul élément à prendre en considération. Le pourcentage de personnes jeunes par rapport à la population totale va certes diminuer mais le nombre absolu des personnes âgées de 0 à 14 ans va encore légèrement augmenter d'ici 2030 en raison de la croissance démographique globale, ce qui exigera aussi des prestations de services et des infrastructures correspondantes.

Si l'on en croit les prévisions démographiques, la DG sera confrontée à un nouveau problème à partir de 2030 : la population totale va en effet stagner, voire s'engager dans un processus de décroissance. On ne peut toutefois que difficilement prévoir la future proportion de population immigrante. Le taux de dépendance va sans aucun doute fortement augmenter à partir de 2020.



## 2.6. ANALYSE SWOT RÉCAPITULATIVE

La présente analyse SWOT dans le domaine de la population et de l'évolution démographique repose, d'une part, sur l'analyse de la situation et, d'autre part, sur les résultats des entretiens menés avec des spécialistes et dans le cadre de colloques thématiques.

### **MENACES :**

- >> Proportion croissante de la population allemande
- >> Régression démographique après 2030
- >> Diminution de la population en âge de travailler
- >> Augmentation du taux de dépendance

### **FAIBLESSES :**

- >> Moindre densité de population
- >> Taux de naissances inférieur
- >> Solde migratoire négatif de la population belge
- >> Vieillesse de la population en âge de travailler

### **OPPORTUNITÉS :**

- >> Potentiel de connaissances des citoyens plus âgés
- >> Augmentation de l'attractivité d'immigration
- >> Main-d'œuvre hautement qualifiée par recrutement

### **ATOUS :**

- >> Croissance de population escomptée jusqu'en 2030
- >> Immigration



# 3



## **CULTURE ET IDENTITÉ CULTURELLE**

L'autonomie de la Communauté germanophone se fonde sur la spécificité de sa langue et de la culture de sa population. C'est précisément dans ces domaines que les Belges germanophones se distinguent, en termes de profil, des Flamands, des Wallons et des Bruxellois. Il faut donc tenir tout particulièrement compte de cette spécificité culturelle dans le cadre du futur développement de la Communauté germanophone.

La culture fait partie des secteurs au cœur de l'autonomie communautaire. Nous examinerons ici, dans ce domaine de compétence relevant de la Communauté, l'animation des jeunes, la promotion de la culture, le folklore, le sport, les médias et le patrimoine culturel. La formation des adultes qui fait traditionnellement partie des compétences culturelles de la Communauté sera brièvement abordée au chapitre "Enseignement et formation".

### **3.1. L'ANIMATION DES JEUNES**

L'animation des jeunes, qu'elle soit associative ou libre, joue un rôle important en Communauté germanophone.

Dans le domaine de l'animation associative des jeunes, il existe huit organismes agréés fédérant plus de 150 groupes. Ceux-ci proposent des activités hebdomadaires à plus de 3000 enfants et adolescents. Ces organisations sont les suivantes : la Jeunesse Rurale Catholique, les scouts, la Chiro et le Patro ainsi que les services de la jeunesse de la mutualité chrétienne et du syndicat chrétien. Ces organismes d'animation des jeunes emploient au total 4,5 animateurs permanents qui soutiennent et coordonnent le travail de plus de 600 responsables bénévoles de mouvements de jeunesse.

Le secteur de l'animation des jeunes libre regroupe des centres de jeunesse et des centres d'information des jeunes. Il existe au total neuf centres de jeunesse agréés, généralement ouverts et accessibles aux jeunes pendant 25 heures par semaine en moyenne. Ces centres font office de lieu de rencontre pour les jeunes et leur proposent diverses activités de loisirs. Afin de rencontrer les besoins de l'animation des jeunes libre dans les communes à forte structuration rurale, on a par ailleurs créé plusieurs points de rencontre de taille réduite dans diverses localités relevant de 4 communes. Depuis janvier 2003, il existe à Eupen et La Calamine une animatrice de rue s'occupant des jeunes que l'on ne peut plus atteindre via d'autres formes d'animation ou qui rejettent ces formes.

On trouve par ailleurs à Eupen et Saint-Vith un centre d'information pour jeunes. Ces centres agréés en tant que services pour la jeunesse mettent des informations à la disposition des jeunes sur les thèmes les plus variés : formation et formation permanente, recherche de jobs d'étudiant, séjours à l'étranger, sexualité, loisirs, etc. Le secteur de l'animation des jeunes libre emploie au total 16,5 collaborateurs.

La participation des jeunes à la vie politique et sociale est possible à différents niveaux. On trouve par exemple un Conseil de la jeunesse d'expression allemande (RdJ) réunissant les jeunes de diverses organisations: centres de jeunesse, services pour la jeunesse, commissions consultatives communales des jeunes et sections jeunes des partis. Le RdJ fait office d'organe consultatif du Gouvernement et du Parlement : il remet sur demande ou de sa propre initiative des rapports relatifs à toute une série de problèmes concernant la jeunesse vivant sur le territoire de langue allemande. Le RdJ se considère comme une plate-forme permettant aux jeunes de participer activement à la politique de la jeunesse et de réaliser divers projets. Dans le cadre de ses activités, il fait appel à la fois au personnel permanent et à des bénévoles des mouvements de jeunesse ainsi qu'à des jeunes ne faisant pas partie d'un mouvement. Il existe par ailleurs à Eupen et Raeren des commissions consultatives communales des jeunes assumant les mêmes tâches au niveau communal et l'on trouve également à La Calamine, Raeren et Lontzen des conseils communaux d'enfants.

Le bureau de la jeunesse est le bureau technique traitant des questions relatives aux jeunes en Communauté germanophone. Ses missions couvrent l'accompagnement, tant à titre administratif qu'au niveau des contenus, des travaux du Conseil de la jeunesse d'expression allemande, l'accompagnement et la guidance des organisations de jeunesse, le conseil aux communes, la coordination et le développement de l'animation des jeunes libre ainsi que la promotion de la collaboration en matière de politique des jeunes intrabelge et internationale. Le bureau de la jeunesse propose par ailleurs, grâce à son service informatique et à un service de gestion financière, des prestations déchargeant et aidant les institutions pour jeunes dans leur travail quotidien. Le bureau de la jeunesse assure la gestion de la carte jeunes Euro-26, une carte permettant d'informer les jeunes et leur octroyant une série d'avantages tarifaires ainsi qu'une assurance d'assistance voyage en Belgique et à l'étranger. Le bureau de la jeunesse emploie onze collaborateurs, y compris une animatrice de rue et un animateur de jeunes dans les communes de Bullange, La Calamine et Lontzen.

La Communauté germanophone promeut l'animation des jeunes en subsidiant les coûts de fonctionnement et de personnel des mouvements, des centres et des services destinés aux jeunes ainsi que par le biais de subsides liés à des projets spécifiques. Le bureau de la jeunesse finance essentiellement ses activités au moyen de subsides de la Communauté. Les communes soutiennent les organismes d'animation des jeunes en mettant à leur disposition des locaux, en leur octroyant des subsides de fonctionnement et en participant aux frais de personnel des organisations d'animation des jeunes libres.

Le tableau suivant reflète l'ampleur de l'animation des jeunes proposée dans les différentes communes.

Au cours de la période 2004-2006, le concept P.R.I.M.A. a fait l'objet d'un vaste processus consultatif et s'est traduit par des recommandations en matière de politique de la jeunesse de la Communauté germanophone.

#### AMPLEUR DE L'ANIMATION DES JEUNES DANS LES DIFFÉRENTES COMMUNES (2007)

	Population	Jeunes < 26 ans	Nombres d'organismes d'animation des jeunes	Nombre d'animateurs titulaires
Amblève	5.345	1.713	18	0
Bullange	5.471	1.778	21	1
Burg-Reuland	3.948	1.275	1	0
Butgenbach	5.610	1.799	15	1
Saint-Vith	9.242	2.852	17	1
Canton de Saint-Vith	29.616	9.417	72	3
Eupen	18.408	5.500	42	4
La Calamine	10.566	3.003	11	1,75
Lontzen	5.267	1.688	9	1,25
Raeren	10.312	3.002	19	1,5
Canton d'Eupen	44.553	13.193	81	8,5
<b>DG</b>	<b>74.169</b>	<b>22.610</b>	<b>153</b>	<b>11,5</b>

Source : Ministerium der DG 2009

Ces recommandations se rapportent aux points suivants :

- la stimulation de la participation des jeunes
- la meilleure intégration des communes à la politique de la jeunesse
- l'amélioration de la mobilité
- la garantie de l'égalité des chances
- le soutien de la tolérance et de l'ouverture au monde
- l'amélioration des informations destinées aux jeunes et de la recherche en la matière
- la promotion de la diversité culturelle
- l'amélioration de l'accompagnement des jeunes
- la mise en réseau de l'animation des jeunes et, en outre,
- la formation et formation permanente des bénévoles et des animateurs
- la reconnaissance de l'importance de l'animation des jeunes pour la Communauté.

Dans le cadre d'un nouveau processus participatif, le Conseil de la jeunesse d'expression allemande a par ailleurs élaboré des propositions de mise en oeuvre des objectifs de ce concept de politique de la jeunesse et a présenté fin 2006 un catalogue de mesures en la matière.

## 3.2. PROMOTION DE LA CULTURE

La vie culturelle de la Communauté se caractérise par une multitude d'associations. En 2007, la Communauté comptait en effet près de 200 associations artistiques amateurs représentant plus de 5.500 membres. Ces associations rassemblent notamment des groupes de musique, des orchestres, des chœurs, des acteurs de rue, des groupes de théâtre ou de danse.

### NOMBRE D'ASSOCIATIONS CULTURELLES (2007)

Commune	Chant	Musique	Théâtre	Danse	Nbre d'asso- ciations	Population	Nbre de membres
Ambève	7	9	3	1	20	5.345	648
Bullange	12	9	4	0	25	5.471	711
Burg-Reuland	12	9	2	0	23	3.948	590
Butgenbach	8	9	4	1	22	5.610	802
Saint-Vith	16	14	3	4	37	9.242	1.039
Canton de Saint-Vith	55	50	16	6	127	29.616	3.790
Eupen	10	11	3	0	24	18.408	684
La Calamine	5	4	3	1	13	10.566	335
Lontzen	4	2	1	0	7	5.267	276
Raeren	7	5	3	1	16	10.312	495
Canton d'Eupen	26	22	10	2	60	44.553	1.790
<b>DG</b>	<b>81</b>	<b>72</b>	<b>26</b>	<b>8</b>	<b>187</b>	<b>74.169</b>	<b>5.580</b>

Source : Tätigkeitsberichte und Angaben der Vereine 2007

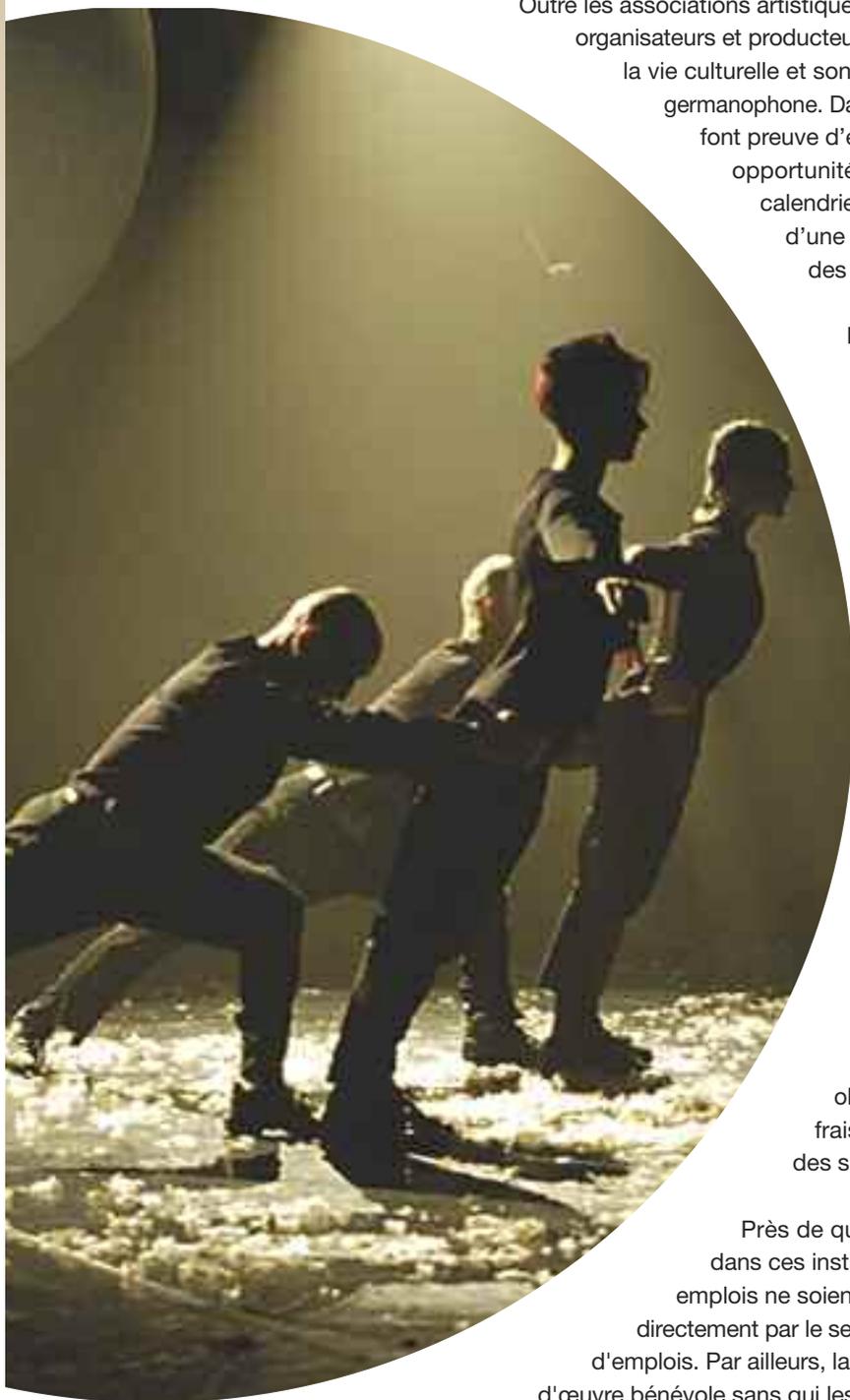
Les chiffres ci-dessus proviennent des rapports d'activités 2007 des associations; les chiffres relatifs aux nombres de membres viennent des associations proprement dites.

En ce qui concerne la musique, les associations sont rassemblées au sein de la fédération Födekam qui représente les intérêts de ces diverses structures. Elle leur assure également un soutien administratif, gère une bibliothèque de partitions et organise régulièrement des activités de promotion musicale, par exemple des semaines du chant ou des "plays-ins".

La Communauté germanophone soutient les associations artistiques amateurs en subventionnant leurs frais de fonctionnement et d'acquisition de matériel. Le Ministère de la Communauté germanophone organise également dans les secteurs musical et théâtral des concours de classement. Les associations participant avec succès à ce genre de concours sont soutenues financièrement pendant quatre ans pour un nombre limité de sorties. La fédération Födekam bénéficie également de subsides annuels de la Communauté germanophone pour couvrir ses activités.

À partir de 2009, un nouveau système de promotion de base des associations artistiques amateurs entrera en vigueur : les moyens disponibles sous forme de subventions de fonctionnement seront transférés aux communes – à charge pour elles d'octroyer ces subventions aux associations, parallèlement à leurs propres subsides, selon un système de critères transparents répondant aux exigences minimales de la Communauté. Cela permettra de renforcer l'autonomie des communes tout en réduisant la charge administrative au niveau des associations. Les autres types de subventions continueront d'être gérés par la Communauté.

L'un des outils de promotion majeurs des associations artistiques amateurs n'est autre que l'Académie de musique de la Communauté germanophone qui propose des cours dans les domaines de la musique, du théâtre et de la danse. 1.200 étudiants suivent les cours d'un total de soixante professeurs principaux ou auxiliaires dans près de trente domaines différents. Ces cours sont dispensés dans six lieux répartis entre les neuf communes. Pour l'instant, l'Académie de musique est organisée sous forme d'association intercommunale. En termes de service et de rémunération, elle est aujourd'hui considérée comme une institution relevant du système scolaire. Afin d'améliorer le statut juridique de l'Académie et en particulier celui des membres de son personnel ainsi que pour lui conférer des bases plus solides, l'Académie de musique est rattachée à l'enseignement de la Communauté germanophone en 2009.



Outre les associations artistiques amateurs, il existe en Communauté germanophone dix organisateurs et producteurs culturels professionnels. Ceux-ci constituent et animent la vie culturelle et sont reconnus bien au-delà des frontières de la Communauté germanophone. Dans tous les secteurs artistiques, ces organisateurs culturels font preuve d'engagement et offrent aux artistes locaux et extérieurs des opportunités de se produire ou d'exposer. Un simple coup d'œil au calendrier des manifestations de ces organismes révèle la richesse d'une offre qui n'hésite pas à emprunter des voies ou à adopter des formes nouvelles ou originales.

Parmi les organisateurs culturels figurent :

- Chudoscnik Sunergia : culture jeune et alternative
- IKOB : musée d'art contemporain à Eupen
- Comité culturel de la ville d'Eupen : exploitation d'infrastructures culturelles publiques
  - KuKuK : art et spectacles de cabaret dans un ancien poste-frontière germano-belge
  - Ostbelgien Festival : série de concerts mettant l'accent sur la musique classique
  - TheaterFest : organisation annuelle de la fête internationale du théâtre de la Communauté germanophone
  - Œuvre d'éducation populaire de Saint-Vith : vaste offre culturelle dans le sud de la Communauté

Les producteurs culturels sont les suivants :

- Agora : théâtre de la Communauté germanophone
- Compagnie Irene K. : ensemble de danse et de ballet
- Krautgarten : revue littéraire et forum de la jeune littérature

La promotion de ces supports culturels professionnels se fait dans le cadre de conventions annuelles définissant les objectifs et les missions ainsi que les subventions couvrant les frais de personnel et de fonctionnement. Il existe par ailleurs des subventions spécifiques à certains projets.

Près de quarante personnes sont employées à titre professionnel dans ces institutions culturelles. Ils se plaignent parfois du fait que leurs emplois ne soient pas garantis de façon durable et ne soient pas financés directement par le secteur culturel mais bien par le biais de mesures de création d'emplois. Par ailleurs, la plupart des institutions culturelles font appel à de la main-d'œuvre bénévole sans que les nombreuses manifestations ne pourraient pas voir le jour.

Pour la moitié de ces institutions culturelles, on faisait ou l'on fait encore appel à des enseignants détachés de leur activité principale au début des années 1990. Ceux-ci ont largement contribué à la structuration et à la professionnalisation de ces institutions.

De par sa nature évidemment, l'activité des artistes vivant en Communauté germanophone peut difficilement être traduite en chiffres. On peut citer un nombre important de peintres dont certains jouissent d'une réputation suprarégionale, notamment Walter Ophey (1882-1930), Alfred Holler (1888-1954), André Blank (1914-1987), Roger Greisch (1917-2000), Peter Hodiamont (1925-2004) ou encore Antonio Maro (1928) et Adolf Christmann (1927). La production littéraire est elle aussi significative. Une historiographie de la littérature belge des Cantons de l'Est de 1986 répertorie 37 auteurs, parmi lesquels des noms connus tels que Paul Gérardy (1870-1933) qui faisait partie du cercle réuni autour de Stefan George. Une anthologie datant de 2007 publie des extraits de treize auteurs contemporains des Cantons de l'Est. Les noms les plus connus sont ici Freddy Derwahl (1946), Bruno Kartheuser (1947), Leo Wintgens (1938) ou Dietmar Sous (1954). En art figuratif, on dénombre au sein de la Communauté germanophone de nombreux musiciens ainsi que plusieurs acteurs et danseurs. Le soutien aux différents artistes et à leurs œuvres se fait de manière ponctuelle dans le cadre de projets bien déterminés. On ne note aucun soutien systématique des talents au-delà de leur formation de base.

La vie culturelle de la population de la Communauté germanophone est également marquée par la présence de grandes villes dans le voisinage immédiat. Les Belges des Cantons de l'Est disposent en effet à Aix-la-Chapelle, Cologne, Trèves, Liège, Maastricht ou même Bruxelles d'une riche offre culturelle en langue allemande, française ou néerlandaise et cette offre urbaine est manifestement mise à profit, comme partout ailleurs dans les zones rurales. En revanche, nous ne disposons d'aucun chiffre précis concernant la fréquence et la répartition géographique en la matière.

### 3.3. FOLKLORE

Font partie du folklore et des coutumes de la Communauté germanophone : le carnaval, la Chandeleur, la Nuit de mai, les kermesses villageoises, les fêtes locales avec concours de tir, la casse des cruches ou l'épreuve de l'oie, le cortège et le feu de la Saint-Martin ou encore les chants des Rois mages de l'Épiphanie (Sternsingen).

En tant que "cinquième saison", le carnaval ou Mardi gras est l'événement qui revêt la plus grande importance. Ce carnaval de tradition rhénane se distingue clairement des autres traditions carnavalesques belges. Son point fort est le carnaval de rue avec le cortège des Vieilles Femmes le Jeudi gras ainsi que le grand cortège de rue le dimanche du carnaval, le Lundi des Roses et le Mardi gras (Mardi des Violettes).

On dénombre en Communauté germanophone un total de 45 associations folkloriques agréées regroupant 1.400 membres. Il s'agit pour la plupart d'associations carnavalesques.





### 3.4. SPORT

On dénombre en Communauté germanophone près de 250 associations sportives agréées regroupant un total de 23.000 membres. Le tableau suivant reprend leur répartition en fonction des différentes communes.



ASSOCIATIONS SPORTIVES AGRÉÉES (2007)

	Population		Associations sportives		
	(01.01.08)	0-17 ans (01.01.08)	Nombre	Membres	Jeunes
Amblève	5.345	1.233	16	1.609	727
Bullange	5.471	1.286	23	1.906	701
Burg Reuland	3.948	883	5	444	200
Butgenbach	5.610	1.279	27	3.016	1084
Saint-Vith	9.242	1.858	37	2.918	1239
Canton de Saint-Vith	29.616	6.539	108	9.893	3.951
Eupen	18.408	3.674	53	6.257	2336
La Calamine	10.566	2.035	42	2.790	945
Lontzen	5.267	1.215	15	1.192	421
Raeren	10.312	2.138	29	2.814	965
Canton d'Eupen	44.553	9.062	139	13.053	4.667
<b>DG</b>	<b>74.169</b>	<b>15.601</b>	<b>247</b>	<b>22.946</b>	<b>8.618</b>

Source : Tätigkeitsberichte und Angaben der Vereine 2007



Les données ci-dessus proviennent des rapports d'activités 2007 des associations. Les chiffres relatifs aux membres reposent sur leurs propres indications.

Les associations peuvent s'affilier à une fédération sportive dans les disciplines suivantes : football, football amateur, volley-ball, tennis, tennis de table, équitation, ski et sports d'hiver, gymnastique, cyclisme, boxe, taekwondo, échecs, randonnée, jeu de quilles, tir à petit calibre et tir à air comprimé. Ces associations sont diversement représentées au sein des structures sportives belges. Alors que certaines sont mises sur un pied d'égalité en tant que partenaires d'associations flamandes et francophones, d'autres ne peuvent défendre leurs intérêts qu'au niveau régional ou provincial.

Des centres de performances ont été fondés pour trois types de sport ; les enfants, les adolescents et les adultes peuvent s'y préparer à une carrière dans le domaine du sport performant et de haut niveau sous la direction d'entraîneurs qualifiés. Il s'agit de la gymnastique, du tennis et des échecs. Un quatrième centre de performances est exclusivement dédié au sport pour handicapés. Il existe des Conseils locaux du sport agréés dans sept des neuf communes. Ceux-ci défendent les intérêts des sportifs concernés au niveau communal et assurent le lien entre les différentes associations sportives; ils coordonnent aussi l'utilisation des installations sportives au niveau communal. Ces Conseils du sport sont ouverts à toutes les associations sportives de leur commune. Un Conseil local du sport existe à Amblève, Bullange, Butgenbach, Eupen, La Calamine, Raeren et Saint-Vith.

Le Conseil du sport de la Communauté germanophone fait office de porte-parole et de défenseur des intérêts des diverses organisations sportives. Il conseille le Gouvernement, à sa demande ou de sa propre initiative, sur toutes les questions relatives au sport en Communauté. Il prend des initiatives de promotion du sport dans tous les domaines et stimule la collaboration et

l'échange d'expériences entre les diverses disciplines sportives. Il maintient des contacts avec les organismes sportifs actifs au niveau national et international. Il se compose de représentants des associations sportives, des fédérations sportives et des Conseils locaux du sport.

La commission sportive travaille en collaboration avec les fédérations sportives et les associations en élaborant chaque année un programme de formation et de recyclage pour les coaches et entraîneurs ainsi que pour le sport de masse. Elle est également chargée du contrôle et de l'équivalence des diplômes sportifs acquis en dehors de la Communauté germanophone. L'une de ses missions consiste également à accompagner et à évaluer l'application des contrats de performances conclus par le Gouvernement avec les centres de performances.

La Communauté germanophone promeut la pratique sportive par le biais de subventions d'exploitation forfaitaires accordées aux fédérations sportives, aux centres de performances et aux Conseils locaux du sport. Les sportifs et les équipes de haut niveau ainsi que les participants à des épreuves sportives d'envergure internationale bénéficient également de subsides spéciaux, des subventions spécifiques à certains projets étant également octroyées en vue d'assurer la collaboration entre les écoles et les associations sportives ainsi que pour les camps sportifs et d'entraînement ou les épreuves et tournois.

Depuis 2009, tout comme pour les associations artistiques amateurs, la promotion de base des associations sportives relève exclusivement de la responsabilité des communes qui reçoivent à cet effet des moyens complémentaires prélevés sur le budget de la Communauté. Cette promotion doit être assurée selon un système de critères transparents répondant aux exigences minimales de la Communauté.

### **3.5. MÉDIAS**

Les médias reflètent la spécificité culturelle et institutionnelle de la Communauté germanophone et contribuent parallèlement à la structuration et à la consolidation de cette même spécificité.

#### **LES JOURNAUX**

Le seul quotidien germanophone de Belgique est le Grenz-Echo, avec un tirage d'environ 10.000 exemplaires vendus (Centre d'Information sur les médias, 2007). Ce journal emploie environ 35 collaborateurs dont quinze au niveau rédactionnel. Les points forts de ses informations spécifiques sont constitués par les événements locaux, régionaux et belges. Le journal se qualifie lui-même de chrétien et de politiquement indépendant. Compte tenu de sa position de monopole, il exerce une grande influence sur la vie politique et sociale de la Communauté germanophone.

Outre la version en ligne du journal, le portail Internet "netecho" reprend diverses rubriques de services et notamment un calendrier des manifestations, un index sectoriel, un répertoire des associations ou encore des petites annonces. Deux fois par an, en avril et septembre, le Grenz-Echo édite un cahier spécial intitulé "Neu in Belgien", destiné à faciliter la découverte et l'intégration en Belgique des nouveaux arrivants germanophones. Le Grenz-Echo perçoit une subvention de presse prélevée sur le budget de la Communauté.

Outre ce quotidien, il existe plusieurs journaux publicitaires distribués gratuitement dans toutes les boîtes aux lettres. Le Wochenspiegel et le Kurier Journal paraissent sur base hebdomadaire, le Treffpunkt sur base mensuelle. La partie rédactionnelle de ces journaux est généralement assurée par des contributions propres et des annonces de manifestations des associations.

## RADIO ET TÉLÉVISION

Le Belgischer Rundfunk (BRF) est l'organisme public de radiodiffusion de la Communauté germanophone. Sa mission consiste à informer, à assurer la formation permanente et à divertir. Elle doit également contribuer à la notoriété de la Communauté à l'intérieur et à l'extérieur des frontières belges.

Le BRF diffuse trois programmes radio et un programme TV. Les deux programmes radio BRF1 et BRF2 peuvent être captés dans une zone couvrant une vaste partie de l'Euregio Meuse-Rhin. Diffusant les mêmes rendez-vous d'information, ces programmes se distinguent avant tout par la musique diffusée. BRF1 propose de la musique pop-rock et BRF2 des tubes et de la musique populaire allemande. Le programme radio bruxellois est une réalisation commune du BRF et de la Deutschlandfunk, reprenant en alternance différents éléments des émissions programmées par les deux chaînes. La diffusion d'une émission spécifique à destination des nombreux germanophones de Bruxelles a été interrompue.

Le programme télévisuel du BRF se concentre essentiellement sur l'actualité régionale et les informations nationales en langue allemande. Il peut être capté via le câble de télédistribution, Internet et partiellement en numérique hertzien. Chaque jour de la semaine, un magazine régional d'un quart d'heure est diffusé, celui-ci étant rediffusé toutes les heures en soirée. Le week-end, on peut regarder en boucle un récapitulatif hebdomadaire de tous les magazines diffusés. A cela s'ajoutent un talk-show hebdomadaire du Centre des médias et un magazine de santé bihebdomadaire réalisé en collaboration avec le Ministère de la Communauté germanophone. Le BRF collabore depuis toujours avec la télévision locale Télévesdre qui couvre la partie francophone de l'Arrondissement de Verviers. Ainsi, le week-end, chacune des deux chaînes diffuse le récapitulatif hebdomadaire de l'autre.

Le BRF propose par ailleurs un portail d'informations reprenant les dernières infos, de nombreuses rubriques de services, des jeux permettant de gagner des voyages, deux programmes de radio en Live Streaming ainsi que des vidéos à la demande.

Le BRF emploie sur place 80 collaborateurs permanents ainsi que de nombreux correspondants. Elle possède trois studios : la rédaction en chef est installée à Eupen et propose quotidiennement quinze émissions d'information nationale et internationale ainsi que deux magazines axés sur des thèmes eurégionaux et internationaux et le magazine TV. La rédaction nationale de Bruxelles approvisionne le studio eupenois en informations belges et européennes. Enfin, le studio régional de Saint-Vith propose des informations relatives à l'Eifel belge et allemand ainsi que sur le Grand-Duché de Luxembourg voisin.

Le BRF est une institution d'intérêt public de la Communauté germanophone. Elle est dirigée par un conseil d'administration dont les membres sont désignés par le Parlement en fonction de la représentation des différents groupes politiques. Le budget actuel de la BRF s'élève à près de 6,1 millions d'euros par an; 80% de cette somme étant couverts par une dotation budgétaire de la Communauté et le reste par des recettes propres essentiellement publicitaires.

Les sondages téléphoniques réguliers, effectués par le BRF en Communauté germanophone confirment une audience importante et un haut degré de satisfaction vis-à-vis des programmes radio et TV, plus particulièrement depuis le lancement du programme BRF2 et la différenciation musicale qui en a résulté. Ces sondages révèlent également que de nombreux téléspectateurs souhaitent davantage de programmes télévisuels régionaux.

Il existe également en Communauté germanophone cinq chaînes de radio privées : les deux émetteurs régionaux 100.5 Das Hitradio et Radio Contact ainsi que les émetteurs locaux Radio Fantasy à Raeren, Radio Sunshine à Lontzen et Radio OK à Saint-Vith. Si les deux chaînes régionales visent plutôt une tranche d'âge comprise entre 20 et 40 ans, Radio Fantasy s'adresse aux jeunes jusqu'à 25 ans. Radio Sunshine s'est spécialisée depuis des années dans la musique populaire allemande et les tubes germanophones et touche plus particulièrement les auditeurs de plus de 50 ans. Cette chaîne propose également des émissions musicales de même coloration musicale en français et en néerlandais. Radio OK est la seule chaîne émettant dans le sud de la communauté et coopère avec l'émetteur grand public de Trèves, Antenne West, dont elle reprend l'essentiel de la programmation. Les autorisations d'émission



sont assurées par le Gouvernement de la Communauté germanophone, la répartition des fréquences par le Conseil des médias.

En ce qui concerne la télévision, outre le BRF TV, citons également les émissions de l'Offener Kanal ("chaîne ouverte") émettant sur sa propre fréquence de télédistribution. Cet Offener Kanal est une télévision citoyenne gérée par la Communauté germanophone. Sa mise en œuvre technique et organisationnelle a été confiée à une association sans but lucratif. L'Offener Kanal permet à des personnes et à des organismes privés de diffuser sous leur propre responsabilité des contributions télévisuelles limitées dans le temps. Elle propose à cet effet une aide technique et organisationnelle et met des moyens de production à disposition. Toute personne ou société ayant son domicile, son siège principal, ses ateliers ou son lieu de formation sur le territoire de langue allemande est habilitée à exploiter ces différents moyens. L'Offener Kanal participe aux travaux du centre de formation des médias citoyens, une institution de formation permanente gérée par plusieurs Länder allemands, la ville de Ludwigshafen et la Communauté germanophone.

Il ressort du rapport d'activités 2008 de l'Offener Kanal que celui-ci a diffusé 145 contributions, soit une moyenne d'environ trois contributions de 90 minutes par semaine. Celles-ci sont diffusées en boucle le week-end et répétées un ou deux jours dans la semaine. Ajoutons à cela l'enregistrement intégral et actuellement encore en différé de 15 séances du Parlement de la Communauté germanophone pour lequel plus de 30 assistants bénévoles collaborent à chaque séance.

Il va de soi que les Belges germanophones utilisent également la riche offre médiatique proposée au niveau national et international. Bien que nous ne disposions pas de données fiables relatives à la consommation des médias, il est évident que les habitants de la Communauté germanophone regardent et écoutent avant tout la télévision et la radio allemandes. Les sondages réguliers de la BRF démontrent en effet clairement qu'outre les chaînes régionales de la Communauté germanophone, la WDR constitue le principal concurrent.

Un groupe de personnes difficilement quantifiable s'informe aussi régulièrement via les chaînes radio et les journaux belges de langue française. La faculté de recourir à des médias tant germanophones que francophones constitue d'ailleurs un élément majeur de l'identité culturelle.

## LE CENTRE DES MÉDIAS ET LE RÉSEAU DE BIBLIOTHÈQUES

Il existe en Communauté germanophone un total de 37 bibliothèques publiques, y compris le Centre des médias. Elles sont souvent hébergées dans des écoles et des cures, sont gérées par des bénévoles et sont également ouvertes le week-end. Le fonds disponible s'élevait en 2007 à près de 325.000 livres et correspondait à 211.000 prêts répartis comme suit entre les neuf communes.

### STOCK D'OUVRAGES DES BIBLIOTHÈQUES (2007)

	Population 01.01.08	Nombre de bibliothèques	Nombre d'ouvrage	Nombre de prêts	Stock/ tête	Prêts/ tête	Nombre d'élèves 2007-2008
Ambième	5.345	8	32.635	10.965	6,1	2,1	597
Bullange	5.471	7	37.265	16.551	6,8	3,0	921
Burg-Reuland	3.948	2	10.751	3.994	2,7	1,0	435
Butgenbach	5.610	4	31.130	22.416	5,5	4,0	649
Saint-Vith	9.242	7	47.240	40.186	5,1	4,3	3.062
Canton de Saint-Vith	29.616	28	159.021	94.112	5,4	3,2	5.664
Eupen	18.408	4	109.785	91.159	6,0	5,0	5.272
La Calamine	10.566	1	49.265	21.375	4,7	2,0	1.371
Lontzen	5.267	1	3.755	2.266	0,7	0,4	586
Raeren	10.312	3	18.243	28.750	1,8	2,8	980
Canton d'Eupen	44.553	9	181.048	143.550	4,1	3,2	8.209
<b>DG</b>	<b>74.169</b>	<b>37</b>	<b>340.069</b>	<b>237.662</b>	<b>4,6</b>	<b>3,2</b>	<b>13.873</b>

Source : Eigenangaben der Bibliotheken 2007. Les chiffres relatifs aux écoliers sont fournis à titre indicatif, dans la mesure où ceux-ci utilisent généralement davantage les bibliothèques.

Tout comme pour les associations sportives et les associations artistiques amateurs, le subventionnement de base des bibliothèques dépend exclusivement depuis 2009 des communes. La Communauté finance le Centre des médias en tant qu'institution de soutien des bibliothèques et octroie par ailleurs des subsides liés à des projets précis. Le Comité bibliothécaire consultatif, représentant toutes les bibliothèques, fait office d'organe consultatif du Gouvernement pour toutes les questions bibliothécaires. Citons également la Fédération des bibliothèques et des bibliothécaires germanophones de Belgique qui propose des formations spécifiques en collaboration avec le Centre des médias.

Le Centre des médias de la Communauté germanophone propose de nombreux services sur le thème des médias et collabore étroitement avec les bibliothèques. Service à gestion séparée, il dépend organiquement du département des Affaires Culturelles du Ministère de la Communauté germanophone. Les services prestés par le Centre des médias peuvent être subdivisés en sept catégories différentes.

Le Centre des médias fait office de bibliothèque centrale de la Communauté germanophone. On peut y emprunter plus de 60.000 médias imprimés. Romans, ouvrages spécialisés, littérature d'accompagnement, livres d'enfants, ouvrages de référence et journaux en langue allemande sont régulièrement mis à jour. Le Centre de médias abrite par ailleurs la bibliothèque Jean Nyssen qui propose des livres en langue française, la bibliothèque Dr. A. Heymann qui propose des ouvrages en langue néerlandaise, la bibliothèque de la jeunesse de la ville d'Eupen ainsi que de petits fonds de livres en langue anglaise. Le Centre des médias propose aussi de la littérature en gros caractères. Trois postes Internet et un service de prêt à distance complètent les possibilités de recherche.

Le Centre des médias fait également office de médiathèque centrale. Plus de 12.000 supports audiovisuels sont à la disposition de ses clients. L'offre couvre, outre les cassettes vidéos, les DVD, les livres audio et les cassettes audio, une multitude de médias spécialement conçus pour les écoles et les institutions. Des accords de coopération conclus avec le Centre des médias d'Aix-la-Chapelle et la Médiathèque de la Communauté française permettent des prêts à distance ciblés.

L'équipe "Pédagogie des médias" est responsable de la planification et de la coordination de l'animation médiatique au niveau du Centre des médias et soutient les autres bibliothèques de la Communauté. Diverses manifestations sont proposées aux écoles, aux organismes de formation pour jeunes et adultes ainsi qu'aux personnes de tous âges et ce, en plus des conseils et de l'aide lors de la sélection des médias. Des groupes d'enfants et de jeunes se réunissent par exemple régulièrement afin d'aborder les médias de manière créative. Le projet intitulé "Mit Büchern groß werden!" (Grandir avec des livres !) encourage les familles, leurs enfants, à découvrir le plaisir que peut procurer la lecture. Des parrains de lecture engagés, formés et gérés par le Centre des médias, apportent leur aide dans le cadre de mesures de promotion de la lecture, également organisées en dehors du Centre des médias. Des rallyes Internet, des soirées de lecture, des semaines du roman policier, des concours d'écriture, des projets de films et bien d'autres initiatives bouclent la liste des activités dans le domaine de la transmission des compétences médiatiques.

L'atelier multimédia est un lieu d'accueil pour les questions et les projets relatifs aux nouveaux médias. Outre ses missions classiques, par exemple la copie en grand nombre de contributions privées ou l'aide apportée pour le montage personnel de films vidéo via différents systèmes de montage, des cours multimédia ou Internet pour débutants font également partie des services proposés par l'atelier multimédia.

Le Centre des médias propose également un service de prêt de matériel à Eupen et Saint-Vith. Les associations, les groupes de jeunes ou les particuliers utilisent depuis des années ce large assortiment et font appel aux conseils spécialisés des collaborateurs afin d'organiser de manière professionnelle de petites ou grandes manifestations. Outre l'entretien et la mise à jour du matériel, le Centre des médias s'adapte aussi en permanence aux besoins de ses clients.

La conception et la réalisation de formats télévisuels professionnels, susceptibles d'être diffusés sous forme d'émissions TV, font également partie des missions du Centre des médias. Le talk-show hebdomadaire du BRF TV est par exemple réalisé par le Centre des médias, sous la responsabilité rédactionnelle du BRF. Le Centre des médias - et plus précisément son service de recherche de lieux de tournage - fait par ailleurs office d'interlocuteur privilégié des réalisateurs de films. Il trouve des lieux de tournage en Communauté germanophone et dans la partie francophone du pays, informe en matière de possibilités de subvention cinématographique en Belgique et soutient les producteurs de films dans leurs recherches de figurants, d'hôtels ou d'autres prestations de services.

Grâce à son Agence des médias, le Centre des médias fait également office de lien et d'intermédiaire pour les créateurs de médias et toutes les personnes s'intéressant à ceux-ci. L'agence collecte des informations, crée des réseaux et propose de l'aide. Elle accueille les personnes proposant des requêtes et des concepts dans le domaine créatif ou économique sur le thème des médias. L'agence s'occupe également de l'Atlas des médias, une banque de données Internet répertoriant tous les prestataires de services dans le secteur des médias. Elle fait également office d'interlocuteur pour tous les organismes, toutes les institutions et toutes les écoles dans le domaine de la transmission des compétences médiatiques. L'étude réalisée par le Centre des médias en 2004 sert de base d'amélioration permanente de l'offre dans ce secteur.

Le Centre des médias est également chargé de la gestion bibliothécaire et de la gestion technique du groupement MediaDG. Celle-ci a pour but de mettre en réseau quatre bibliothèques publiques, deux médiathèques pédagogiques et cinq médiathèques scolaires, dont une implantée en Rhénanie-Palatinat. Les fonds de toutes les institutions adhérentes sont répertoriés de façon centralisée pour permettre une recherche en ligne de médias à partir de n'importe quelle connexion Internet et ce, dans n'importe quel répertoire de chaque bibliothèque ou médiathèque ou encore au niveau du fonds global. L'utilisateur peut par ailleurs consulter en temps réel l'emplacement de chaque média ainsi que sa disponibilité et éventuellement procéder à sa réservation. Un service de courrier hebdomadaire permet de transférer les médias vers chaque bibliothèque ou médiathèque sélectionnée. Les institutions affiliées disposent d'une carte d'utilisateur uniforme ainsi que d'un règlement commun appliquant des tarifs et des délais de prêt homogènes. Cette association propose à l'heure actuelle plus de 250.000 médias. MediaDG sert également d'interface dans le cadre du prêt de médias provenant de la bibliothèque virtuelle de Rhénanie-Palatinat et pour l'utilisation du système EDMOND (Distribution Électronique de Médias de Formation à la Demande) du Landschaftsverband Rheinland. Il s'agit ici, d'une part, d'outils d'apprentissage diffusés par des éditeurs réputés et, d'autre part, d'émissions de radio-télévision scolaire ou de productions provenant d'autres institutions et d'autres sociétés utilisables dans le cadre scolaire.

## CINÉMA

Il existe en Communauté germanophone trois cinémas d'une seule salle : le cinéma privé Scala à Bullange, le Corso à Saint-Vith et le Cinéma à Eupen, gérés par l'œuvre d'éducation populaire ou le comité culturel. En 2007, le nombre de séances de cinéma s'est élevé à 1.069, pour un nombre total de 57.328 spectateurs, chacun des deux cinémas de l'Eifel ayant toutefois enregistré, pour un nombre pratiquement identique de séances, plus du double de visiteurs que le cinéma d'Eupen. Cela s'explique peut-être par la proximité immédiate de villes comme Aix-la-Chapelle, Verviers ou Liège.

Ces cinémas passent généralement des films « grand public » de grandes sociétés de distribution, aucun cinéma d'art et d'essai n'étant proposé. Cela s'explique en partie par le fait que souvent, avec les petites sociétés de distribution, il faut négocier longuement, et pour chaque cas particulier, notamment les questions relatives aux droits d'auteurs alors que les grandes maisons de distribution disposent de droits européens pour la plupart de leurs films. Il faut par ailleurs tenir compte, du moins pour les versions allemandes de ces films, des dates de sortie en Belgique, ce qui fait que souvent, les films les plus connus sont déjà passés depuis bien longtemps dans les villes allemandes voisines lorsqu'ils peuvent enfin être programmés en Communauté germanophone. Ces dernières années, le décalage par rapport au lancement national d'un film s'est toutefois réduit car l'évolution technique a permis de réduire globalement le délai d'exploitation primaire des films. Les cinémas sont subsidiés dans le cadre d'une convention par le biais d'une subvention forfaitaire prélevée sur le budget de la Communauté germanophone.



## ÉDITION ET LIBRAIRIES

La seule maison d'édition de la Communauté germanophone possédant des structures commerciales professionnelles est le Grenz-Echo-Verlag. L'axe principal de ses activités est constitué par la région au sens le plus large du terme. Son offre couvre les livres traitant de la Belgique et de la famille royale belge, des ouvrages consacrés à l'Est de la Belgique, des guides touristiques traitant de thèmes régionaux, des œuvres abordant l'histoire régionale et des romans d'auteurs des Cantons de l'Est. La plupart de ces livres sont publiés en langue allemande, quelques rares œuvres étant aussi publiées en français, néerlandais ou anglais.

Il existe par ailleurs plusieurs petites maisons d'édition, généralement en nom propre. Les éditions Lexis proposent par exemple des publications historiques, les éditions Krautgarten publiant plutôt les auteurs du magazine littéraire homonyme.

Il existe en Communauté germanophone sept librairies qui doivent évidemment faire face à la forte concurrence des grandes villes voisines.

## 3.6. PATRIMOINE CULTUREL

### MUSÉES ET ASSOCIATIONS HISTORIQUES

Il existe en Communauté germanophone quatre musées agréés. Pour obtenir ce statut, il faut remplir les missions de base d'un musée : collecter, conserver, explorer et transmettre.

Le Musée de la poterie de Raeren est installé dans un château-fort datant du 14<sup>ème</sup> siècle et propose un aperçu complet de l'histoire du grès-cérame de Raeren qui a connu son apogée au 16<sup>ème</sup> et 17<sup>ème</sup> siècle. Le grès-cérame de Raeren fait partie depuis 2007 du patrimoine culturel européen. Le musée propose en outre, en plus de céramiques romaines, des pièces historiques provenant des centres de production rhénans ainsi que des pièces d'Allemagne de l'Est. Une exposition souligne de manière exhaustive et scientifique l'importance économique et artistique des artisans potiers de Raeren.

C'est à La Calamine que se trouve le Musée d'histoire de la vallée de la Gueule qui s'intéresse essentiellement à l'histoire et à la production de la calamine. Les objets exposés portent essentiellement sur les aspects techniques, économiques et sociaux du traitement du zinc et proposent des informations agrémentées d'illustrations relatives à la flore calaminaire. Le bâtiment s'avère lui aussi intéressant dans cette optique puisqu'il s'agit d'une maison de maître typique du début du 20<sup>ème</sup> siècle.

Eupen a connu aux 17 et 18<sup>ème</sup> siècles une industrie drapière florissante dont témoigne les nombreuses maisons patriciennes du centre ville ainsi que de nombreux ateliers de tissage et de teinturerie. L'association histoire et musées d'Eupen dispose d'une documentation et d'objets d'exposition qui ne peuvent être exposés que partiellement à l'intérieur du musée faute de place. Le Musée de la ville d'Eupen, installé dans une maison bourgeoise du 17<sup>ème</sup> siècle, abrite toutefois une importante collection de riches témoignages de l'histoire du patrimoine local.

Le Musée de la vie régionale "Zwischen Venn und Schneifel" à Saint-Vith s'intéresse lui aussi à l'histoire du patrimoine et permet de découvrir la culture de l'habitat ainsi que les us et coutumes des siècles passés. Sa collection comprend du mobilier, des vêtements et des outils artisanaux et agricoles. On y trouve également des témoignages de l'art sacré, des croix en pierre bleue, des taques de cheminée et des découvertes archéologiques. Le premier étage abrite une exposition consacrée à l'histoire des chemins de fer dans la région de Saint-Vith. Le musée occupe d'anciens bâtiments de la gare. On peut accéder au rez-de-chaussée, à la cave ainsi qu'à un étage. Une bibliothèque consacrée à l'histoire du patrimoine local est également accessible.

Il existe, outre les musées agréés, plusieurs institutions d'histoire du patrimoine au sein de la Communauté germanophone. Citons par exemple le Musée de la vie rurale et de la racine d'Amblève, la Collection historique villageoise de Lontzen et le Musée de Burg-Reuland proposant une collection consacrée au poète Paul Gérardy.

Les associations historiques d'Eupen, de La Calamine et de Saint-Vith travaillent en étroite collaboration avec les musées. Elles considèrent que leur mission est de permettre au public d'accéder aux connaissances historiques, pour autant que les musées n'assument pas directement cette mission, en proposant des exposés, des expositions et diverses manifestations.

Tous les musées souhaitant être agréés par la Communauté germanophone doivent faire l'objet d'un classement. À l'heure actuelle, l'orientation structurelle des musées de la Communauté germanophone et la qualité du travail qui y est presté sont très variables, de même que les possibilités d'hébergement et la présentation des collections. C'est pour assurer l'hétérogénéité de ces différents musées que l'on a instauré trois catégories d'agrément. Pour chaque catégorie, les musées agréés reçoivent un subside forfaitaire couvrant les frais de fonctionnement. D'autres subsides complémentaires sont prévus, leur octroi et leur importance étant spécifiés dans le cadre d'un contrat et plus particulièrement liés à l'amélioration qualitative et à l'embauche de personnel. La Communauté germanophone prévoit par ailleurs un soutien distinct pour certaines initiatives et manifestations.

## ARCHIVES DE L'ETAT

Les Archives de l'Etat à Eupen sont une institution de l'État fédéral. Elles gèrent les archives des institutions publiques et privées anciennement ou encore implantées dans l'arrondissement judiciaire d'Eupen actuel, dont le territoire coïncide avec celui de la Communauté germanophone.

Avant 1796, les principaux archivistes étaient essentiellement les tribunaux de police, les communes, les notaires et les paroisses. Depuis le 19<sup>ème</sup> siècle, ils ont été essentiellement remplacés par les tribunaux, les administrations nationales, les communes, les centres publics d'aide sociale et les fabriques d'église ainsi que, depuis 1984, par le Gouvernement et le Ministère de la Communauté germanophone. Il faut ajouter à ces archives les dossiers de plus de 100 associations de droit privé et de particuliers ainsi qu'une collection de cartes et de plans. Les fonds conservés aux archives de l'Etat à Eupen remontent au 14<sup>ème</sup> siècle. Les Archives conservent également des archives historiques (16<sup>ème</sup> - milieu du 20<sup>ème</sup> siècle) ainsi qu'une collection de journaux (1827-aujourd'hui) de la ville d'Eupen.

La bibliothèque historique des Archives de l'Etat à Eupen compte près de 30.000 ouvrages de provenance diverse traitant de l'histoire régionale, de la science de l'archivage, de l'histoire générale et de l'Église, de nombreux inventaires, d'éditions-sources ainsi qu'une vaste collection de textes de lois datant du 17<sup>ème</sup> au 20<sup>ème</sup> siècle. Les Archives de l'Etat travaillent en étroite collaboration avec la Communauté germanophone.

## PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES ET DES SITES

A l'origine, en Belgique, la protection des monuments historiques et des sites faisait partie des compétences-clés des Communautés. Il ne faut pas confondre la protection des sites et la protection de la nature, la première privilégiant plutôt la valeur esthétique, historique ou culturelle d'un site. Lors de la réforme de l'État de 1988, cette compétence a été confiée aux Régions et en ce qui concerne la Communauté germanophone, c'est donc la Région wallonne qui est devenue compétente en la matière. En vertu de l'article 139 de la Constitution, cette compétence a toutefois été rétrocédée à la Communauté germanophone au 1<sup>er</sup> janvier 1994. Depuis cette date, les réglementations wallonnes sont applicables dans la zone de langue allemande en leur état au 31 décembre 1993.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, s'applique une législation propre à la Communauté germanophone, appelée "Décret sur le patrimoine". Le fait que cette autonomie n'ait été traduite en loi que si tardivement peut s'expliquer par le fait que la procédure d'obtention d'un permis de travaux de transformation d'un monument



historique protégé relève également des compétences de la Région wallonne en matière d'urbanisme. Cela s'explique aussi par le fait que les gouvernements successifs de la Communauté germanophone ont longtemps tenté, en vain, d'éviter une double procédure pour les citoyens en concluant un accord de coopération.

Le décret sur le patrimoine régit notamment la sauvegarde des monuments historiques et des sites, définit la procédure d'obtention d'un permis en cas de travaux de transformation d'un bâtiment historique et définit les subsides en cas de travaux sur des objets protégés. Ces subsides peuvent être aussi bien sollicités par des propriétaires publics que privés, une procédure simplifiée étant prévue pour les particuliers. Les travaux effectués sur le petit patrimoine populaire peuvent également être subsidiés par la Communauté. Il doit s'agir ici de petits éléments bâtis marquant le cadre de vie, servant de point de référence à la population locale ou contribuant au sentiment d'appartenance et ne relevant pas de la protection du patrimoine.

Il existe en Communauté germanophone 190 objets bénéficiant d'une protection à titre de monument ou de site historique.

## ARCHÉOLOGIE

La Communauté germanophone dispose d'un riche potentiel archéologique. Le peuplement a commencé tôt, comme en attestent diverses découvertes remontant à l'âge de la pierre. On trouve toutefois plus fréquemment des traces de l'époque préromaine et romaine, surtout dans la région de Saint-Vith. En ce qui concerne le Moyen Âge, le nord comme le sud de la Communauté germanophone ont pas mal de choses à proposer. On y trouve en effet de nombreux et intéressants témoignages de peuplement et ce, malgré le fait que cette région soit une zone frontalière et donc de passage. Bon nombre des sites archéologiques ont été identifiés par des découvertes ou des fouilles du 19ème siècle mais très peu ont été étudiés de façon scientifiquement sérieuse. Le potentiel archéologique de chacune des neuf communes bénéficie d'une documentation exhaustive.

La compétence liée aux fouilles archéologiques a été transférée de la Région wallonne à la Communauté germanophone le 1er janvier 2005. Depuis lors, le Ministère de la Communauté germanophone dispose d'un service des fouilles employant trois personnes et effectuant systématiquement des fouilles tout en les documentant. Outre quelques fouilles de sauvegarde, ce service a jusqu'à présent avant tout effectué des fouilles au niveau d'un atelier de poterie à Raeren et de tumuli situés au sud de la Communauté germanophone.

### 3.7. INFRASTRUCTURES CULTURELLES ET SPORTIVES

Les communes germanophones disposent d'une infrastructure culturelle et sportive très diversifiée dont la construction et l'entretien sont subsidiées à concurrence de 60% par la Communauté. Les propriétaires de ces infrastructures sont soit les communes proprement dites, soit les associations culturelles et sportives. Il s'agit souvent de formes mixtes, la commune étant propriétaire de l'infrastructure et sa gestion étant confiée à une ou plusieurs associations. Comme dans les autres domaines de la politique communautaire, le subventionnement se fait via le plan d'infrastructure du Gouvernement, défini pour trois ou cinq ans et adapté annuellement. La détermination et les modifications annuelles de ce plan se font en étroite concertation avec les communes.

En 1997, le Ministère de la Communauté germanophone a fait procéder à un relevé des infrastructures subsidiées jusqu'à cette date. Sur base de ce relevé et des plans d'infrastructure de 1999 à 2009, nous avons pu répertorier les infrastructures culturelles et sportives suivantes dans les différentes communes :

#### INFRASTRUCTURE CULTURELLE ET SPORTIVE (2008)

Commune	Locaux associatifs	Salles polyvalentes	Salles des fêtes	Salles de sport	Locaux de tir	Installations de football	Piscines	Courts de tennis	Divers	Total
Ambève	9	1	1	1	5	2	0	0	1	20
Bullange	7	0	1	4	3	3	0	0	1	19
Burg-Reuland	10	0	1	1	0	2	0	0	0	14
Butgenbach	5	3	1	3	1	4	1	1	4	23
Saint-Vith	8	1	2	4	3	3	2	1	3	27
Canton de Saint-Vith	39	5	6	13	12	14	3	2	9	103
Eupen	2	1	4	5	5	5	2	1	10	35
La Calamine	0	0	2	2	3	2	1	1	2	13
Lontzen	2	1	1	0	1	2	0	0	0	7
Raeren	0	1	1	3	3	2	0	1	4	15
Canton d'Eupen	4	3	8	10	12	11	3	3	16	70
<b>DG</b>	<b>43</b>	<b>8</b>	<b>14</b>	<b>23</b>	<b>24</b>	<b>25</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>25</b>	<b>173</b>

Source : Ministerium der DG 2009

Les chiffres ci-dessus constituent des ordres de grandeur et ne représentent parfois qu'une partie de la réalité. Il ne s'agit que des infrastructures des communes ou des associations subsidiées et des infrastructures de la Communauté. Il existe cependant toute une série de locaux et de salles privées non répertoriées. Par ailleurs, de nombreuses infrastructures sont utilisées de manière polyvalente, ce qui complique souvent l'affectation à des rubriques précises. Ajoutons encore que souvent, les écoles, en particulier leurs salles de sport, sont mises à la disposition d'associations en dehors des horaires scolaires. Ce tableau permet toutefois d'obtenir une vue globale de l'infrastructure disponible. Il reprend dans la rubrique Divers les salles d'équitation, les centres de ski, les cinémas et les musées. On notera le nombre élevé de locaux d'amicales et de tir, correspondant évidemment à la structure des associations.

En 2009, la commune de Saint-Vith a achevé l'aménagement d'un centre culturel de conférences et d'expositions baptisé "Triangle". Ce centre est géré par une régie communale autonome. Il dispose de deux salles pour manifestations diverses,

d'un grand hall ainsi que de locaux de stages et de conférences. Y sont associés le centre d'information des jeunes, une bibliothèque ainsi que les studios du BRF. Ce "Triangle" fait office de centre culturel régional et ses coûts de construction ont donc été subsidiés à concurrence de 75% par la Communauté. Dans le cadre d'un contrat de gestion, celle-ci participera également aux frais de fonctionnement et de personnel liés aux activités culturelles de ce centre. On attend que celui-ci donne une sérieuse impulsion à la vie culturelle, notamment au-delà des frontières de la Communauté.

Il existe actuellement à Eupen un projet de Centre culturel régional nord, visant à regrouper les salles actuelles ainsi que l'ancien abattoir rénové, situé à proximité du centre-ville. La Communauté participera ici, comme à Saint-Vith, aux coûts de construction ainsi qu'aux frais de personnel et d'exploitation.

### 3.8. ANALYSE SWOT RÉCAPITULATIVE

La présente analyse de la situation ainsi que les entretiens avec les experts et les différents colloques ont permis de réaliser l'analyse SWOT suivante (atouts - faiblesses - opportunités - menaces) dans le domaine de la culture et de l'identité culturelle.

#### ATOUS :

- >> Interface entre les cultures européennes
- >> Richesse du patrimoine culturel
- >> Vie associative active
- >> Vie culturelle attrayante et offres professionnelles
- >> Fournisseurs médiatiques régionaux
- >> Animation des jeunes assurée de manière structurelle

#### FAIBLESSES :

- >> Demande interne trop limitée pour les offres culturelles professionnelles
- >> Faible protection des prestataires culturels professionnels

#### MENACES :

- >> Nouvelle génération trop peu représentée au niveau des activités associatives bénévoles
- >> Succession difficile de certains prestataires de travaux culturels

#### OPPORTUNITÉS :

- >> Renforcement des associations en vue du futur développement des communes
- >> Motivation des jeunes vis-à-vis des fonctions bénévoles
- >> Intégration de toutes les générations à l'offre culturelle
- >> Mise en service de centres culturels régionaux à Saint-Vith et Eupen
- >> Développement de la collaboration transfrontalière



4



**ENSEIGNEMENT  
ET FORMATION**

La compétence dévolue à la Communauté germanophone en matière d'enseignement et de formation constitue un élément majeur de son autonomie et représente par ailleurs un levier important pour son développement régional et la mise en valeur de son identité.

## 4.1. CARACTÉRISTIQUES DE L'ENSEIGNEMENT

La présentation suivante du système d'enseignement de la Communauté germanophone s'inspire globalement du troisième tome de la série de documents du Ministère de la DG intitulé "Enseignement et formation au sein de la Communauté germanophone de Belgique".

### RÉSEAUX SCOLAIRES

La Communauté germanophone distingue trois réseaux scolaires. L'enseignement libre subventionné (ELS), l'enseignement officiel subventionné (EOS) et l'enseignement communautaire (EC).

Les écoles de l'enseignement libre subventionné sont des écoles catholiques organisées par l'a.s.b.l. Écoles épiscopales de la Communauté germanophone et subventionnées par la Communauté germanophone. Il n'existe à l'heure actuelle pas d'autres écoles privées au sein de la DG. En ce qui concerne les écoles de l'enseignement officiel subventionné, il s'agit d'écoles de droit public organisées par les communes et subventionnées par la Communauté germanophone. Les écoles de l'enseignement de la Communauté sont organisées et financées par la Communauté germanophone.

La Haute Ecole Autonome (AHS) est un établissement d'enseignement officiel subventionné géré à la fois par la Communauté et l'enseignement catholique.

### TYPES D'ÉCOLES ET CONTENUS D'APPRENTISSAGE

La plupart des enfants de la DG passent tout d'abord trois ans à l'école maternelle, ensuite six ans à l'école primaire, avant de fréquenter l'école secondaire. Après le degré d'observation de deux ans de l'enseignement secondaire, ils peuvent choisir différentes options et spécialisations dans le cadre de l'enseignement général, technique ou professionnel.

L'enseignement général a pour but d'apporter une large formation générale aux élèves et de leur permettre de choisir diverses orientations d'études. La formation de base comporte des cours d'allemand, de français, de mathématiques, de sport, de morale ou de religion, d'histoire et de géographie. Les options permettent par ailleurs de mettre l'accent sur d'autres contenus tout en laissant ouvertes les futures possibilités d'études. Les options proposées dans les écoles secondaires de la DG couvrent environ 25 domaines dont l'économie, les sciences naturelles, l'informatique, l'environnement ou les langues.

L'enseignement technique prépare les élèves à des études ou à l'entrée dans la vie professionnelle dans certains secteurs. Cet enseignement se subdivise en enseignement de transition et de qualification. L'enseignement technique de transition propose au total cinq domaines de spécialisation, notamment les sciences économiques appliquées, les sciences humaines ou l'électromécanique. L'enseignement technique de qualification s'adresse aux élèves souhaitant exercer une profession à la fin de l'enseignement secon-

daire. Les écoles secondaires de la DG proposent en outre un enseignement technico-commercial regroupant au total 24 domaines de spécialisation. En font partie les langues combinées au multimédia, le secrétariat, les relations publiques ou le tourisme, l'art appliqué et le graphisme, la mécanique ou la menuiserie/ébénisterie.

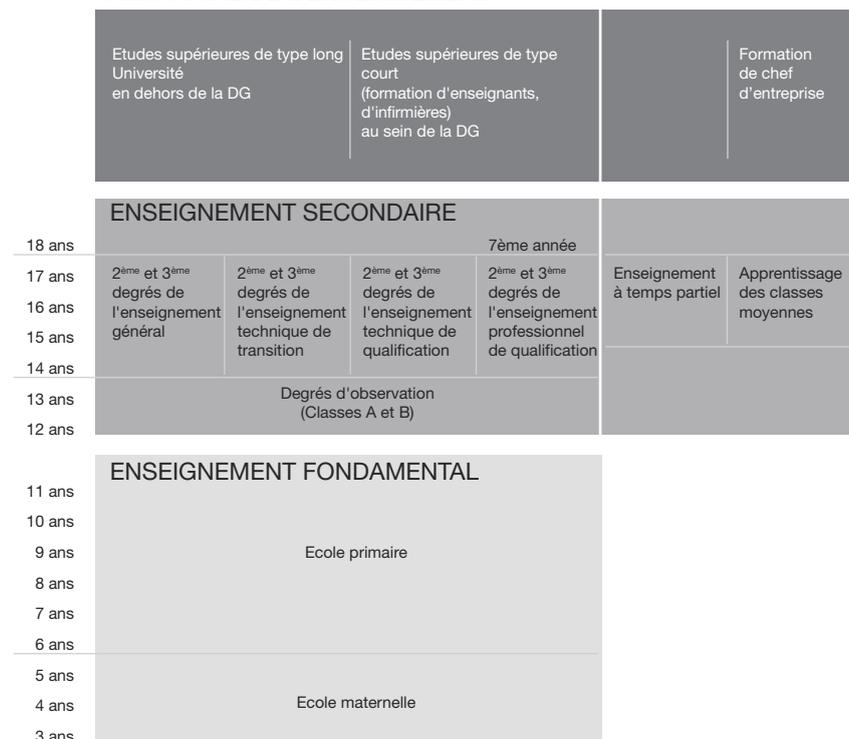
L'enseignement professionnel vise en priorité l'insertion dans la vie professionnelle à la fin de l'enseignement secondaire. Les cinq écoles secondaires possédant des sections professionnelles proposent en tout 28 orientations différentes. On peut citer la vente et l'habillement, la bureautique, la gastronomie/hôtellerie, l'agriculture ou encore la mécanique-usinage. Dans l'enseignement professionnel, il faut réussir une septième année de cours pour obtenir le certificat d'accès à l'enseignement supérieur ;

Après le degré d'observation, les jeunes peuvent par ailleurs choisir une formation en alternance sous forme d'apprentissage ou d'enseignement à temps partiel. Le système d'apprentissage sera expliqué en détails dans le chapitre consacré à la formation des classes moyennes.

En plus de l'enseignement ordinaire, on trouve également un enseignement spécialisé destiné aux élèves rencontrant de grandes difficultés d'apprentissage ou présentant certains handicaps. Il existe quatre écoles primaires spécialisées et une école secondaire spécialisée. Selon les besoins, des classes maternelles peuvent être intégrées aux écoles primaires spécialisées. Les élèves nécessitant un soutien pédagogique spécialisé peuvent aussi fréquenter une école ordinaire dans le cadre de certains projets.

La Haute Ecole Autonome en DG forme des bacheliers en sciences de l'éducation (instituteurs maternels et primaires) ainsi que des brevetés et des bacheliers en sciences sanitaires et infirmières. Pour suivre d'autres cycles d'études, les élèves terminant le secondaire doivent opter pour des écoles se trouvant en dehors de la DG, soit en Belgique, soit à l'étranger.

## STRUCTURE DE L'ENSEIGNEMENT



Source : Ministerium der DG 2008

## ÉCOLES ET CHIFFRES DE POPULATION SCOLAIRE

Au cours de l'exercice scolaire 2007-2008, 13.873 élèves ont fréquenté une école en DG : environ 17% une école maternelle, 41% une école primaire et 39% une école secondaire de l'enseignement ordinaire. Les 3% restant étaient répartis entre l'enseignement à temps partiel, l'enseignement spécialisé et la Haute Ecole Autonome.

### RÉPARTITION DES ÉLÈVES (2007/2008)

	Enseignement maternel	Enseignement primaire	Enseignement secondaire	Enseignement spécialisé	Enseignement supérieur	Enseignement à temps partiel	Total
Ambève	196	401	0	0	0	0	597
Bullange	186	445	290	0	0	0	921
Burg-Reuland	131	304	0	0	0	0	435
Butgenbach	186	437	0	26	0	0	649
Saint-Vith	296	760	1.950	44	0	12	3.062
Canton de Saint-Vith	995	2.347	2.240	70	0	12	5.664
Eupen	592	1.520	2.793	196	151	20	5.272
La Calamine	321	718	332	0	0	0	1.371
Lontzen	165	421	0	0	0	0	586
Raeren	318	662	0	0	0	0	980
Canton d'Eupen	1.396	3.321	3.125	196	151	20	8.209
<b>DG</b>	<b>2.391</b>	<b>5.668</b>	<b>5.365</b>	<b>266</b>	<b>151</b>	<b>32</b>	<b>13.873</b>

Source : Ministerium der DG 2009



Fin 2007, le nombre d'enseignants à temps complet ou partiel était de 1.847, ce qui correspond à une proportion d'environ sept élèves par enseignant. Ce rapport particulièrement favorable doit toutefois être légèrement relativisé car ce nombre d'enseignants répertorie également les emplois à temps partiel.

Lorsqu'on considère la taille des écoles, on obtient une structure regroupant un nombre important de petites unités scolaires au niveau de l'enseignement primaire. Au cours de l'exercice 2007-2008, il existait au sein de la Communauté germanophone 62 établissements d'enseignement primaire. Quant au nombre d'élèves par école, il varie entre des valeurs extrêmes de minimum 12 élèves et de maximum 517 élèves. 17 écoles primaires ont moins de 50 élèves. La répartition des élèves entre les écoles primaires des diverses communes correspond pratiquement à la répartition démographique. Eupen se situe légèrement au-dessus de la proportion démographique alors que La Calamine et Raeren se situent légèrement en-dessous; de nombreux enfants allemands vivant dans ces communes fréquentent en effet une école allemande.

5.365 jeunes sont inscrits dans les neuf écoles secondaires. Ils sont répartis entre quatre communes, Eupen et Saint-Vith affichant les taux de fréquentation les plus importants. Le nombre d'élèves par école est compris entre 290 et 1.215.

## LES CENTRES PSYCHO-MÉDICO-SOCIAUX (CENTRES PMS)

Il existe trois centres PMS au sein de la Communauté germanophone, un pour les écoles libres subventionnées, un pour les écoles de la Communauté et un pour les écoles communales. Ces centres PMS proposent divers services aux élèves, aux parents et aux enseignants. Citons parmi ceux-ci la dispense de conseils relatifs à l'orientation scolaire, aux possibilités de formation scolaire et professionnelle, à l'intégration d'élèves souffrant d'un handicap et à la promotion de la santé. Sur requête spéciale, les centres PMS proposent également un soutien dans le cadre de questions éducatives, de difficultés d'apprentissage et de situations de vie délicates. Ils réalisent par ailleurs des enquêtes spécifiques, par exemple relatives à la maturité scolaire, à l'intelligence, aux intérêts et aux aptitudes et élaborent également des dossiers destinés à l'enseignement spécialisé et à l'intégration.

## L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES

En Belgique, la langue de l'enseignement est celle du territoire linguistique concerné. L'allemand est donc la langue d'enseignement de toutes les écoles en DG, à l'exception des écoles primaires créées pour la minorité francophone vivant au sein de la DG. La Communauté germanophone stipule par ailleurs par voie légale que la première langue étrangère est le français et que l'allemand a un statut identique dans les écoles primaires francophones.

L'enseignement de la première langue étrangère commence dès l'âge préscolaire, avec des activités quotidiennes d'un volume global de minimum 50 minutes par semaine. À partir de la première année de l'école primaire, la première langue étrangère est un cours obligatoire à raison de minimum deux heures par semaine. Ce volume augmente jusqu'en sixième où il est de minimum cinq heures. Par rapport à d'autres pays, on peut considérer qu'il s'agit là d'un atout de la DG dans la mesure où on commence à y enseigner très tôt des langues étrangères.

Au niveau de l'enseignement secondaire, le cours de première langue étrangère représente au minimum quatre heures/semaine dans l'enseignement général et trois dans l'enseignement technique, ce qui correspond à peu près au même nombre d'heures hebdomadaires que pour l'enseignement de la langue maternelle. Dans certaines écoles secondaires, il est possible de suivre jusqu'à 50% des différents cours en langue française. Dans le premier degré de l'enseignement secondaire, ce pourcentage peut atteindre les 65% afin de faciliter la transition pour les élèves venant des écoles primaires francophones de la DG.

## COMPÉTENCE MÉDIATIQUE

C'est sur base d'un relevé de la situation des bibliothèques scolaires, suivi d'un mémorandum des directeurs d'écoles secondaires, que le gouvernement a décidé en 2000 d'équiper toutes les écoles secondaires ainsi que la Haute Ecole Autonome de nouvelles médiathèques répondant à un seul et même concept uniforme et ce, dans le but de créer dans chaque école un centre de connaissances et de communication, d'améliorer les compétences d'information des élèves - en particulier celle de la lecture - tout en soutenant de nouvelles formes d'enseignement.

Depuis cette date, deux médiathèques pédagogiques et quatre médiathèques ont été installées dans des écoles secondaires. Dans quatre autres écoles secondaires, les infrastructures n'étaient pas encore disponibles, ce qui fait qu'on a dû y créer des



médiathèques provisoires. Dans le cadre d'un projet de promotion transfrontalier, un lycée de Prüm (Rhénanie-Palatinat) a été doté d'une médiathèque. La construction des médiathèques ainsi que leur aménagement en mobilier, en ordinateurs et en stock de départ ont été financés par la Communauté germanophone. Celle-ci participe également aux frais de fonctionnement et de renouvellement du stock, tout en mettant à la disposition de chaque site un enseignant-médiathécaire.

Tout comme les quatre bibliothèques publiques, les médiathèques sont rassemblées au sein de l'association MediaDG, de sorte que tous les supports puissent être consultés et empruntés en ligne à tout moment à partir d'un catalogue virtuel.

Le programme d'investissement se poursuivra dans les années à venir et parallèlement, la Communauté germanophone réfléchit aussi sur un concept similaire adapté aux écoles primaires.

## INFRASTRUCTURE SCOLAIRE

Les frais de construction et d'aménagement des écoles sont subsidiés à concurrence de 80% par la Communauté. Tout comme pour les autres compétences communautaires, ces subsides se font par le biais du plan d'infrastructure du Gouvernement.

L'analyse des plans d'infrastructure de 1999 à 2008 révèle qu'au cours des dix dernières années, les pouvoirs organisateurs et la Communauté ont conjointement investi 50 millions d'euros dans des constructions scolaires. Début 2009, d'autres projets représentant globalement 15 millions d'euros sont également prévus. Le catalogue des enregistrements, qui reprend tous les projets d'infrastructure sollicités et non encore approuvés, prévoit deux projets dans le domaine scolaire.

L'un des principaux projets d'infrastructure de ces prochaines années est sans aucun doute la construction et l'assainissement de sept écoles au total sur trois sites d'Eupen, dans le cadre de ce qu'on appelle un PPP (Partenariat Public Privé). Via une procédure d'adjudication européenne, la Communauté recherche en effet un partenaire privé chargé d'exécuter l'ensemble des travaux de construction et d'assainissement avant fin 2012 et d'assurer par la suite l'entretien et le nettoyage des écoles. L'investissement global devrait s'élever à plus de 100 millions d'euros. Ce projet met tout particulièrement l'accent sur l'efficacité énergétique.

Parallèlement, d'autres assainissements d'écoles seront également financés dans les années à venir de manière classique dans les autres réseaux et dans les autres communes.

## 4.2. NIVEAU DE FORMATION DE LA POPULATION

Le niveau de qualification d'une population active constitue un critère important en matière d'implantation d'entreprises. Le recensement de 2001 permet d'obtenir et d'analyser des données relatives au niveau de formation de la population. Lors de ce recensement, il convient de préciser que sous la notion « d'humanités », le diplôme d'humanités professionnelles a été attribué aux personnes ayant terminé leur apprentissage et celui d'humanités générales à celles qui ont obtenu leur certification de chef d'entreprise.

L'analyse des données disponibles pour les 15-64 ans révèle qu'en 2001, la population de la DG était moins qualifiée que celle des autres régions de Belgique. Le nombre de personnes ne disposant que d'un diplôme de l'enseignement primaire est en effet, avec 18%, supérieur à la moyenne nationale et la proportion de personnes disposant d'un diplôme universitaire ou de l'enseignement supérieur est significativement inférieur, avec 18%, à la moyenne nationale.

### NIVEAU DE FORMATION DE LA POPULATION DES PERSONNES ÂGÉES DE 15 À 64 ANS (2001)

	Primaire	Secondaire inférieur	Secondaire supérieur	Enseignement supérieur ou université	Inconnu	Total
<b>DG</b>	18%	27%	23%	18%	14%	100%
Bruxelles	12%	22%	24%	35%	7%	100%
Flandre	15%	23%	31%	25%	5%	100%
Wallonie	14%	27%	28%	24%	7%	100%
<b>Belgique</b>	15%	25%	30%	25%	6%	100%

Source : Standortanalyse der DG 2007

Si on différencie les données de la DG en fonction des différentes tranches d'âge, on constate que les groupes de population plus jeunes enregistrent de meilleurs résultats. La part des 25-34 ne possédant qu'un diplôme de l'enseignement primaire n'est en effet plus que de 4,1% et celle des personnes disposant d'un diplôme universitaire ou de l'enseignement supérieur passe à 26,9%.

Si on considère le niveau de formation des personnes actives, la proportion de personnes sans diplôme de fin de secondaire est relativement importante (42,1%). Une nouvelle différenciation en fonction des diplômes obtenus révèle aussi des tendances positives, notamment pour les diplômés de l'enseignement général (supérieur de 10,5% à la moyenne belge) ou encore pour les diplômés d'écoles supérieures (1% de plus que la moyenne belge).

Pour pouvoir évaluer les développements plus récents, il aurait fallu disposer des chiffres relatifs à l'évolution du nombre de diplômés de fin d'études secondaires, de fin d'apprentissage et de l'enseignement supérieur ainsi que de données comparables correspondant à d'autres régions pour les cinq dernières années.

## NIVEAU DE FORMATION DE LA POPULATION ACTIVE (2001)

	DG	Belgique	Flandre	Wallonie	Bruxelles	
1=école primaire	2.818	9,7%	5,8%	5,7%	6,1%	6,4%
18=pas de diplôme	1.176	4,0%	1,9%	1,7%	1,9%	3,0%
<b>A</b> 2=secondaire inférieur - professionnel	2.778	9,6%	8,9%	8,8%	9,7%	6,0%
3=secondaire inférieur - technique	1.948	6,7%	6,7%	6,9%	7,2%	3,8%
4=secondaire inférieur (général + artistique)	3.518	12,1%	5,5%	4,6%	6,7%	7,6%
5=études secondaires professionnelles ou apprentissage	2.719	9,4%	10,3%	11,3%	9,4%	5,8%
6=études secondaires techniques	1.926	6,6%	12,7%	14,1%	11,6%	6,1%
<b>B</b> 7=études secondaires générales ou artistiques	3.062	10,5%	9,6%	9,5%	9,6%	10,9%
8=7ème année professionnelle supplémentaire	498	1,7%	2,3%	2,5%	1,9%	1,8%
9=enseignement supérieur	286	1,0%	0,7%	0,7%	0,7%	1,6%
10=enseignement supérieur non universitaire	3.691	12,7%	19,9%	19,8%	20,6%	17,8%
<b>C</b> 11=enseignement universitaire 1 <sup>er</sup> cycle	232	0,8%	1,0%	0,9%	0,9%	2,1%
12=enseignement universitaire 2 <sup>ème</sup> cycle	2.372	8,2%	12,1%	11,3%	10,7%	22,9%
13=doctorat	137	0,5%	0,7%	0,6%	0,7%	1,8%
19=pas de réponse	1.911	6,6%	1,9%	1,7%	2,2%	2,6%
<b>Total</b>	<b>29.072</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
=A Sans certificat de fin d'études secondaires	12.238	45,1%	29,3%	28,1%	32,3%	27,4%
=B Certificat de fin d'études secondaires ou certificat de fin d'apprentissage/certificat de chef d'entreprise	8.205	30,2%	35,6%	38,0%	33,2%	25,2%
=C Haute Ecole/Université	6.718	24,7%	35,1%	33,8%	34,4%	47,4%
<b>Total des réponses</b>	<b>27.161</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : Standortanalyse der DG 2007

## 4.3. PROBLÈMES LIÉS À LA FORMATION SCOLAIRE

### FAIBLESSES CONSTATÉES AU NIVEAU DES APTITUDES FONDAMENTALES

L'étude PIRLS/IGLU est une enquête dans les écoles fondamentales d'envergure internationale axée sur la lecture et à laquelle ont participé pour la première fois en 2007 tous les élèves germanophones de quatrième année au sein de la DG. Cette étude démontre que les faiblesses en termes d'aptitudes de base sont trop élevées, ce que confirme d'ailleurs le feedback des entreprises de la DG. Comparativement aux trois communautés de Belgique, la Communauté germanophone se situe, sur l'échelle globale de la compétence de lecture, entre les deux autres communautés. La Communauté flamande enregistre un score sensiblement supérieur et la Communauté française un score nettement inférieur à celui de la Communauté germanophone.

On constate également d'importantes divergences entre les trois communautés en ce qui concerne la proportion "d'enfants à risques", c'est-à-dire d'enfants affichant des performances particulièrement faibles. Leur nombre représente 10,2% en Communauté flamande, 16,4% en Communauté germanophone et 34,4% en Communauté française.

Comparativement, les élèves issus de l'immigration ont une compétence de lecture plus faible aussi bien par rapport à la Communauté flamande qu'à la Communauté française. Au sein de la DG, l'étude IGLU ne permet pas toutefois d'établir ce lien de cause à effet (voir Bos, W. et autres : IGLU Belgique).

L'étude PISA a testé en 2000, 2003 et 2006 les performances d'élèves de quinze ans dans les domaines de compréhension à la lecture, des mathématiques, des sciences naturelles et de la résolution de problèmes.

## PERFORMANCES DES ÉLÈVES DE 15 ANS DANS CERTAINS DOMAINES SPÉCIFIQUES (2000 UND 2003)

Pays/région	Mathématiques		Sciences naturelles		Lecture		Résolution de problèmes	
	2000	2003	2000	2003	2000	2003	2000	2003
Comm. flamande	108,6	110,6	103,8	105,8	106,4	107,3		109,4
DG	103,6	103,0	101,0	98,4	101,4	101,0		102,8
OCDE	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0		100,0
Comm. française	98,2	99,6	93,4	96,6	95,2	96,6		99,2
Belgique		105,8		101,8		102,6		105,0
Allemagne	98,0	100,6	97,4	100,4	96,8	99,4		102,6
France	103,4	102,2	100,0	102,2	101,0	100,4		103,8
Pays-Bas		107,6		104,8		103,8		104,0
Luxembourg	89,2	98,6	88,6	96,6	88,2	97,0		98,8

Source : Standortanalyse der DG 2007

## NIVEAU DE COMPÉTENCES DES ÉLÈVES (2003)

Pays/région	Mathématiques		Sciences naturelles dispersion percentile 5/ percentile 95 <sup>18</sup>	Lecture		Résolution de problèmes	
	K 1-2	K 5-6		K 1-2	K 5-6	K 1-2	K 5-6
2003							
Comm. flamande	12	34	326	12	46	9	36
Comm. française	23	17	349	25	27	19	18
DG	17	19	325	20	33	15	23
Allemagne	21	16	365	22	32	14	22
OCDE	21	15	344	19	30	19	18

Source : Standortanalyse der DG 2007

## APERÇU DES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE PISA NIVEAU DE COMPÉTENCES (2008)

Quels niveaux de compétences (en %) les élèves de 15 ans atteignent-ils en sciences naturelles ?

Degrés	< 1 <sup>er</sup>	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup>
Comm. flamande	2,7	8,9	18,4	28,8	28,9	11,2	1,1
Comm. française	7,7	16,5	23,9	26,1	18,7	6,3	0,8
DG	3,1	12,4	21,2	28,1	23,4	10,5	1,4
Allemagne	4,1	11,3	21,4	27,9	23,6	10,0	1,8
Finlande	0,5	3,6	13,6	29,1	32,2	17,0	3,9
OCDE	5,2	14,1	24,0	27,4	20,3	7,7	1,3

Source : Ministerium der DG 2008

Dans tous ces domaines, à l'exception des sciences naturelles, les résultats de 2003 pour la DG étaient supérieurs à la moyenne de l'OCDE mais inférieurs à ceux enregistrés en Communauté flamande. On a constaté en 2006 une amélioration dans le domaine des sciences naturelles, la DG enregistrant désormais une valeur supérieure à celle de l'OCDE mais restant encore inférieure à celle de la Communauté flamande. Par rapport à 2003, on ne constate aucune différence notable dans les autres domaines.

Si on considère les valeurs extrêmes, c'est-à-dire les élèves n'atteignant pas le niveau élémentaire des degrés 1 et 2 et les élèves affichant un très haut niveau pour les degrés 5 et 6, l'étude PISA 2003 révèle que la DG obtient à nouveau un score légèrement supérieur à la moyenne de l'OCDE, sauf pour la compétence de lecture, mais sensiblement inférieur à celui de la Communauté flamande.

En ce qui concerne les sciences naturelles, la dispersion a été mesurée à partir du nombre moyen de points situé entre les 5% d'élèves les plus mauvais et les 5% d'élèves les meilleurs.

L'étude PISA 2006 recense les niveaux de compétences dans le domaine des sciences naturelles. Ici encore, on constate que la DG reste en-dessous de la valeur de l'OCDE pour les degrés de compétences inférieurs mais enregistre des valeurs supérieures à la moyenne de l'OCDE pour les degrés de compétences supérieurs. Par comparaison, la Communauté flamande obtient à nouveau de meilleurs résultats. On constate par ailleurs au sein des différentes écoles de la DG, pour un même niveau de classe, une dispersion relativement importante des niveaux de compétences.



## SÉLECTION PRÉCOCE – RETARDS SCOLAIRES – GESTION DES PARTICULARITÉS COMPORTEMENTALES

Le passage de l'école maternelle à l'école primaire ainsi que celui de l'école primaire à l'école secondaire engendre une sélection précoce des élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage, ce qui favorise un taux élevé de redoublements et d'échecs scolaires.

Selon l'étude PISA 2006, la proportion de retards scolaires, c'est-à-dire d'élèves redoublant une classe, s'est améliorée (42%) au sein de la DG par rapport aux études précédentes. Ce taux reste toutefois largement supérieur à celui de la Communauté flamande (23%).

Au cours de l'année scolaire 2006-2007, au niveau de l'école primaire, près de 26% des enfants présentaient un retard scolaire. Si on excepte les cas spéciaux, par exemple ceux liés la scolarisation tardive volontaire, on constate que 16% des enfants fréquentant l'école primaire ont un an de retard et que 2% des élèves ont un retard de deux ans (voir Bos, W. et autres : PIRLS/IGLU Belgique).

A cela s'ajoute un autre problème qui engendre fréquemment échec scolaire et manque d'intérêt : les problèmes comportementaux et les difficultés spéciales d'apprentissage (hyperactivité, dyscalculie, dyslexie, etc.) ne sont pas souvent détectés : on manque généralement de compétences spécialisées pour détecter ces problèmes de façon précoce et les traiter de manière professionnelle.

## ÉGALITÉ DES CHANCES EN MATIÈRE DE FORMATION

L'égalité des chances en matière de formation est considérée par les responsables de l'enseignement comme une mission essentielle. Des premiers progrès ont d'ores et déjà été enregistrés : alors que dans l'étude PISA 2003, la DG se situait encore en-deçà de la moyenne de l'OCDE, dans l'étude PISA 2006, elle occupe la deuxième place derrière la Finlande et fait ainsi partie des Etats où l'origine socio-économique n'exerce qu'une influence comparativement réduite sur le degré de formation.

## PÉNURIE DE PERSONNEL ENSEIGNANT

Le nombre d'enseignants disponibles sur le marché de l'emploi doit être considéré comme critique. D'une part, la profession d'enseignant ne s'avère pas suffisamment attrayante, ce qui pose un problème de renouvellement du corps enseignant. Les enseignants formés sont souvent "débauchés" par des entreprises du secteur privé proposant de meilleures rémunérations. D'autre part, la pyramide des âges prend ici encore un aspect de plus en plus négatif et de nombreux enseignants atteindront bientôt l'âge de la retraite. On constate surtout une carence dans les secteurs des sciences naturelles, des langues et des cours d'économie, plus particulièrement pour les professeurs de l'enseignement secondaire. En ce qui concerne les écoles primaires, le problème le plus fréquent consiste à remplacer en cours d'année les enseignants se trouvant en incapacité de travail.

C'est pour rendre la profession d'enseignant plus attrayante que les rémunérations ainsi que les droits et devoirs des enseignants ont été revus dans le cadre d'une réforme tarifaire et statutaire. Les différences statutaires entre les réseaux scolaires ont été aplanies et le niveau de rémunération a été adapté en fonction de critères homogènes (niveau de formation, ancienneté, etc.). On a par ailleurs augmenté les salaires de départ et instauré des modèles à temps partiel en fonction de l'âge.

## ÉQUIPEMENT DES ÉCOLES

Selon l'étude IGLU, près des trois quarts des élèves de quatrième de la DG fréquentent une école dotée d'une bibliothèque scolaire. D'un point de vue international, il s'agit là d'une valeur relativement modeste, le taux de 96% d'écoles bénéficiant de bibliothèques scolaires étant toutefois très élevé.

Au sein de la DG, l'équipement en ordinateurs et en accès à Internet est légèrement inférieur à la moyenne internationale. Un peu plus des trois quarts des élèves de quatrième ont accès à un ordinateur dans leur école (78%) et près des deux tiers peuvent utiliser Internet (65%). On constate sur ce point d'importantes différences par rapport aux deux autres communautés belges. En Communauté flamande, ces valeurs sont plus élevées puisque la disponibilité d'ordinateurs est de 99% et l'accès à Internet de 91%. En revanche, en Communauté française, seuls 58% des enfants utilisent un ordinateur et 46% un ordinateur avec accès Internet (voir Bos, W. et autres : IGLU Belgique).

Compte tenu de l'évolution de ces dernières années, notamment avec l'instauration de médiathèques dans les écoles secondaires, il faudra bientôt procéder à un nouveau relevé et à une nouvelle évaluation.



## COMPÉTENCES LINGUISTIQUES ET MULTILINGUISME

Le multilinguisme est un des atouts et un des potentiels de la Communauté germanophone, la langue maternelle allemande constituant un bien culturel ayant une signification majeure pour l'identité et l'image prônée par la DG. Il convient d'utiliser et de promouvoir ce potentiel comme un véritable atout. Il faut toutefois aussi – même si la compétence linguistique doit être considérée comme un atout – repérer les signaux émis en termes de résultats scolaires et identifier les domaines susceptibles d'amélioration.

L'étude DELF 2007 (Diplôme d'études de la Langue française) de l'Université de Liège a démontré que les connaissances en langue étrangère, plus particulièrement en français, étaient certes acquises relativement tôt mais qu'il n'était pas tout à fait exact de penser qu'elles étaient nettement supérieures à la moyenne. On a même constaté qu'en cinquième année primaire, les connaissances en français des élèves de la DG étaient plutôt faibles. On note par ailleurs un écart significatif entre le nord et le sud de la Communauté germanophone. Ces différences nord-sud disparaissent toutefois dès l'école secondaire, comme le démontrent les résultats des tests réalisés par des élèves de deuxième et de sixième année de l'enseignement secondaire. On notera que les élèves de l'enseignement secondaire peuvent généralement très bien se faire comprendre en français. On constate toutefois un déficit important en terminale en ce qui concerne la compréhension du français parlé à un niveau élevé. L'étude DELF démontre que les rhétoriciens atteignent certes un niveau de français élevé de "niveau B2" constituant un prérequis de base pour des études en langue française mais il s'agit là d'un objectif minimal en termes de compétences linguistiques.

On constate par ailleurs un problème de plus en plus fréquent de recrutement d'enseignants spécialisés en néerlandais et en anglais.

Dans le cadre de l'étude IGLU, trois experts de l'enseignement de la DG ont été interrogés sur les compétences en langue maternelle. Ces experts soulignent le fait que les élèves de la DG ont un vocabulaire "plus pauvre" que les élèves fréquentant des écoles allemandes (voir Bos, W. et autres). On constate aussi dans les écoles secondaires que les enseignants de la DG ont pratiquement tous terminé leurs études dans la partie francophone du pays, ce qui constitue un avantage en termes de consolidation de la langue étrangère. Cela signifie également qu'ils maîtrisent très bien la terminologie spécifique à leur domaine en français mais pas nécessairement en langue allemande, ce qui peut parfois poser problème (voir EURIDICE 2007). Par ailleurs, tous les élèves de la DG ne parlent pas l'allemand chez eux car beaucoup d'entre eux parlent un dialecte ou le français.

L'étude DELF a démontré que dans leur famille, 37% des 314 élèves de cinquième année primaire interrogés parlent un dialecte et 18% le français (voir Université de Liège : étude DELF 2007).

## 4.4. FORMATION PROFESSIONNELLE DES CLASSES MOYENNES

Les entreprises des classes moyennes revêtent une importance majeure au sein de la DG. On y dénombre actuellement plus de 600 entreprises de formation et 800 apprentis. Plus de 90% des entreprises de formation sont constituées de petites entreprises de moins de 50 salariés. Avec 800 apprentis en DG, le rapport entre le nombre d'apprentis et la population globale est presque dix fois supérieur à celui de la Communauté française et flamande.

Au début du deuxième degré de l'enseignement secondaire, les élèves de la DG ont la possibilité de suivre la formation en alternance des classes moyennes grâce à un contrat d'apprentissage en entreprise et en centre de formation. L'une des autres possibilités proposée par cette formation en alternance est celle de l'enseignement à temps partiel, à la fois dans un centre d'enseignement scolaire à temps partiel faisant partie d'une école secondaire et dans des entreprises, ce système devant permettre l'orientation future des jeunes adultes. A l'heure actuelle, il existe un centre d'enseignement à temps partiel dans les deux écoles techniques secondaires d'Eupen et de Saint-Vith.

### LES GRANDS PRINCIPES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES CLASSES MOYENNES

La formation professionnelle des classes moyennes repose sur un contrat d'apprentissage, trois à quatre jours par semaine étant passés dans l'entreprise proposant l'apprentissage et un à deux jours dans l'école professionnelle. La conclusion du contrat se fait par l'intermédiaire d'un secrétaire d'apprentissage qui est, pendant toute la durée de l'apprentissage, à la fois l'interlocuteur central des apprentis, des parents et de l'entreprise. Il intervient en cas de litige et conseille lorsque des questions se posent en matière d'apprentissage. La durée de l'apprentissage est de trois ans et celui-ci se termine par un certificat de fin d'apprentissage. Il est ensuite possible, selon la profession concernée, de suivre une formation de chef d'entreprise pendant deux ou trois ans et d'obtenir un brevet de maîtrise.

Pour intégrer le système d'apprentissage, il faut disposer du certificat d'études de base et avoir réussi la deuxième année de l'enseignement secondaire. L'âge minimum d'admission est de 15 ans. Pour les diplômés de l'enseignement secondaire supérieur qui sont toujours plus nombreux à suivre une formation en entreprise au cours des dernières années, ainsi que pour les ouvriers qualifiés souhaitant boucler une deuxième formation, il est par ailleurs possible de suivre des cours de formation générale appelés "Ouvrier artisan Plus" et dispensant des connaissances annexes en matière de gestion d'entreprise.



Les apprentis défavorisés en termes d'apprentissage ou de niveau social sont en revanche accompagnés par des pédagogues sociaux dans le cadre de cours de soutien, et ont la possibilité de continuer à développer leurs compétences artisanales. Pour les personnes disposant de talents artisanaux mais présentant des faiblesses en formation générale, il est possible d'obtenir non pas un certificat de fin d'apprentissage mais bien un certificat "de bon praticien".

L'Institut pour la formation et la formation continue des Classes moyennes et P.M.E. (IAWM) est une institution d'intérêt public de la DG constituant l'autorité de tutelle centrale de la formation en alternance et de la formation continue des classes moyennes. Elle est responsable de la formation des apprentis, des chefs d'entreprise et de la formation professionnelle continue. Elle assure le contrôle financier, pédagogique et administratif des centres de formation. C'est ici que sont élaborés les programmes d'apprentissage ainsi que les innovations pédagogiques.

Deux centres de formation soutenus par des corporations et par les classes moyennes, les Centres pour la formation et la formation continue des Classes moyennes et P.M.E. (ZAWM) d'Eupen et de Saint-Vith, proposent une formation scolaire professionnelle. Les cours spécialisés des centres ZAWM sont organisés à partir de quatre participants. Ces deux ZAWM affichent un grand dynamisme et sont solidement intégrés aux structures locales. Tous deux mettent l'accent sur certains aspects professionnels précis : le centre de Saint-Vith sur la menuiserie et la métallurgie ainsi que le commerce de détail tandis que celui d'Eupen – outre la construction, la métallurgie, la coiffure ou l'artisanat alimentaire – met également l'accent sur les prestations de services.

Les entreprises soutenant l'apprentissage sont contrôlées et agréées par l'intermédiaire de l'IAWM. Le contrat d'apprentissage passé entre le chef de l'entreprise formatrice et l'apprenti prévoit également une intervention et un accompagnement régulier du secrétaire d'apprentissage de l'IAWM.

Avec plus de 50 professions représentées et une grande proximité, la formation en alternance est considérée comme un atout régional de la DG, un atout qu'il convient de continuer à mettre en évidence et développer à l'avenir, aussi bien au bénéfice des jeunes que celui des entreprises. Parmi les questions importantes pour l'avenir, il s'agira d'assurer une relève au sein des entreprises et de former les jeunes afin qu'ils trouvent un emploi et une place dans la société.

On constate de façon générale un essor des professions exigeant un diplôme de qualification professionnelle. Le nombre de nouveaux contrats d'apprentissage est passé de 288 pour l'exercice 2003-2004 à 326 pour l'exercice 2007-2008. Cela s'explique par les besoins importants et donc les nombreuses possibilités de formation professionnelle offertes par les entreprises, l'offre de formation importante et une valorisation qualitative permanente de la formation en alternance. Les principaux domaines de compétence se situent dans la construction, la technique automobile, le traitement métallurgique, le commerce de détail et l'alimentation.

#### LES 10 QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES LES PLUS APPRÉCIÉES (2007-2008)

Qualification professionnelle (m/f)	Nbre de contrats
1 Mécanicien électronique automobile	29
2 Restaurateur	25
2 Commerçant de détail	25
3 Menuisier	22
3 Coiffeur	22
4 Métallurgiste	20
5 Chauffagiste	15
5 Electronicien	15
6 Commissionnaire de transport	14
6 Maçon	14

Source : Ministerium der DG 2008

Compte tenu de la situation favorable en matière d'emploi, les professions exigeant un diplôme de qualification professionnelle bénéficient par ailleurs d'un grand intérêt. Ces dernières années, les jeunes filles ont été davantage intégrées aux qualifications professionnelles et l'apprentissage après obtention du certificat de fin d'études secondaires a également été encouragé. Le taux d'intégration des apprentis (95%) au sein de la DG est exceptionnellement élevé.

Au-delà de la formation professionnelle générale, les centres pour la formation et la formation continue des Classes moyennes proposent une formation de chef d'entreprise ainsi que de nombreuses formations continues spécialisées et générales. Au cours de l'année scolaire 2007-2008, près de 1000 participants en ont bénéficié.

## LES DÉFIS

Les mutations démographiques, sociales et technologiques ainsi que l'eupéanisation de la formation professionnelle représentent d'immenses défis pour la formation en alternance des classes moyennes et ses acteurs. Il convient d'harmoniser, d'une part, la demande de main-d'œuvre qualifiée dans certains secteurs et, d'autre part, l'intérêt et le potentiel des jeunes, tout en jetant des ponts entre les exigences croissantes de performances dans toutes les professions et les degrés de formation extrêmement disparates des élèves.

Les principaux problèmes sont ici constitués par les transitions en début et en fin de formation de base, la mobilité ou encore la structure réduite des entreprises.

La transition entre l'école et la formation professionnelle s'avère toujours difficile pour les jeunes rencontrant de grands déficits d'apprentissage et sociaux et ce, malgré l'excellente offre en termes de postes d'apprentissage. Les exigences scientifiques théoriques croissantes et l'accroissement de l'orientation-clients dans pratiquement tous les secteurs d'entreprises ainsi que le flot de diplômés de l'enseignement secondaire supérieur arrivant sur le marché de la formation compliquent la situation des postulants les plus faibles aux postes d'apprentissage. On constate que ces derniers rencontrent également plus de difficultés au cours de leur première année d'apprentissage et cela entraîne parfois l'arrêt de leur formation.

On enregistre parmi les parents, les élèves et les enseignants, des visions désuètes de la profession et de la formation professionnelle. En conséquence, les candidats apprentis sous-estiment assez souvent les exigences liées à la formation professionnelle ou se font de fausses idées de la profession concernée. D'autres ignorent les possibilités professionnelles offertes par l'artisanat et les classes moyennes et délaissent ainsi la piste de la formation professionnelle.

La transition entre la formation professionnelle et les études ultérieures n'est par conséquent pas toujours simple. Le manque de reconnaissance scolaire du certificat de fin d'apprentissage complique non seulement la tâche des apprentis qui envisagent d'entamer des études – alors que cela serait certainement souhaitable compte tenu du manque aigu de diplômés universitaires dans le domaine des sciences techniques et naturelles – mais fait également que de nombreux bons élèves - et leurs parents - hésitent à franchir le pas de la formation professionnelle.

La mobilité du marché de l'emploi ainsi que la vie et le travail à la croisée de plusieurs zones linguistiques et économiques exigent de la mobilité en termes de formation professionnelle, aussi bien de la part des institutions formatrices que des personnes formées. L'artisanat constitue un bien d'exportation de la DG et ce n'est pas chose évidente. Le fait d'apprendre une deuxième ou troisième langue dans le cadre de la tranche scolaire très restreinte offerte par la formation en alternance constitue un autre défi, de même que la sensibilisation des apprentis à la nécessité de regarder au-delà de leur environnement local et de leur entreprise.

La structure modeste, voire très modeste, des entreprises de la DG pose un problème particulier en matière de formation permanente : les petites et très petites entreprises n'appliquent généralement pas un concept de formation permanente structurée à long terme et ne connaissent pas toujours très bien ni leurs propres besoins en termes de qualification, ni la démographie interne de leur entreprise. Contrairement aux grandes entreprises, elles ne peuvent pas faire appel à des spécialistes en gestion du personnel et en formation continue, ce qui fait que la qualification est souvent laissée au hasard.



## 4.5. RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT

La DG dispose de sa propre école supérieure : il s'agit de la Haute Ecole Autonome en DG (AHS) implantée à Eupen et fondée en 2005 suite à la fusion de trois autres écoles de diverses provenances. Le programme de la Haute Ecole Autonome en DG prévoit les cycles d'études de bacheliers assurant la formation d'instituteurs de maternelle, d'instituteurs du primaire et d'infirmiers/infirmières. Outre la formation principale, l'AHS propose également des formations continues. La formation non-universitaire de la Haute Ecole Autonome dure trois ans.

La formation des enseignants couvre les domaines suivants : acquisition des connaissances professionnelles de base, aptitudes et méthodes en matière de recherche, formation spécifique/générale et didactique, identité professionnelle, laboratoires et stages ainsi que quelques cours à option. Ces études de bachelier représentent au total 180 crédits-points.

La majorité des étudiants de l'AHS proviennent de la DG, seuls 20% venant du Luxembourg et d'Allemagne. La durée de formation est très courte : trois ans. Beaucoup de gens font remarquer que cette formation n'est pas suffisamment scientifique. L'ouverture accrue vers d'autres écoles supérieures ou la coopération avec d'autres institutions constitue donc une priorité, par exemple par l'intermédiaire d'un semestre externe ou le recours à du personnel enseignant externe. Des coopérations existent déjà, par exemple avec l'École supérieure de pédagogie de Schaffhouse, l'Institut de recherche en développement scolaire de Dortmund ou l'Institut de développement qualitatif de l'enseignement de Berlin. En matière de recherche, l'AHS se limite à la recherche pédagogique empirique.

La Communauté germanophone se trouve à proximité directe de neuf universités proposant une large palette de formations : Aix-la-Chapelle, Trèves, Luxembourg, Liège, Namur, Louvain-la-Neuve, Bruxelles, Maastricht et Hasselt. Il existe par ailleurs dans le voisinage direct une multitude d'écoles supérieures proposant les orientations les plus diverses. Les étudiants des Cantons de l'Est se dirigent généralement vers les écoles supérieures d'Aix-la-Chapelle, Liège, Namur, Louvain-la-Neuve et Bruxelles.

La Communauté germanophone est entourée de nombreux centres de recherche, accessibles en peu de temps. Citons notamment les centres de recherche des universités, le centre de recherche nucléaire de Jülich ou encore les laboratoires de nombreuses sociétés. Certaines entreprises de la DG coopèrent avec des instituts de recherche ; c'est par exemple le cas de la Câblerie d'Eupen dans le secteur de la nanotechnologie en collaboration avec l'Université de Namur.

La reconnaissance de la RWTH d'Aix-la-Chapelle en qualité d'université-élite d'Allemagne constitue une évolution dont les conséquences ne sont pas encore prévisibles. Cela étant, l'arrivée correspondante de personnel hautement qualifié dans la région d'Aix-la-Chapelle pourrait entraîner une forte augmentation des prix du logement en DG. Cette évolution présente toutefois aussi des opportunités, grâce aux éventuels départements de recherche décentralisés susceptibles de s'y installer.



## 4.6. ÉDUCATION ET FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

### LES INSTITUTIONS DE FORMATION CONTINUE

Il existe en Communauté germanophone une multitude d'organismes et d'institutions proposant des formations continues : les instituts de promotion sociale, les centres de formation des classes moyennes, les centres de formation professionnelle et permanente agricole, l'Office de l'emploi de la Communauté germanophone, l'Office de la Communauté germanophone pour personnes handicapées, la Haute Ecole Autonome, le Ministère proprement dit, le Conseil de la jeunesse d'expression allemande et les organismes de formation agréés pour adultes, sans oublier les mouvements de jeunesse, les associations sportives, les fédérations professionnelles et les syndicats qui proposent également leurs propres formations.

Il existe en fait cinq instituts de promotion sociale organisés ou subsidiés par la Communauté germanophone. A l'exception de l'Ecole ménagère du soir de la ville d'Eupen, ces instituts sont tous associés à des établissements de l'enseignement secondaire. L'offre comporte des cours généraux, y compris divers cours de langue, des formations professionnelles et des formations sociales permettant d'acquérir des compétences dans le domaine ménager. Ces instituts de promotion sociale organisent généralement des cours du soir. Ils permettent une mise à jour dans divers cours et offrent la possibilité de se préparer en deux à quatre ans à l'examen du certificat de fin d'études secondaires. Au cours de l'exercice 2007-2008, 1.132 élèves étaient inscrits dans ces instituts.

Les Centres pour la formation et la formation continue des Classes moyennes et les P.M.E. d'Eupen et de Saint-Vith proposent des formations continues axées sur des professions spécifiques ainsi que des formations plus générales, par exemple dans les domaines de la gestion d'entreprise, de l'informatique, de la comptabilité, de la formation en vente, etc. Les formations continues de ces centres sont subsidiées par la Communauté germanophone.

Il existe en Communauté germanophone quatre centres de formation professionnelle et continue agricole. Ceux-ci proposent une formation de base à la direction d'une entreprise agricole et une formation de maître de stages. Dans le cadre de la formation permanente, ces centres proposent également des journées et des réunions d'étude, des visites guidées, des journées de contact et des séminaires. On y traite des questions techniques, économiques et juridiques d'une entreprise agricole.

L'Office de l'emploi de la Communauté germanophone organise des formations qualifiantes pour les demandeurs d'emploi et les travailleurs, des stages préparatoires et d'intégration professionnelle des demandeurs d'emploi ainsi que des formations en entreprise. Il fait pour cela appel à ses propres centres de formation professionnelle dans les secteurs de la bureautique, de la construction et du nettoyage de bâtiment ou collabore avec d'autres organismes de formation au sein et en dehors de la DG. Des stages en entreprise ou des formations personnelles sont aussi organisés en collaboration avec des sociétés.

L'offre d'orientation et de formation continue de la Haute Ecole Autonome s'adresse aux instituteurs de l'école maternelle, aux instituteurs de l'école primaire et aux infirmiers/infirmières. Elle comporte des cours spécifiques à la profession ainsi que des cours pédagogiques. Une offre de formation continue spéciale est proposée aux jeunes enseignant(e)s afin de faciliter la transition entre les études et la vie professionnelle. Les formations proposées dans le secteur infirmier sont organisées en collaboration avec la Fédération professionnelle germanophone des infirmiers/infirmières. L'AHS propose deux cycles d'études complémentaires : le certificat d'aptitudes pédagogiques pour toutes les personnes disposant des connaissances spécifiques pour enseigner mais n'ayant pas suffisamment de connaissances pédagogiques et le cycle d'études court permettant d'obtenir le diplôme d'instituteur d'école primaire pour les instituteurs de maternelle déjà diplômés.

L'offre de formation professionnelle de l'Office de la Communauté germanophone pour personnes handicapées prévoit des séminaires pour les collaborateurs des services et des institutions s'occupant de manière professionnelle de personnes handi-

capées, des séminaires pour personnes handicapées dispensés dans un environnement individuel adapté ainsi que des formations pour animateurs sportifs, accompagnateurs de mouvements de jeunesse, animateurs de loisirs, responsables d'associations et toute autre personne intéressée. Le but est de sensibiliser la société aux difficultés rencontrées par les personnes handicapées afin d'intégrer davantage encore ces personnes à l'offre de loisirs

Le Ministère de la Communauté germanophone propose lui-même des formations continues. Le département de pédagogie organise et dispense des formations pédagogiques et spécifiques destinées aux membres du personnel enseignant en Communauté germanophone. Il octroie des bourses et des stages en Belgique et à l'étranger, par exemple au sein de l'UE, dans le cadre des programmes de formation européens, de l'Euregio Meuse-Rhin ou de la Grande Région Sarre-Lor-Lux. Le département des sports organise un vaste programme en collaboration avec la commission des sports, les fédérations sportives et les associations. Il intercède pour permettre la participation à des cycles d'études aux niveaux national et international.

Le Conseil de la jeunesse d'expression allemande organise pour les bénévoles du secteur de l'animation de la jeunesse, en collaboration avec les organismes et les centres de jeunes, des formations et des formations continues axées sur les thèmes les plus divers. Si la formation de base est suivie avec succès, le ministère délivre un certificat d'animateur.

Les institutions de formation pour adultes jouent un rôle important dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie. Outre le fait d'encourager la citoyenneté active, elles proposent également des formations en dehors du cadre scolaire. Ces organismes mettent l'accent sur différents thèmes, par exemple le développement durable, l'écologie, la politique, la politique sociale, la compétence médiatique, le concept "Un seul Monde", l'égalité des sexes ou l'intégration. Le but de la formation des adultes est de promouvoir l'intégration sociale et l'égalité des chances au sens le plus large ainsi que de diffuser les valeurs sociales et citoyennes fondamentales.

À l'heure actuelle, près de vingt institutions de formation pour adultes agréées sont financées par la Communauté germanophone par le biais de subsides pour frais de fonctionnement et de personnel. Dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, le Parlement a voté fin 2008 de nouvelles bases légales liées à ce financement dans le but de mieux intégrer la formation pour adultes à l'apprentissage tout au long de la vie et de mieux tenir compte des objectifs de la décennie mondiale de la "Formation pour un développement durable". Le financement se fait désormais sur base du concept global d'une institution et dans l'optique d'une amélioration qualitative permanente et vérifiable. Seules seront encore financées les institutions proposant des formations pendant un minimum de 150 jours par an. Notons que l'amendement des dispositions en vigueur a plutôt été contesté par les organismes concernés.

## INFORMATIONS ET CONSEILS EN MATIÈRE DE FORMATION CONTINUE

Dans le cadre d'un projet du Fonds social européen, le Ministère de la Communauté germanophone a créé un service de consultance et d'information sur la formation professionnelle (WIB) fournissant des renseignements sur les formations professionnelles organisées au sein et en dehors de la Communauté germanophone ainsi que sur les possibilités de financement. Ce service aide les personnes intéressées soit via une hotline gratuite, soit dans le cadre d'entretiens-conseils individuels liés à la recherche d'une formation professionnelle adéquate. Le WIB propose une vaste banque de formations comportant de nombreuses offres au sein de la Communauté germanophone et publie au milieu de chaque année un manuel tout aussi vaste traitant des formations continues. Ce service traite près de 300 demandes par an.

## SUBVENTIONNEMENT DE LA FORMATION CONTINUE

La Communauté germanophone soutient la participation individuelle à des formations permanentes et professionnelles via le subventionnement institutionnel des organismes de formation.

La Communauté germanophone octroie ainsi sous certaines conditions des aides pour effectuer des études secondaires et supérieures ainsi que des bourses pour des études supérieures et des projets de recherche scientifique sur le plan national et international.

Dans le cadre du projet-pilote de formation professionnelle et continue (BRAWO), les employeurs privés, les salariés, les indépendants, les professions libérales et les demandeurs d'emploi peuvent obtenir une prime à la formation continue en vue de participer à des formations professionnelles de qualité et pertinentes et ce, aussi bien en Belgique qu'à l'étranger. Un tiers des dépenses autorisées est remboursé, à concurrence de 1000 euros par personne et par formation ou par année de formation. Entre juillet 2007 et décembre 2008, près de 1000 demandes de primes ont été introduites.

L'Office de l'emploi de la Communauté germanophone octroie une aide financière couvrant les frais de formation aux employeurs souhaitant que leur personnel suive une formation. Sont financées les formations générales et les formations sectorielles spécifiques. Les demandeurs d'emploi participant à une formation organisée ou agréée par l'Office de l'emploi de la Communauté germanophone ont droit à une prime de formation (0,99 euro/heure) ainsi qu'au remboursement de leurs frais de déplacement.

Il est également possible de solliciter une subvention via le programme de formation tout au long de la vie 2007-2013 de l'Union européenne, par le biais de l'Agence européenne de la formation.

## CONCEPT DE FORMATION CONTINUE

Le Gouvernement de la Communauté germanophone a adopté début 2009 un concept de formation continue répondant aux recommandations de la Commission européenne en matière de formation tout au long de la vie. La mise en œuvre de ce concept devrait permettre de poursuivre les activités actuelles en matière d'information et de promotion.

Les organismes de formation professionnelle devraient par ailleurs bénéficier d'un accompagnement accru et l'offre devrait être mieux coordonnée. Ce concept prévoit également d'élargir la sensibilisation des citoyens et la collaboration avec des partenaires externes.



## 4.7. ANALYSE SWOT RÉCAPITULATIVE

La présente analyse SWOT résume les résultats dans le secteur de l'enseignement et de la formation. Elle repose sur l'analyse de la situation décrite ci-dessus, sur les entretiens avec des experts ainsi que sur les différents colloques.



### ATOUTS :

- >> Début précoce de l'apprentissage d'une deuxième langue
- >> Stimulation systématique du multilinguisme
- >> Résultats relativement corrects dans le cadre d'une comparaison des systèmes et des écoles
- >> Nouveaux référentiels de compétences offrant des perspectives d'avenir en matière de politique de formation
- >> Système de formation professionnelle et structure efficace de formation artisanale efficaces
- >> Taux élevé d'embauche des apprentis et accompagnement par des secrétaires d'apprentissage
- >> Large offre de formations continues spécifiques
- >> Subventionnement et consultance en matière de formation professionnelle

### MENACES :

- >> Diminution de la compétence linguistique en français
- >> Augmentation de l'écart entre les très bons élèves et les élèves très faibles

### FAIBLESSES :

- >> Faiblesses au niveau des compétences de base
- >> Part importante de retards scolaires en raison de la sélection précoce et du manque de compétences en matière de particularités comportementales et de difficultés spéciales d'apprentissage
- >> Manque d'enseignants, essentiellement dans les secteurs des sciences naturelles, de l'économie et des langues
- >> Manque de professionnalisme en matière de traitement des particularités comportementales
- >> Besoin d'élargissement et d'assainissement de nombreuses écoles secondaires
- >> Représentation trop peu importante des femmes dans la formation en alternance
- >> Trop faible perméabilité au début et à la fin de la formation des classes moyennes

### OPPORTUNITÉS :

- >> Normes de formation uniformes axées sur les compétences
- >> Attractivité de la profession d'enseignant depuis l'application de la réforme tarifaire et statutaire
- >> Gestion de la qualité scolaire grâce aux inspections, à l'évaluation et aux rapports comparatifs
- >> Extension des compétences linguistiques (langue maternelle / français / anglais / néerlandais)
- >> Compétences interculturelles
- >> Coopération avec des sites scientifiques voisins
- >> Consolidation de la DG en tant que lieu de formation grâce à l'extension de l'AHS
- >> Coopération transfrontalière en matière de formation en alternance
- >> Meilleure ramification des offres de formation professionnelle
- >> Investissements permanents en matière d'infrastructures / coopérations avec des écoles supérieures

# 5



## **5. STRUCTURE ÉCONOMIQUE ET EMPLOI**

## 5.1. PRÉREQUIS INFRASTRUCTURELS

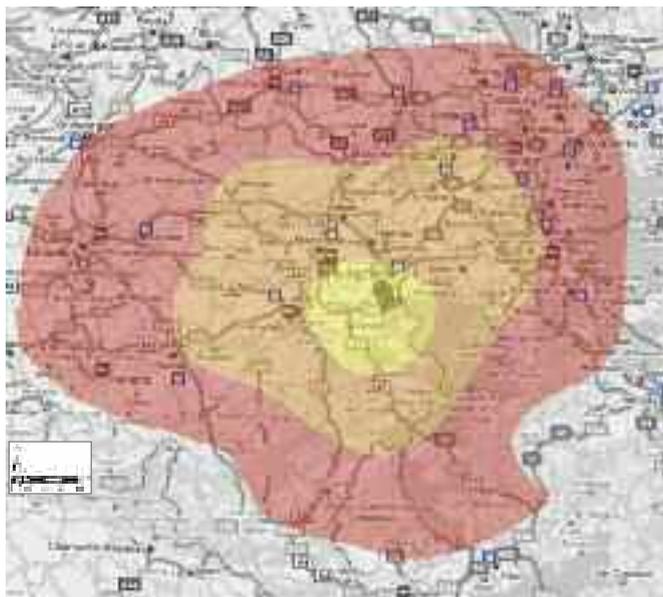
### SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET INFRASTRUCTURE ROUTIÈRE

La DG dispose de bonnes connexions avec le réseau routier suprarégional et est facile d'accès à partir de centres européens tels que la Ruhr, la région de Cologne/Bonn, la Randstad Holland et Amsterdam, la région et la périphérie bruxelloises ainsi que le Luxembourg. Les zones de durée de déplacement au nord de la DG, à partir d'Eupen, s'étendent naturellement plus au nord, à l'ouest et à l'est. En seulement 30 minutes en voiture, on peut en effet atteindre des autoroutes, une gare suprarégionale (Aix-la-Chapelle) ainsi qu'un aéroport et un port fluvial (Liège). Dans un délai de 60 à 90 minutes (toujours en voiture), on peut atteindre grâce à des connexions suprarégionales (aéroport, gare) la région rhénane, Eindhoven, Anvers et Bruxelles ou encore Charleroi.

#### ZONES DE DURÉE DE DÉPLACEMENT À PARTIR D'EUPEN (BELGIQUE)

Durée du déplacement en voiture en minutes à partir d'Eupen:

moins de 30 de 30 à 60 de 60 à 90 Aéroport Grande gare

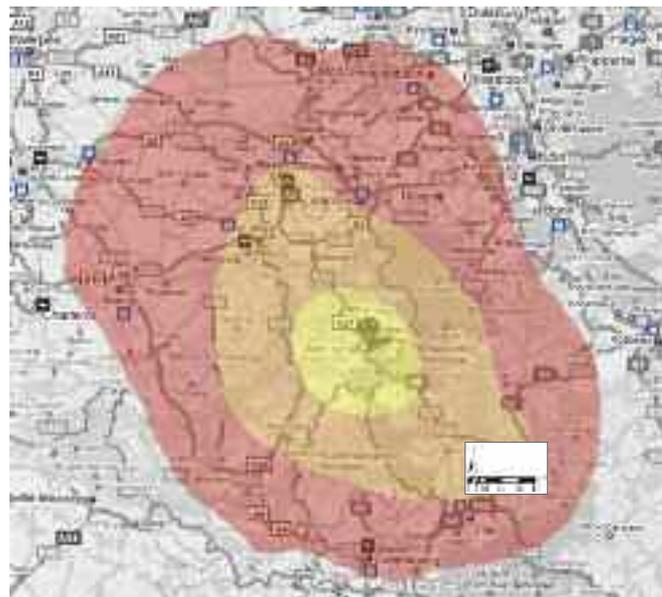


Données cartographiques : GoogleMaps · Datengrundlage: map24.de ·  
Cartographie: Th. Wieland, Geographisches Institut der Universität Göttingen, 2008

#### ZONES DE DURÉE DE DÉPLACEMENT À PARTIR DE SAINT-VITH (BELGIQUE)

Durée du déplacement en voiture en minutes à partir d'Eupen:

moins de 30 de 30 à 60 de 60 à 90 Aéroport Grande gare



Données cartographiques : GoogleMaps · Datengrundlage: map24.de ·  
Cartographie: Th. Wieland, Geographisches Institut der Universität Göttingen, 2008

Les zones de déplacement situées au sud de la DG, à partir de Saint-Vith, adoptent plutôt une orientation nord-sud, en particulier en raison du relief de moyennes montagnes et du réseau routier correspondant. Les agglomérations du nord sont par conséquent plus difficiles à atteindre alors que Luxembourg et Trèves sont manifestement plus accessibles. On trouve une liaison autoroutière dans un délai de 30 minutes, des gares suprarégionales et les aéroports de Liège et Maastricht peuvent aussi être rejoints dans un délai de 30 à 60 minutes.



En matière de trafic routier, la DG dispose de près de 1.600 km de routes communales et de 245 km de routes régionales et provinciales ainsi que de deux liaisons autoroutières permettant de bonnes relations suprarégionales.

En ce qui concerne le trafic ferroviaire, la DG est reliée au réseau suprarégional avec des arrêts à Eupen ou Welkenraedt. Le sud n'est cependant pas desservi par voie ferroviaire et on ne peut y rejoindre les gares qu'à partir de liaisons de transport public en bus.

Il n'existe pas de lien direct avec le réseau fluvial intérieur mais grâce au port de Liège, la DG est toutefois bien reliée aux grands ports maritimes d'Anvers et de Rotterdam.

La DG ne dispose pas de son propre aéroport. Les aéroports les plus proches sont ceux de Düsseldorf, Cologne/Bonn, Maastricht/Aix-la-Chapelle, Amsterdam, Bruxelles, Bruxelles-Charleroi, Liège et Luxembourg, tous accessibles dans un délai relativement intéressant.

Aussi bien au nord qu'au sud de la DG, des études de mobilité suprafrontalière ont été réalisées. L'étude de mobilité nord dans le triangle transfrontalier a révélé que l'infrastructure pour le transport motorisé était satisfaisante au nord de la DG. En matière de transports en commun, certaines améliorations sont toutefois nécessaires dans l'ensemble de la DG. Il en va de même pour l'extension des pistes cyclables ainsi que celle des pistes de randonnée à vélo.

## ÉNERGIE ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

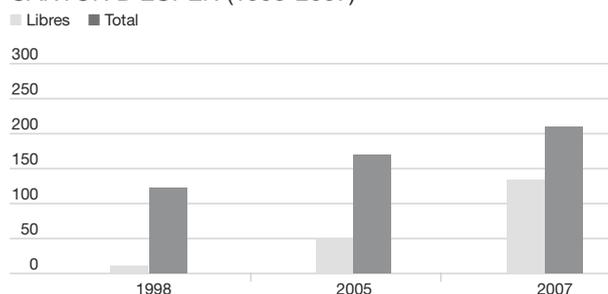
Depuis 1995, les prix de l'électricité appliqués aux utilisateurs finaux industriels sont en Belgique supérieurs à la moyenne des 15 premiers Etats membres de l'UE. Ils constituent par conséquent un facteur restrictif en termes d'attractivité de la zone économique que représente la DG. En ce qui concerne les prix du gaz, la Belgique se situe dans la moyenne des valeurs européennes voire même depuis 2002 en-dessous de la moyenne des pays de l'UE. Concernant le carburant, la Belgique propose avec le Luxembourg les prix les plus avantageux de toute l'Europe.

En matière d'évolution des prix des télécommunications, c'est en Belgique et en Grande-Bretagne qu'on paie le plus depuis 1997. La Belgique se situe ainsi largement au-delà du prix moyen des Etats de l'Union européenne et est même le pays le plus cher depuis 2004.

## ZONES À USAGE INDUSTRIEL OU COMMERCIAL

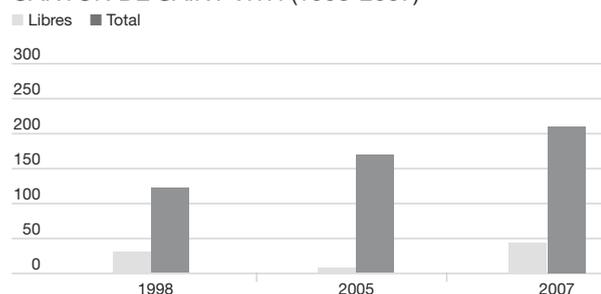
La DG dispose de plusieurs zones industrielles et commerciales aussi bien dans le sud que dans le nord. Ces zones sont détenues par des communes ou la SPI+, une intercommunale active au niveau de la Province de Liège dans le secteur de l'aménagement de zones industrielles et commerciales. Dans les années à venir, diverses révisions des plans de secteur devraient permettre de libérer davantage de terrains pour ces zones. On prévoit notamment des possibilités d'extension via les plans de secteur de Saint-Vith, Eupen-Baelen-Welkenraedt-Lontzen et Bullange-Butgenbach et un projet existe aussi pour Amblève.

ZONES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES EN HA  
CANTON D'EUPEN (1998-2007)



Source : WFG 2008

ZONES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES EN HA  
CANTON DE SAINT-VITH (1998-2007)



Source : WFG 2008

Selon une enquête lancée en mars 2008 par la WFG (la Société de Promotion économique pour l'Est de la Belgique), 131,18 ha de surfaces libres ont été affectées dans le canton d'Eupen. À l'heure actuelle, 28,69 ha ont été aménagés et sont effectivement disponibles.

Sur les 44,48 ha de zones libres dans le canton de Saint-Vith, seuls 11,48 étaient aménagés en mars 2008. Il s'agit de surfaces situées dans les zones industrielles de Kaiserbaracke (extension) et de Saint-Vith II (extension).

On constate une carence en matière de disponibilité de surfaces industrielles et commerciales spécialement dédiées aux "clusters" et de surfaces destinées à des entreprises artisanales locales de proximité, les normes de qualité étant plus strictes que pour les infrastructures applicables en matière de zones commerciales et industrielles.

Seule la nouvelle zone industrielle de Kaiserbaracke, située au sud de la Communauté, est principalement ouverte aux entreprises du secteur du traitement du bois et des produits alimentaires, permettant ainsi pour la première fois la création de concentrations d'entreprises. Par rapport aux prix pratiqués dans les zones industrielles et commerciales du voisin allemand et en Province de Liège, l'offre de la DG est tout à fait concurrentielle.

Les zones industrielles de la DG ne sont pas toutes aménagées selon les mêmes critères en matière d'électricité, d'eau, de gaz, d'éclairage, de lignes téléphoniques, de canalisations et de fibres optiques, ce qui constitue un inconvénient majeur dans l'optique de la concurrence internationale. Le sud ne dispose par exemple pas de raccordement au gaz et seul Eupen est relié au réseau de fibres optiques.

## 5.2. DIMENSIONS DES ENTREPRISES

### SALARIÉS

La DG se caractérise par une structure de petites et moyennes entreprises. 70% des salariés du secteur privé sont employés dans des entreprises de moins de 100 collaborateurs.

Une comparaison avec les autres régions du pays révèle que la main-d'œuvre salariée au sein de la DG est davantage concentrée dans les très petites entreprises de moins de dix personnes et dans celles employant jusqu'à 100 personnes.

#### NOMBRE DE SALARIÉS EN FONCTION DE LA TAILLE DES ENTREPRISES (2007)

	<10	10-100	100-999	>1.000
DG	23%	47%	30%	0%
Wallonie	17%	40%	34%	8%
Flandre	16%	40%	35%	9%
Belgique	16%	38%	35%	12%

Source : ONSS

### EMPLOYEURS

La plupart des employeurs du secteur privé de la DG sont actifs dans l'industrie de production, en particulier l'industrie alimentaire, la transformation des métaux et l'industrie du bois, dans la construction, le commerce et les réparations ainsi que dans les prestations de services aux personnes.

La structure des PME décrite ci-dessus est confirmée par l'analyse des chiffres des employeurs. Seuls 2% des employeurs du secteur privé de la DG emploient plus de 100 collaborateurs. 63% des employeurs emploient moins de 5 personnes et près de 81% moins de 10 personnes.



## 5.3. CRÉATION DE VALEUR AJOUTÉE ÉCONOMIQUE

### CRÉATION DE VALEUR AJOUTÉE

Sur base des données économiques, la DG est une zone se distinguant clairement des autres régions de Belgique. Selon l'Institut des Comptes Nationaux (ICN), la création de valeur ajoutée brute de la DG était en 2006 de 1.416 millions d'euros, ce qui correspond à 0,5% de l'économie belge. Parmi les principaux secteurs économiques actuels de la DG, citons l'industrie de production, le commerce et les réparations, l'ensemble du secteur de la logistique ainsi que les services aux entreprises. Le secteur de la construction et l'industrie de production y jouent un rôle remarquable. Certes, l'agriculture et la sylviculture imprègnent certes très fortement le paysage mais ne revêtent pas directement pas une importance économique significative.

Avec près de 70%, la création de valeur ajoutée brute du secteur tertiaire revêt également une grande importance au sein de la DG. Comparativement, les autres secteurs économiques sont en retrait.

#### STRUCTURE DES ENTREPRISES (2006)

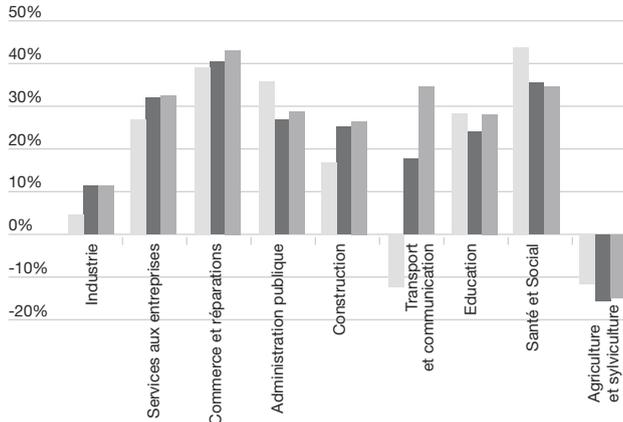
Secteur	Nombre d'employeurs	Nombre de salariés	Pourcentage de la création de valeur ajoutée
Services aux entreprises	155	1.102	18,6%
Construction	237	1.303	7,5%
Transports	133	1.382	7,1%
Matériel électronique	13	1.084	5,1%
Industrie chimique, plastiques	12	650	4,4%
Transformation alimentaire	59	697	3,6%
Métallurgie	46	771	2,7%
Agriculture et sylviculture	47	181	2,7%
Services aux personnes	233	756	1,8%
Textile	9	378	1,8%
Horeca	172	733	1,7%
Construction automobile	7	339	1,2%
Bois et meubles	20	244	1,0%
Imprimerie et édition	13	179	0,7%
Verre, céramique, pierre	13	156	0,6%

Source : ONSS, ICN 2008

Selon cet aperçu statistique, le tourisme représente 1,7% de la création de valeur ajoutée en DG. On peut toutefois difficilement évaluer l'importance réelle de ce secteur car il n'est pas clairement défini de manière chiffrée. Toute une série d'autres secteurs réalisent en effet une partie de leur chiffre d'affaires via le tourisme, notamment le commerce, le transport ou les services aux personnes.

## EVOLUTION DE LA CRÉATION DE VALEUR AJOUTÉE BRUTE (2000-2006)

■ DG ■ Wallonie ■ Belgique

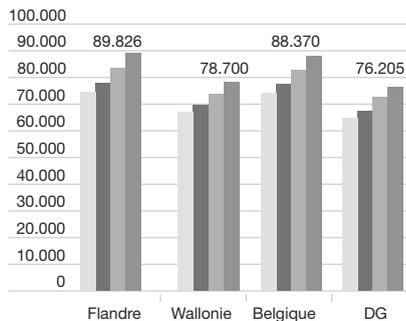


Source : ICN 2008; Auswertung: ADG

Entre 2000 et 2006, la création de valeur ajoutée brute au sein de la DG n'a augmenté que d'environ 14% alors qu'en moyenne, elle progressait de 20,6% au niveau national. Durant cette période, le produit intérieur brut (PIB) par salarié a également progressé plus lentement que dans le reste du pays mais la différence est ici plus réduite : 9,2 contre 11,4%. En chiffres absolus (2006), cela représente 317 milliards d'euros pour la Belgique, 74 milliards d'euros pour la Wallonie et 1,6 milliard d'euros pour la DG.

## PIB PAR SALARIÉ (€)

■ 2000 ■ 2002 ■ 2004 ■ 2006



Source : ICN 2008; Auswertung: ADG



Dans le cadre de l'analyse régionale, la Société de Promotion économique pour l'Est de la Belgique (WFG) et l'Office de l'emploi de la Communauté germanophone ont cherché à savoir si les secteurs faisant globalement office de secteurs de croissance étaient plus ou moins bien plutôt bien ou mal représentés au sein de la DG par rapport à l'ensemble de la Belgique. Inversement, l'importance particulièrement élevée d'un secteur dans des branches affichant globalement un retard de développement peut aussi constituer une menace pour l'avenir de l'emploi au sein de la DG. L'analyse de la structure sectorielle en fonction de la valeur ajoutée donne l'image suivante :

### STRUCTURE SECTORIELLE – ASPECT LIÉ À LA CRÉATION DE VALEUR AJOUTÉE

Evol. = évolution en DG en termes de création de valeur ajoutée

Prop. = proportion représentée par ce secteur en termes de création de valeur ajoutée en DG

Ecart = différence en % entre prop. DG et Belgique

#### Branches à effet de croissance négatif en Belgique; proportion DG supérieure à proportion Belgique

Croissance - / Proportion +	Evol.	Prop.	Ecart
Matériel électrique et électronique	-18,5%	4,6%	+3,4
Industrie textile	+6,1%	1,7%	+0,9
Agriculture et sylviculture	-15,8%	2,7%	+1,7

#### Branches à effet de croissance positif en Belgique; proportion DG supérieure à proportion Belgique

Croissance - / Proportion +	Evol.	Prop.	Ecart
Transformation du bois	-4,1%	1,2%	+0,9
Administration publique	+24,8%	8,6%	+1,3
Transport et communication	-0,6%	8,6%	+0,4
Enseignement	+19,4%	6,8%	+0,2
Services aux ménages	-24,4%	0,5%	+0,1
Construction	-6,2%	7,2%	+2,4
Métallurgie	0%	3,5%	+0,8
Horeca	-8,5%	1,7%	+0,2
Industrie chimique	+20,5%	4,4%	+0,5
Autres transformations (y compris bois)	+3,1%	1,0%	+0,5

#### Croissance création de valeur en Belgique (2000-2004)

Recul création de valeur en Belgique (2000-2004)

#### Branches à effet de croissance négatif en Belgique; proportion DG inférieure à proportion Belgique

Croissance - / Proportion +	Evol.	Prop.	Ecart
Imprimerie / papier	+25,0%	0,9%	-0,5
Construction automobile	+0,6%	1,2%	-0,2
Pierre et terres	0%	0,0%	-0,1

#### Branches à effet de croissance positif en Belgique; proportion DG inférieure à proportion Belgique

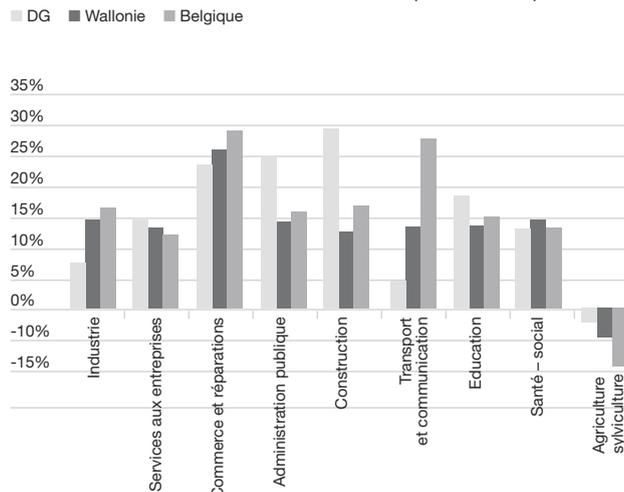
Croissance - / Proportion +	Evol.	Prop.	Ecart
Commerce et réparations	+32,1%	12,9%	-0,2
Santé et Social	+22,6%	5,7%	-1,4
Immobilier et services aux entreprises	+14,0%	17,9%	-4,0
Services aux personnes	+26,3%	2,0%	-0,3
Transformation de produits alimentaires	-36,5	2,0%	-0,3
Activités financières	-7,5%	2,5%	-3,4
Eau, gaz, électricité	-15,3%	1,2%	-1,3
Verre, céramique, ciment	+39,7%	0,7%	-0,2
Construction mécanique	-29,7%	0,5%	-0,7

Source : Standortanalyse der DG 2007

## PRODUCTIVITÉ

Au sein des entreprises de la DG, la création de valeur par personne était de 53.782 euros en 2006. Elle est donc inférieure à la moyenne nationale qui est de 65.895 euros et n'atteint pas non plus la moyenne wallonne. Au niveau de l'Union européenne, la valeur ajoutée par personne pour l'industrie de transformation s'élevait en 2006 à 46.200 euros. La DG se situe donc bien au-dessus.

### EVOLUTION DE LA PRODUCTIVITÉ (2000-2005)



Source : ICN 2008; Auswertung: ADG



On a constaté une augmentation supérieure à la moyenne de la productivité dans les secteurs des services aux entreprises, de l'administration publique, de l'industrie du bâtiment et de l'enseignement. On note un recul de la productivité dans les secteurs de l'agriculture et de la sylviculture par comparaison aux autres régions mais ce recul est relativement modéré.

La haute création de valeur par personne dans le secteur des services aux entreprises s'explique essentiellement par l'importance restreinte de l'achat de marchandises dans ce secteur. Il convient toutefois de tenir compte du fait que le nombre de personnes actives (salariés et indépendants) reporté au dénominateur ne tient pas compte du temps de travail. Les secteurs occupant une grande proportion de personnes à temps partiel sont en effet ainsi d'emblée "défavorisés". On ne dispose pas encore d'explications claires pour le recul global de la productivité économique au sein de la DG. Selon une estimation de l'Office de l'emploi de la Communauté germanophone et de la WFG (Société de Promotion économique) dans le cadre de l'analyse régionale, la valeur globale recule avant tout parce que ce sont précisément les secteurs affichant comparativement une productivité de travail et un dynamisme de développement moindres qui pèsent le plus en DG, notamment l'agriculture, les industries de production et les services aux personnes. Inversement, les secteurs à forte productivité et fort dynamisme de développement, notamment les services aux entreprises, occupent ici une place plus limitée.

## COÛTS SALARIAUX

En Belgique, l'évolution des coûts salariaux à charge des employeurs dépend de celle des coûts salariaux bruts directs ainsi que des cotisations sociales ou des coûts salariaux annexes. Dans cette optique, les coûts salariaux étaient en 2003, tous secteurs confondus, en moyenne plus élevés de 8% en Flandre qu'en Wallonie et 16% plus élevés qu'au sein de la DG. Il faut toutefois noter que la proportion d'emplois à temps partiel est légèrement plus élevée en DG que dans le reste du pays.

Les frais de personnel par salarié s'élèvent en moyenne en DG à près de 34.600 euros, ce qui représente à peine 84% de la moyenne belge (41.184 euros). Ils sont même inférieurs à la moyenne wallonne qui est de 37.550 euros. Avec 32,70 euros, les coûts par heure de travail prestée en Belgique font également que notre pays occupe une position au sommet de la hiérarchie européenne (coût moyen de 26 euros), derrière la Suède et le Danemark.

En DG, les frais de personnel ne dépassent la moyenne belge que dans les secteurs de l'agriculture et de la sylviculture, de l'administration publique et des services aux ménages ainsi que dans l'industrie du bâtiment.

Au sein de la DG, le revenu moyen s'est manifestement amélioré depuis quinze ans – aussi en comparaison avec les autres régions belges. Il se situe désormais en deuxième position derrière celui de la Flandre.

### REVENU MOYEN PAR DÉCLARATION D'IMPÔT (EN MILLIERS D'EUROS)

Sektor	1990	2000	2005
DG	16,69	21,98	24,19
Wallonie	17,37	22,66	22,80
Flandre	18,28	24,64	25,61
Région Bruxelles-Capitale	18,37	23,14	22,57
Belgique	18,00	23,89	24,42

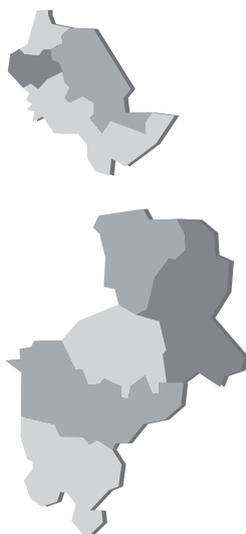
Source : Arbeitsmarktbeobachtungsstelle Ostbelgien 2008



Une étude réalisée pour la Grande Région Sarre-Lor-Lux a révélé qu'en 2002 la charge fiscale globale moyenne était en 2002 de 41,8% en France, de 28% au Luxembourg et de 43,5% en Belgique. Ces taux d'imposition nationaux différents entraînent de nouveaux glissements en termes d'attractivité des différentes régions. Ceci s'applique plus particulièrement à la DG pour les sites se trouvant à proximité du Grand-Duché de Luxembourg, ce que confirment également les flux de navetteurs quotidiens se rendant dans ce pays.

## 5.4. LE MARCHÉ DU TRAVAIL

### PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES CANTONS D'EUPEN ET DE SAINT-VITH



Canton d'Eupen	
Population	44,553
Densité de population	198,2 hab./km <sup>2</sup>
Taux de chômage	9,9%
Salariés/entreprise	11,3
Proportion de salariés dans l'industrie de production	29,7%
Proportion de personnes actives dans le secteur agricole	2,1%

Canton de Saint-Vith	
Population	29.616
Densité de population	47,1 hab./km <sup>2</sup>
Taux de chômage	4,4%
Salariés/entreprise	8,4
Proportion de salariés dans l'industrie de production	26,4%
Proportion de personnes actives dans le secteur agricole	9,9%

Source : agiplan 2009

## STRUCTURE DE L'ACTIVITÉ

A ce jour, la population active de la DG, c'est-à-dire le nombre de personnes âgées de 15 à 64 ans et disponibles sur le marché du travail, affiche encore une tendance à la croissance. Selon les calculs de l'Institut wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique (IWEPS), le taux d'activité de la DG s'élevait en 2007 à 66,1%. On prévoit dans un proche avenir une légère diminution et un fort vieillissement de la population active. À partir de 2025 environ, on note une évolution extrêmement critique du point de vue du potentiel de main-d'œuvre.

Au sein de la DG, le taux d'emploi était de 61,6% en 2007, ce qui constitue un niveau élevé par rapport à la moyenne belge et comparable à celui de la Flandre.

### ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DE L'ACTIVITÉ (1997-2007)

	Taux 1997			Taux 2007			Évolution des taux 1997-2007		
	d'activité	d'emploi	de chômage	d'activité	d'emploi	de chômage	d'activité	d'emploi	de chômage
Wallonie	64,4%	53,2%	17,4%	63,5%	54,5%	14,3%	-1,4%	2,4%	-17,8%
Flandre	66,6%	60,9%	8,5%	64,5%	60,9%	6,6%	-3,2%	0,0%	-22,4%
Bruxelles	59,9%	47,7%	20,3%	56,1%	44,8%	19,3%	-6,3%	-6,1%	-4,9%
Belgique	65,3%	57,2%	12,3%	63,8%	57,5%	10,4%	-2,3%	0,5%	-15,4%
DG	63,2%	59,6%	5,7%	66,1%	61,6%	7,0%	4,6%	3,4%	22,8%

Source : IWEPS, Steunpunt / Berechnung: Ministerium der DG, 2009

On notera plus particulièrement l'activité croissante des personnes relativement âgées – comme d'ailleurs dans toutes les régions de Belgique ainsi que les très hauts taux d'activité et d'emploi des jeunes en DG. Un taux élevé d'activité, comme c'est le cas pour les 15 à 24 ans de la DG, signifie également qu'une part non négligeable des personnes susceptibles de poursuivre leur formation sont déjà engagées dans un processus de travail. Au sein de la Communauté, c'est est principalement dû à l'attrait particulier de l'excellent système de formation en alternance. Dans cette optique, le taux d'activité de la DG constitue à la fois un atout et une faiblesse.

## STRUCTURE DE L'EMPLOI

En termes de volume, les secteurs les plus intensifs en 2006 au niveau de l'emploi en 2006 en DG étaient l'industrie de transformation, le commerce, l'industrie automobile et de réparation, les services aux entreprises, le secteur public et les professions de santé ainsi que les professions sociales. La proportion de personnes actives dans le secteur agricole est de 4,4% contre 2% pour la moyenne belge.

### PROPORTION PAR RAPPORT À L'EMPLOI TOTAL (2006)

	DG	Wallonie	Flandre	Belgique
Agriculture et sylviculture	4,4%	2,2%	2,3%	2,0%
Activités transformatrices	19,5%	12,5%	16,9%	13,8%
Eau, gaz, électricité	0,2%	0,8%	0,4%	0,6%
Construction	7,3%	6,7%	6,2%	5,8%
Commerce, automobile et réparations	14,9%	14,3%	14,9%	14,2%
Horeca	4,3%	3,3%	3,5%	3,5%
Transport et communication	6,3%	6,3%	6,7%	6,9%
Banques, assurances	1,5%	1,9%	2,0%	3,2%
Services aux entreprises	9,2%	12,9%	16,9%	16,0%
Administration publique	9,1%	11,3%	7,1%	9,8%
Enseignement	8,1%	9,5%	7,5%	8,0%
Santé et Social	9,5%	12,9%	11,0%	11,1%
Services aux personnes	3,9%	3,8%	3,3%	3,6%
Services aux ménages	1,7%	1,7%	1,2%	1,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : ICN

Selon l'analyse régionale de la Société de Promotion économique, dans le secteur de l'innovation et de la technologie, seules 13 entreprises de la DG sont actives dans la branche des hautes technologies (IT, électronique, automatisation, technique médicale, etc.). La DG, avec un taux de 8% de l'emploi total dans le secteur des hautes et moyennes technologies, se situe malgré tout au-dessus de la moyenne belge qui est de 6,4%. Avec 31% Le taux d'emploi dans les services requérant de solides connaissances, notamment la santé, les finances ou la recherche et le développement, le taux d'emploi est, avec 31%, nettement inférieur à la valeur moyenne belge (39%) mais cette part est en progression constante depuis plusieurs années.

### Emploi salarié

Selon les données fournies par l'Office national de la sécurité sociale (ONSS), la DG comptait au 31 décembre 2007 22.218 travailleurs assujettis obligatoirement à l'assurance sociale. L'emploi salarié a donc augmenté de 1000 unités entre 2006 et 2007. Si on considère le fait que jusqu'en 2005, avec près de 15%, l'augmentation, avec près de 15%, restait inférieure à la moyenne belge (16%) et à celle de la Flandre (20%), l'évolution de ces dernières années peut être qualifiée d'assez remarquable.

La distinction entre les secteurs secondaire et tertiaire devient sans cesse plus importante car un grand nombre d'emplois des secteurs de la transformation ont été "tertiarisés" par outsourcing. Toutefois, la part des travailleurs assujettis obligatoirement à l'assurance sociale au sein des industries de transformation reste comme auparavant largement supérieure à la moyenne nationale. Comme l'ont démontré des études réalisées en Allemagne notamment, l'augmentation des emplois dans le secteur des services aux entreprises s'explique - à concurrence d'environ un tiers - par le transfert de services jusqu'alors prestés directement par des sociétés industrielles et à concurrence d'environ deux tiers par la production et la commercialisation croissantes de "biens présentant des composants de services et de service après-vente".

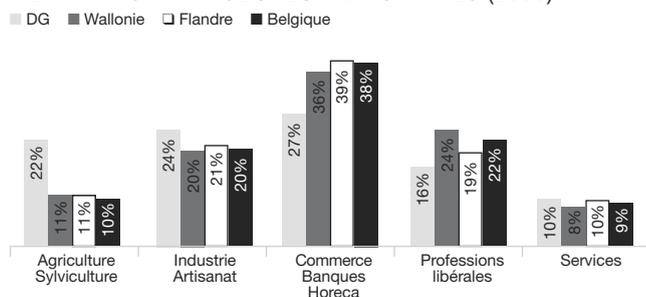
Alors que la croissance concerne essentiellement le secteur tertiaire, un recul se concentre en termes d'emplois dans le secteur secondaire et principalement celui de la construction, ce qui s'explique par une délocalisation des emplois vers le Luxembourg.

### Emploi indépendant

Selon les informations de l'Office national de la sécurité sociale (ONSS), la DG comptait au 31 décembre 2006 6.683 indépendants. En ce qui concerne le type d'activités, il s'agit pour 70% d'entre elles d'une activité principale, pour 20% d'une activité secondaire et pour 10% d'une activité post-retraite. 55,4% des indépendants sont installés dans le canton de Saint-Vith et 44,5% dans celui d'Eupen. Un tiers des indépendants sont des femmes.

Si on considère la répartition en fonction des secteurs d'activités, on constate comme précédemment une forte proportion d'indépendants dans le secteur agricole, même si ce dernier a enregistré un recul dramatique au cours de ces 20 dernières années. Le nombre d'agriculteurs indépendants a par exemple chuté de 31% entre 1990 et 2006.

### INDÉPENDANTS RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVÉTÉS (2006)



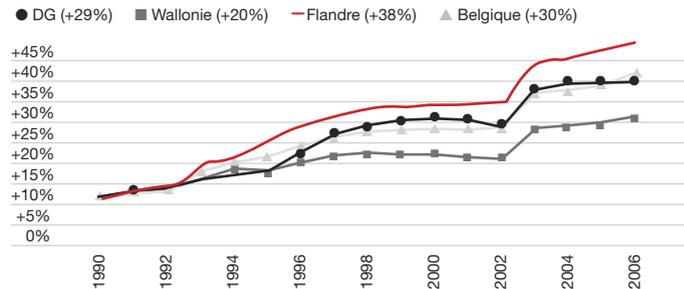
Source : Arbeitsmarktbeobachtungsstelle Ostbelgien 2008

En ce qui concerne la structure d'âge des indépendants, on constate que 55% d'entre eux sont âgés de 35 à 53 ans tandis que relativement peu de jeunes adultes franchissent le pas du travail indépendant. 18% des indépendants ont en effet un âge inférieur à 35 ans alors que pour les salariés, ce chiffre est de 40%. Une comparaison sectorielle révèle que les jeunes recherchent avant tout (27%) l'indépendance dans le secteur des prestations de services (27%).

Si on excepte l'agriculture, le travail indépendant en DG a progressé de près de 30% entre 1990 et 2006.



### EVOLUTION DU NOMBRE DE TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS, HORS SECTEUR DE L'AGRICULTURE (1990-2008)



Source : Arbeitsmarktbeobachtungsstelle Ostbelgien 2008

Le nombre de créations d'entreprise a progressé de 14% depuis 1999. Il s'agit de la valeur la plus faible par rapport aux autres régions belges : pendant la même période, ce nombre a progressé en Wallonie de 16%, en Flandre de 23% et à Bruxelles de 26%. En lançant une initiative de création d'entreprises, la DG a cherché pour la première fois en 2000 de regrouper tous les services liés à la création d'une entreprise en vue d'augmenter le nombre. Au cours de la première année, on a ainsi enregistré 240 demandes. Ce nombre a progressé en permanence et est actuellement d'environ 300 par an. Malgré les nombreuses mesures prises dans le sens d'une orientation regroupée et professionnelle, on constate encore et toujours certains déficits, en particulier dans les domaines de la sauvegarde et de la succession d'entreprise.

On constate par ailleurs encore trop peu de coopérations opérationnelles entre le secteur économique et les écoles supérieures implantées en DG. Ce déficit s'explique avant tout par le manque actuel de "culture de concertation" entre les sciences et l'économie. Les coopérations possibles concernent par exemple le RWTH d'Aix-la-Chapelle, les universités de Maastricht, Hasselt et Liège ainsi que le centre de recherches de Jülich.

On constate également en DG que de nombreux brevets sont déposés par des particuliers mais que ceux-ci ne débouchent pratiquement jamais sur un processus de production industrielle et de commercialisation.

Avec 195 entreprises pour 1.000 personnes actives, la densité moyenne d'entreprises en DG est toutefois supérieure à celle des autres régions belges, ce qui doit être mis en relation avec la taille relativement réduite de ses entreprises. Globalement, le travail indépendant ne bénéficie pas d'une réputation particulièrement favorable en Belgique. Sur le plan européen, avec l'Espagne et la France, notre pays ferme en effet la marche dans ce domaine.

## CHÔMAGE

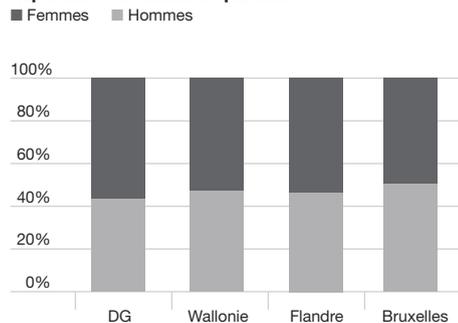
Sur base annuelle, il y avait en 2008 en Communauté germanophone 2.413 chômeurs complets indemnisés. Il s'agit de personnes sans emploi, directement disponibles sur le marché du travail et cherchant activement un emploi. Cela correspond à un taux de chômage de 7,2%. En février 2009, le chômage était en DG de 7,3% (2.450 personnes), loin derrière la moyenne belge et tout juste au-dessus du très faible taux de chômage enregistré en Flandre.

Environ 55% des chômeurs de la DG sont des femmes, ce nombre ayant constamment diminué ces dernières années mais restant au-dessus de la valeur moyenne des autres régions de Belgique. Le taux de chômage des femmes est sensiblement supérieur à celui des hommes : 9,2% contre 5,7%.

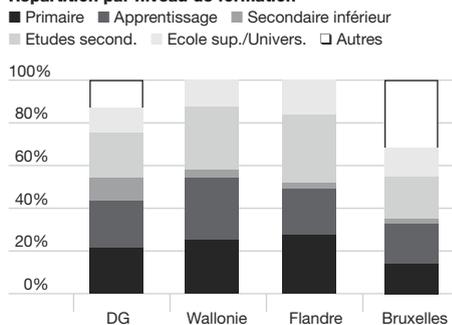
La répartition des chômeurs par tranches d'âge révèle que la majorité des demandeurs d'emploi se situe dans la catégorie des 35-50 ans. Par rapport à l'année 2001, lorsque le chômage a atteint en DG son seuil le plus bas, on constate toutefois que son augmentation touche particulièrement les plus de 50 ans et les moins de 25 ans. La proportion de personnes âgées de plus de 50 ans parmi les chômeurs complets indemnisés est ainsi passée de 12 à près de 22% alors que celle des jeunes est restée pratiquement stable aux environs de 20%.

### STRUCTURE DU CHÔMAGE (2007)

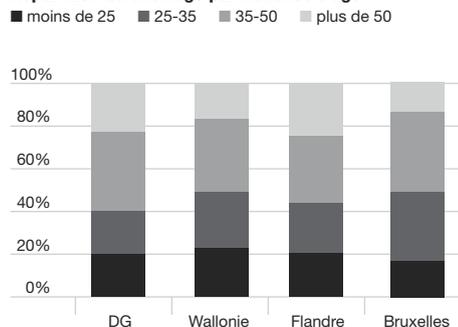
**Répartition des chômeurs par sexe**



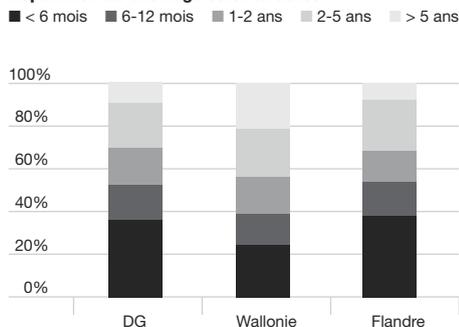
**Répartition par niveau de formation**



**Répartition du chômage par tranches d'âge**



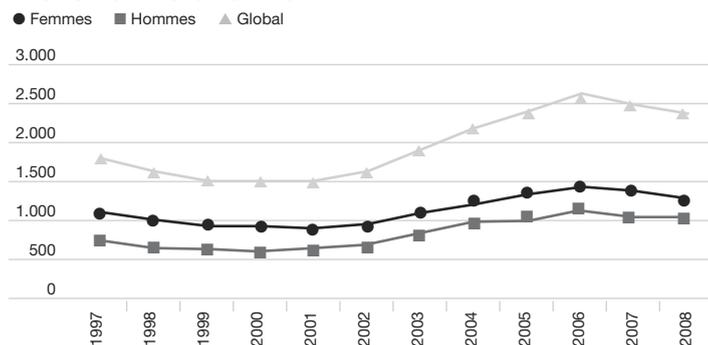
**Répartition du chômage selon la durée**



Source : Arbeitsmarktbeobachtungsstelle Ostbelgien 2008

La proportion de chômeurs sous-qualifiés, c'est-à-dire de personnes disposant au plus d'un certificat d'école primaire ou du secondaire inférieur voire du second degré de l'enseignement secondaire - s'élève en DG à plus de 45%. Leur proportion par rapport à l'ensemble des chômeurs a légèrement diminué ces dernières années tandis que celle des personnes possédant un diplôme scolaire étranger a augmenté dans les mêmes proportions, une partie de ces personnes relevant ici encore de la catégorie des chômeurs sous-qualifiés.

### EVOLUTION DU CHÔMAGE



Source : Arbeitsamt der DG, SAVE 2009

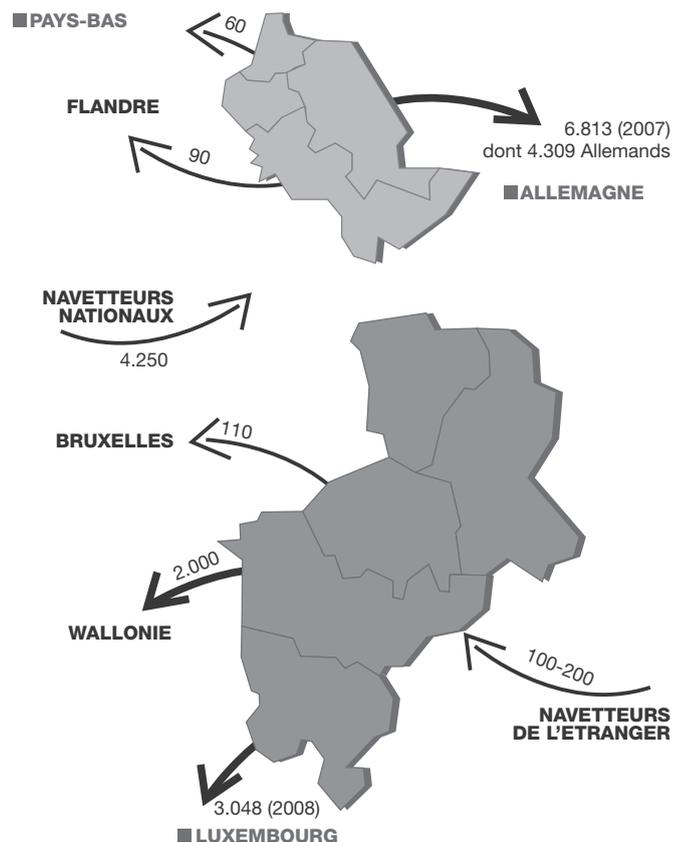
Au cours de ces dernières années, la croissance du chômage peut être expliquée par une série de facteurs :

- la progression de la population active, en particulier dans les tranches d'âge supérieures ;
- le recul de la conjoncture après 2001 et l'évolution plutôt négative au cours de ces dernières années en DG qui en a résulté au niveau de l'emploi en DG au cours de ces dernières années ;
- la détérioration des opportunités du marché du travail pour les moins qualifiés ;
- le relèvement depuis juillet 2002 du seuil de l'âge permettant une dispense de recherche de travail de 50 à 58 ans ;
- l'immigration accrue de ressortissants étrangers.

Il existe au sein de la DG toute une série de services et de projets sociaux destinés à qualifier et à employer les personnes rencontrant des problèmes d'accès à l'emploi. Ces services et projets ont pour but d'intégrer les chômeurs de longue durée, les personnes ne possédant qu'un faible niveau de formation, les jeunes chômeurs ainsi que les personnes souffrant d'un handicap dans à des entreprises opérant sur le marché régulier du travail ou relativement proches de ce celui-ci. Ces entreprises sociales doivent pour cela créer en permanence des postes de travail adaptés à leur clientèle.

## MOBILITE DE LA MAIN-D'ŒUVRE

FLUX DE NAVETTEURS VERS ET À PARTIR DE LA DG (2004)



Source : Standortanalyse der DG 2007, IGSS, Landesarbeitsamt NRW 2009

Comparativement à d'autres régions, la mobilité de la main-d'œuvre et les flux de navetteurs sont extrêmement élevés. Les données relatives aux navetteurs se rendant en Allemagne et au Luxembourg sont disponibles sur base annuelle; en revanche, celles des navetteurs se rendant en Allemagne ne concernent pas uniquement les habitants de la DG. En ce qui concerne les navetteurs entrant et sortant du territoire national belge et des Pays-Bas, il s'agit d'estimations de l'Office de l'emploi de la Communauté germanophone.

Entre 1990 et 2002, le nombre de navetteurs se rendant en Allemagne a fortement augmenté et stagne depuis lors aux environs de 6.850 personnes. Deux tiers d'entre eux sont des Allemands qui se sont installés en Belgique et travaillent en Allemagne.

Le nombre de navetteurs vers le Grand-Duché de Luxembourg est passé d'environ 1.000 personnes en 1994 et de 2.550 personnes en 2005 à 3.048 personnes en 2008. Si pour les navetteurs du Luxembourg, la construction avec 33% ainsi que le commerce et les réparations avec 25% représentent les principaux secteurs d'emploi, pour ce qui est de l'Allemagne, il s'agit de l'industrie et, en progression, des secteurs de la santé et du social, du commerce et des réparations ainsi que des services aux entreprises.



## PROFESSIONS CRITIQUES

Les besoins en main-d'œuvre posent un problème particulier en DG. Selon des prévisions de l'Office de l'emploi de la Communauté germanophone, environ 25% de la main-d'œuvre actuelle fera défaut en 2027. Le taux de mobilité, c'est-à-dire le flux de navetteurs, sera alors estimé à 35%.

Comme indicateur de la pénurie de main-d'œuvre en Communauté germanophone, il est établi chaque année une liste de ce qu'on appelle les "métiers critiques". Pour cette analyse, l'Office de l'emploi de la Communauté germanophone procède en deux temps : il recense les métiers pour lesquels cinq offres d'emploi minimum restent vacantes au cours de la période de placement moyenne.

Dans un deuxième temps, cette liste est validée ou complétée à partir des indicateurs suivants :

- le rapport entre le nombre de demandeurs d'emploi et le nombre d'offres d'emploi par groupe de métiers;
- l'analyse des offres d'emploi publiées dans la presse locale, réalisée par le Conseil économique et social de la Communauté germanophone;
- les informations pratiques collectées par les intermédiaires de recrutement.

Cette liste a été actualisée pour la dernière fois en mai 2008.

### LISTE DES MÉTIERS CRITIQUES (2008)

à partir de l'analyse des offres d'emploi

Code	Définition
2	Ingenieurs, architectes
35	Personnel paramédical (kinésithérapeutes, ergothérapeutes)
36	Personnel hospitalier
38	Auxiliaires de soins
46	Professeurs du degré supérieur
47	Professeurs du degré inférieur
48	Instituteurs de primaire
61	Juristes
81	Dessinateurs techniques
89	Techniciens (graduat) : ingénieurs, électromécaniciens
91	Comptables
92	Psychologues, assistants sociaux
94	Spécialistes du secteur du commerce et de la gestion d'entreprises
95	Educateurs
96	Informaticiens
110	Acheteurs, gestionnaires de stock
201	Aide-comptables
210	Secrétaires
231	Employés administratifs
232	Employés juridiques
235	Employés de banque et de compagnies d'assurances
236	Employés à l'expédition, dispatchers
237	Magasiniers
320	Représentants de commerce, employés technico-commerciaux
401	Salariés horticoles

Code	Définition
641	Chauffeurs de poids lourd
752	Mécaniciens-ajusteurs, monteurs
753	Mécaniciens, mécaniciens automobiles
754	Carrossiers
755	Installateurs chauffagistes et sanitaires, plombiers
756	Soudeurs
759	Autres salariés métallurgistes (fraiseurs, ajusteurs)
761	Electriciens
762	Electromécaniciens
771	Menuisiers en bâtiment et meubles
791	Maçons et carreleurs
796	Couvreurs
799	Autres ouvriers du bâtiment (contremaîtres, échafaudeurs, ouvriers de maintenance,...)
822	Boulangers
826	Bouchers-charcutiers
912	Cuisiniers, aide-cuisiniers
921	Serveurs, auxiliaires de service

Dans l'enseignement, en cas de besoin de remplacement, la pénurie est moins marquée en début d'année scolaire qu'en cours d'année; pratiquement toutes les matières sont concernées.

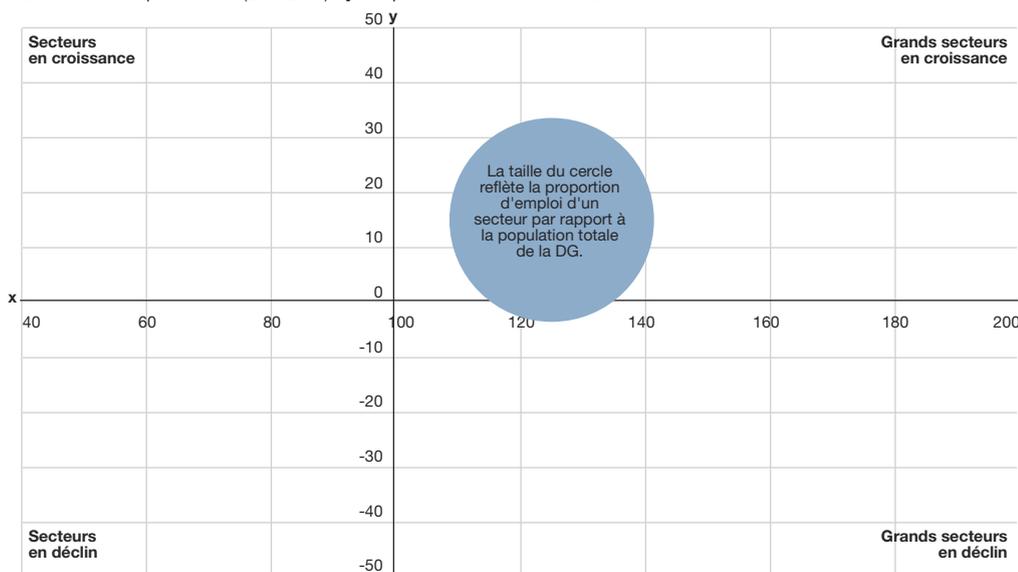
Source : Arbeitsamt der DG 2008

## 5.5. ANALYSE DU PORTEFEUILLE DE COMPÉTENCES

Dans le cadre d'une analyse du champ de compétences, la société Agiplan a déterminé les secteurs présentant une signification comparativement et sensiblement supérieure en termes d'emploi par rapport à la Belgique ou à l'Euregio Meuse-Rhin. Le point de départ de cette analyse était constitué par le nombre de travailleurs assujettis obligatoirement à la sécurité sociale en fonction des codes NACE, ce qui devait permettre de déterminer les secteurs de la DG constituant des secteurs de croissance, ceux présentant certaines perspectives en termes d'emploi et les branches éventuellement en déclin par rapport aux perspectives d'emploi. Il convient ici de tenir compte du fait que pour évaluer la future évolution positive de ces secteurs au sein de la DG, les nombres d'emplois revêtent certes une signification importante mais en aucun cas exclusive.

### MÉTHODE DU PORTEFEUILLE DE COMPÉTENCES

x : Croissance exprimée en % (2004-2006) – y : Proportion de travailleurs en % 2006



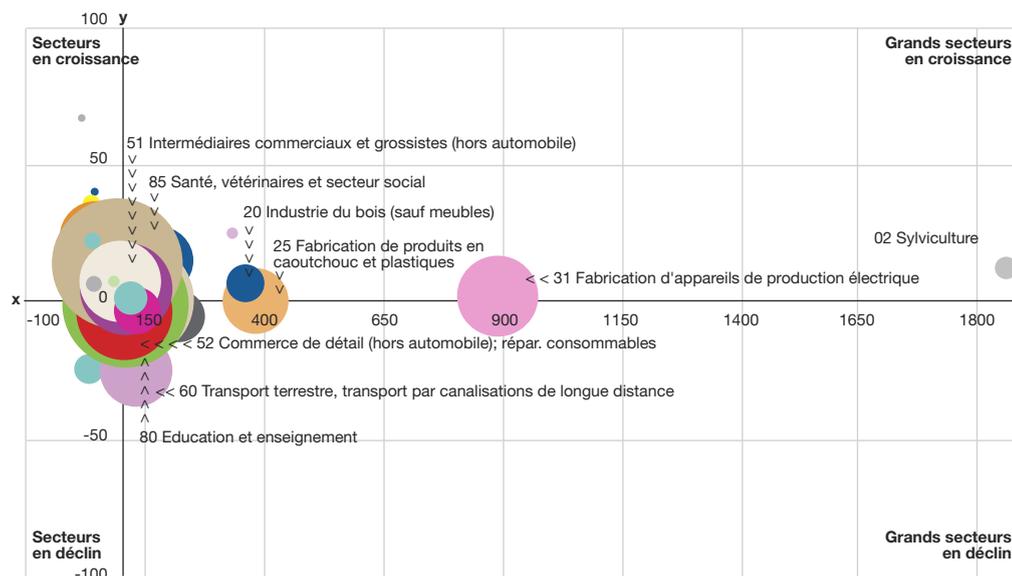
Source : agiplan: Kompetenzportfolio der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens 2009

En comparant tous les secteurs de la DG par rapport à la Belgique, on note avant tout une proportion nettement supérieure à la moyenne du nombre de travailleurs actifs dans l'industrie sylvicole et forestière, même si le nombre d'emplois n'y est pas globalement très élevé. On constate en outre une forte augmentation du nombre d'emplois dans ce secteur.

Le secteur des producteurs de conducteurs électriques constitue un secteur stable et largement supérieur à la moyenne belge. On compte également parmi les secteurs se distinguant par rapport à la moyenne belge celui de la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que l'industrie du bois, à l'exception de la fabrication de meubles.

## TRAVAILLEURS DE LA DG – TOUS SECTEURS

y : Croissance exprimée en % (2004-2006) – x : Proportion de travailleurs par rapport à la Belgique en % 2006



Source : agiplan: Kompetenzportfolio der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens 2009

Considérant maintenant la DG par rapport à l'Euregio Meuse-Rhin, ces proportions doivent être relativisées. Ici encore, on note un nombre supérieur à la moyenne de travailleurs dans l'industrie forestière par rapport à la moyenne de l'Euregio, même si ce taux s'avère sensiblement inférieur à celui enregistré par rapport à la Belgique. Le secteur des appareils et des conduites électriques se situe largement au-dessus de la moyenne de l'Euregio et constitue également un secteur stable eu égard à ses conséquences en termes d'emplois. On constate aussi l'importance supérieure à la moyenne de l'industrie textile et de l'industrie du bois avec des effets légèrement en hausse en termes d'emplois. Les services publics, l'éducation et l'enseignement ainsi que les associations de défense d'intérêts et les associations religieuses se situent également légèrement au-dessus du taux moyen d'emplois de l'Euregio, avec des effets de croissance sur l'emploi.

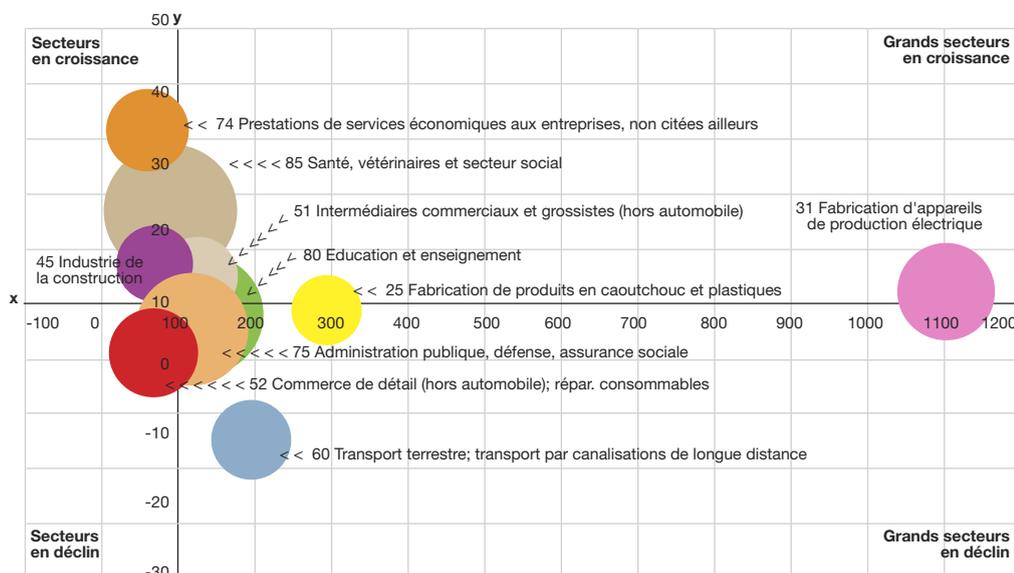
La comparaison des chiffres de l'emploi au sein de la DG par rapport à la Belgique et à l'Euregio Meuse-Rhin permet de tirer les conclusions suivantes :

- forte et solide structure économique grâce à un important mix sectoriel reposant sur de petites et moyennes entreprises ;
- ensemble, les industries de production, l'artisanat et l'industrie du bâtiment ensemble revêtent une importance supérieure à la moyenne ;
- certaines branches industrielles ont de très importants effets sur le marché de l'emploi bien qu'on ne détecte pas en particulier de lien plus important au niveau des filières de création de valeur ;
- l'industrie Horeca figure parmi les dix segments les plus importants et souligne toute l'importance du tourisme en tant que facteur économique ;
- le secteur croissant des services a un effet de levier important sur l'emploi mais avec des répercussions toutefois restreintes sur le marché global du travail global ;
- le secteur des services publics revêt une importance supérieure à la moyenne sur le marché de l'emploi ;
- l'industrie agricole et sylvicole constitue un secteur important en termes d'emplois.

C'est surtout en différenciant le nord et le sud de la DG qu'on obtient des profils plus clairs.

## TRAVAILLEURS DU CANTON D'EUPEN – PAR SECTEURS – TOP TEN

y : Croissance exprimée en % (2004-2006) – x : Proportion de travailleurs par rapport à la Belgique en % 2006

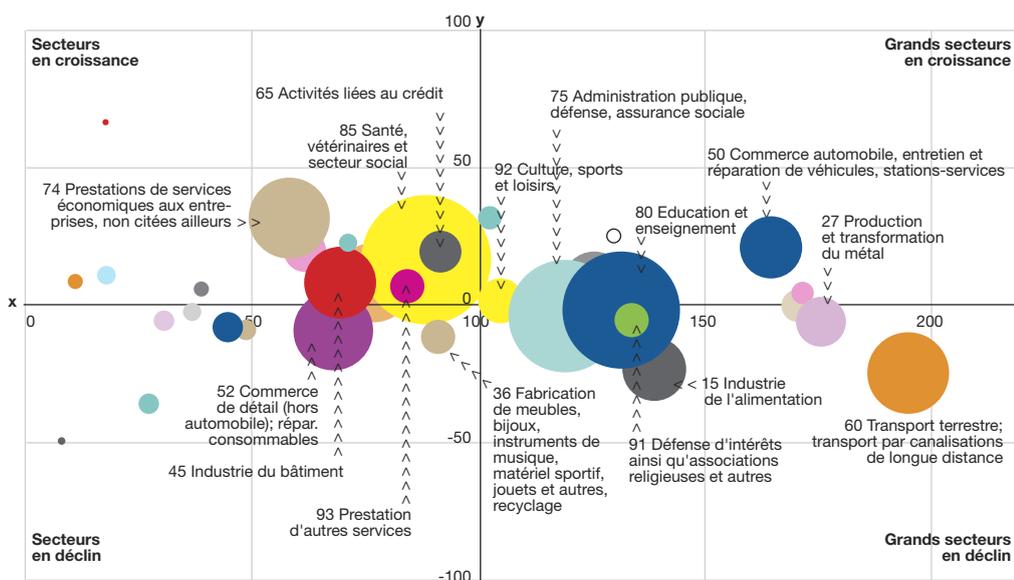


Source : agiplan: Kompetenzportfolio der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens 2009

Le canton d'Eupen se caractérise par un large et stable mix sectoriel. Que ce soit par rapport à l'Euregio Meuse-Rhin ou à la situation belge dans son ensemble, on note une forte base d'industries de transformation dans différents secteurs.

## TRAVAILLEURS DU CANTON D'EUPEN – TOUS SECTEURS – ZOOM

y : Croissance exprimée en % (2004-2006) – x : Proportion de travailleurs par rapport à l'Euregio Meuse-Rhin en % 2006



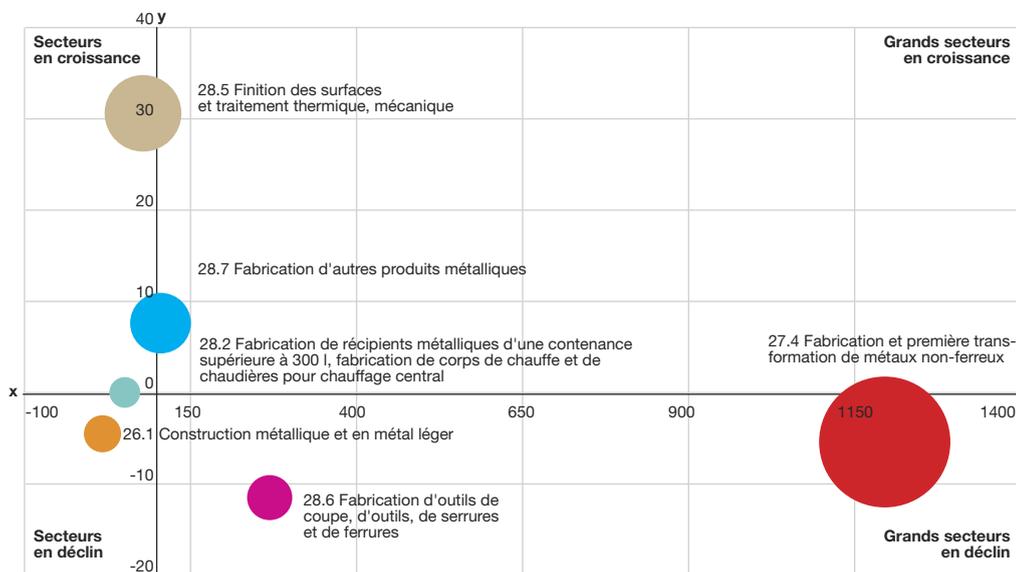
Source : agiplan: Kompetenzportfolio der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens 2009

Certains secteurs industriels tels que la chimie/plastique, la production et la transformation des métaux, l'électronique et l'automobile, représentent 4 à 7% de l'emploi global. Il s'agit ici en partie d'entreprises spécialisées non liées à une filière régionale de création de valeur, par exemple dans les secteurs de l'électronique/automatisation ou la plasturgie.

On note par ailleurs une multitude de petites et moyennes entreprises, plus particulièrement dans les secteurs de la production et de la transformation des métaux et dans la construction mécanique.

## TRAVAILLEURS DU CANTON D'EUPEN DANS LE SECTEUR DE LA PRODUCTION ET L'USINAGE MÉTALLIQUES

y : Croissance exprimée en % (2004-2006) – x : Proportion de travailleurs par rapport à l'Euregio Meuse-Rhin en % 2006



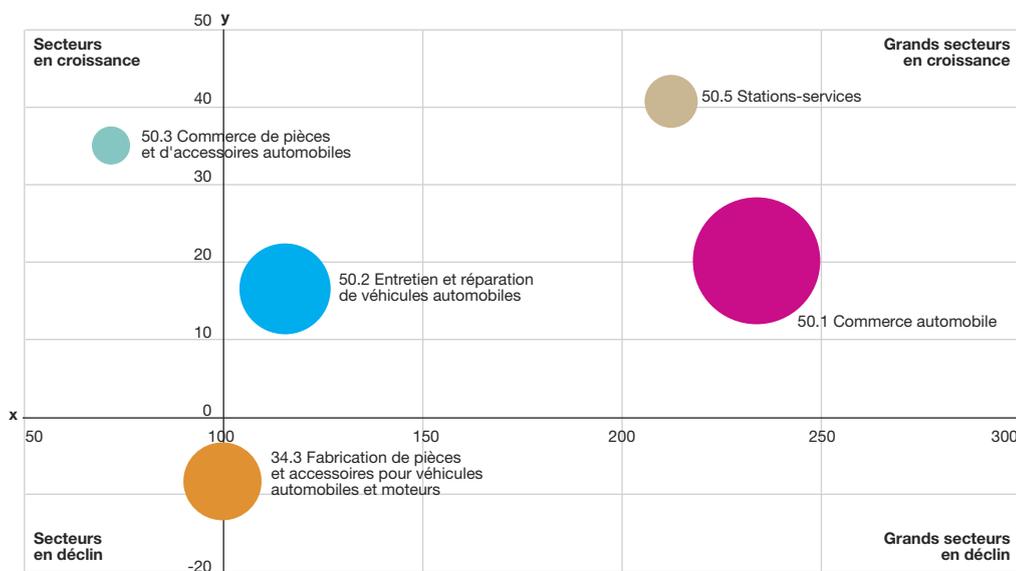
Source : agiplan: Kompetenzportfolio der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens 2009

On remarque aussi plus particulièrement le secteur du commerce et de la réparation automobiles qui constitue une branche de pointe en pleine croissance par rapport à l'Euregio.

Outre l'industrie, le secteur du transport et de la logistique constitue également avec près de 6% des emplois un secteur significatif; il se caractérise par de nombreuses petites entreprises de transport et quelques grands prestataires de services logistiques.

## TRAVAILLEURS DU SECTEUR AUTOMOBILE DANS LE CANTON D'EUPEN

y : Croissance exprimée en % (2004-2006) – x : Proportion de travailleurs par rapport à l'Euregio Meuse-Rhin en % 2006

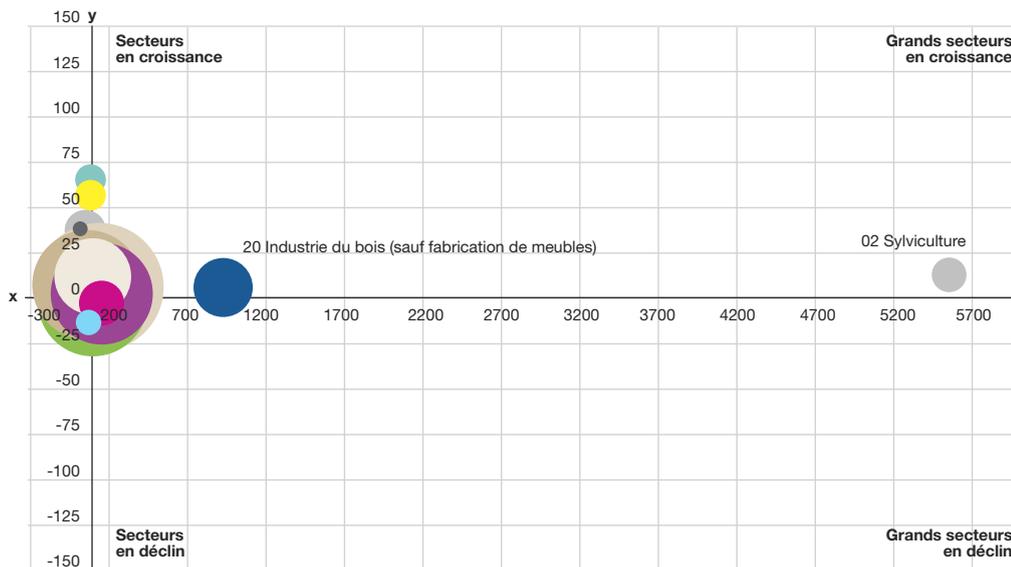


Source : agiplan: Kompetenzportfolio der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens 2009

S'avèrent également supérieurs à la moyenne les secteurs de la formation et de l'administration / services publics. Les industries du bois, alimentaire et textile constituent d'autres points forts. Il y a par ailleurs des similitudes avec le canton de Saint-Vith.

## TRAVAILLEURS DU CANTON DE SAINT-VITH – TOUS SECTEURS

y : Croissance exprimée en % (2004-2006) – x : Proportion de travailleurs par rapport à la Belgique en % 2006



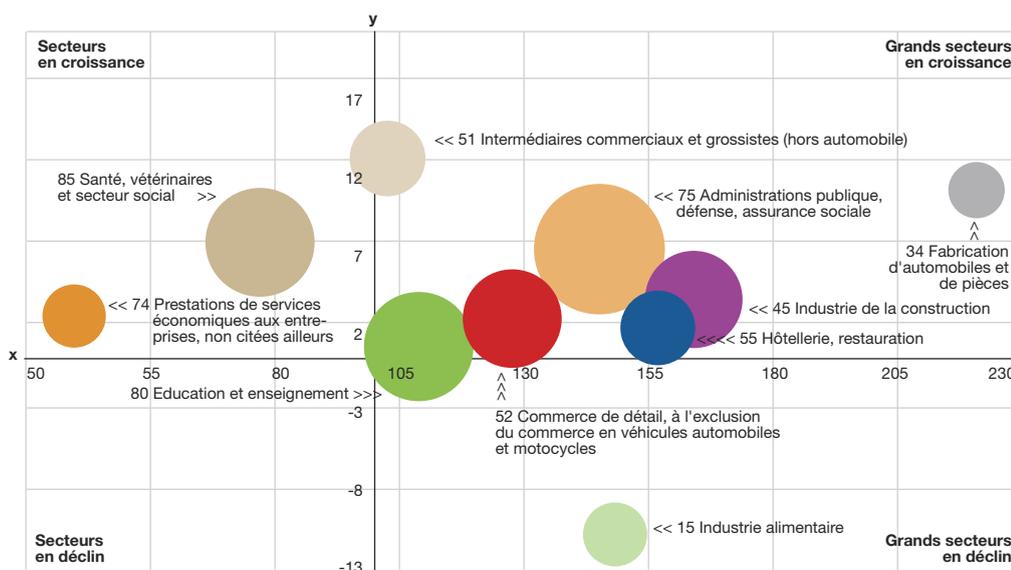
Source : agiplan: Kompetenzportfolio der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens 2009

Contrairement au canton d'Eupen qui affiche un très large mix sectoriel, on constate dans le sud de la DG deux clusters dominants affichant tous deux un profil diversifié :

- l'industrie forestière et sylvicole avec 5% des travailleurs assujettis à la sécurité sociale et près de 10% de tous les actifs;
- un vaste cluster touristique représentant près de 20% des travailleurs salariés dans de gros secteurs touristiques spécifiques (hôtellerie et restauration, centres sportifs et de loisirs) et d'autres secteurs relevant du tourisme (agriculture, alimentation, commerce de détail).

## TRAVAILLEURS DU CANTON DE SAINT-VITH – PAR SECTEURS – TOP 10

y : Croissance exprimée en % (2004-2006) – x : Proportion de travailleurs par rapport à la Belgique en % 2006

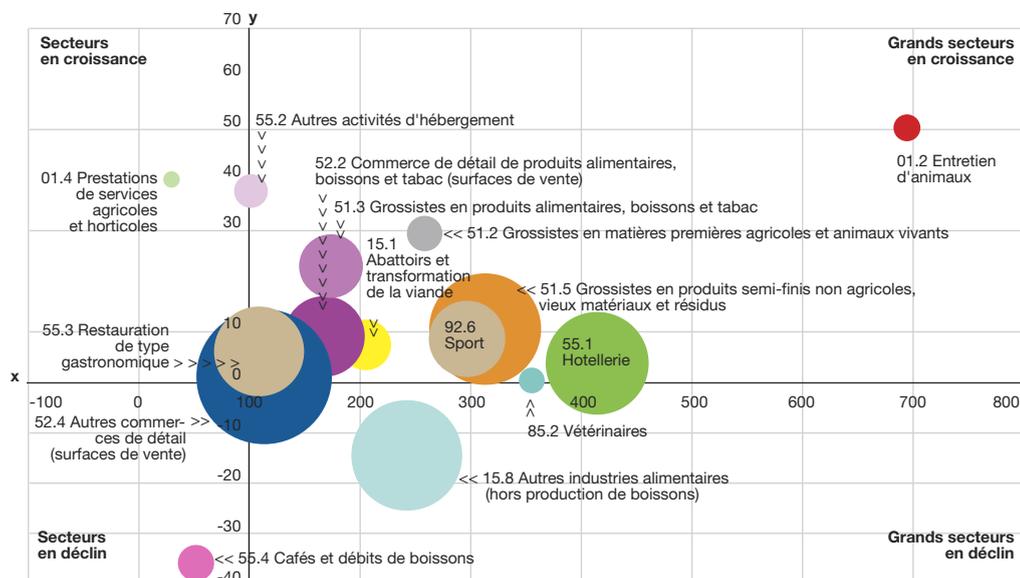


Source : agiplan: Kompetenzportfolio der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens 2009

Le troisième champ d'activités central est constitué par une industrie du bâtiment qui est diversifiée et représente environ 11% des personnes actives.

## TRAVAILLEURS DU CANTON DE SAINT-VITH DANS LE SECTEUR AGRICOLE/L'ALIMENTATION/LE TOURISME/LE COMMERCE

y : Croissance exprimée en % (2004-2006) – x : Proportion de travailleurs par rapport à l'Euregio Meuse-Rhin en % 2006

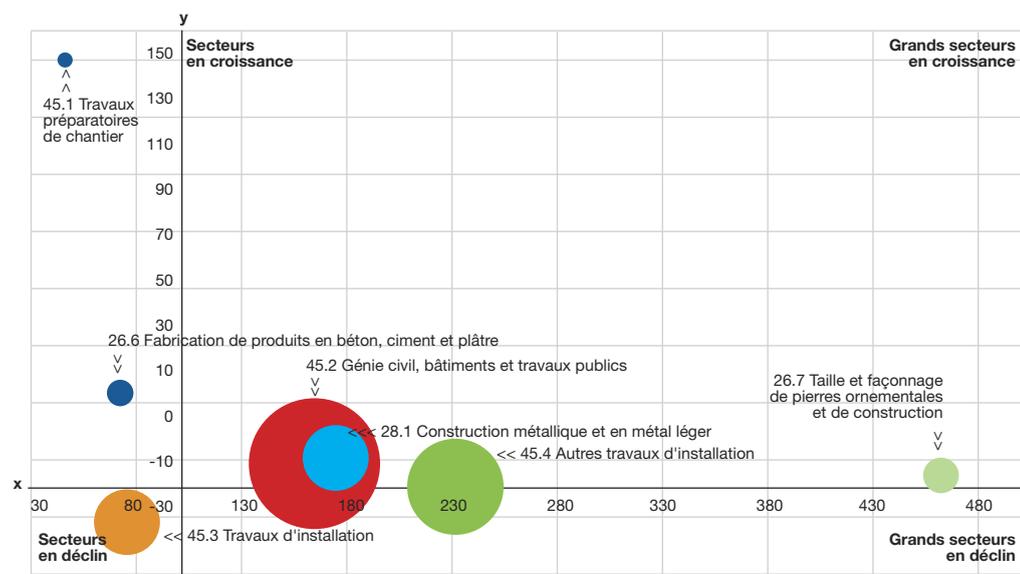


Source : agiplan: Kompetenzportfolio der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens 2009

On note par ailleurs toute une série d'autres secteurs industriels se distinguant par une proportion supérieure à la moyenne en termes d'emploi : par exemple les sous-traitants automobiles, le coulage d'acier, la construction métallique ou d'appareils, la finition des surfaces métalliques et la plasturgie. Globalement, tout cela constitue un autre pilier important de la structure économique.

## TRAVAILLEURS DU CANTON DE SAINT-VITH DANS LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

y : Croissance exprimée en % (2004-2006) – x : Proportion de travailleurs par rapport à l'Euregio Meuse-Rhin en % 2006



Source : agiplan: Kompetenzportfolio der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens 2009

Enfin, le secteur public, avec la formation, la défense (camp d'Elsenborn) et l'administration, le secteur public revêt une importance supérieure à la moyenne et ce, malgré un taux d'emploi global relativement modeste.

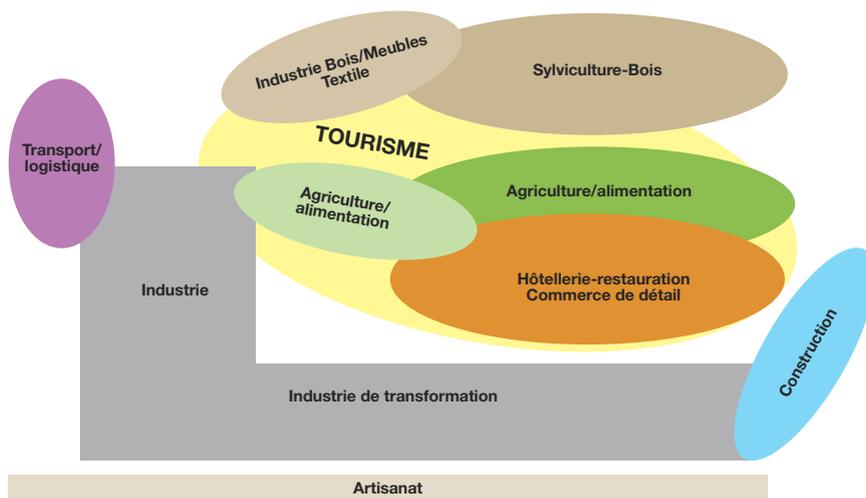
Le profil du canton de Saint-Vith correspond presque exactement à celui de la région allemande voisine de l'Eifel.

En résumé, on obtient pour la Communauté germanophone le profil de compétences suivant :

## CHAMPS DE COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE

CANTON D'EUPEN

CANTON DE SAINT-VITH



Source : agiplan: Kompetenzportfolio der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens 2009

## 5.6. LE FACTEUR ÉCONOMIQUE TOURISME

### RÉGION TOURISTIQUE ET ORGANISATION

Avec le pays d'Eupen, les Hautes Fagnes et l'Eifel, la DG possède des sites naturels très diversifiés et attrayants sur le plan touristique. Cela complique toutefois l'identification uniforme en tant que région touristique car ces particularités régionales dépassent les frontières de la DG.

L'un des points forts des Cantons de l'Est est constitué par la richesse de sa nature et de ses paysages qui constituent, outre la tradition gastronomique, un important pôle d'attraction de la région. On peut considérer les Hautes Fagnes comme une caractéristique exclusive et exceptionnelle en soi. Les possibilités de randonnée à pied et à vélo représentent dès lors une offre de premier plan. L'Ardenne-Eifel-Steig et les pistes RAVeL peuvent ici être considérés comme de futurs projets-phares. Les projets de randonnée de la ViaGulia et les Routes Frontalières constituent de nouveaux points de départ transfrontaliers au nord de la DG. Grâce au centre de sports, de loisirs et de tourisme de Worriken et le centre de visite du barrage de la Vesdre, de nouveaux produits importants ont été développés et ceux-ci contribuent à la création d'un profil touristique aquatique et naturel pour la DG.

Depuis 1987, la DG et les deux communes wallonnes de Waimes et Malmedy sont représentées, promues et commercialisées par l'Office du tourisme des Cantons de l'Est (VAO). Cette structure et cette collaboration ont fait leurs preuves et ont permis d'assurer la continuité commerciale ainsi que la stabilité du développement en partenariat avec les prestataires, les soumissionnaires et les partenaires de coopération. Il existe par ailleurs dans le nord, au pays des trois frontières, un potentiel de collaboration encore plus grand. En fonction des marchés-cibles, plusieurs définitions ont été adoptées en guise de concepts de destination qui englobent l'ensemble de la région : "Ostbelgien" pour le marché allemand, "Oostkantons" pour les marchés hollandais et flamand et "Cantons de l'Est" pour les francophones.

Au niveau de la Région wallonne, les Cantons de l'Est disposent d'une "Maison du Tourisme" indépendante et cofinancée par la Région wallonne ; celle-ci représente l'ensemble des Cantons de l'Est. Au niveau de la Province de Liège, il existe une coopération avec la Fédération du tourisme de la Province de Liège. Un autre accord existe au niveau de l'arrondissement de Verviers avec les offices du tourisme de Herve, de Verviers, de Spa et l'association intercommunale Aqualis sous l'appellation "Ardenne Bleue - Wasserland Ardennen".

Une collaboration plus intense avec la région allemande de l'Eifel a été assurée par la création du GEIE "Marketing Ardenne-Eifel" possédant sa propre structure administrative. On y retrouve non seulement la DG mais aussi les provinces de Liège et de Luxembourg, la Rhénanie-Palatinat, la Rhénanie du Nord-Westphalie et bientôt le Grand-Duché de Luxembourg. Ce groupement coordonne et finance essentiellement des offres touristiques communes dans les secteurs de la nature, des loisirs actifs (randonnées pédestres et cyclistes), de la culture et de la gastronomie, avec le soutien des programmes transfrontaliers INTERREG et les contributions des membres associés.

Outre ce qui précède, on note également au niveau de l'Euregio Meuse-Rhin et de la Grande Région Sarre-Lor-Lux, les prémices de coopérations qui sont toutefois encore considérées comme des clusters thématiques en raison du manque d'image de marque de ces institutions. Dans les deux cas, les offres INTERREG IV visent un marketing interne et externe dans le but d'optimiser à la fois la qualité des services prestés et celle des produits transfrontaliers.

## PRINCIPAUX AXES DE TRAVAIL ACTUELS

Au niveau du contenu, l'Office du tourisme des Cantons de l'Est s'est concentré jusqu'à présent sur dix thèmes, ensuite développés en termes de marketing, d'offre et d'infrastructures, à savoir :

- Pays du bien-être                      Qualité de vie, environnement intact, vie rurale, qualité, bien-être
  - Pays de la nature                      Parcs naturels, centres nature, bois, rivières, activités dans la nature
  - Pays de randonnée                    Réseau de sentiers de randonnée, grands chemins (Ardenne-Eifel-Steig)
  - Pays du vélo                            Anciennes voies de chemin de fer (RAVeL, système de nœuds de communication, réseau MTB)
  - Pays de l'eau                            Lacs de barrage, sports aquatiques, baignades, centres de loisirs
  - Pays de vacances actives            Activités indoor et outdoor
- 
- Pays d'expériences                    Arts, tourisme culturel
  - Pays d'événements                    Fêtes, manifestations
  - Pays des saveurs gourmandes      Gastronomie, produits régionaux
  - Pays de vacances de proximité    Facilité d'accès

La création du concept touristique transfrontalier belgo-allemand Protour – Hautes Fagnes – Eifel (1995) a initié au sein de la DG une prise de conscience visant à considérer le tourisme en étroite collaboration avec les ressources naturelles et culturelles et à adopter une approche durable. Cependant, à l'heure actuelle, il n'existe pas encore en DG de stratégie globale de développement touristique.



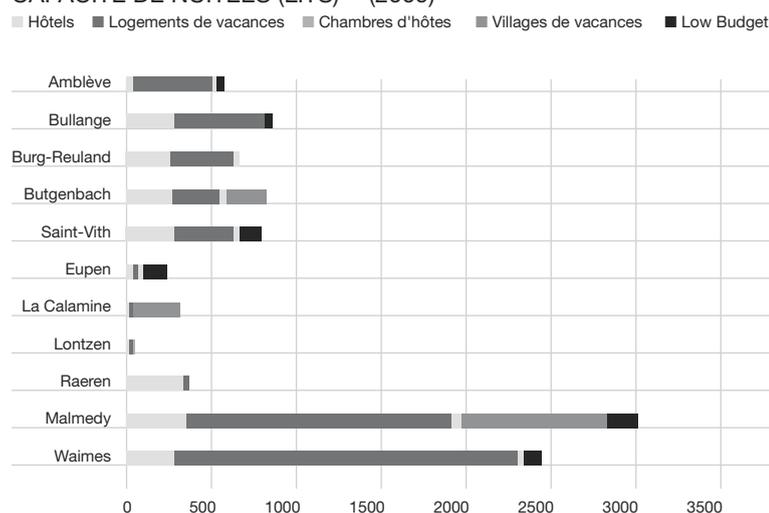
La "Vision 2014" de l'Office du tourisme des Cantons de l'Est regroupe des objectifs dans les domaines suivants :

- Qualité et développement de la capacité d'hébergement
- Amélioration de la structure touristique (communes, prestataires)
- Mise en valeur du facteur économique que constitue le tourisme
- Approche globale du marketing touristique
- Réseau d'informations touristiques
- Plan d'infrastructures touristiques
- Coopération suprarégionale et programmes européens

## STRUCTURE DES HÉBERGEMENTS

Le tableau synoptique des possibilités d'hébergement révèle une capacité globale de 10.186 lits pour les onze communes des Cantons de l'Est. Avec 5.461 lits, les communes de Malmeédy et Waimes représentent plus de la moitié de l'offre. Il convient d'y ajouter 2.613 emplacements dans 24 campings. Si on applique un facteur multiplicateur global de trois personnes par emplacement, on obtient ainsi une capacité globale de 7.839 personnes. On peut par conséquent affirmer que les Cantons de l'Est permettent d'héberger simultanément 18.025 personnes.

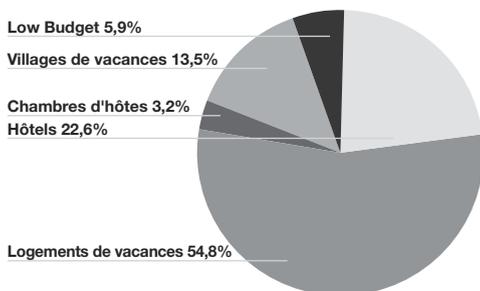
### CAPACITÉ DE NUITÉES (LITS) - (2009)



Source : VAO 2009

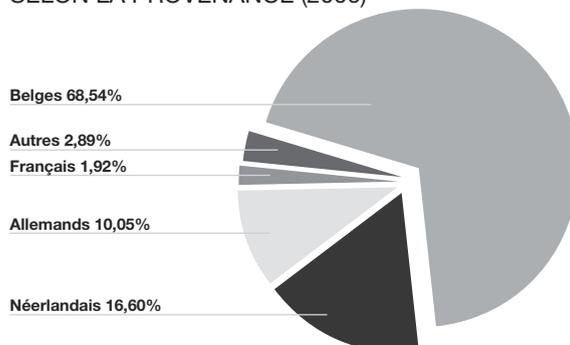
Si on considère les proportions liées aux différents types d'hébergement dans les Cantons de l'Est, les logements de vacances représentent avec 54,8% l'élément le plus important, devant l'hébergement hôtelier avec 22,6%. Si on tient compte uniquement des communes de la DG, les hôtels représentent 35% de la capacité de lits et jouent donc un rôle légèrement plus important. Ici encore, ce sont les logements de vacances qui représentent avec 42% la principale source de possibilités de nuitée.

### CAPACITÉ DE NUITÉES SELON LE TYPE DE LOGEMENT (2009)



Source : VAO 2009

### CAPACITÉ DE NUITÉES SELON LA PROVENANCE (2006)



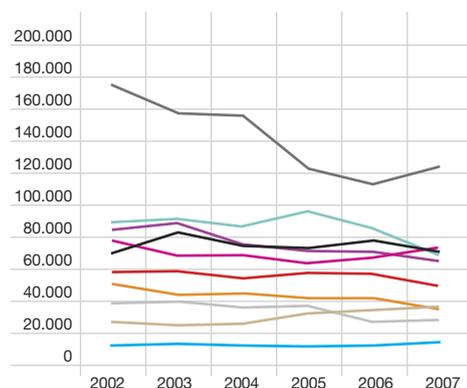
Source : Föderaler öffentlicher Dienst Wirtschaft, Generaldirektion Statistik 2007

## STATISTIQUES TOURISTIQUES

Les statistiques permettent de constater que le nord de la DG est davantage marqué par le tourisme d'un jour alors que le sud profite davantage d'un tourisme avec nuitée(s). Les plus récentes données chiffrées du VAO concernant l'origine des touristes démontrent que la plupart des demandes d'information touristique proviennent de Flandre (36%), puis d'Allemagne (28%), de Wallonie (19%) et des Pays-Bas (13%). Au cours des trois dernières années, le nombre de demandes provenant des Pays-Bas et d'Allemagne a de nouveau augmenté alors que celui des demandes provenant de Flandre a diminué.

### NUITÉES

■ Malmedy ■ Amblève ■ Saint-Vith ■ Waimes  
 ■ Butgenbach ■ Burg-Reuland ■ La Calamine ■ Eupen  
 ■ Bullange ■ Raeren



Source : Föderaler öffentlicher Dienst Wirtschaft, Generaldirektion Statistik 2007

### NUITÉES EN DG ET MALMEDY/WAIMES

Année	DG	Malmedy/Waimes	Ensemble des Cantons de l'Est
1990	359.819	295.283	655.102
1995	471.245	288.954	760.199
2000	416.829	251.907	668.736
2005	391.790	218.738	610.528
2007	376.265	192.766	569.031

Source : Föderaler öffentlicher Dienst Wirtschaft, Generaldirektion Statistik 2007

Avec 68%, les statistiques liées aux nuitées révèlent une part de touristes nationaux supérieure à celle liée aux demandes d'informations touristiques. Ce sont les Hollandais qui représentent devant les Allemands le groupe de touristes étrangers le plus important. La durée de séjour moyenne est de 3,09 nuits.

En ce qui concerne les tranches d'âge des touristes, c'est le groupe des 41 à 60 ans (45%) ainsi que celui des plus de 60 ans (14%) qui semblent prédominants. Le groupe des 17 à 25 ans ne représente par contre que 10%, ce qui démontre clairement que la DG est avant tout considérée comme une destination prioritaire de la génération moyenne – parfois avec enfants – et des plus de 50 ans. Compte tenu de leur part croissante dans la population globale et du revenu disponible de ce groupe-cible, on peut y voir de belles perspectives de développement, pour autant que les prestataires de services s'adaptent aux besoins et aux attentes de ce segment de marché. La randonnée (38%), les offres culturelles (20%) et culinaires (16%) font partie des principales prestations escomptées. Les touristes insistent par ailleurs de plus en plus sur la qualité et le service presté.

Les statistiques de nuitées 2007 indiquent un nombre de 569.031 nuitées pour l'ensemble des Cantons de l'Est. Les communes affichant les chiffres les plus élevés sont celles de Malmeédy avec 123.665 et Amblève avec 73.011 nuitées. Si on considère la période comprise entre 1990 et 2007, les nuitées ont reculé de 13%. Simultanément, la proportion de nuitées au sein de la DG par rapport au nombre global de nuitées dans les Cantons de l'Est est passée de 55 à 66% entre 1990 et 2007.

Les données statistiques ne reflètent pas l'ensemble de la réalité touristique. Il convient de tenir compte du fait que les chiffres officiels du Service fédéral public de l'Economie ne répertorient que les nuitées à l'hôtel, les emplacements de camping, les villages de vacances et les autres hébergements de groupe. Ils ne tiennent pas compte des logements de vacances et des chambres d'hôtes. Il s'agit pourtant là de secteurs ayant fortement progressé au cours de ces dix dernières années et qui représentent désormais plus de 50% des capacités d'hébergement.

Si on établit une projection sur base des 560 logements de vacances que comptent les Cantons de l'Est et de leurs 5.584 lits, on obtient, pour un taux d'occupation extrêmement faible de 30%, 611.448 nuitées supplémentaires non répertoriées jusqu'à présent dans les statistiques. Cela donnerait pour 2007 un chiffre global de 1,1 million de nuitées, ce qui correspond nettement mieux à la réalité.

## ASPECTS PROBLÉMATIQUES ET PRÉMICES DE DÉVELOPPEMENT

Le tourisme représente pour la DG un secteur économique majeur et un potentiel de développement tout aussi important pour la création de valeur et la sauvegarde de l'emploi. Par comparaison avec d'autres régions structurées de manière identique, on relève toutefois certains déficits touristiques.

Il est en tout cas certain que si les coopérations à différents niveaux sont souvent difficiles à mettre en place, elles apportent malgré tout des marges de manœuvre financières et des perspectives commerciales supplémentaires. La destination touristique des Cantons de l'Est au sens large a fait ses preuves et devrait être développée de manière durable. On observe au nord de nouvelles perspectives de coopération avec la vallée de la Gueule, le pays de Herve ainsi que la région frontalière germano-hollandaise. Il convient par ailleurs de créer à partir des communes et des opérateurs touristiques des structures fixes facilitant et rentabilisant la coopération régionale.

Les Cantons de l'Est sont une destination de voyage pour les familles et la génération des plus de 50 ans. Cela ouvre des perspectives de développement se concentrant tout spécialement sur ces groupes-cibles, une tendance que l'on constate également dans les pays voisins. Dans cette optique, il convient d'assurer un nouveau développement des principaux thèmes touristiques et de les regrouper dans le cadre d'un module de marketing porteur d'avenir. Les meilleures opportunités de développement se situent dans le secteur du développement de la qualité et de la création de liens entre offres touristiques et produits régionaux.

Le thème de "l'expérience nature" associé aux offres correspondantes constitue un important potentiel. Les randonnées pédestres et cyclistes sont des offres élémentaires qui seront encore développées grâce à la planification de pistes cyclables transfrontalières Vennbahn et Ardenne-Eifel-Steig, qu'il conviendra d'accompagner de façon durable en termes de développement de produits, de commercialisation et de gestion de la qualité. Le parc naturel permet aussi de disposer d'un potentiel de développement de la qualité et de l'offre touristique que l'on pourrait encore exploiter davantage.

Le domaine culturel offre également des potentiels qu'il convient d'exploiter tout en consolidant l'identité culturelle régionale. Il s'agit essentiellement de culture immatérielle englobant le mode de vie, la langue et les manifestations culturelles. Il faut ici oser des approches créatives afin de pouvoir intégrer cette culture au marketing touristique et au développement de produits. Une collaboration plus étroite entre les prestataires touristiques et culturels ainsi que les opérateurs privés est donc nécessaire. Toujours dans ce contexte, on peut aussi renforcer le potentiel particulier, propre à la DG, et qui résulte des hautes fonctions politiques et administratives qui y sont solidement implantées.

On constate principalement un déficit au niveau des données touristiques. L'amélioration de ce stock de données revêt une grande importance en tant qu'instrument essentiel d'un futur plan de développement touristique. Il faudra une approche plus exhaustive et plus spécifique à la DG pour saisir toutes les données touristiques (nuitées, dépenses, provenances, etc.) et celles relatives aux entreprises ainsi qu'aux effets économiques du tourisme.



Compte tenu du recul du nombre de nuitées dans le secteur hôtelier, il faut prendre de toute urgence des mesures de qualification au niveau industriel et commercial. Les premiers pas d'une offensive qualitative ont été posés grâce à la classification des logements de vacances. D'autres mesures sont en cours de préparation. Un autre problème est constitué par le recul du nombre des capacités hôtelières et le risque que ces entreprises ne survivent pas à la prochaine génération.

Il est par ailleurs indispensable de renforcer la prise de conscience du public vis-à-vis de l'importance du tourisme et des effets de synergie éventuels, notamment ceux susceptibles d'être développés en matière agricole, dans l'industrie forestière mais également au niveau artisanal. Le défi pourrait consister à renforcer la valeur du tourisme dans les communes mais également dans l'agriculture en tant que support du développement du paysage culturel.

Pour ce qui est de l'image donnée à l'extérieur, il convient aussi de développer la collaboration au niveau de la DG (VAO, administration, promotion économique). Il faut pour cela proposer une ligne stratégique de communication commune qu'on retrouverait à tous les niveaux de la communication touristique – en ce compris au niveau communal. Dans cette optique, il conviendrait également de lancer une offensive qualitative tout en créant sur place une structure d'information touristique.

En ce qui concerne les Cantons de l'Est considérés en tant que destination touristique, il faut élaborer, au-delà du CDR, un modèle touristique complet tenant compte de l'ensemble des problèmes soulevés. Le but est de continuer à développer les thèmes, les produits, le marketing, les informations touristiques et la collaboration d'une façon conforme aux attentes du marché et de fixer certaines priorités. Il convient aussi d'élaborer, en accord avec les services chargés de la protection de la nature et de l'environnement, un plan d'infrastructure touristique servant de modèle local de planification. Ce plan global devra contenir des projets d'infrastructure et prévoir le développement du réseau des pistes de randonnée pédestre et cycliste ainsi que les mesures nécessaires pour permettre de maintenir et développer la qualité.

## 5.7. STRUCTURES DE PROMOTION ÉCONOMIQUE

Une économie compétitive constitue la base-même de l'emploi, du bien-être et de la sécurité sociale. Cela exige aussi un engagement accru en matière de promotion économique. L'activité économique de la DG doit reposer sur les ressources et les potentiels régionaux et être prioritairement développée à partir de ceux-ci. C'est la raison pour laquelle le développement économique endogène de la région est promu par diverses institutions. La stabilité économique à moyen et long termes est en effet à ce prix.

### LA SOCIÉTÉ DE PROMOTION ÉCONOMIQUE POUR L'EST DE LA BELGIQUE

La Société de Promotion économique pour l'Est de la Belgique (WFG) est l'interlocuteur central des institutions, des communes, des entreprises, des créateurs d'entreprises et des sociétés pour toutes les questions relatives à l'économie au niveau des Cantons de l'Est.

La WFG est une association sans but lucratif (a.s.b.l.). Son domaine d'activités couvre trois grands secteurs : la WFG soutient les créateurs d'entreprise et encourage les entreprises locales à concrétiser leurs projets (exportation, extension, autorisation, etc.). Elle conseille les entreprises issues de l'économie solidaire et aide les entreprises extérieures à s'implanter. La WFG soutient par ailleurs le développement de l'espace rural. Ce développement couvre à la fois les aspects économiques, sociaux, culturels et écologiques. En plus des 9 germanophones, les communes membres de la WFG sont celles de Plombières, Baelen, Gouvy et Welkenraedt.

La WFG s'est fixée pour mission de consolider et de préserver la région économique de l'Est de la Belgique. Outre le marketing régional, le domaine de compétences de la WFG couvre donc aussi la recherche et l'accompagnement des investisseurs étrangers. Les principaux atouts grâce auxquels l'Est de la Belgique et la DG ont jusqu'à présent assuré leur publicité étaient les courtes voies de décision, la compétence directe en matière de formation, l'excellent état du réseau routier, du personnel culturellement flexible et plurilingue ainsi que les compétences interculturelles.

Le but premier de la WFG est de développer la région de l'Est de la Belgique pour la transformer en une région optimale et concurrentielle dans le secteur de l'industrie, du commerce et de l'artisanat. La WFG initie, coordonne et soutient ainsi de nombreux projets économiques, notamment la construction d'un centre de compétences du bois ou la création d'un concept de zones industrielles et commerciales pour l'Est de la Belgique.

### L'OFFICE DU TOURISME DES CANTONS DE L'EST

L'Office du tourisme des Cantons de l'Est (VAO) est un autre organe de promotion économique en DG. Le VAO est une institution d'utilité publique créée en 1986 sous la forme de « fondation ». Le but du VAO est de promouvoir le tourisme des Cantons de l'Est en Belgique et à l'étranger. Il représente donc les neuf communes germanophones et les deux communes francophones de Malmedy et de Waimes.

Les missions du VAO s'étendent de la publicité à l'accueil des clients en passant par la diffusion de catalogues et de prospectus, l'élaboration et la commercialisation d'offres forfaitaires ou encore le lancement d'actions publicitaires. Le VAO assume également des fonctions de consultance lors de l'élaboration de concepts d'infrastructure destinés aux communes ou à des institutions privées et publiques.

## LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET DE PARTICIPATION DE L'EST DE LA BELGIQUE (OBI)

La Ostbelgieninvest AG (OBI) met à la disposition des entreprises des classes moyennes de l'Est de la Belgique et de l'Euregio Meuse-Rhin des capitaux à risque et du savoir-faire en matière de gestion. Elle octroie des participations en capital, des prêts subordonnés et des obligations convertibles lors du lancement, du financement d'expansion et de management d'un buy-in ou buy-out. Depuis sa fondation en 1989, l'OBI a investi plus de 12 millions d'euros de capitaux à risque. Son portefeuille comporte des entreprises provenant de tous les secteurs économiques.

Son domaine d'activités couvre les neuf communes de la DG, les communes francophones avoisinantes de la Province de Liège ainsi que les communes frontalières allemandes, néerlandaises et luxembourgeoises, telles que définies par la législation fiscale. Chaque intervention à l'étranger doit être économiquement reliée à une société des Cantons de l'Est. Le groupe-cible est constitué par des entreprises employant au maximum cent salariés, financièrement saines et gérées de manière professionnelle; l'accent étant plus particulièrement mis sur la promotion des jeunes entreprises en expansion et novatrices. La taille de l'entreprise ne joue ici qu'un rôle secondaire.

## L'OFFICE DE L'EMPLOI DE LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE

L'Office de l'emploi de la Communauté germanophone est compétent depuis le 1er janvier 2000 pour les domaines relatifs à l'emploi, l'orientation professionnelle et la formation professionnelle au sein de la DG. Ses missions sont doubles. L'Office de l'emploi de la Communauté germanophone vient d'une part en aide aux demandeurs d'emploi et aux salariés pour faire évoluer leur carrière professionnelle, il soutient d'autre part les entreprises dans le cadre du développement de leur personnel. Font également partie de ses missions le placement, le conseil aux entreprises, la formation professionnelle et la consultation en matière d'emploi ainsi que l'orientation professionnelle et de formation.

L'Office de l'emploi de la Communauté germanophone assure également d'autres prestations de service telles que la prospection du marché de l'emploi et professionnel, un rôle de conseil lors de l'élaboration d'une politique du marché de l'emploi au sein de la DG ainsi que la collaboration avec divers organes et institutions locaux, nationaux et internationaux dans le cadre de la politique de l'emploi et de la formation.





## LE PACTE COMMUNAUTAIRE POUR LA FORMATION ET L'EMPLOI

Le Pacte communautaire pour la formation et l'emploi (GABB) est une initiative de partenariat entre le Gouvernement, le Conseil économique et social de la DG et la Commission spéciale germanophone du Conseil économique et social de la Région wallonne dans le but d'améliorer les conditions de formation et d'emploi et de consolider ainsi le caractère compétitif de l'économie.

Le GABB III (2005-2009) a été lancé en partant de la constatation que le capital humain représentait la principale ressource de la DG. Cela présuppose une formation de base et une formation professionnelle axées sur l'avenir et la pratique, l'implantation de piliers économiques dans des secteurs orientés vers l'avenir et de grande valeur en termes de recherche et de développement ainsi qu'un niveau qualitatif exceptionnel en matière d'artisanat, d'industrie, de commerce et de services. Le GABB contient des mesures centrales et des projets liés à la politique de formation et d'emploi de la Communauté mais aussi, de façon plus large, c'est-à-dire relatifs à l'application de la stratégie européenne de l'emploi, aux obligations réciproques vis-à-vis de l'État fédéral ou qui s'inscrivent dans le cadre de partenariats transfrontaliers.

Les objectifs du GABB III sont entre autres :

- Qualification supérieure et meilleure qualité de la formation de base et professionnelle au sein de la DG,
- Souplesse accrue des systèmes de formation professionnelle,
- Amélioration des compétences linguistiques,
- Stimulation de l'apprentissage tout au long de la vie,
- Intensification de la coopération et de la mise en réseau des organes de formation permanente et professionnelle au sein de la DG,
- Adaptation de l'offre de main-d'œuvre par rapport à la demande,
- Consolidation de la position à travers la recherche.

## 5.8. ANALYSE SWOT RÉCAPITULATIVE

La présente analyse SWOT résume les résultats dans le domaine de la structure économique et de l'emploi. Elle repose sur l'analyse de la situation décrite ci-dessus et sur les entretiens avec des experts ainsi que les différents colloques.

### ATOUS :

- >> Bonnes liaisons routières avec l'ensemble de la région
- >> Implantation dans une région dynamique
- >> Zones industrielles disponibles à des prix concurrentiels mais avec différences entre le nord et le sud
- >> Proximité de plusieurs universités, écoles supérieures et centres de recherche
- >> Caractère central du marché économique et de l'emploi en Europe occidentale
- >> Économie imprégnée par les petites et moyennes entreprises
- >> Solide structure économique grâce à un important mix sectoriel
- >> Bonnes entreprises artisanales à prix concurrentiels
- >> Entreprises de moyenne-haute technologie novatrices
- >> Base stable d'évolution de l'emploi
- >> Chiffres du chômage faibles
- >> Mobilité de la main-d'œuvre (mais c'est aussi une faiblesse)
- >> Frais de personnel réduits du point de vue de l'entreprise
- >> Commercialisation et collaboration touristiques transfrontalières (GEIE)
- >> "Cantons de l'Est" est un concept de destination ouvert assimilé à "Hautes Fagnes"
- >> Office du tourisme à caractère professionnel
- >> Belles possibilités de randonnées pédestres et cyclistes et offres touristiques destinées aux jeunes

### MENACES :

- >> Augmentation des frais de personnel
- >> Augmentation du chômage en particulier chez les plus de 50 ans et les moins de 25 ans
- >> Exode des entreprises non ancrées localement
- >> Exode des personnes qualifiées et multilingues/ augmentation du "Brain Drain"
- >> Pénurie de main-d'œuvre spécialisée, notamment en raison des navetteurs et de l'exode
- >> Perte d'attractivité touristique (recul de l'agriculture, délocalisations, qualité des paysages et de l'environnement)

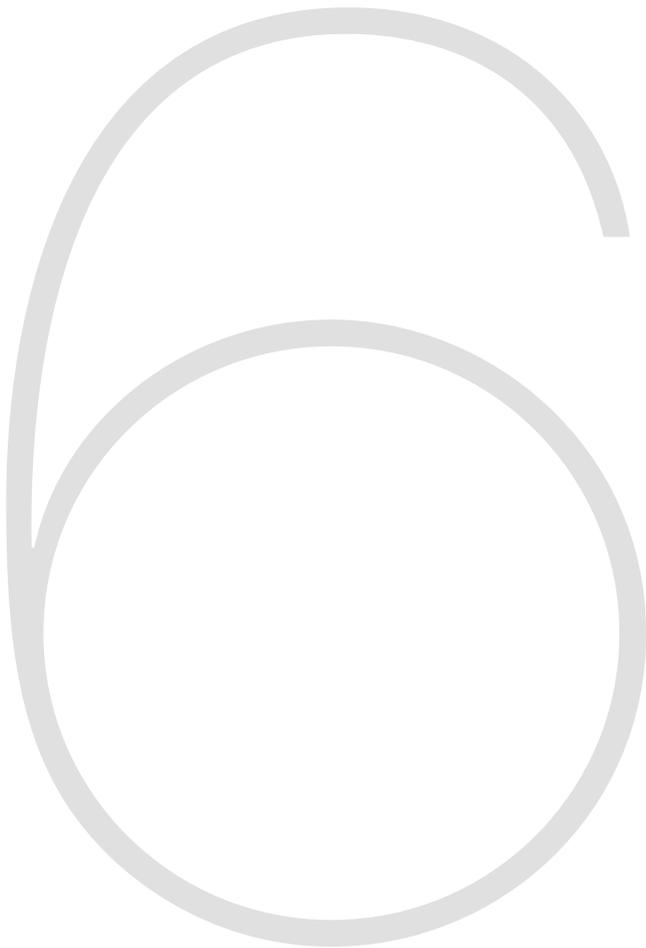
#### **FAIBLESSES :**

- >> Manque de liaisons de transports en commun
- >> Déficit de zones commerciales et industrielles au sud
- >> Manque d'équipements d'infrastructure des zones industrielles
- >> Création de valeur ajoutée brute et PIB inférieurs à la moyenne nationale
- >> Part trop restreinte de personnes très jeunes et âgées au niveau de l'activité professionnelle
- >> Salaires bruts faibles et faible productivité du travail (d'un point de vue économique)
- >> Nombre réduit de créations d'entreprises
- >> Manque de main-d'œuvre et de main-d'œuvre spécialisée
- >> Surreprésentation des branches affichant un dynamisme de développement globalement plus réduit
- >> Trop peu de marketing régional distinct
- >> Absence de sensibilisation touristique dans de nombreuses communes
- >> Diminution du nombre de nuitées
- >> Ostbelgien/Oostkantons/Cantons de l'Est pas suffisamment connus à l'étranger



#### **OPPORTUNITÉS :**

- >> Nouveau concept de zones industrielles et commerciales
- >> Développement des zones commerciales appliquant des normes de qualité durable
- >> Multilinguisme et compétences interculturelles constituant des avantages pour les entreprises internationales
- >> Potentiel de mise en réseau et de stabilité
- >> Solide situation de départ pour une croissance durable
- >> Points de départ offrant des perspectives en matière de collaboration suprarégionale / transfrontalière
- >> Amélioration de l'accès aux innovations pour les petites et moyennes entreprises
- >> Réseau de création et d'innovation et coopération avec les écoles supérieures
- >> Offres immobilières pour créateurs d'entreprises
- >> Développement de la construction durable (région-modèle) dans le secteur des nouvelles constructions et de l'assainissement
- >> Énergies renouvelables et transformation du bois et du plastique qui sont des secteurs de croissance
- >> Nouvelle orientation du marketing régional en relation avec le marketing touristique
- >> Augmentation du taux de recrutement des femmes – facilitation via les offres de services
- >> Exploitation du potentiel de connaissances des citoyens plus âgés
- >> Tourisme - nature - culture durables
- >> Cantons de l'Est assimilés à une région de saveurs gourmandes
- >> Offensive de qualité touristique



## **SANTÉ ET AFFAIRES SOCIALES**

## 6.1. PRISE EN CHARGE DES CITOYENS ÂGÉS

En 2008, la proportion de personnes âgées de plus de 60 ans par rapport à la population totale de la Communauté germanophone était de 22,7%, par rapport 22,6% pour l'ensemble de la Belgique. La proportion de personnes de plus de 80 ans était de 4,2% dans la DG et de 4,7% en Belgique. Selon les données du service des statistiques du Service public fédéral belge de l'Economie, la proportion des plus de 80 ans au sein de la Communauté germanophone passera à près de 6,5% d'ici 2030. Ces chiffres démontrent que la Communauté germanophone sera confrontée à d'importants défis en la matière.

En ce qui concerne la prise en charge des citoyens âgés, c'est la Communauté germanophone qui définit les normes d'agrément et de financement des structures de logement et d'accompagnement ainsi que des services d'aide à domicile.

### STRUCTURES DE LOGEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT

Il existe sur l'ensemble du territoire de langue allemande huit maisons de repos et de soins. La commune de La Calamine est par ailleurs représentée auprès de l'autorité responsable d'un autre home de la Communauté française. Les différents homes relèvent en partie du secteur privé et en partie du secteur public.

Toutes ces institutions se sont dotées en 2002 de concepts individuels d'accueil et de soins, tenant essentiellement compte des valeurs fondamentales suivantes : accès à une sphère privée, respect des valeurs des personnes âgées, droit à l'indépendance et à l'autonomie ainsi que libre choix. En 2007, tous les homes ont adhéré à une charte par laquelle ils s'engagent à respecter certaines normes de qualité au niveau de la prise en charge de leurs pensionnaires.

Le financement des maisons de retraite et de soins se fait par le biais d'une contribution propre des bénéficiaires et en fonction d'une tarification à la journée spécifiée par l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI) qui participe aux frais de fonctionnement pour autant que les normes de programmation convenues ne soient pas dépassées. Les travaux d'infrastructure sont subsidiés par la Communauté germanophone dans le cadre du plan d'infrastructures à concurrence de 60%.

En ce qui concerne les places en maisons de repos et de soins, la DG bénéficie d'un financement garanti de l'INAMI pour un total de 850 places. À l'heure actuelle, 723 d'entre elles ont été créées ou agréées, 312 places en maisons de retraite et 411 en maisons de repos. Environ 82% des places en maisons de repos et 67% des places en maisons de soins se situent dans le nord de la DG, le reste dans le sud.

Les listes d'attente indiquent un besoin théorique de 587 places en maisons de repos et 194 places en maisons de soins mais il faut remarquer que de nombreuses personnes s'inscrivent sur plusieurs listes d'attente et que les demandes en maisons de repos et de soins sont souvent effectuées de façon prévoyante plusieurs années à l'avance.

Le nombre de places disponibles en maisons de repos et de soins au sein de la DG correspond à une proportion de 3,88% des habitants ayant atteint l'âge de 60 ans. À titre de comparaison, les chiffres sont de 4,59% pour la Flandre et de 6,41% pour la partie francophone de la Wallonie.

En moyenne, les personnes faisant appel à une maison de repos ou de soins y entrent à l'âge de 80,3 ans. La moyenne d'âge dans le sud de la DG est de 82,9 ans et au nord de 77,6 ans. Cet âge moyen supérieur dans le sud est probablement lié au fait qu'il existe moins de places dans les établissements appropriés et qu'il faut donc tenir compte d'un délai d'attente plus important.



D'autre part, dans les zones plus rurales du sud, on prend traditionnellement plus longtemps en charge les personnes âgées au sein des familles. La durée de séjour dans les maisons de repos et de soins varie également du nord au sud de la DG. La durée de séjour moyenne dans les maisons de retraite au nord est de 3,3 ans et de 2,5 dans le sud. Aucune différence n'a été notée cependant pour les maisons de soins. Globalement, la durée de séjour moyenne y est légèrement supérieure à 2,5 ans.

Parmi les structures d'accompagnement agréées par la Communauté, on trouve les logements assistés, les soins de jour et les soins de courte durée, généralement rattachés à des maisons de repos et de soins.

Les logements assistés sont des logements dans lesquels les seniors peuvent vivre de façon autonome tout en bénéficiant d'un service d'assistance en cas d'urgence ainsi que d'autres services prestés par l'autorité responsable. Le cas échéant, les services de soins réguliers sont assurés par les services d'aide ménagère. Les logements assistés sont toujours associés à une maison de retraite et de soins. L'INAMI n'octroie aucun subside pour couvrir les frais d'exploitation. Pour les logements assistés, la norme prévue est d'un logement pour cent habitants ayant atteint l'âge de soixante ans. Cela signifie qu'au sein de la DG, on ne peut actuellement créer qu'un maximum de 168 logements assistés. Il en existe actuellement 11 rattachés à la maison de retraite et de soins "Marienheim" de Raeren. D'autres logements sont prévus, notamment à Eupen.

Dans le cadre des soins de jour, une personne âgée vivant dans un environnement familial peut être confiée pendant un maximum de cinq jours par semaine à une maison de retraite et de soins. Cet accompagnement dure toute la journée mais est également possible par demi-journée. Ce système peut s'avérer particulièrement intéressant pour les seniors atteints de démence. Les personnes nécessitant beaucoup de soins peuvent également faire appel aux soins de jour. La norme de programmation est de 1,5 places par mille habitants ayant atteint l'âge de soixante ans. L'INAMI tient compte pour le financement des soins de jour au sein de la DG d'une norme de programmation de 24 places. Actuellement, 21 places sont proposées dans quatre homes.

Dans le cadre des soins de courte durée, la personne âgée nécessitant des soins peut être accueillie pendant un maximum de deux mois dans une maison de retraite et de soins. Les proches peuvent ainsi être déchargés d'une partie du travail ou préparer le retour à la maison après un séjour hospitalier. Actuellement, 14 places de soins de courte durée sont agréées, l'INAMI intervenant ici également financièrement.

## SERVICES D'AIDE MÉNAGÈRE

Un autre volet important de la prise en charge des personnes âgées est constitué par les structures d'accompagnement et d'assistance d'aide ménagère. Dans ce domaine, il existe au sein de la Communauté germanophone deux services d'aide familiale ainsi que le service SOS-Hilfe.

La mission des services d'aide familiale consiste à aider les personnes ayant besoin d'une assistance dans leur ménage. Le groupe-cible est avant tout constitué de personnes malades et âgées, de familles avec enfants, de personnes souffrant d'un handicap, de personnes vivant seules ainsi que de familles mono-parentale. Les services proposés dans le cadre de l'aide familiale et aux seniors regroupent l'aide ménagère, les soins d'hygiène corporelle et les courses quotidiennes. On propose également dans une moindre mesure des femmes de ménage et des gardes-malades. Pour le bénéficiaire, les frais s'élèvent actuellement en moyenne à 6,28 euros par heure.

En 2007, ces services employaient 74 aides familiales et aides-seniors. Cela correspond à 47 équivalents temps plein (ETP). Il convient d'y ajouter dix femmes de ménage (cinq ETP) et huit gardes-malades (4,5 ETP). Les aides familiales et aides-seniors s'occupent de 293 bénéficiaires au nord et de 261 au sud de la DG. 77% des bénéficiaires ont plus de 60 ans, 42% ont 80 ans et plus.



En ce qui concerne la durée de prise en charge des bénéficiaires, on établit la différenciation suivante :

- Moins d'un an : 43,7 %
- 1-3 ans : 26,8%
- 4-6 ans : 15,1%
- 7-10 ans : 9,6%
- Plus de 10 ans : 4,8%

Le subventionnement des services d'aide familiale par la Communauté se fait proportionnellement au nombre total d'heures prestées. En l'an 2007, chaque heure prestée a été subsidiée par la Communauté à concurrence de 19,25 euros.

SOS-Hilfe est un autre service d'aide ménagère. Son offre s'adresse avant tout aux personnes âgées et aux familles à faibles ressources et couvre les travaux ménagers, le jardinage, les petites réparations et les travaux de rénovation, les petits transports et déplacements ainsi que la vente de meubles d'occasion.

En 2007, SOS-Hilfe employait 36 personnes (24 ETP) dont 26 aides ménagères et 6 artisans. Ces services ont été utilisés par 696 ménages dont près de 45% dans le sud et 55% dans le nord. Les trois quarts des bénéficiaires avaient droit à un tarif préférentiel de 3,50 euros l'heure, 15% ayant droit au tarif le plus bas de 1,50 euros l'heure. Le nombre d'heures prestées a

augmenté de 35% au cours de ces dix dernières années. Le subventionnement de SOS-Hilfe par la Communauté se fait sur base d'un contrat de gestion annuel.

En février 2009, un décret portant sur les services d'aide ménagère et la création d'un service de consultance a été voté afin de régler les thèmes suivants :

- concentration de l'aide sur les prestations centrales et essentielles ;
- organisation des services nécessaires après détermination correcte des besoins ;
- stimulation des offres hors-murs, création de coopération/ liens entre l'aide ménagère et les maisons de retraite et de soins ;
- accompagnement permanent des seniors dès le début des services proposés par l'aide ménagère jusqu'à l'entrée définitive dans une maison de repos et de soins ;
- amélioration de la coordination des services à partir des besoins réels d'assistance et de soins ;
- création d'un service consultatif afin d'assurer une information concernant tous les services proposés proche du citoyen et non bureaucratique..

Outre les services agréés d'aides ménagères, les personnes âgées peuvent également faire appel à d'autres prestataires de services, par exemple à un service de soins à domicile ou à des infirmiers/infirmières indépendant(e)s ou encore à un service de livraison de repas chauds.

Compte tenu de l'évolution démographique, il s'avère de plus en plus important de proposer diverses alternatives aux séjours en maisons de retraite. Cette évolution exige une large dispersion des prestations d'aide, d'accompagnement et de logements destinées aux seniors. Le fait de décharger les proches constituera un point particulièrement délicat à l'avenir, si on tient à éviter la fin de toute entraide intergénérationnelle. La mise en réseau de l'aide ménagère et stationnaire pourrait également constituer ici un précieux apport.

Toujours dans l'optique de l'évolution démographique, la proportion croissante de personnes atteintes de démence constitue un sujet de plus en plus préoccupant. Au sein de la DG, on compte actuellement près de 1000 personnes atteintes de démence, ce chiffre devant pratiquement doubler d'ici 2025. Dans la mesure où cette problématique exige avant tout qu'on y associe activement les proches, il convient d'instaurer une nouvelle culture d'accompagnement des personnes atteintes de ce type de maladie. L'approche bio-médicale prévalant actuellement en la matière ne suffira plus.



## **6.2. PRISE EN CHARGE DES ENFANTS ET ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES**

### **LE SERVICE POUR L'ENFANT ET LA FAMILLE**

Grâce à ses institutions réparties sur l'ensemble du territoire de la DG, le Service pour l'enfant et la famille (DKF) joue un rôle essentiel en matière de prestations de services. Cette offre gratuite a pour but de répondre aux besoins des familles ayant des enfants âgés de 0 à 3 ans. Son objectif premier est de promouvoir un style de vie favorisant la santé des femmes enceintes, des enfants et des familles, de façon à stimuler le développement optimal de tous les enfants, en particulier des plus défavorisés, tant sur le plan de la santé physique, psychologique et sociale, de façon à renforcer le développement de leur personnalité. En matière de santé préventive (voir point 6.4), le DKF remplit des missions essentielles. Il assure notamment la vaccination de la plupart des nourrissons et des bébés et veille, grâce à l'organisation de visites régulières dès le plus jeune âge, à la détection des maladies susceptibles d'entraîner des dommages à long terme en cas d'intervention trop tardive.

L'un des autres objectifs du DKF est de renforcer les compétences des familles et la confiance des parents en leur propre capacité d'élever un enfant. Ce point a pris de l'importance au cours de ces dernières années dans la mesure où de nombreux parents sont submergés par les connaissances mises à leur disposition en cette ère d'information médiatique tous azimuts. Les connaissances disponibles au sein d'une famille ne peuvent plus être mises à profit comme c'était le cas par le passé, en raison des fréquentes scissions de la structure familiale.

Le Service pour l'enfant et la famille est organisé par le Ministère de la Communauté germanophone. Il emploie treize infirmiers/ infirmières dont le travail correspond à sept temps pleins. Les visites ont lieu dans les centres de dépistage, les conseils sont dispensés par téléphone ou à domicile. Dans la plupart des centres de dépistage, les conseillères du DKF sont également assistées par des collaboratrices bénévoles. Seuls les centres de dépistage de Butgenbach et de Reuland fonctionnent sans l'aide de collaboratrices bénévoles.

### **LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS**

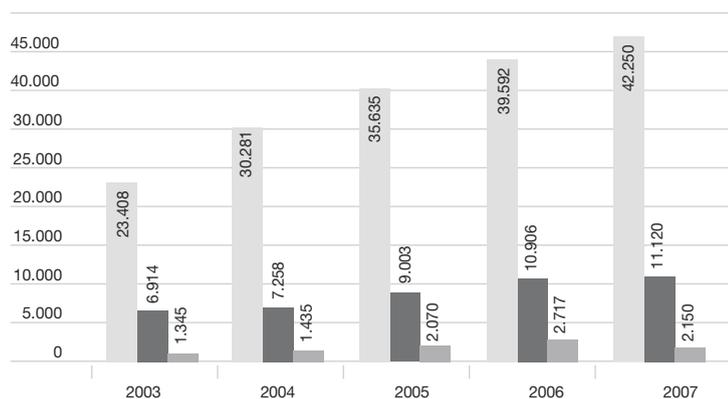
La base de l'organisation, de l'agrément et du subventionnement de tous les types de prise en charge des enfants au sein de la DG est constituée par un arrêté correspondant du Gouvernement. Une grande partie des offres d'encadrement des jeunes enfants – officiellement agréées – est organisée par le Centre régional de la petite enfance (RZKB). Il existe par ailleurs des assistantes maternelles indépendantes ainsi que quelques autres organismes assurant l'encadrement extrascolaire sous la responsabilité d'écoles ou de communes. L'offre de la DG en matière d'encadrement des jeunes enfants couvre les services d'assistance maternelle, les places en crèche, l'accompagnement pendant les vacances ainsi que l'accompagnement extrascolaire.

Les assistantes maternelles prennent en charge les jeunes enfants âgés de 0 à 3 ans dans leur propre habitation. Il convient d'établir une distinction entre, d'une part, les assistantes maternelles du Centre régional de la petite enfance (RZKB) bénéficiant d'un statut partiel dans le cadre de l'assurance sociale et, d'autre part, les nourrices indépendantes. Dans les deux cas, les indemnités sont exonérées d'impôts jusqu'à un certain montant. Le service d'assistance maternelle du RZKB occupe en moyenne 85 assistantes maternelles agréées au sein de la DG. Il met en relation parents et assistantes maternelles et assure l'accompagnement psycho-social permanent ainsi que la formation continue des assistantes maternelles. Ce service est subsidié par la Communauté germanophone. La coordination et le contrôle qualitatif des nourrices indépendantes sont assurés par le Service pour l'enfant et la famille (DKF).

Le graphique ci-dessous illustre l'augmentation du nombre de jours de prise en charge par les assistantes maternelles du RZKB.

### EVOLUTION DU NOMBRE DE JOURS DE PRISE EN CHARGE PAR DES ASSISTANTES MATERNELLES (2003-2007)

■ Jours entiers ■ Demi-journées ■ Tiers de journées



Source : Ministerium der DG 2007

Le nombre d'assistantes maternelles stagne. Il faut savoir que le statut partiel appliqué dans le cadre de l'assurance sociale ne rend pas le travail de nourrice suffisamment attirant. L'instauration de ce statut s'est accompagné d'une vaste campagne de publicité destinée à mieux faire connaître cette prestation de service, mais le succès de cette campagne n'a pu être assuré de façon durable. À l'heure actuelle, il conviendrait de revoir et d'améliorer ce statut afin de rendre la profession plus attrayante et de recruter de nouvelles assistantes maternelles.

Il existe à Eupen une crèche de 24 places placée sous l'autorité du RZKB. Au sud, l'offre actuelle ne suffit pas à atteindre les normes nécessaires pour la création ou le subventionnement d'une crèche. À Eupen, l'offre en termes de places proposées par la crèche n'est toujours pas suffisante, comme le démontrent les longues listes d'attente. Les efforts visant à créer une crèche dans la zone industrielle d'Eupen en collaboration avec les sociétés qui y sont implantées ont jusqu'à présent échoué. La saturation des crèches augmente depuis 2003 et était de 82% en 2007. Il est par ailleurs évident qu'au cours des mois de juillet et d'août, le taux d'occupation diminue.

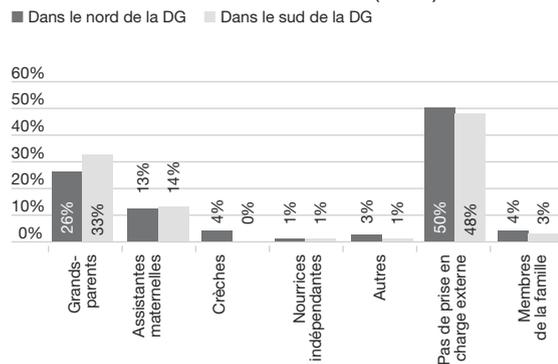
En 2002, plusieurs communes ont prévu la possibilité d'un accompagnement des enfants avant et après l'école, sous la supervision d'un personnel qualifié. Cet accompagnement extrascolaire (AUBE) s'est depuis lors fortement développé, surtout dans le sud de la Communauté. Depuis 2009, l'offre couvre toute la superficie de la DG : à seize endroits par le RZKB, dans trois autres par l'école ou la commune. L'accompagnement extrascolaire commence généralement à 7 heures du matin et se termine entre 17h30 et 18 heures le soir. Cet accompagnement n'est assuré que pendant les périodes scolaires.

Une autre offre en matière d'encadrement des enfants est proposée par le RZKB pendant les périodes de vacances de la Toussaint et du Carnaval ainsi que pendant les vacances de Pâques et durant les mois de juillet et d'août. Il existe par ailleurs, surtout pendant les vacances d'été, des offres proposées par les communes et certaines associations sous forme de camps de vacances.

Grâce à ces différentes offres, l'accompagnement quotidien des enfants âgés de 0 à 3 ans est actuellement assuré à concurrence de 32%. Les critères de Lisbonne de promotion de la vie professionnelle et familiale visent un taux de couverture de 33% pour l'encadrement des enfants de 0 à 3 ans. En 2007, la DG était donc dans les normes. En ce qui concerne l'encadrement pré/post-scolaire des enfants de 3 à 12 ans, il existe également suffisamment de places.

Le graphique ci-dessous montre comment l'encadrement des enfants au sein de la Communauté germanophone est globalement assuré. Ces données reposent sur un relevé du Service pour l'enfant et la famille datant de 2004.

### ENCADREMENT DES ENFANTS (2004)



Source : Ministerium der DG 2005

L'encadrement des enfants du sud de la DG est prioritairement assuré par les mères ou les parents (48%), les grands-parents (33%) et uniquement de façon limitée par les services d'assistance maternelle et les nourrices indépendantes (15%).

Au nord de la DG, 50% des enfants sont pris en charge par les parents, généralement la mère, à concurrence de 26% par les grands-parents et de 18% par le service d'assistance maternelle, la crèche et les nourrices indépendantes. On peut considérer que de nombreuses femmes prennent tout d'abord un congé parental et ne font appel que par la suite aux possibilités de prise en charge de leurs enfants par d'autres personnes.



## 6.3. LES HÔPITAUX

### L'OFFRE HOSPITALIÈRE



Il existe en Communauté germanophone deux hôpitaux, l'un à Eupen et l'autre à Saint-Vith. L'hôpital St-Nicolas d'Eupen dispose de 200 lits dont 8 en clinique de jour. En 2007, 6761 patients y ont séjourné pendant 45.657 jours de soins, ce qui correspond à un taux d'occupation de 65% et une durée moyenne de séjour de 6,8 jours. L'hôpital dispose notamment de services de chirurgie et de médecine interne, d'une maternité, d'une clinique pédiatrique, d'un service gériatrique, d'une clinique de soins chroniques, d'un service de radiologie, d'un service de dialyse des reins, d'un service d'urgence et d'un service de médecine de garde. Avec un taux d'occupation très faible de 15%, la clinique pédiatrique n'a pu être maintenue que grâce à une autorisation exceptionnelle.

La clinique St-Joseph de Saint-Vith disposait en 2007 de 141 lits dont 21 en clinique psychiatrique de jour. En 2007, 3.809 patients y ont séjourné pendant près de 36.916 jours de soins. Le taux d'occupation était donc de 72% et la durée moyenne de séjour de 7,7 jours. En 2008, 15 lits supplémentaires ont été attribués. L'hôpital dispose notamment de services de chirurgie et de médecine interne, d'une maternité, d'une clinique de soins chroniques, d'une clinique psychiatrique, d'un service de radiologie avec tomographie à spin nucléaire, d'un service d'urgence et d'un service de médecine de garde.

Ces dernières années, d'importants travaux d'extension et de modernisation ont été effectués dans ces deux hôpitaux. Ces travaux de construction sont encore en cours.

Il existe au total en Belgique près de 220 établissements hospitaliers représentant plus de 70.000 lits. Avec ses deux établissements, la Communauté germanophone dispose de 335 lits ainsi que de 21 places en clinique psychiatrique de jour. Des capacités supplémentaires sont disponibles à proximité directe de la Communauté germanophone, aussi bien en Belgique qu'en Allemagne, notamment dans les cliniques universitaires de Liège et d'Aix-la-Chapelle. Le taux de disponibilité de lits d'hôpitaux se situe ainsi dans la moyenne belge.

C'est l'État fédéral qui est compétent en matière de législation hospitalière. C'est lui qui octroie les autorisations d'exercer des professions médicales et de soins, qui définit les normes de programmation et de qualité des services hospitaliers et qui assure une grande partie du financement, soit via l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI), soit directement via son propre budget.

Parmi les compétences de la Communauté germanophone en matière hospitalière, citons l'agrément des services hospitaliers dans le cadre des normes fédérales, l'inspection et le contrôle relatifs au respect de ces normes ainsi que le financement de nouvelles constructions et d'extensions. La Communauté peut édicter des normes complémentaires pour autant que celles-ci soient compatibles avec les normes fédérales et n'aient aucune conséquence sur la compétence de l'État fédéral. La fonction de surveillance exercée par la Communauté s'avère souvent complexe dans la mesure où, d'une part, elle est l'instance de contrôle et défend, d'autre part, les intérêts des hôpitaux vis-à-vis de l'État fédéral. Le Ministère a par conséquent insisté pour qu'au niveau des inspections, on collabore de préférence avec des services externes, par exemple ceux de la Communauté flamande.

## LES DÉFIS

Une des questions centrales de la future politique de la DG en matière de santé portera sur la façon de pérenniser les sites hospitaliers au sein de la DG. Dans le cadre du dialogue avec l'État fédéral, il faudra clarifier la façon dont on pourra garantir l'accès de la population à une offre de soins de santé exhaustive dans un hôpital de proximité raisonnable tout en garantissant une communication dans sa propre langue maternelle.

Bon nombre des normes édictées par l'État fédéral pour les hôpitaux ne tiennent pas compte des spécificités des petits hôpitaux et engendrent des problèmes pour les deux sites hospitaliers implantés en DG, ces problèmes ne pouvant pratiquement pas être résolus sans l'aide de l'État fédéral. Il s'avère par exemple extrêmement difficile pour les deux hôpitaux de la DG de recruter la main-d'œuvre nécessaire en respectant les normes de qualité imposées car elle n'existe pas sur le marché régional de l'emploi. Bon nombre des infirmiers/infirmières préfèrent en effet, compte tenu de meilleures conditions de rémunération, aller travailler dans d'autres établissements hospitaliers, par exemple au Luxembourg. Ajoutons encore que les calculs de rentabilité servant de base à l'édiction des normes ne correspondent généralement pas aux petites entités hospitalières.

Les très nombreuses fusions d'hôpitaux enregistrées ces dernières années en Belgique ont entraîné une forte réduction du nombre de lits disponibles. Les nouvelles entités hospitalières qui en résultent s'efforcent d'assurer leur croissance afin de s'affirmer économiquement sur le marché. Les migrations correspondantes de patients et les faibles effets d'échelle représentent une menace pour l'existence-même des petits hôpitaux. La DG a par conséquent demandé à l'État fédéral d'instaurer un financement de base pour ses deux hôpitaux régionaux et ainsi de bénéficier d'une certaine indépendance par rapport aux profils pathologiques. L'État fédéral n'a jusqu'à présent pas répondu à cette demande; une commission est toutefois en train de se pencher sur ces normes fédérales.

Mise en réseau et collaboration s'avèrent de toute manière indispensable pour consolider les hôpitaux de la DG et ainsi garantir une offre de soins de meilleure qualité tout en échangeant expériences et connaissances. Il est capital d'instaurer une coopération entre les deux hôpitaux en matière de gestion et de structures administratives. Cela permettrait en effet une spécialisation des services et un échange de patients entre les deux institutions. Une fusion des deux hôpitaux en vue de remédier à certains problèmes structurels ne semble guère adéquate car cela entraînerait avant tout une réduction du nombre de lits. Comme les deux hôpitaux de la DG sont gérés par le privé, les efforts consentis par l'État pour renforcer la coopération butent sur certaines contraintes.

Comme toujours, les médecins généralistes jouent un rôle important en matière de santé préventive. Dans le nord de la DG, 80% des médecins sont déjà âgés de plus de 50 ans, ce qui laisse prévoir une pénurie évolutive. La pérennité des soins de santé dispensés à la population par l'intermédiaire des médecins généralistes et des services d'urgence constituera par conséquent une mission importante à l'avenir, pour le moins tout aussi importante que la sauvegarde des établissements hospitaliers de proximité.

En ce qui concerne les services d'urgence, la situation fait que la DG dépend d'accords signés avec les régions voisines. Le recours aux hélicoptères de sauvetage se fait par exemple en collaboration avec les services de sauvetage aérien de Bra-sur-Lienne ainsi qu'avec les hélicoptères de sauvetage ADAC provenant d'Allemagne.

## 6.4. SANTÉ PRÉVENTIVE

La santé préventive constitue une mission couvrant tous les domaines d'action dans le secteur de la santé et des affaires sociales. En matière de santé, il convient d'améliorer la sensibilisation de l'ensemble des groupes de population et d'instaurer des stratégies permettant d'éviter les facteurs générateurs de maladie ou ceux entraînant des déficits chroniques en termes de santé et de vie sociale. L'exclusion sociale et la maladie sont en effet parfois étroitement liées et il convient donc de prendre des mesures préventives afin d'intégrer les personnes menacées d'exclusion.

En matière de santé préventive, seules les Communautés sont compétentes. L'État fédéral peut toutefois soutenir leurs actions. La prévention en matière de santé au sein de la Communauté germanophone est assurée par l'intermédiaire du Service pour l'enfant et la famille, le Service de promotion de la santé à l'école et de la prophylaxie dentaire, le Service de prévention aux assuétudes et maîtrise de vie (ASL), le Patienten Rat & Treff (PRT) et des campagnes initiées par le Ministère.

Le Service pour l'enfant et la famille avec ses conseils en matière de contraception, ses vaccinations à grande échelle et ses examens de dépistage ainsi que son service de consultance, a déjà été abordé au point 6.2.

Une autre prestation est proposée par le Service de promotion de la santé à l'école. Ses principales tâches consistent à détecter de façon précoce les troubles de santé, à poursuivre le programme de vaccination systématique et à promouvoir la santé. Il s'agit en principe de prolonger les examens déjà entrepris par le Service pour l'enfant et la famille pour les enfants âgés de 0 à 3 ans. Les examens médicaux sont réalisés dans les centres de santé d'Eupen et de Saint-Vith ou dans les centres PMS de la Communauté germanophone. Au cours de sa scolarité, chaque élève subit un examen médical tous les deux à trois ans. Le Service de promotion de la santé à l'école propose également un programme de vaccination qui n'est toutefois pas obligatoire. On constate que le médecin scolaire et les infirmières remplissent de plus en plus de missions de santé préventive au niveau des écoles. Le but de toutes ces activités est d'inciter les élèves à adopter un mode de vie sain – ayant des conséquences directes sur leur état de santé – aussi bien d'un point de vue corporel que psycho-social. On peut par ailleurs espérer que les bonnes habitudes acquises pendant l'enfance seront conservées par la suite. En matière de prophylaxie dentaire, le service dépend du Ministère de la DG. Quatre personnes formées en prophylaxie dentaire proposent des animations axées sur la santé dentaire dans les écoles maternelles et primaires. Les enfants apprennent ainsi de manière ludique à se brosser les dents selon la technique adéquate tout en acquérant des connaissances relatives à l'hygiène dentaire et à une bonne alimentation. Les examens dentaires réguliers des enfants à partir de la troisième année maternelle ainsi qu'en deuxième et sixième années primaires ont pour but d'habituer les enfants à se rendre chez le dentiste et à éliminer les craintes liées à ces visites.

Deux associations remplissent des tâches importantes en matière de santé préventive et sont soutenues financièrement pour leur travail par la Communauté.

Le Service de prévention aux assuétudes et maîtrise de vie (ASL) s'occupe de prévention des diverses formes de dépendance. Ce service cible autant les écoles que la population en général. Son offre est variée : formations éducatives et pédagogie familiale, accompagnement de groupes d'entraide, aménagement des loisirs pour personnes seules, cours de sevrage tabagique, projets scolaires, participations à des campagnes, informations et travaux de communication, etc. L'ASL emploie sept personnes à temps partiel et coordonne les travaux de nombreux collaborateurs bénévoles.

Le Patienten Rat & Treff (PRT) est un point d'accueil pour citoyens souhaitant obtenir des informations et des conseils en matière de santé. Il dispose d'un vaste matériel d'information et propose au grand public toute une série de brochures, de livres et d'articles traitant de nombreux thèmes liés à la santé. Il accompagne également des groupes d'entraide, par exemple en matière d'attaque cérébrale, d'épilepsie, de fibromyalgie, de cancer, d'angoisse et de dépression ou encore d'anorexie et de boulimie.

Il assiste également les proches, c'est-à-dire les personnes accompagnant des patients des services psychiatriques, des personnes atteintes de démence sénile ou de la maladie d'Alzheimer. Le Patienten Rat & Treff organise également des cours, des formations et des conférences traitant des thèmes les plus divers en matière de santé, par exemple des formations pour diabétiques ou pour adeptes de l'école du dos. Cette association emploie six personnes à mi-temps. Ajoutons encore que le Ministère de la Communauté germanophone mène ses propres campagnes en matière de santé préventive. Les thèmes abordés sont multiples : sida et éducation sexuelle, alimentation saine, pas d'alcool en-dessous de seize ans, etc. Dans cette optique, le Ministère propose également la rubrique santé hebdomadaire Fit & Gesund sur la chaîne télévisée locale, BRF TV. Ajoutons encore la détection précoce des facteurs à risques liés aux maladies cardio-vasculaires et le dépistage du cancer.

## LES DÉFIS

Les résultats de diverses enquêtes effectuées en Communauté germanophone ont permis de clarifier les défis de ces prochaines années. Dans le cadre du Service de promotion de la santé à l'école, le relevé de l'indice de masse corporelle (IMC ou BMI) chez tous les enfants et tous les jeunes de 6, 12 et 15 ans au sein de la DG a permis de collecter des données et des connaissances fournissant des indications sur l'état de santé des jeunes. Les résultats démontrent d'emblée que le nombre d'enfants en surcharge pondérale augmente d'environ 1% chaque année, ce phénomène étant encore bien plus marqué dans les autres régions belges. Selon les premiers résultats, on constate également un nombre important, mais en légère baisse, d'enfants en sous-poids. En 2008, l'ASL a procédé pour la deuxième fois après 2001 à une étude portant sur les comportements à risque des jeunes âgés de 14 à 16 ans. Cette étude posait également certaines questions relatives aux habitudes alimentaires des jeunes. Les résultats démontrent que le nombre de jeunes consommant des fruits et légumes diminue : en 2008, 40% des jeunes affirment consommer des fruits et légumes tous les jours, contre 59% en 2001. On constate par ailleurs que seul un jeune sur deux prend encore un petit-déjeuner tous les jours. Les résultats révèlent par ailleurs que la consommation d'alcool par les jeunes stagne; 14% des jeunes interrogés reconnaissent toutefois consommer plus de 20 verres d'alcool par semaine. Le nombre de jeunes fumeurs est en légère régression. En 2001, 33% des jeunes affirmaient fumer quotidiennement alors qu'ils ne sont plus que 25% en 2008. Toujours selon ces résultats, la consommation de cannabis a diminué de 13 à 7%.

La politique de santé de la DG doit par conséquent mettre l'accent sur la promotion d'une alimentation saine, l'activité physique et la santé mentale. Les jeunes restent par ailleurs un public-cible prioritaire en matière d'information et de sensibilisation concernant la consommation de drogues légales et illégales, les comportements à risques et un mode de vie sain.

Un autre défi est constitué par la multitude des acteurs en matière de santé préventive. Il conviendrait de réfléchir à un ajustement des structures afin de regrouper les travaux du service pour l'enfant et la famille, de la prophylaxie dentaire, des centres PMS et des centres de santé.

## 6.5. L'AIDE À LA JEUNESSE

L'aide à la jeunesse est une aide éducative spécialisée, destinée aux enfants et aux jeunes de moins de 18 ans en difficulté. On propose aux jeunes et à leur environnement familial une protection et une assistance permettant de consolider la prise de conscience de leurs responsabilités et favorisant leur intégration sociale et éventuellement professionnelle. L'aide à la jeunesse devrait permettre aux jeunes de vivre une vie digne et conforme à leur âge, tout en stimulant au mieux leur évolution.

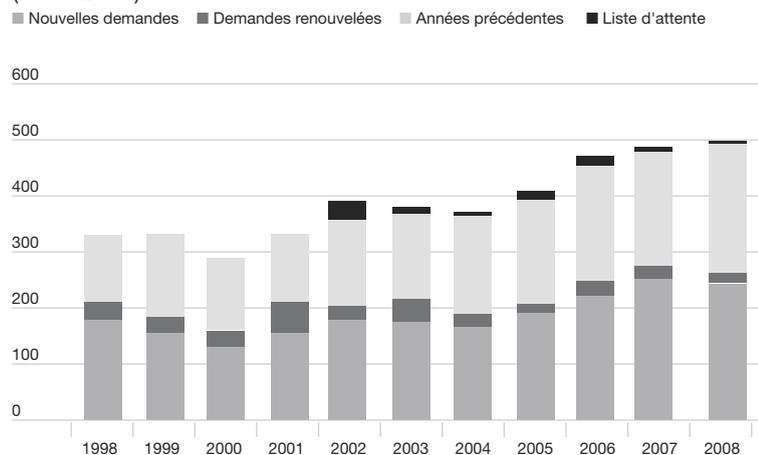
On établit en la matière une distinction entre l'aide à la jeunesse sur base volontaire et sur base juridique. L'aide volontaire regroupe des mesures d'aide élaborées par le service d'aide à la jeunesse et les personnes concernées. L'aide juridique est en revanche décidée par un juge de la jeunesse ou un tribunal de la jeunesse avant d'être appliquée par le service de protection de la jeunesse. Le service d'aide à la jeunesse et le service de protection de la jeunesse sont tous deux hébergés par le ministère de la Communauté germanophone.

### L'AIDE À LA JEUNESSE SUR BASE VOLONTAIRE

Le Service d'aide à la jeunesse est confronté à toute une série de situations problématiques : négligences psychiques et physiques, maltraitances physiques et psychiques, maladies psychiques des parents ou des enfants, suspicions d'abus sexuels, consommation abusive de drogues et d'alcool, particularités sociales, situations problématiques après séparation.

En cas de demande d'aide, le Service d'aide à la jeunesse soutient et conseille les jeunes, les éducateurs ainsi que toutes les personnes concernées par la situation en question. Il oriente éventuellement les personnes concernées vers les personnes ou les institutions adéquates susceptibles de les conseiller, les accompagner, les soutenir ou leur fournir une aide thérapeutique ou d'encadrement. Selon la situation, ce service peut également mettre fin à son intervention après une brève période de consultation. Si cette brève période de consultation s'avère insuffisante, le Service d'aide à la jeunesse élabore avec les personnes concernées un programme d'aide qui sera déployé sur base volontaire, en coopération avec des institutions et des services agréés. Le travail du Service d'aide à la jeunesse prévoit dans ce cas un accompagnement social ou une coordination à long terme afin de garantir l'application du programme d'aide.

#### NOMBRE D'INTERVENTIONS DU SERVICE D'AIDE À LA JEUNESSE (1998-2008)



Source : Ministerium der DG 2009

En moyenne, chaque demande concerne deux enfants. Cela signifie qu'en 2008, le Service d'aide à la jeunesse a été confronté aux situations délicates d'environ 1024 enfants, ce qui correspond à plus de 5% de tous les enfants et de tous les jeunes de moins de 18 ans de la DG. La répartition du groupe-cible entre les différentes communes de la Communauté germanophone est restée constante au fil des ans, plus de 70% des problèmes survenant dans les communes du nord de la Communauté.

## L'AIDE À LA JEUNESSE SUR BASE JUDICIAIRE

Lorsque le Service d'aide à la jeunesse sur base volontaire échoue dans sa mission, il peut transmettre le cas au Procureur du Roi qui décidera ensuite si le tribunal de la jeunesse ou le juge de la jeunesse doit être saisi du dossier. Dans certains cas, le Procureur du Roi peut directement saisir le Tribunal de la jeunesse ou le juge de la jeunesse. Ceux-ci peuvent prendre, contre la volonté des personnes concernées, une mesure destinée à assurer le bien-être du jeune en question. Les mesures éventuelles ont été définies par voie légale par le Parlement de la Communauté germanophone. Elles vont de l'accompagnement pédagogique ou thérapeutique jusqu'à la prise en charge stationnaire dans une institution ouverte ou fermée.

Avant toute décision juridique, le Service d'aide à la jeunesse du tribunal élabore les rapports sociaux et les dossiers nécessaires. C'est également lui qui organise l'application des décisions ordonnées par le Tribunal de la jeunesse ou le juge de la jeunesse et qui peut à cet effet conclure les contrats nécessaires avec les services et les institutions spécialisés.

Au cours des années 2007 et 2008, le Service d'aide à la jeunesse du tribunal a accompagné près de 155 enfants à la demande du Tribunal de la jeunesse ou du juge de la jeunesse. Il a par ailleurs procédé chaque année à dix enquêtes sociales demandées par le Procureur du Roi.

## STRUCTURES D'ENCADREMENT ET D'ACCUEIL

Pour l'application de ces mesures, les services d'aide à la jeunesse volontaire et du tribunal font appel à des services et à des institutions spécialisées. Les principaux partenaires d'encadrement ambulatoire sont le centre socio-psychologique, le centre socio-pédagogique d'encadrement des enfants et des mineurs Mosaïk, l'association Oikos ainsi que l'association Courage.

En Communauté germanophone, il existe des institutions d'encadrement stationnaire permanent à Eupen. Le centre d'encadrement socio-pédagogique pour enfants et mineurs Mosaïk est une institution qui dépend du Centre public d'action sociale d'Eupen. Il peut accueillir jusqu'à 36 enfants et mineurs dans le cadre de structures de logement en groupes. A cela s'ajoute la possibilité d'encadrement stationnaire pour quatre mineurs proposée par l'organisation Oikos et pour dix mineurs par l'organisation Courage.

Outre cette offre, il existe également des communautés de logement encadré, placées sous la responsabilité des organisations SIA et Oikos. Ces communautés de logement accueillent des jeunes personnes rencontrant certaines difficultés et nécessitant l'aide dans le cadre de leur intégration sociale. 20 places sont ainsi disponibles dont près d'un quart pour des mineurs, le reste pour de jeunes adultes. L'encadrement stationnaire ainsi que les communautés de logement sont soutenues financièrement par la Communauté germanophone.

L'encadrement des enfants et des mineurs peut également être confié à des familles d'accueil. Le Service de familles d'accueil du Ministère recrute les familles d'accueil, les prépare à leur mission et les soutient pendant toute la durée de l'accueil et ce, pour toutes les questions liées à cette prise en charge. Le Ministère établit également le contact entre l'enfant confié et la famille d'origine. À l'heure actuelle, 60 enfants de la DG vivent dans des familles d'accueil.

Compte tenu de la taille réduite de la Communauté germanophone et du nombre de cas souvent restreint, il n'est pas possible d'y prévoir directement des formes d'encadrement spécifiques répondant à tous les besoins. La Communauté germanophone a par conséquent conclu des contrats avec de nombreux partenaires en matière d'aide à la jeunesse, ceux-ci lui permettent de recourir aux services et aux institutions spécialisées de ses partenaires moyennant quelques frais marginaux. Dans cette optique, les principaux partenaires sont la Communauté française et le Groupement des communes rhénanes (Landschaftsverband Rheinland).

## LES DÉFIS

On constate ces dernières années une complexité croissante de la problématique rencontrée au sein des familles : on dénombre en effet de plus en plus de familles à problèmes multiples. Les conditions dans lesquelles les travailleurs sociaux découvrent les enfants sont de plus en plus dramatiques et complexes. L'évolution de ces dernières années permet de penser que les nouvelles demandes adressées aux services d'aide à la jeunesse vont continuer d'augmenter. Les observations et constatations faites par les services actifs dans le domaine de l'aide à la jeunesse ne permettent pas d'envisager une amélioration de cette situation. L'évolution sociale et économique accentue même les problèmes des jeunes et la Communauté germanophone ne fait pas exception à la règle.

Le défi consiste à maîtriser ces difficultés croissantes tout en sachant qu'on dispose de ressources restreintes en termes de moyens financiers et de personnel.



## 6.6. L'INTÉGRATION DES PERSONNES SOUFFRANT D'UN HANDICAP

Au niveau de l'Union européenne (UE) et selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le nombre de personnes handicapées représente 7 à 10% de l'ensemble de la population. En ce qui concerne la DG, le seul point de référence disponible est le nombre de personnes handicapées inscrites à l'Office de la Communauté germanophone pour personnes handicapées (DPB). Cet office traite actuellement près de 5.000 dossiers, ce qui correspond approximativement à 7% de la population totale de la DG. Ce nombre augmente depuis quelques années en moyenne de 110 dossiers par an. Le nombre réel de personnes souffrant d'un handicap pourrait toutefois être largement plus élevé car l'expérience démontre que toutes les personnes pouvant être considérées comme handicapées ne s'inscrivent pas à cet office.

Cet office est une institution de droit public de la Communauté germanophone. Ses missions consistent à aider les personnes souffrant de handicaps de tous types. Il crée des conditions-cadres et propose des mesures d'aide permettant aux personnes handicapées de participer activement à la vie sociale.

### LES STRUCTURES DE LOGEMENT

Il existe en Communauté germanophone deux homes pour personnes handicapées, un à Eupen et un autre à Lommersweiler (Saint-Vith). En 2007, 35 personnes y vivaient dans le cadre de petites unités de sept à dix personnes.

Il existe par ailleurs des logements extérieurs accompagnés ou des communautés de logement. Des personnes handicapées y vivent seules ou à plusieurs dans un logement acheté ou loué et sont accompagnées par les homes ou le service pour handicapés. Ce service d'accompagnement sert également d'interlocuteur pour ces personnes handicapées vivant de façon entièrement autonome. En 2007, cela représentait 72 personnes.

Il existe aussi ce qu'on appelle les placements dans des "ressources en logement". Il s'agit en fait de personnes individuelles, de couples ou de familles accueillant chez eux une ou plusieurs personne(s) handicapée(s). Ces personnes, couples ou familles offrent aux personnes handicapées un environnement de type familial et partagent avec elles la vie quotidienne. En 2007, 46 personnes ont été prises en charge dans le cadre de ces "ressources en logement".

Les brefs séjours permettent à des personnes souffrant d'un lourd handicap d'être accueillies pendant quelques jours ou quelques semaines dans un home ou une "ressource en logement". Cela correspond à des situations de détresse ou a pour but de décharger quelque peu des parents ou des proches s'occupant des personnes handicapées. En 2007, 20 personnes ont été prises en charge via ce type de bref séjour.

Lorsqu'il n'existe pas en Communauté germanophone d'offres d'encadrement ou de services correspondants, l'Office fait appel à des institutions spécifiques de la Région wallonne ou étrangères. La Communauté germanophone et la Région wallonne ont convenu d'un soutien réciproque dans le cadre d'un accord de coopération.



## FORMATION ET EMPLOI



Sous l'appellation Start-Service, l'Office de la Communauté germanophone pour personnes handicapées propose un service de formation et d'emploi. Celui-ci a notamment pour objectif d'orienter les personnes handicapées cherchant un travail, en fonction de leurs intérêts et de leurs aptitudes, vers une formation ou un emploi ainsi que de les accompagner sur leur chemin d'intégration. Ce service travaille en étroite collaboration avec l'Office de l'emploi de la Communauté germanophone. Les assistants de ce service soutiennent la formation, adaptent les procédures de travail aux aptitudes des personnes handicapées et soutiennent leurs collègues lors de la formation de la personne concernée. Outre des conseils d'ordre général, ce service propose également des stages d'orientation en entreprise afin de déterminer les aptitudes et les intérêts professionnels, des formations en entreprise préalables à une embauche sur le marché libre de l'emploi, des emplois en entreprise dans le cadre de mesures de création d'emplois ou encore des stages de formation visant la réhabilitation professionnelle des personnes dont les aptitudes ne suffisent pas (encore) à obtenir un travail sous contrat. En 2007, près de 200 personnes ont bénéficié de l'une de ces mesures.

Les trois ateliers protégés de la Communauté germanophone (Eupen, La Calamine, Meyerode) emploient des personnes pouvant revendiquer un emploi rémunéré mais ne répondant que difficilement aux exigences et aux contraintes du marché libre de l'emploi en raison d'aptitudes physiques, mentales ou psychiques restreintes. Outre les personnes handicapées, ces ateliers emploient également des salariés non handicapés et du personnel d'encadrement. Ces ateliers disposent aussi de départements de formation préparant les personnes handicapées à un emploi grâce à un personnel qualifié, bénéficiant d'une formation pédagogique de base. En 2007, près de 170 personnes handicapées ont été employées en tant que salariés dans les ateliers protégés et 50 autres personnes dans les départements de formation. La Communauté germanophone subsidie le personnel d'encadrement de ces ateliers ainsi que les salaires horaires des personnes employées dans diverses catégories de prestations et ce, via l'Office de la Communauté germanophone pour personnes handicapées.

Les quatre centres de jour de la Communauté germanophone (Hergenrath, Eupen/Raeren, Elsenborn, Meyerode) emploient des personnes ne répondant pas aux exigences d'un contrat de travail mais ayant la capacité et souhaitant exercer un emploi socialement gratifiant en fonction de leurs aptitudes. L'offre couvre la production de pizzas, la petite restauration, le "catering", le recyclage, la protection de l'environnement et l'entretien des paysages, les travaux agricoles, la couture, les travaux créatifs, etc. En 2007, près de 110 personnes handicapées ont fait appel à ces centres de jour.

## AIDE MATÉRIELLE ET SOCIALE

L'Office conseille et soutient les personnes souffrant d'un handicap lors de l'achat d'accessoires individuels, d'appareils, d'adaptations spécifiques ainsi que lors de la construction ou la rénovation d'un logement tenant compte de leur handicap. Une procédure détaillée détermine dans quelles conditions du matériel peut être subsidié par l'Office. L'aide est dispensée en fonction du handicap et sert à l'intégration sociale de la personne concernée. Les frais encourus doivent être des frais auxiliaires qu'une personne non handicapée ne devrait pas supporter dans des circonstances identiques. Une délibération spécifique a lieu avant chaque acquisition. En 2007, des aides matérielles et sociales ont été octroyées dans près de 160 cas.

## CONSULTANCE, ACCOMPAGNEMENT ET PROMOTION

Outre le service d'accompagnement au logement et le service d'aide matérielle et sociale, l'Office de la Communauté germanophone pour personnes handicapées propose une consultation familiale, un service de loisirs ainsi que des conseils et des informations sur toutes les questions liées à l'amitié, l'amour, le couple et la sexualité. Il dispense également des conseils relatifs aux problèmes de mobilité et d'accessibilité ainsi qu'aux aides pour handicapés.

Le Service d'aide précoce pour l'Est de la Belgique (Frühhilfe Ostbelgien) est un service encore différent. Il se charge des mesures spécifiques d'assistance précoce des jeunes enfants affichant des retards de développement et de leur famille. Son travail repose sur une détection précoce et globale de la personne considérée dans son ensemble et des besoins de la famille. Ce soutien précoce stimule également les compétences de l'enfant ainsi que celles de l'ensemble de la famille dans l'optique d'une amélioration de l'autonomie et de l'auto-détermination. L'accompagnement prend fin à l'âge de 6 ans et se transforme en un accompagnement familial. En 2007, 45 enfants, dont près de 30 nouveaux cas, ont été pris en charge.

Le service "Come-Back" s'adresse aux personnes souffrant de troubles neurologiques et a pour but de leur ouvrir des perspectives réalistes de réintégration professionnelle et sociale grâce à des mesures ciblées de soutien neuropsychologique. En 2007, près de 50 personnes ont été prises en charge dont 50% de nouvelles demandes.

## LES DÉFIS

L'Office de la Communauté germanophone pour personnes handicapées s'efforce d'organiser les offres et les prestations de services pour que les personnes handicapées puissent également participer activement et complètement à la société (participation). Le but est d'assurer une intégration (inclusion) à l'ensemble de la société. Cette intégration doit se faire à tous les niveaux sociaux. La politique en matière de personnes handicapées de la DG doit par conséquent être considérée comme une tâche transversale et il appartient à tous les ministères, toutes les communes, tous les organismes et tous les services de s'assurer, par de petites étapes concrètes, que les personnes souffrant d'un handicap sont bien intégrées aux projets et aux initiatives favorisant l'intégration des personnes handicapées. A ce jour, ce but n'a pas encore été pleinement atteint au sein de la DG.

La situation idéale, à savoir que chaque institution publique et privée aménage à l'avenir l'ensemble de ses offres et de ses missions pour que les personnes handicapées puissent s'informer de manière exhaustive et puissent également exploiter et envisager l'ensemble des offres, ne peut toutefois devenir une réalité à court terme. Il convient néanmoins de viser cet idéal, étape par étape. La DG a par exemple déjà établi de solides bases dans le domaine sportif. En effet pour les associations sportives, l'intégration des personnes handicapées implique un taux de subventionnement plus élevé. La formation d'entraîneurs sportifs propose également son propre module de promotion de l'accueil des sportifs handicapés. Le subventionnement des projets d'infrastructure est également lié à leur aménagement en fonction des personnes handicapées. Toutes les dépenses correspondantes ne peuvent pas être prises en charge par les services publics. Il convient donc de solliciter l'ensemble de la société par l'intermédiaire des entreprises et des associations.

Les moyens disponibles en DG pour l'aide matérielle des personnes de moins de 65 ans sont suffisants. En ce qui concerne les plus de 65 ans, il a fallu en revanche reporter pour des raisons financières les subsides nécessaires pour répondre à une très forte demande ou un très important besoin de ce groupe-cible en ascenseurs d'escalier et adaptateurs de salle de bains. La détection précoce des handicaps ou des particularités d'apprentissage et de comportement chez les enfants et les mineurs

contribue à prévenir l'exclusion sociale. Il faut pour cela assurer une étroite collaboration entre tous les acteurs concernés. Pour une région de taille aussi réduite que la DG, la collaboration avec les régions voisines ouvre des perspectives intéressantes et permet de faire appel aux expériences et aux services spécialisés de ces dernières. A l'avenir, aussi en DG, il faudra toutefois adapter, à partir de stratégies communes et de manière encore plus intensive, les secteurs des affaires sociales et de la famille ainsi que celui de l'enseignement..

Grâce à l'Office de la Communauté germanophone pour personnes handicapées, la DG dispose d'ores et déjà d'une structure d'encadrement spécialisée. Il n'existe toutefois pas encore au sein de la DG de suffisamment de possibilités d'intégration professionnelle pour les personnes souffrant de pathologies psychiques chroniques. C'est pourtant chez les jeunes adultes que la stabilisation progressive préalable à une réintégration à la vie professionnelle et sociale s'avère particulièrement importante. Il convient donc pour ces groupes de population de développer en permanence des projets de participation active à la vie sociale. Il faut ici respecter l'organisation intra-belge du secteur de la santé et l'intégrer à l'élaboration de nouvelles mesures. La DG se doit par ailleurs de créer de meilleures possibilités de régulation des offres existantes, aussi bien dans le secteur des personnes handicapées que dans ceux de l'emploi et de la vie sociale.

Le groupe-cible des personnes souffrant d'un handicap mental, sensoriel et multiple est un petit groupe rencontrant de plus en plus de difficultés pour trouver des offres locales de vacances et de loisirs adaptés. Il convient pour cela de réunir les offres existantes en vue d'intégrer au maximum les personnes handicapées et malades dans l'optique d'un aménagement adéquat des loisirs. Ce problème devrait par conséquent également être abordé en collaboration avec les régions voisines.

En 2007, la DG a fixé et légiféré par décret les dispositions relatives aux constructions adaptées aux personnes handicapées, ces dispositions devant, comme pour toute construction subsidiée par la Communauté, répondre à des critères prédéterminés. Mais la DG ne dispose pas des compétences nécessaires dans des domaines importants, tel celui de la construction de logements sociaux pour lequel la Région wallonne est toujours compétente, ce qui l'empêche d'appliquer les dispositions relatives à la construction de logements adaptés aux personnes handicapées.



## 6.7. INTÉGRATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Les Centres publics d'action sociale (CPAS) mis en place par chaque commune jouent un rôle déterminant dans le cadre des efforts d'intégration économique et sociale. En vertu de la loi, toute personne a droit à une aide sociale. L'objectif de celle-ci est d'offrir à tout un chacun la possibilité de mener une vie digne d'un être humain. Les Centres publics d'action sociale ont été créés pour garantir cette aide. Ces Centres offrent non seulement un soutien apaisant et curatif mais également préventif. Ce soutien peut être de nature matérielle, sociale, médicale, médico-sociale ou psychologique.

Chaque CPAS dépend d'un conseil de l'action sociale dont les membres sont désignés par le conseil communal et qui décide de la forme d'aide qui sera octroyée. L'octroi d'un revenu d'insertion, d'une allocation sociale équivalente, d'une intégration socio-professionnelle ou d'une aide médicale d'urgence pour les personnes sans permis de séjour légal, répond à des critères légaux prédéfinis. Dans ce cas de figure, le conseil de l'action sociale peut juste vérifier si les conditions sont bel et bien remplies. L'État fédéral participe aux frais de cette forme d'aide sociale en fonction de chaque situation, sa participation allant de 50 à 100%. Pour l'octroi de toutes les autres aides et de tous les autres services, le conseil de l'action sociale se réfère aux critères de la dignité de vie d'un être humain : le CPAS intervient si la dignité humaine risque d'être affectée à défaut d'aide de sa part.

Le financement des CPAS repose essentiellement sur trois piliers : tout d'abord, les subsides de l'État fédéral pour les prestations de services susmentionnées légalement prévues, ensuite la dotation d'aide sociale de la Communauté germanophone et enfin, la prise en charge du déficit budgétaire annuel par les communes. La répartition de la dotation de la Communauté germanophone aux CPAS se fait selon des critères objectifs, par exemple en fonction du nombre de bénéficiaires du revenu d'insertion par commune.

### LES BÉNÉFICIAIRES DU REVENU D'INSERTION ET DE L'ALLOCATION SOCIALE ASSIMILÉE

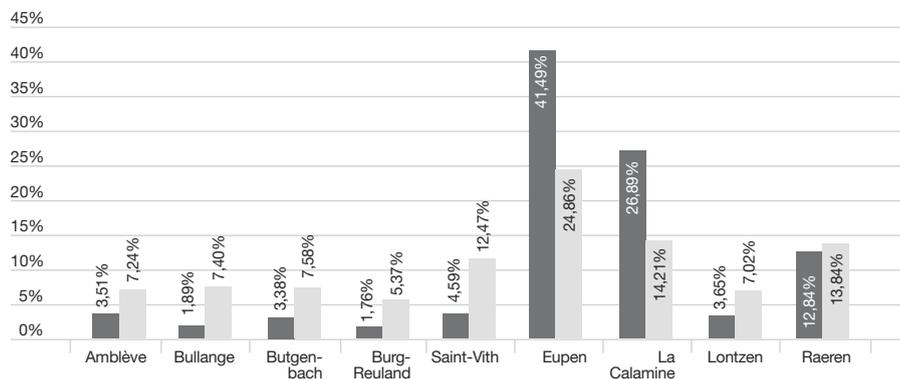
On entend par revenu d'insertion, le revenu minimal assuré aux personnes ne disposant pas de moyens propres ou ne disposant que de moyens limités, ne pouvant faire appel à d'autres revenus et n'étant pas en situation de les obtenir par des ressources personnelles. L'allocation sociale financière assimilée est versée à certaines catégories d'étrangers et correspond au montant du revenu d'insertion.

Au 31 décembre 2007, 740 personnes bénéficiaient au sein de la DG du revenu d'insertion ou de l'allocation sociale assimilée. Le nombre de personnes percevant un revenu d'insertion a augmenté de près de 8% entre 2002 et 2007 selon les statistiques du service public fédéral compétent. Cette augmentation est d'autant plus significative si on y ajoute les personnes avec lesquelles les CPAS ont conclu un contrat de travail par application de l'article 60 § 7 de la loi sur les Centres publics d'action sociale en vue de leur permettre de bénéficier après un certain délai d'une allocation de chômage. Si on tient compte également de ces chiffres, on observe une augmentation globale de 15% ([www.mi-is.be](http://www.mi-is.be)).

Le nombre de demandes d'allocations sociales financières assimilées a en revanche régressé de 12,5% au cours de la même période. Cela s'explique plus particulièrement par une politique fédérale plus restrictive en matière de droit d'asile.

## BÉNÉFICIAIRES DU REVENU D'INSERTION ET DE L'ALLOCATION SOCIALE FINANCIÈRE ASSIMILÉE (2007)

■ Proportion de la population totale  
 ■ Proportion de bénéficiaires du revenu d'insertion et de l'allocation sociale financière assimilée en DG



Source : Ministerium der DG, Auswertung der ÖSHZ Tätigkeitsberichte 2007

Le graphique ci-dessus illustre la répartition entre les neuf communes des bénéficiaires du revenu d'insertion et de l'allocation sociale financière assimilée. Pratiquement 85% de ces bénéficiaires vivent dans le nord de la DG.

Le rapport consacré à la pauvreté chez les enfants et les jeunes, commandité par le Gouvernement de la Communauté germanophone en 2007, analyse les statistiques du revenu d'insertion. Afin d'évaluer la pauvreté des enfants et des jeunes au sein de la DG, les rapporteurs ont fait appel au revenu d'insertion dont la valeur est fixée en Belgique, pour les personnes vivant seules, sous le seuil de pauvreté de 685 euros. On peut ainsi se référer comme point de départ au nombre d'enfants et de jeunes de moins de 18 ans, vivant avec un adulte bénéficiant d'un revenu d'insertion, pour calculer le nombre d'enfants et de mineurs vivant dans la pauvreté. Avec un total de 288 enfants et jeunes de moins de 18 ans, soit 1,8%, les chiffres relatifs à la DG peuvent sembler restreints. Ils prennent toutefois une autre dimension lorsqu'on sait que si 1,8% des enfants et des mineurs vivent du revenu d'insertion, il n'y a que 0,9% des personnes de plus de 17 ans qui le perçoivent. Il faut y ajouter 119 enfants et mineurs dont les familles bénéficient en tant qu'étrangers d'une allocation sociale assimilée. Si on cumule ces deux chiffres, on atteint 2,5% de tous les enfants et mineurs vivant d'un revenu d'insertion ou d'une allocation assimilée et donc dans des conditions de pauvreté. On peut par ailleurs être surpris par la répartition géographique de ces enfants et de ces mineurs. 66% des enfants dont les parents perçoivent un revenu d'insertion et 57% des enfants dont les parents bénéficient d'une allocation sociale pour étrangers vivent à Eupen et La Calamine, deux communes où se concentre donc actuellement cette problématique.

## L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE

L'insertion socio-professionnelle est une forme d'intégration sociale permettant d'insérer dans la vie professionnelle en priorité les citoyens de moins de 25 ans. L'office créé à cet effet est le Service d'insertion socio-professionnelle (DSBE) du CPAS. Il existe un DSBE à Eupen et à La Calamine, les cinq communes du sud ayant créé une association avec Raeren et Lontzen.

Le travail du DSBE ne se limite pas à trouver du travail à des personnes en application de l'article 60 § 7 de la loi ou encore à prendre d'autres mesures de création d'emplois. Citons également parmi ses prestations de services les conseils et la médiation en matière de formation, des projets d'intégration et des cours de langue.

Une plate-forme d'accompagnement "Insertion socio-professionnelle au sein de la DG" devrait être créée afin d'améliorer le travail du DSBE. Cette plate-forme vise la mise en place d'une procédure uniforme et une meilleure coordination du travail de l'Office de l'emploi de la Communauté germanophone, de l'Office de la Communauté germanophone pour personnes handicapées et des CPAS. Cette procédure devrait permettre d'assurer une insertion socio-professionnelle optimale – indépendamment de l'interlocuteur principal – tout en orientant la personne en fonction des besoins. Cela devrait également assurer un transfert complet et rapide des informations en cas de changement d'interlocuteur principal.

## LOGEMENTS D'ACCUEIL D'URGENCE

Un autre secteur d'encadrement est celui des logements d'accueil d'urgence destinés aux personnes ne trouvant pas temporairement de logement adéquat en raison de problèmes financiers, d'une séparation ou d'un divorce ou d'autres problèmes sociaux. En 2007, onze institutions s'occupaient de logements d'accueil d'urgence, notamment les neuf CPAS. Globalement, la DG a agréé 20 maisons et 72 unités d'habitation. 18 de ces unités se trouvent dans le sud de la DG, 54 dans le nord. Elles proposent des logements pour maximum 197 personnes. En 2007, 157 personnes ont effectivement été logées de cette manière. Dans un tiers des cas, il s'agissait d'enfants. Dans le sud de la DG, les CPAS coopèrent dans cette optique avec l'a.s.b.l. immobilière sociale "Wohnraum für alle".

La durée moyenne d'occupation de ces logements d'accueil d'urgence est de deux ans. On peut en conclure que ces habitations sont essentiellement utilisées comme solutions d'insertion et non pas comme solutions d'urgence passagères.

## DEMANDEURS D'ASILE ET RÉFUGIÉS POLITIQUES RECONNUS

Il existe dans la commune de Bullange un centre d'accueil fédéral pour demandeurs d'asile. Dans 6 des 8 autres communes, les CPAS ont mis en place une structure d'accueil spécifique pour demandeurs d'asile. L'objectif des logements d'accueil qui y sont installés est d'éviter les longs séjours de demandeurs d'asile dans des centres d'accueil et de leur proposer une aide matérielle plutôt que financière. Les réfugiés politiques reconnus perçoivent le cas échéant un revenu d'insertion.

Selon les statistiques du Fonds spécial de l'aide sociale, 246 réfugiés politiques reconnus et leurs proches vivaient en 2007 d'un revenu d'insertion dans la DG.

## ALLOCATIONS ET PRESTATIONS DE SERVICES

Les CPAS octroient des aides financières sous forme d'allocations éventuellement remboursables ou d'acomptes. Les demandes d'aide financière les plus fréquentes servent à couvrir les frais d'énergie, de santé, de location et de participation à des activités culturelles et sportives.

Outre ces aides financières, les CPAS proposent également des prestations de services directs globalement fort semblables. À Bullange, le CPAS octroie une aide administrative complémentaire en faveur des demandeurs d'asile du centre de Manderfeld. À l'exception des CPAS d'Amblève, Lontzen et Raeren, pratiquement tous les autres CPAS font appel à un garde-meubles et il existe également une blanchisserie sociale depuis peu à Burg-Reuland et à La Calamine, en plus de celle d'Eupen.

Les CPAS travaillent en coopération avec les banques alimentaires de la Croix Rouge. Les personnes concernées peuvent, par le biais de l'attestation délivrée par le CPAS, aller chercher des lots de denrées alimentaires auprès des diverses sections de la Croix Rouge. Globalement, 606 de ces attestations ont été délivrées en 2007, ce qui représente un recul d'environ un tiers par rapport à l'année précédente. Cela peut notamment s'expliquer par le fait que dans le secteur de Saint-Vith, on a procédé à une modification organisationnelle : la distribution de produits alimentaires est directement organisée par la Croix Rouge de Belgique.

Un autre service essentiel presté par les CPAS est la mise à disposition d'installations domestiques d'appel d'urgence. Globalement, 334 personnes ou ménages bénéficient au sein de la DG d'une telle installation. Cela correspond à une augmentation de 27% par rapport à 2006. Si on compare le pourcentage d'appareils domestiques d'appel d'urgence au nombre de personnes de plus de 65 ans vivant en DG, cela représente 2,5% de la population. En Flandre, les chiffres correspondants s'élèvent à 5 à 7% de la population concernée. Ces appareils d'appel d'urgence sont avant tout destinés aux personnes malades, à celles vivant seules, aux personnes nécessiteuses et à celles souffrant d'un handicap.

Les divers services sont souvent proposés en collaboration avec de nombreux organismes sociaux et diverses initiatives encadrant et accompagnant les personnes vivant dans des situations de détresse sociale. Au sud comme au nord de la DG, ces organismes ont créé des réseaux qui contribuent activement à lutter contre la misère et l'exclusion sociale en DG et ce, dans le cadre d'échanges permanents et d'une étroite collaboration.

## CONSEILS AUX PERSONNES SURENDETTÉES

En matière de conseils aux personnes surendettées, plusieurs acteurs proposent leurs services : d'une part, les CPAS et, d'autre part, le Centre de référence de l'Association des consommateurs. Les CPAS assurent l'accompagnement budgétaire, la gestion des comptes ainsi que les conseils classiques aux personnes surendettées. Sur ce dernier point, le CPAS doit toutefois être agréé en tant que service de consultance pour personnes surendettées. On entend par « conseils classiques aux personnes surendettées » toutes les missions ne relevant pas du domaine de compétences du Centre de référence. Ce dernier intervient pour le règlement collectif des dettes, les conseils dispensés aux personnes surendettées lorsqu'il s'agit d'indépendants, de créanciers implantés à l'étranger ainsi que de ventes de maisons. À l'exception du CPAS de Saint-Vith qui a créé son propre service de conseils aux personnes surendettées, les autres CPAS du sud de la DG ont conclu dans le cadre de cette consultance classique un accord de coopération avec le Centre de référence. En ce qui concerne les CPAS du nord de la DG, il existe en la matière un accord de coopération entre les différents CPAS.

Les demandes d'octroi d'un prêt sans intérêt par le fonds de désendettement de la DG peuvent être rédigées en faveur d'un client aussi bien par les CPAS, du moins ceux agréés en tant que services de consultance aux personnes surendettées, que par le Centre de référence.

En cas d'accompagnement budgétaire, le client conserve la pleine gestion de ses comptes. En cas de gestion des comptes, c'est le CPAS qui assume cette tâche exigeant énormément de travail.

#### NOMBRE D'ACCOMPAGNEMENTS BUDGÉTAIRES, DE GESTION DES COMPTES ET CONSEILS CLASSIQUES AUX PERSONNES SURENDETTÉES (2007)

	Sud	Nord	Total
Accompagnements budgétaires	50	38	88
Gestion des comptes	88	289	377
Conseils classiques aux personnes surendettées	68	124	192

Source : Ministerium der DG 2008

## LES INSTITUTIONS

Les CPAS gèrent ou soutiennent d'autres services et institutions axés sur différents thèmes. On trouve parmi ceux-ci les maisons de retraite ou les maisons de retraite et de soins. À l'exception des CPAS de Raeren et de Lontzen, tous les CPAS sont soit gestionnaires d'une maison de retraite ou d'une maison de retraite et de soins, soit participent à une intercommunale en la matière. La prise en charge des déficits des maisons de retraite ou des maisons de retraite et de soins constitue d'ailleurs une charge financière importante pour les CPAS. En 2007, cela représentait un montant global de 1,2 million d'euros.

Un autre point-clé réside dans la gestion du Centre socio-pédagogique d'encadrement des enfants et des mineurs Mosaïk. Celui-ci est placé sous la responsabilité du CPAS d'Eupen. Il prend en charge des enfants, des mineurs et leurs familles dans le cadre de l'aide à la jeunesse et de la loi sur la protection des mineurs. La prise en charge de ces enfants et de ces mineurs peut être stationnaire, ambulatoire ainsi que partiellement stationnaire et ambulatoire. 140 enfants, jeunes et leurs familles ont été pris en charge en 2007, ce qui représente une augmentation de 26% par rapport à 2004. On constate également une augmentation de 100% en matière de prise en charge ambulatoire depuis 2004.

Les communes et les Centres publics d'action sociale sont conjointement responsables du Centre socio-psychologique (SPZ), un organisme de droit privé soutenu financièrement par la DG et qui propose depuis 30 ans à toutes les personnes cherchant des informations et des conseils une offre très diversifiée en matière psycho-sociale. Il s'agit plus précisément de l'encadrement de personnes rencontrant des problèmes mentaux ou des conflits relationnels, de l'accompagnement de groupes d'entraide, d'accompagnement des victimes, d'accompagnement et de traitement thérapeutique des délinquants sexuels, d'accompagnement de prisonniers ainsi que d'encadrement de demandeurs d'asile du centre d'accueil de Manderfeld. Le SPZ possède des établissements à Eupen et Saint-Vith. En 2007, 1.400 personnes ont bénéficié des conseils du SPZ.

## 6.8. CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

En Région wallonne – qui est compétente en matière de Logement en DG – l'objectif est d'atteindre un taux de logements publics de 10%. Cela devrait permettre à des ménages de toutes les catégories de revenus de conserver un lieu d'habitation dans chaque commune concernée. Par rapport à l'objectif du Ministère wallon du logement, la DG se trouve actuellement largement en-deçà du cap des 10% de logements publics par rapport à l'ensemble des logements. Actuellement, près de 30.000 familles vivent en effet en Communauté germanophone, dont 19.000 sous forme de ménages d'une ou de deux personnes. Si 10% des logements devaient être des logements publics, il faudrait pratiquement doubler le stock actuel de logements publics.

Si dans le sud de la DG on constate une évolution plutôt équilibrée de la population, la commune de Saint-Vith, est en revanche confrontée au défi représenté par une migration interne accrue en provenance de l'Eifel.

Dans le nord de la DG, ce sont plus particulièrement les communes d'Eupen, de Raeren et de La Calamine qui sont confrontées à d'importants défis en matière de logement. On notera plus particulièrement qu'Eupen et Lontzen sont davantage confrontées aux problèmes de la migration intérieure tandis que La Calamine et Raeren sont plutôt concernés par des problèmes de migration externe – notamment en provenance d'Allemagne. Au nord, les prix supérieurs des terrains à bâtir entraînent une augmentation du prix de l'immobilier, ce qui provoque la migration surtout d'une population jeune et de leurs familles lorsqu'il n'est pas possible de leur proposer des logements sociaux adéquats.

L'évolution démographique démontre par ailleurs qu'on aura besoin à l'avenir d'un nombre plus important de petites habitations par rapport à l'offre du marché actuelle, et ce non seulement pour les seniors. Il conviendra plus particulièrement d'empêcher la migration de jeunes familles en proposant des terrains à bâtir abordables ou des logements permettant d'accueillir des familles.

Une part importante des logements de la DG date de plus de 60 ans. Une autre partie a été construite directement après la Seconde Guerre mondiale avec les moyens alors disponibles. Le seul nombre de logements construits avant la Seconde Guerre mondiale s'élève à plus de 6.000 unités. L'assainissement de ces habitations sur base de normes d'avenir constitue un important défi pour la société.

Il convient de prévoir des logements accessibles à tous les habitants de la DG, des concepts de logement et surtout de quartiers intégrés, en particulier pour la part croissante de seniors et de familles monoparentales, de façon à obtenir des normes avec des répercussions durables sur la qualité de vie dans l'Est de la Belgique. Ce qui fait actuellement surtout défaut dans le cadre de l'aménagement des espaces urbains ou que l'on oublie trop souvent lors de la restructuration des noyaux régionaux, c'est une approche de quartier – en guise d'alternative intéressante au logement pluri-générationnel ou à la maison multi-générationnelle qui en résulte.

## 6.9. ANALYSE SWOT RÉCAPITULATIVE

La présente analyse SWOT dans le secteur de la santé et des affaires sociales repose sur l'analyse de la situation et sur les entretiens avec des experts ainsi que sur les différents colloques scientifiques.

### FAIBLESSES :

- >> Listes d'attente pour l'aide ménagère et les lits en maisons de soins
- >> Isolement croissant des personnes âgées par manque de mobilité
- >> Déficits ponctuels de l'offre d'encadrement journalier et flexible des enfants de 0 à 3 ans
- >> Pénurie de main-d'œuvre dans les hôpitaux et professions de soins de santé
- >> Vieillesse de la structure des médecins généralistes
- >> Absence de concept global en matière de médecine préventive pour une multitude d'acteurs
- >> Possibilités insuffisantes d'intégration professionnelle pour les malades mentaux
- >> Augmentation du nombre de bénéficiaires d'un revenu d'insertion
- >> Absence de reporting social exhaustif
- >> Pénurie de surfaces habitables abordables
- >> Pénurie de surfaces habitables adaptées aux seniors et aux familles

### MENACES :

- >> Déficits de prise en charge dans les petits villages et les hameaux
- >> Besoins croissants de soins
- >> Demande croissante de places en maison de retraite et de soins
- >> Taux de démence sénile en hausse
- >> Perte de sites hospitaliers
- >> Difficulté de recrutement de nouvelles nourrices
- >> Augmentation du nombre d'enfants et de mineurs en situation critique
- >> Absence de concept d'intégration des immigrés
- >> Migration de jeunes adultes et de leurs familles

### ATOUTS :

- >> 96 % des personnes âgées vivent chez elles
- >> Solidarité intrafamiliale et aide entre voisins
- >> Ramification des services d'aide et de soins et mise en place d'un service de consultation centralisé
- >> Large couverture par les services d'aide ménagère
- >> Accompagnement généralisé des familles avec enfants de 0 à 3 ans et dans le cadre de la médecine préventive
- >> Bon encadrement pré/postscolaire des enfants
- >> Hôpitaux de proximité
- >> Structures spécialisées d'aide à la jeunesse
- >> Structures spécialisées d'accompagnement des personnes handicapées
- >> Grande implication de bénévoles



### OPPORTUNITÉS :

- >> Soutien au vieillissement actif des seniors
- >> Élaboration de concepts de logement et d'accompagnement alternatifs pour les seniors
- >> Concepts intégrés de logements et de quartiers
- >> Création de "maisons de rencontre" pour les citoyens âgés
- >> Soutien du bénévolat et de l'engagement social
- >> Coopération entre hôpitaux
- >> Formation de main-d'œuvre de soins et d'assistance
- >> Évolution vers de brefs séjours avec prise en charge ambulatoire par les médecins généralistes
- >> Construction et extension de maisons médicales
- >> Coopération avec les régions voisines
- >> Intégration durable des personnes handicapées
- >> Prestations d'aide quotidienne pour les familles
- >> Normes sans barrière pour les familles et les seniors et primes à la construction et à l'assainissement des logements



## **NATURE ET ENVIRONNEMENT**

## 7.1. DESCRIPTION DE L'ESPACE NATUREL

En termes de paysage, la DG se compose de deux parties bien distinctes, l'une située au nord, sur les contreforts de la moyenne montagne, et l'autre située au sud, à l'intérieur de l'Eifel. Les différents espaces naturels de la DG dépassent tous ses frontières administratives et lui confèrent un paysage très diversifié.

Au nord, la DG est délimitée aux frontières de l'Allemagne et des Pays-Bas par le parc des trois pays et les contreforts de la forêt d'Aix-la-Chapelle avec ses roches de l'ère crétacée. Ce territoire constitue une destination de randonnée et de délasserment particulièrement appréciée. Il s'agit aussi, grâce aux “trois bornes” où se rencontrent les frontières de trois états, d'un point d'attraction pour les touristes venant de Belgique, d'Allemagne et des Pays-Bas.

Au sud, la DG jouxte “l'avant-pays fagnard” dont la partie belge est également qualifiée de Pays d'Eupen. Le paysage de cette région légèrement ondulée est marqué par ses pâturages, en particulier ses élevages liés à l'industrie laitière, d'où l'appellation de “petit pays du beurre”. Les prairies y sont délimitées par des haies d'aubépine qui constituent de précieuses niches écologiques et contribuent à l'attrait de ce paysage de bocage. L'avant-pays fagnard se compose essentiellement de roches calcaires du dévonien moyen et du carbonifère, ce qui rend son sol relativement riche. Le Pays d'Eupen se prolonge à l'ouest par le “Pays de Herve” et à l'est par le “Münsterländchen” allemand. Le paysage se caractérise aussi par de petits cours d'eau traversant de jolies prairies, la Gueule étant même classée en zone Natura 2000. Une autre particularité est constituée par les sols de l'ancienne région d'extraction de calamine près du bien nommé village de La Calamine (Kelmis) où se sont développées une faune et une flore spécifiques, notamment la violette calaminaire.

La “Vennabdachung” (“pente fagnarde”) qui jouxte cette région par le sud se distingue par une variation paysagère marquante : d'épaisses forêts remplacent les grands espaces d'exploitation agricole et mènent en pente douce vers le massif de moyenne montagne des Hautes Fagnes et de l'Eifel. Outre les vastes forêts de conifères, on trouve ici encore quelques forêts mixtes isolées comme celle du “Hertogenwald” (forêt ducale). Le schiste, le grès des houillères et les quartzites du dévonien n'offrent que des sols peu nutritifs ne convenant pas à l'agriculture intensive. Le relief plus abrupt favorise la construction de barrages comme celui de la Vesdre.

Les Hautes Fagnes constituent, avec des altitudes pouvant atteindre les 600 mètres et un sous-sol cambrio-silurien, la partie géologiquement la plus ancienne de la région. La DG ne couvre que de petites portions de cette région, plus précisément au niveau des communes d'Eupen et de Raeren. Ce paysage se caractérise par de vastes étendues de landes faisant office de réservoir d'eau. C'est là que toute une série de rivières prennent leur source avant de s'écouler vers les lits majeurs. C'est au 19<sup>ème</sup> siècle qu'on a commencé à assécher les tourbières par drainage. Aujourd'hui, ces zones de tourbières écologiquement très sensibles sont protégées. Une délimitation très stricte empêche toute altération inopportune de l'écosystème.

La “Pente fagnarde” et les Hautes Fagnes servent de ligne de démarcation entre les parties nord et sud de la DG. Au sud, cette région jouxte la Haute Eifel qui se prolonge à l'ouest dans les Ardennes et à l'est vers l'Eifel allemand. Le paysage est ici marqué par les étroites et profondes vallées creusées par l'Amblève, la Warche et l'Our sur le haut-plateau.

Sources, prés et prairies créent des espaces vitaux diversifiés faisant de plus en plus souvent l'objet de mesures de protection et d'entretien, notamment dans le cadre des zones Natura 2000. Les cités du sud de la DG ont été construites sur ces hauts-plateaux. Le paysage y est imprégné par une moyenne montagne à l'apparence variée, alternant pâturages et forêts. Les haies constituent ici encore une caractéristique du paysage. Outre les haies d'aubépine délimitant terrains et prairies, on y a également planté des hêtres pourpres servant avant tout d'imposantes protections contre le vent.

## 7.2. OCCUPATION DES SOLS ET BASES DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

### LE TERRITOIRE COMMUNAL

Avec une densité de population moyenne de 86,9 personnes au km<sup>2</sup>, la DG est considérée selon les directives de l'OCDE comme zone rurale. La commune de Bullange avec 150 km<sup>2</sup> est la plus grande de la DG, La Calamine étant la plus petite avec moins de 20 km<sup>2</sup>.

Le tableau ci-dessous illustre le caractère rural des communes du canton de Saint-Vith. On retrouve principalement dans la catégorie "Autres surfaces", les Hautes Fagnes, des lacs et des terres incultes.

#### SURFACES BÂTIES ET NON BÂTIES EN KM<sup>2</sup> (2005)

Commune	Surface non bâties	% commune	Surface bâties	% commune	Autres surfaces	% commune	Total	% DG
Ambième	117,23	93,67%	6,28	5,02%	1,64	1,31%	125,15	14,66%
Bullange	135,61	90,12%	10,70	7,11%	4,17	2,77%	150,49	17,63%
Burg-Reuland	103,87	95,33%	4,83	4,43%	0,26	0,24%	108,96	12,76%
Butgenbach	65,26	67,06%	26,08	26,80%	5,98	6,14%	97,31	11,40%
Saint-Vith	135,14	91,98%	10,78	7,34%	1,01	0,69%	146,93	17,21%
Canton de Saint-Vith	557,12	88,60%	58,67	9,32%	13,05	2,08%	628,84	73,66%
Eupen	65,88	63,51%	16,69	16,09%	21,17	20,41%	103,74	12,15%
La Calamine	13,93	76,87%	3,47	19,14%	0,72	3,99%	18,12	2,12%
Lontzen	24,31	84,63%	3,90	13,57%	0,52	1,80%	28,73	3,37%
Raeren	61,59	82,98%	8,64	11,64%	3,99	5,38%	74,21	8,69%
Canton d'Eupen	165,71	73,72%	32,70	14,54%	26,40	11,74%	224,81	26,34%
<b>DG</b>	<b>722,83</b>	<b>84,67%</b>	<b>91,37</b>	<b>10,70%</b>	<b>39,45</b>	<b>4,63%</b>	<b>853,65</b>	<b>100%</b>

Source : Föderaler öffentlicher Dienst Wirtschaft, Generaldirektion Statistik

#### Surfaces non bâties

Le tableau ci-dessous confirme les observations du tableau précédent mais révèle également la proportion relativement élevée de forêts dans les deux communes urbaines d'Eupen et de La Calamine. On notera toutefois le pourcentage élevé de surfaces agricoles à Lontzen ainsi que l'absence pratiquement totale de surfaces boisées.

#### SURFACES NON BÂTIES EN KM<sup>2</sup> (2005)

Commune	Surfaces agricoles	% commune	Forêts	% commune	Total surfaces non bâties	% DG
Ambième	61,93	49,48%	55,31	44,19%	117,23	16,22%
Bullange	70,10	46,58%	65,52	43,54%	135,61	18,76%
Burg-Reuland	65,17	59,81%	38,70	35,52%	103,87	14,37%
Butgenbach	31,89	32,77%	33,37	34,29%	65,26	9,03%
Saint-Vith	74,10	50,44%	61,03	41,54%	135,14	18,70%
Canton de Saint-Vith	303,18	48,21%	253,94	40,39%	557,12	77,07%
Eupen	17,08	16,47%	48,80	47,04%	65,88	9,11%
La Calamine	5,82	32,11%	8,11	44,76%	13,93	1,93%
Lontzen	23,46	81,65%	0,86	2,98%	24,31	3,36%
Raeren	24,23	32,64%	37,36	50,34%	61,59	8,52%
Canton d'Eupen	70,59	31,40%	95,13	42,32%	165,71	22,93%
<b>DG</b>	<b>373,77</b>		<b>349,06</b>		<b>722,83</b>	<b>100%</b>

Source : Föderaler öffentlicher Dienst Wirtschaft, Generaldirektion Statistik



## Surfaces bâties

En ce qui concerne les statistiques relatives aux surfaces bâties, on sera sans aucun doute frappé par la très forte proportion enregistrée sur la commune de Butgenbach. Cela s'explique par le fait que les superficies à usages divers, presque exclusivement des terrains de manœuvre militaires, sont assimilées aux surfaces bâties. Afin de donner une image plus correcte des surfaces bâties réelles, il vaut mieux ne pas tenir compte des surfaces à usages divers.

Pour le reste, les données relatives aux surfaces bâties ne réservent que peu de surprises. La proportion de surfaces habitables correspond plus ou moins à la répartition démographique des neuf communes, la proportion de terrains habitables des communes urbaines d'Eupen et de La Calamine se situant néanmoins clairement en-deçà du taux de population de la Communauté germanophone.

La catégorie des surfaces de transport couvre essentiellement les surfaces non cadastrées (90%) qui regroupent à leur tour le réseau ferroviaire, les cours d'eau, les parkings et surtout les voiries publiques, les places et les chemins.

À l'exception d'Eupen, ce sont les communes rurales qui dominent les statistiques et présentent un réseau routier globalement très important. La position occupée par la ville d'Eupen est à première vue étonnante mais peut néanmoins s'expliquer par la forte proportion de parkings, de trottoirs et d'espaces publics.

## SURFACES BÂTIES EN KM<sup>2</sup> (2005)

Commune	Surfaces d'habitation	Surfaces industrielles	Carrières de pierres, puits et galeries, etc.	Surfaces commerciales	Surfaces exploitées par des services publics	Surfaces de transport	Infrastructures techniques	Surfaces de repos et de loisirs	Surfaces d'affectations diverses	TOTAL des surfaces bâties
Ambève	1,56	0,54	0,00	0,07	0,10	3,50	0,00	0,47	0,02	6,28
Bullange	1,87	0,39	0,00	0,15	0,14	5,09	0,00	0,36	2,70	10,70
Burg-Reuland	1,28	0,12	0,00	0,05	0,09	3,13	0,00	0,15	0,01	4,83
Butgenbach	1,78	0,32	0,09	0,13	0,48	3,60	0,00	0,62	19,06	26,08
Saint-Vith	2,45	0,81	0,02	0,27	0,24	6,28	0,01	0,71	0,01	10,78
Canton de Saint-Vith	8,94	2,18	0,11	0,67	1,05	21,60	0,01	2,31	21,8	58,67
Eupen	3,27	1,34	0,00	0,39	0,39	10,87	0,01	0,41	0,02	16,69
La Calamine	1,98	0,15	0,07	0,08	0,05	0,89	0,00	0,24	0,01	3,47
Lontzen	1,31	0,28	0,04	0,10	0,06	1,91	0,00	0,19	0,01	3,90
Raeren	2,81	0,47	0,00	0,18	0,08	4,46	0,01	0,60	0,04	8,64
Canton d'Eupen	9,37	2,24	0,11	0,75	0,58	18,13	0,02	1,44	0,08	32,70
<b>DG</b>	<b>18,30</b>	<b>4,42</b>	<b>0,22</b>	<b>1,42</b>	<b>1,62</b>	<b>39,74</b>	<b>0,03</b>	<b>3,76</b>	<b>21,86</b>	<b>91,37</b>

Source : Föderaler öffentlicher Dienst Wirtschaft, Generaldirektion Statistik

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Sur le territoire de la Communauté germanophone, c'est la Région wallonne qui est compétente en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme. Les dispositions légales sont regroupées dans un code appelé Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine (CWATUP).

En Région wallonne, deux niveaux publics sont compétents en matière d'aménagement du territoire : la région proprement dite et les communes. On établit par ailleurs, à ces deux niveaux, une distinction entre les documents stratégiques de planification et ceux qui sont juridiquement contraignants. Les documents stratégiques ont une valeur indicative : ils présentent les objectifs et les moyens d'aménagement du territoire et contiennent des lignes directrices utilisées par les autorités publiques pour prendre certaines décisions spécifiques.

L'instrument de planification stratégique au niveau de l'ensemble de la Région wallonne est le Schéma de développement de l'espace régional (SDER) qui définit la politique d'aménagement du territoire de la région. Tous les autres instruments de planification doivent être élaborés à partir de ce schéma de développement. Celui-ci reprend les pôles de développement, les principales voies de transport et de communication, les nœuds de communication, les centres d'ordre supérieur et inférieur ainsi que les espaces ruraux.

Les instruments de planification opérationnels et juridiquement contraignants au niveau de la région sont les Plans de secteur et les Règlements régionaux d'urbanisme (RRU). Le plan de secteur représente la catégorie la plus contraignante. Il reprend les zones prévues pour certaines fonctions ou certaines utilisations, par exemple les zones d'habitat, industrielles et commerciales, les zones de prestations de services, les zones réservées aux loisirs, les zones d'exploitation agricole, etc. Des écarts par rapport à l'exploitation prévue de certaines superficies sont possibles moyennant certaines conditions. Les règlements régionaux d'urbanisme imposent des règles d'ordre général relatives au mode de construction et à l'occupation des sols. Il existe à l'heure actuelle cinq règlements de ce type, respectivement pour les constructions dans les noyaux urbains protégés, les constructions en zone rurale, les panneaux publicitaires, l'isolation thermique des habitations et l'accessibilité des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite.

L'instrument de planification stratégique au niveau communal est constitué par le Schéma de structure communal (SSC). Ce schéma de structure reprend les objectifs de la commune en matière d'aménagement du territoire et présente sous forme cartographique les mesures qui en résultent. Il détermine également l'affectation des diverses zones et l'implantation des équipements et des infrastructures. Il fournit des directives d'ordre général visant à l'harmonisation et à l'intégration des flux de trafic. L'élaboration d'un schéma de structure constitue un prérequis pour la décentralisation des communes, c'est-à-dire pour le transfert vers les communes concernées de compétences complémentaires liées aux décisions dans le domaine de l'aménagement du territoire de la Région.

Les documents de planification opérationnellement contraignants au niveau communal sont constitués par le Plan communal d'aménagement - PCA - et le Règlement communal d'urbanisme - RCU. Un plan communal d'aménagement peut porter sur l'ensemble ou sur certaines parties d'une commune. Il précise les indications du plan de secteur et peut s'en écarter sous certaines conditions bien précises. L'existence d'un plan communal d'aménagement augmente l'autonomie de la commune dans le cadre des diverses décisions. Un règlement communal d'urbanisme définit des conditions techniques ou esthétiques précises en matière de construction ou d'autres éléments du territoire de la commune.

Le code d'aménagement du territoire détermine pour quels travaux il faut obtenir un permis d'urbanisme. C'est notamment le cas pour la construction, la transformation ou la démolition de bâtiments, l'exécution de travaux techniques, la modification de l'affectation ou la modification du relief des sols. Par ce permis, l'autorité émettrice certifie que le projet répond aux prescriptions de la Région wallonne et des communes en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme. Ces autorisations sont octroyées par le collège communal après examen du dossier par le fonctionnaire délégué de la Région wallonne. Si la commune dispose d'un système d'autorisation décentralisée, elle ne doit pas solliciter d'examen et peut donc décider de manière autonome. En cas de projet d'une autorité publique ou d'intérêt public, c'est le ministre wallon compétent ou le fonctionnaire délégué qui octroie le permis de bâtir.

Le code d'aménagement du territoire stipule par ailleurs qu'avant de subdiviser un terrain en plusieurs parcelles, il faut solliciter une autorisation de lotissement. La demande doit comprendre le plan du futur lotissement ainsi que les conditions urbanistiques auxquelles doivent répondre les bâtiments à ériger.

Il n'existe pas de plan de secteur propre à la Communauté germanophone mais celle-ci est répartie en trois plans de secteur : Eupen-Verviers, Malmedy-Saint-Vith et Hautes Fagnes-Eifel. Il existe depuis 2008 à Eupen un fonctionnaire délégué de la Région wallonne exclusivement compétent pour les neuf communes germanophones. Saint-Vith est la seule commune disposant d'un système d'autorisation décentralisé. En 2007, pour l'ensemble de la DG, on a octroyé 502 permis d'urbanisme en zone habitable, 302 pour de nouvelles constructions et 200 pour des transformations. 142 autorisations concernaient des bâtiments autres que des logements.

Le Parlement de la Communauté germanophone a revendiqué à l'unanimité que les compétences en matière d'aménagement du territoire et de logements soient transférées de la Région wallonne à la Communauté germanophone. La Communauté a besoin de ces compétences pour mieux maîtriser son propre développement et mieux ancrer les mesures correspondantes à ses domaines de compétences actuels.



## 7.3. AGRICULTURE ET SYLVICULTURE

L'agriculture et la sylviculture imprègnent fortement le paysage culturel de la Communauté germanophone. La qualité de vie élevée généralement attribuée à la DG est par conséquent, en grande partie, aussi imputable à l'activité des agriculteurs et des sylviculteurs. Ces deux secteurs revêtent donc une grande importance, non seulement d'un point de vue économique mais aussi en raison de leurs prestations multifonctionnelles leur conférant un rôle essentiel pour l'ensemble de la société. Compte tenu de ce qui précède, ces deux secteurs s'avèrent essentiels dans le cadre de l'élaboration d'un concept de développement régional dépassant de loin le cadre purement économique.

### L'AGRICULTURE

L'agriculture de la Communauté germanophone repose plutôt sur les petites entreprises. En 2007, la superficie exploitée moyenne dans le canton d'Eupen était de 37,39 ha et de 31,27 ha par entreprise dans le canton de Saint-Vith. Le tableau suivant fournit des informations détaillées concernant la taille de ces entreprises par commune.

ENTREPRISES AGRICOLES CLASSÉES PAR TAILLES DE SURFACES EXPLOITÉES (2007)

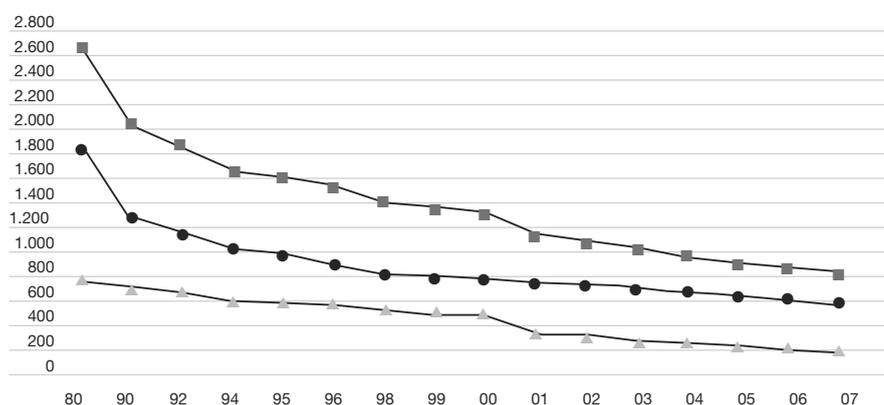
Commune	Sans surface	< 4,9 ha	5-9,9 ha	10-19,9 ha	20-29,9 ha	30-49,9 ha	> 50 ha	Nombre d'entreprises	Surface totale (ha)	Moyenne (ha)
Amblève	0	23	19	27	15	48	30	162	4.959,86	30,62
Bullange	0	32	22	30	18	42	28	172	4.731,12	27,51
Burg-Reuland	0	16	13	15	16	35	36	131	4.773,98	36,44
Butgenbach	0	12	6	4	0	15	21	58	2.209,97	38,10
Saint-Vith	0	36	18	29	18	38	38	177	5.215,66	29,47
Canton de Saint-Vith	0	119	78	105	67	178	153	700	21.890,59	31,27
Eupen	0	9	0	0	5	10	17	41	1.693,30	41,30
La Calamine	5	7	0	0	2	2	2	18	259,30	14,40
Lontzen	0	0	4	4	11	15	15	49	1.961,70	40,04
Raeren	0	4	4	0	7	16	16	47	1.880,80	40,02
Canton d'Eupen	5	20	8	4	25	43	50	155	5.795,10	37,39
<b>DG</b>	<b>5</b>	<b>139</b>	<b>86</b>	<b>109</b>	<b>92</b>	<b>221</b>	<b>203</b>	<b>855</b>	<b>27.685,70</b>	<b>32,38</b>

Source : Föderaler öffentlicher Dienst Wirtschaft, Generaldirektion Statistik 2008

Comme dans beaucoup de régions de moyennes montagnes, le nombre d'entreprises agricoles affiche une tendance régressive extrêmement problématique depuis quelques décennies. Cela s'accompagne par un nivellement de la structure agricole et engendre également des transformations en termes d'apparence des villages car de plus en plus d'exploitations agricoles cessent leurs activités et sont affectées à d'autres objectifs. Quelques entreprises résistent en revanche fort bien d'un point de vue économique mais risquent aussi de connaître des difficultés dans un proche avenir, en raison des problèmes mondiaux en matière de structures agricoles, entraînant plus particulièrement dans les régions de pâturage permanent d'importantes distorsions de concurrence. Parmi les chefs d'entreprise de plus de 50 ans, 35% n'ont pas de successeur et dans 13% des cas, la succession est incertaine.

## EVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES AGRICOLES (1980 - 2007)

■ Nombre d'entreprises ● Entreprises à temps plein ▲ Entreprises à temps partiel



Source : Arbeitsmarktbeobachtungsstelle Ostbelgien 2008

L'agriculture en Communauté germanophone est unilatéralement axée sur l'économie du pâturage permanent et de la production laitière. Près de 95% de la surface exploitée est constituée par des pâturages, 3% de la surface étant consacrée au maïs. Ce n'est que dans le sud de la Communauté, surtout à Saint-Vith et Burg-Reuland, qu'on trouve sur certaines surfaces de l'orge et de l'avoine. La forme actuelle d'industrie laitière ne pourra affronter l'avenir qu'à certaines conditions. Pour les pâturages agricoles en DG, ceci implique l'abandon d'une production de produits de masse interchangeable. Les pâturages doivent également être préservés dans l'intérêt du paysage de la DG. Ils ne pourront correspondre à l'image agricole de la DG que si les agriculteurs misent davantage sur des produits de niche à forte valeur ajoutée et de plus en plus demandés sur le marché.



## LES PRODUITS RÉGIONAUX



Deux organismes s'occupent actuellement de commercialiser des produits régionaux : l'EAT (Ardenne-Eifel à Table) et Regiomarché.

L'EAT a été créé dans le cadre du programme LEADER et dépend du centre de formation agricole de l'Alliance agricole. L'EAT propose les produits de près de trente producteurs dont les deux tiers sont issus de la Communauté germanophone. Les produits sont soit directement commercialisés par les producteurs, soit par des magasins ou des petits supermarchés. La mission principale de l'EAT est de sensibiliser les consommateurs aux produits d'origine régionale. Ce sont les producteurs qui organisent eux-mêmes cette commercialisation. Il n'existe aucune charte de qualité en matière de sélection des produits ou des producteurs. La création d'une telle charte est actuellement en préparation.

Regiomarché est un réseau de producteurs de produits alimentaires destiné à commercialiser conjointement des produits régionaux de l'Euregio Meuse-Rhin. Près de 100 producteurs sont affiliés à ce réseau dont 20 proviennent de la Communauté germanophone. Il existe sur le territoire de l'Euregio Meuse-Rhin près de 50 points de vente dont un en Communauté germanophone, à Eupen. Selon les propres dires de cette organisation, seuls les produits dont les principaux composants proviennent de l'Euregio Meuse-Rhin et dont la traçabilité peut être entièrement vérifiée, sont vendus sous la dénomination Regiomarché. Ajoutons encore qu'il existe des produits « bio certifiés » par les différents organismes compétents.

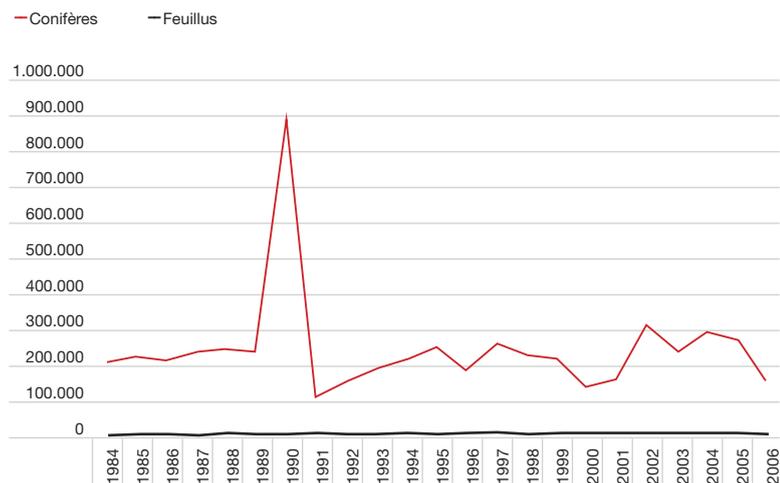
La commercialisation de produits régionaux dotés d'un certificat d'origine correspondant n'est possible qu'à partir d'une diversification des entreprises agricoles. L'élargissement de l'offre au travers d'une plus grande diversité des produits et de différentes gammes de prix ne sera possible qu'en faisant appel à d'autres entreprises. Les coopérations avec des structures commerciales voisines pourraient éventuellement constituer une solution intéressante qui, toutefois, n'a été discutée jusqu'à présent que de manière sommaire.

## LA SYLVICULTURE

L'industrie forestière revêt également une grande importance pour la DG car elle met en valeur une partie du paysage culturel attrayant de la Communauté, constitue une matière première essentielle des Cantons de l'Est et contribue à la qualité de vie de la DG grâce à l'écosystème forestier. La sylviculture relève du domaine de compétences de la Région wallonne.

En matière d'exploitation forestière, il n'y a pas de chiffres disponibles au niveau de la Communauté germanophone. On ne dispose que de ceux de la direction forestière de Malmedy qui dépend du Ministère de la Région wallonne. Cette direction couvre, outre les neuf communes germanophones, les communes de Malmedy et de Waimes au sud et celle de Plombières au nord. Elle gère ce qu'on appelle les forêts domaniales qui sont la propriété de la Région wallonne ainsi que les forêts communales, celles des Centres publics d'action sociale et des fabriques d'église mais pas les forêts privées. Selon les informations de la Direction forestière de Malmedy, celle-ci gérait en 2005 un ensemble de 38.200 hectares de forêts dont 17.560 hectares de forêts domaniales. Des conifères poussent sur 67,5% de la superficie et des feuillus sur 16,5%. Près de 3% des superficies sont des surfaces sans végétation et près de 13% des surfaces non productives. La même année, près de 267.000 m<sup>2</sup> de conifères et près de 11.000 m<sup>2</sup> de feuillus ont été vendus. L'évolution des ventes de bois de ces dernières années est illustré par le graphique suivant.

## DIRECTION FORESTIÈRE DE MALMEDY VENTES DE BOIS EN M<sup>3</sup> (1984 – 2006)



Source : Ministerium der Wallonischen Region, Forstdirektion Malmédy, 2009

Les conifères, surtout les sapins, ont été systématiquement replantés depuis le 18ème siècle mais constituent un risque potentiel croissant pour les propriétaires de bois, le tourisme et la protection de l'environnement compte tenu du changement climatique en cours. Les jalons d'une industrie forestière durable ont été posés ces derniers temps dans le but de transformer la forêt en forêt de feuillus – notamment par rajeunissement naturel. Les lignes directrices sylvicoles de l'administration des eaux et forêts prévoient l'augmentation de la proportion de feuillus. Les problèmes concernent avant tout le sud car dans cette partie de la DG, la reconversion ne trouve que peu d'écho auprès des communes et les petites scieries exercent une grande influence sur les essences de bois sélectionnées. Il faudrait en la matière lancer une campagne de sensibilisation auprès des communes tout en convertissant les scieries vers des essences de bois plus résistantes.

Le bois destiné à produire de l'énergie ne constitue pas actuellement un objectif d'exploitation forestière car il existe en Belgique un important déficit en bois tendre, sans compter le maintien d'une forte demande en bois tendre pour différentes applications industrielles.

L'économie forestière de la DG bénéficie d'un important potentiel d'avenir, d'autant plus qu'une grande partie des bois appartiennent à des autorités publiques. Le soutien et le développement futur de l'économie forestière se fera avec l'aide du centre de compétences dans le domaine du bois de la Société de promotion économique implantée à Saint-Vith.

Ce centre de compétences informe et conseille les consommateurs quant aux possibilités d'utilisation du bois, plus particulièrement celui provenant du territoire Ardenne-Eifel. Ces informations portent sur des thèmes tels que la construction de maisons en bois, l'énergie issue du bois, la modernisation à l'aide du bois, le bois d'extérieur et le bois d'intérieur. Ce centre de compétences soutient les entreprises souhaitant faire évoluer leurs produits et élaborer des projets.

Les entreprises de l'industrie forestière ainsi que les personnes concernées par le bois et la forêt dans les Cantons de l'Est se sont regroupées dans le cadre de la fédération de promotion de la forêt et du bois. Les objectifs et les missions de cette fédération consistent à promouvoir l'utilisation du bois en tant que matériau de construction, matériau manufacturé, matière première chimique et matière énergétique.

## 7.4. SITUATION ENVIRONNEMENTALE

Le territoire de la DG est de type essentiellement rural avec une faible densité de population. Cela signifie que par rapport aux zones urbaines et industrielles voisines, la qualité de l'air et de l'eau de la DG est fondamentalement supérieure. On ne dispose encore que de peu de données précises relatives à la qualité de l'environnement car les systèmes mis en place par la Région wallonne en matière de saisie des données sur le territoire de la Communauté germanophone ne comportent que quelques rares points de mesure.

### L'EAU

#### L'eau potable

L'alimentation en eau potable est organisée de façon différente au nord et au sud de la Communauté germanophone. Au sud, ce sont principalement les communes qui en sont responsables. Les seules exceptions à cette règle sont la commune de Saint-Vith, qui est desservie en partie par la Société wallonne des eaux (pour le territoire de l'ancienne commune de Lommersweiler) ainsi que quelques villages de la commune de Burg-Reuland qui sont alimentés en eau potable par la République fédérale voisine. Les communes du nord sont toutes approvisionnées par la SWDE, à l'exception de La Calamine où c'est une nouvelle fois la commune qui gère ce service.

L'ensemble du territoire de la Région wallonne est subdivisé en plusieurs zones de captage d'eau. Les communes situées au nord de la Communauté germanophone relèvent des zones de captage de la Vesdre et de la Meuse inférieure, les communes du sud des zones de captage de l'Amblève, de la Moselle et de la Meuse inférieure.

Globalement, la qualité physico-chimique des cours d'eau peut être qualifiée de bonne à très bonne. De hauts taux de nitrate n'ont été constatés qu'en quelques points de mesure (Itterbach et Getzbach au nord, Ulf et Mittelbach au sud), ce qui est en partie imputable – du moins pour le sud – au fait que ces sources se trouvent dans des zones agricoles. Les communes ont par conséquent commencé à définir des zones de sécurité autour de ces sources.

#### L'épuration des eaux usées

Dans les communes de la Communauté germanophone, c'est l'A.I.D.E (Association intercommunale pour le démergement et l'épuration des communes de la Province de Liège) qui est responsable de l'épuration des eaux usées. Cette épuration est assurée sur base des plans d'épuration des eaux usées, du « PASH » (Plan d'assainissement par sous-bassin hydrographique), qui définissent pour chaque zone de captage les zones d'épuration collective et individuelle.

La situation actuelle présente d'importantes différences entre les communes à plus forte densité de population du nord de la DG et les communes du sud moins peuplées. Alors que dans le nord de la DG, pratiquement 100% des eaux usées sont épurées, la proportion n'est que d'environ 75% à Saint-Vith, 50% à Bullange et Butgenbach, et de 28% dans la commune de Burg-Reuland. A Lontzen, on a commencé à construire une station d'épuration au printemps 2009, une nouvelle station est prévue à Walhorn, ce qui permet de penser qu'à moyen terme, la proportion d'épuration des eaux usées collectives sera pratiquement aussi élevée que dans les autres communes du nord. Au nord, le plan d'épuration des eaux usées fait que près de 95% des ménages se trouvent dans des zones d'épuration collective. Les autres ménages se trouvent dans une zone d'épuration autonome, c'est-à-dire qu'ils sont individuellement responsables de l'épuration. Au sud en revanche, la réalité est plus différenciée : si à Butgenbach, la proportion des ménages se trouvant dans une zone d'épuration collective est encore de 88%, elle n'est plus que de 57% à

Saint-Vith et Bullange. Dans la commune de Burg-Reuland, la proportion des ménages se trouvant en zone d'épuration autonome est de 66%. Dans les hameaux de la commune d'Amblève, l'épuration des eaux usées se fait exclusivement sur base autonome.

En ce qui concerne les zones d'épuration autonome, les maisons doivent être équipées de micro-installations d'épuration, ce qui constitue d'ores et déjà une obligation pour les nouvelles constructions. En ce qui concerne les anciennes constructions, il existe des subventions qui ne couvrent toutefois pas l'ensemble des coûts. On rencontre par ailleurs un autre problème : ces micro-installations d'épuration doivent en effet être commandées et entretenues en permanence par les ménages privés. Une solution pourrait consister à installer de petites centrales collectives d'épuration dans des villages mais cela rendrait nécessaire l'installation de canalisations adaptées. L'épuration des eaux usées présente également une composante touristique, notamment parce que ces eaux entraînent régulièrement des interdictions de baignade dans les zones de l'Our.

## AUTRES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX

À l'exception d'Eupen, il n'existe pas en Communauté germanophone de station de mesure de la qualité de l'air. Aucun dépassement des normes définies n'a été enregistré à Eupen.

Le ramassage des ordures ménagères des cinq communes du sud est assuré par l'intercommunale Idelux, active au niveau de la Province de Luxembourg. Le tableau suivant dresse un aperçu des déchets ménagers au sein de la DG en 2007.

Si on considère l'évolution de la quantité des déchets ménagers entre 2001 et 2005, on constate que celle-ci a régressé dans toutes les communes. On notera plus particulièrement l'évolution dans la commune de Saint-Vith où la quantité de déchets a été réduite de 65% depuis l'instauration du tri sélectif électronique en 2003. A Lontzen, un système similaire avait déjà permis de réduire significativement la quantité de déchets ménagers avant 2001. Des effets positifs ont été constatés après la création de parcs à conteneurs dans toutes les communes ainsi que depuis l'instauration de collectes du papier et du carton, des PMC et du verre.

### QUANTITÉ DE DÉCHETS DES MÉNAGES PRIVÉS (2007)

	Déchets ménagers		Déchets organiques et verts		Déchets recyclables		Matières inertes		Total	
	Quantité en tonnes	Par habitant en kg	Quantité en tonnes	Par habitant en kg	Quantité en tonnes	Par habitant en kg	Quantité en tonnes	Par habitant en kg	Quantité en tonnes	Par habitant en kg
<b>Amblève</b>	278	52	740	138	1.148	215	315	59	2.481	464
<b>Bullange</b>	745	136	343	63	924	169	288	53	2.299	420
<b>Burg-Reuland</b>	298	75	347	88	911	231	235	60	1.791	454
<b>Butgenbach</b>	431	77	1.834	327	1.415	252	582	104	4.261	760
<b>Saint-Vith</b>	713	77	1.205	130	2.108	228	566	61	4.592	497
<b>Canton de Saint-Vith</b>	2.464	83	4.469	151	6.506	220	1.985	67	15.425	521
<b>Eupen</b>	2.862	155	2.000	109	3.626	197	440	24	8.928	485
<b>La Calamine</b>	1.697	161	786	74	1.934	183	914	87	5.331	505
<b>Lontzen</b>	537	102	312	59	699	133	375	71	1.923	365
<b>Raeren</b>	1.297	126	982	95	1.951	189	848	82	5.077	492
<b>Canton d'Eupen</b>	6.393	143	4.080	92	8.210	184	2.577	58	21.259	477
<b>DG</b>	8.858	119	8.549	115	14.716	198	4.562	62	36.684	495

Source : <http://environnement.wallonie.be>

Au nord de la Communauté et dans quelques communes francophones voisines, l'association Rcycl organise la collecte, le tri et la réparation ou le recyclage des encombrants valorisés avec l'aide de stagiaires ou de collaborateurs d'entreprises sociales. Ce projet est une alternative aux actions de collecte des encombrants organisées une ou plusieurs fois par an dans de nombreuses communes. Plutôt que de broyer, mettre à la ferraille et ensuite brûler ou mettre en décharge les objets collectés en vrac, ce projet tente de recycler un maximum d'éléments. Le citoyen dispose d'un service d'enlèvement flexible et permanent des objets encombrants, sur simple prise de rendez-vous par téléphone. Depuis le lancement de ce projet, près de 20 emplois (équivalent temps plein) ont été créés. Le taux de réutilisation est de 10% pour la remise en état et la revente et de 70% pour le recyclage proprement dit.

## INITIATIVES RÉGIONALES ET POTENTIEL EN MATIÈRE D'ÉNERGIE ET D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

### **Utilisation de l'énergie par les ménages privés**

Si on considère l'évolution de la consommation moyenne d'énergie par habitant et ménage privé, on constate que la consommation de toutes les communes, à l'exception de celle d'Eupen, est inférieure à la moyenne wallonne.

En ce qui concerne la source d'énergie, on constate de grandes différences entre les diverses communes : en 2001, 80 à 90% des ménages utilisaient du mazout de chauffage comme source d'énergie dans les cinq communes du sud, suivi du bois avec 6 à 14%. Le gaz naturel ne peut pas être utilisé dans le sud car il n'existe pas de réseau de distribution. À Raeren, La Calamine et Lontzen, le mazout constituait également la principale source d'énergie, suivie de l'électricité et du gaz naturel. Dans la commune d'Eupen, le gaz naturel arrive en première position suivi du mazout de chauffage. Si on compare ces résultats à ceux obtenus pour l'ensemble de la Wallonie, on constate que la situation au nord ne présente pas de différence notable. L'utilisation énergétique du bois dans les communes du sud peut par contre être qualifiée d'atypique.

### **Approvisionnement en énergie**

En ce qui concerne les sources d'énergie classiques, il n'existe en Communauté germanophone que deux petites unités de production : le barrage de la Vesdre à Eupen et le barrage de Butgenbach.

En matière d'utilisation d'énergies renouvelables, il existe au sein de la DG un vif intérêt ainsi qu'une forte demande liée à de telles initiatives, d'autant plus que le territoire, avec son économie agricole et forestière, constitue une solide réserve de matières premières biologiques. Les infrastructures techniques nécessaires pour pouvoir utiliser complètement ces matières premières biologiques en tant que potentiel énergétique font toutefois encore défaut dans la majorité des cas.



### **La production de biomasse à partir du bois**

On peut notamment et avant tout produire de l'énergie à partir du bois (bois de forêt, déchets de scierie, produits de coupes liés à des mesures d'entretien du paysage). Des calculs effectués pour le canton de Saint-Vith démontrent que pour une consommation annuelle d'un million de m<sup>2</sup> de bois de scierie par an, il reste 100.000 m<sup>2</sup> de déchets pouvant être utilisés sous forme d'énergie renouvelable, par exemple dans la zone commerciale de Kaiserbaracke. Par ailleurs, le chauffage aux pellets et copeaux de bois connaît actuellement un véritable essor, aussi bien au niveau domestique que dans le cadre de projets publics et d'entreprises privées. Ces produits peuvent avant tout servir dans le cadre de mélanges énergétiques complets pouvant remplacer le chauffage au mazout et au gaz. En DG, le potentiel d'exploitation de la biomasse à partir du bois est extrêmement important et prédestine cette région à devenir une région-pilote dans le secteur de la bio-énergie. Le fait qu'il existe sur le marché belge un déficit de bois tendre fait que l'administration des eaux et forêts s'est jusqu'à présent montrée plutôt critique quant à l'exploitation du bois pour la production d'énergie, en raison de la demande existante de transformation de cette matière.

### **L'énergie éolienne**

L'énergie éolienne représente un potentiel considérable. La première installation éolienne en Belgique a été construite en 1998 à Tomberg à Rodt/Saint-Vith par la coopérative Energie 2030. Elle a une puissance de 600 KW. D'autres installations ont été ou seront créées : parc Electrabel d'Elsborn/Butgenbach (4 x 2 MW), parc Electrabel de Bolder Biert/Bullange (6 x 2 MW), parc Aspiravi de Halenfeld/Amblève (5 x 2 MW), parc BMR d'Emmelse Heide/Saint-Vith (5 x 2 MW). Par ailleurs, on étudie actuellement la faisabilité d'un projet au "Walhorner Feld" (Eupen/Lontzen). La question de l'esthétique paysagère et de la compatibilité des parcs d'éoliennes avec l'aspect touristique revêt toutefois une signification de plus en plus importante.

### **Biogaz et biocarburant**

C'est en 1999 que la première installation au biogaz a démarré en Belgique. Le biogaz est une source d'énergie naturelle et renouvelable livrant un gaz composé entre 55 à 60% de méthane provenant de déchets agricoles. Outre les résidus issus de l'élevage du bétail, la production de plantes énergétiques et l'exploitation des déchets peuvent également servir de matières premières. Outre le lisier fermier, l'installation existante exploite également les autres déchets de la branche des produits alimentaires, par exemple les résidus de production de la chocolaterie Jacques. Le premier moteur délivre actuellement 150 KW. Un deuxième moteur de 190 KW lui a été adjoint en 2005. En 2007 existaient en Région wallonne six unités de biométhanisation à partir de produits agricoles, pour une puissance installée comprise entre 20 et 600 KW (voir AGRA-OST/Région wallonne : Evaluation du potentiel de la filière agricole de biométhanisation). Le colza présenterait un potentiel important pour la région et la production de carburant ne s'avère pas très complexe. En revanche, le subventionnement des surfaces servant à la production de matières premières alimentaires et de fourrage agricole, désormais utilisées pour produire de l'énergie, pose des problèmes sociopolitiques. Même la culture de plantes permettant d'extraire des biocarburants pose certains problèmes d'un point de vue environnemental.

## 7.5. LA PROTECTION DE LA NATURE

Les neuf communes de la Communauté germanophone se distinguent par une multitude de réserves naturelles. Les fondements de la protection de la nature sont constitués par la loi de préservation de la nature, votée en 1973 et définissant quatre statuts de protection différents. Cette loi a été adaptée en 2001, les zones Natura 2000 ayant été ajoutées en tant que réserves naturelles.

### LES RÉSERVES NATURELLES

#### Réserves naturelles publiques et privées agréées

Ce statut de protection est particulièrement cohérent. De nombreuses interdictions (par exemple l'interdiction d'accès et de randonnée) ont été prises afin de garantir à long terme la qualité du paysage. Plusieurs zones d'accès peuvent toutefois être créées. La Réserve Nationale des Hautes Fagnes (4.100 ha) en constitue un bel exemple. L'accès aux zones sensibles de tourbière est assuré et contrôlé par des sentiers en rondins ainsi que via une réglementation d'accès aux différentes zones. Il existe à la fois des réserves naturelles publiques et privées.

La réserve naturelle publique la plus importante de la Communauté germanophone est celle des Hautes Fagnes, avec 4.300 ha. Sur le territoire de la Communauté germanophone, les Hautes Fagnes couvrent les communes de Butgenbach (81 ha), d'Eupen (1.388 ha) et de Raeren (48 ha). La majeure partie des fagnes se trouve sur le territoire des communes francophones voisines. D'autres petites réserves naturelles se trouvent à Bullange (Oleftal, Wirtzbach), Butgenbach (Schwalmtal), Saint-Vith (Holzbach, Treisbach) et Amblève (Emmelse Tal).

Près de 204 ha de réserves naturelles privées et agréées du territoire de la Communauté germanophone appartiennent à l'association de protection de la nature Natagora. Ils se trouvent en majeure partie sur le territoire des communes de Burg-Reuland, Bullange et Saint-Vith. Au nord, les seules réserves naturelles privées se trouvent sur le territoire de la commune de La Calamine (Koul, Vallée de la Gueule).

#### Réserves forestières

Il s'agit ici de forêts protégées en raison de leur flore forestière particulière. La sylviculture et la chasse y sont autorisées en tant qu'éléments d'exploitation du paysage culturel. Avec le « Ruhrbusch », la commune de Butgenbach dispose de la deuxième plus grande réserve forestière de la Région wallonne (108 ha). Une autre petite réserve forestière (20 ha) se trouve à Burg-Reuland (Ouren).

#### Zones humides d'intérêt biologique

Les zones humides d'intérêt biologique sont les marais, les fagnes, les tourbières et les eaux naturelles ou artificielles dans lesquelles l'eau stagne ou coule, et dont la valeur écologique et scientifique est reconnue par décret ministériel. En 2001, sur la commune de La Calamine, le Casinoweihher a été reconnu en tant que zone humide d'intérêt biologique.

### Grottes souterraines d'intérêt scientifique

Les grottes souterraines d'intérêt scientifique sont reconnues par le ministre compétent en matière de protection de la nature, sur la base de divers critères de classification, notamment par la présence d'espèces menacées, locales, indigènes ou rares, adaptées à la vie souterraine. Sur le territoire de la DG, il s'agit du Schieferstollen à Recht (Saint-Vith) et du Beber Loch (Lontzen).

### Zones Natura 2000 (zones FFH)

Le réseau Natura 2000 est un réseau européen cohérent regroupant l'ensemble des zones sauvegardées et protégées, définies par les différents Etats-membres de l'UE. La Wallonie tente ainsi de sauvegarder de façon durable la faune, la flore ainsi que leur cadre naturel de façon durable, en tant que ressource génétique.

Le réseau Natura 2000 comporte en Wallonie 240 sites couvrant 220.944 ha, soit environ 13% de l'ensemble de la superficie. Le tableau ci-dessous illustre les superficies et les parties de superficies des zones Natura 2000 se trouvant en Communauté germanophone. La proportion de zones Natura 2000 en DG est d'environ 15,4% de la superficie totale. La majeure partie de ces superficies (9.200 ha) se trouve dans le sud de la DG. La proportion de superficie couverte par la commune de Lontzen n'est que de 4,3% alors que celle de Butgenbach est de 38,2%. Une grande partie de ces superficies se trouve dans la zone du camp militaire d'Elsenborn. La détermination des zones Natura 2000 est en partie contestée par les agriculteurs de la région car ils craignent de perdre ainsi des superficies exploitables et par conséquent des sources de revenus.



### ZONES NATURA 2000 (2009)

	Superficie communale (ha)	Superficie Natura (ha)	Proportion Natura 2000 superficie communale (%)
Amblève	12.515	949	7,6
Bullange	15.049	2.466	16,4
Burg-Reuland	10.896	1.005	9,2
Butgenbach	9.731	3.721	38,2
Saint-Vith	14.693	1.153	7,8
Canton de Saint-Vith	62.884	9.294	14,8
Eupen	10.374	2.494	24,0
La Calamine	1.812	213	11,8
Lontzen	2.873	124	4,3
Raeren	7.421	1.019	13,7
Canton d'Eupen	22.481	3.850	17,1
DG	85.365	13.144	15,4

Source : Ministerium der Wallonischen Region, Forstdirektion Malmedy 2009

Outres ses réserves naturelles, il existe en Communauté germanophone de nombreuses zones d'intérêt biologique particulier. La DG dispose ainsi d'un grand nombre de précieuses zones naturelles d'équilibre méritant d'être protégées vis-à-vis des régions fortement urbanisées et industrialisées d'Aix-la-Chapelle, Maastricht et Liège. La qualité de l'environnement est manifestement supérieure à celle des régions urbaines susmentionnées et permet à la fois une protection de l'environnement ainsi qu'une exploitation touristique judicieuse. Cette qualité de l'environnement et du paysage constitue dès lors un fondement important du développement touristique de la DG et de la région touristique des Cantons de l'Est. Elle représente un capital et une base essentielle pour une région attrayante et concurrentielle ainsi qu'une garantie durable de qualité de vie des habitants et de séjour des touristes.

## LE PARC NATUREL HAUTES FAGNES - EIFEL

Un parc naturel se définit comme une zone rurale homogène de 5.000 ha minimum et de grand intérêt biologique et géographique. Dans un parc naturel, les intérêts liés à la protection de la nature et de l'environnement doivent être en accord avec les souhaits de la population ainsi qu'avec le développement économique et social de la zone concernée.

Les neuf parcs naturels de l'ensemble de la Région wallonne couvrent plus de 300.000 ha, ce qui correspond à 19% de la superficie de la région. Le parc naturel Hautes Fagnes - Eifel est le plus vaste avec 72.000 ha. Les trois quarts de sa superficie se trouvent au sein de la DG. Lorsqu'on y ajoute les 168.000 ha supplémentaires en Rhénanie-Palatinat et en Rhénanie du Nord-Westphalie, on parle plutôt de parc naturel belgo-allemand Hautes Fagnes - Eifel. Sur les douze communes belges faisant partie du parc naturel, sept se situent en DG : Burg-Reuland, Saint-Vith, Amblève, Bullange, Butgenbach, Eupen et Raeren. Cinq communes se trouvent sur le territoire francophone : Waimes, Malmedy, Stavelot, Jalhay et Baelen. Le parc naturel belge est placé sous la responsabilité de la Province de Liège. Sa gestion est assurée par la commission administrative instaurée par la Région wallonne en vertu de la législation wallonne en matière de parcs naturels. Cette commission se compose de 25 membres parmi lesquelles les communes, la Province de Liège, la Région wallonne, la Communauté française et la Communauté germanophone, des associations de protection de la nature, des fédérations professionnelles agricoles et artisanales ainsi que des fédérations du tourisme. La création d'un parc naturel exige qu'e l'on formule un plan de gestion, à l'élaboration duquel ont d'ailleurs largement participé les communes de la DG.



Le parc naturel doit devenir un paysage exemplaire. Les objectifs sont notamment les suivants :

- protection, entretien et développement du paysage, en particulier augmentation de la biodiversité et stimulation des méthodes d'exploitation naturelles en matière d'agriculture, de sylviculture et d'énergie hydraulique,
- promotion des aspects économiques, culturels et sociaux,
- garantie d'un tourisme compatible avec l'environnement et les aspects sociaux,
- stimulation d'une vaste prise de conscience environnementale grâce à la formation à l'environnement, le travail d'information et de communication ainsi que
- développement régional autonome avec un rôle structuro-politique particulier affecté au parc naturel.

Le Centre Nature de Botrange, au milieu des Hautes Fagnes et proche du point culminant de la Belgique, est un centre destiné aux visiteurs. Une exposition permanente ainsi que des expositions annuelles, sans oublier un grand nombre de randonnées thématiques et d'activités pédagogiques, permettent de présenter le parc naturel. Ce centre fait partie des principaux points d'attraction touristique de toute la région. C'est également à cet endroit que se trouve l'équipe administrative du parc naturel.

## AUTRES INSTRUMENTS DE DÉVELOPPEMENT

Un autre instrument de développement est constitué par les contrats de rivières dont l'objectif est d'assurer la protection des cours d'eau, d'améliorer leur qualité, par exemple en recréant le cadre de vie de l'huître perlière, ainsi que de restaurer les paysages fluviaux. Des contrats ont déjà été signés pour la Vesdre, l'Amblève et l'Our. Un autre contrat de rivières est actuellement en cours d'élaboration pour la Gueule.

Le Centre Nature Ternell d'Eupen constitue un institut de formation de la Communauté germanophone axé sur le thème de la protection de la nature et des travaux publics liés à l'environnement. Il est par ailleurs agréé depuis 1999 en tant que Centre Régional d'Initiation à l'Environnement de la Région wallonne – CRIE. Ce Centre Nature occupe une position géographique centrale, à proximité de la frontière avec l'Allemagne et à proximité directe des Hautes Fagnes. Il collabore avec des écoles supérieures et des universités belges et étrangères ainsi que de nombreuses associations de protection de la nature.



## 7.6. PROGRAMMES COMMUNAUX DE DÉVELOPPEMENT RURAL

La Région wallonne promeut depuis 1991 ce qu'on appelle des "programmes communaux de développement rural" (PCDR). Ces programmes contribuent au déploiement "de toute une série de mesures cohérentes de développement, de construction et de transformation, entreprises par une commune rurale afin d'assurer sa relance et sa restauration, en tenant compte de ses spécificités, de façon à ce que les conditions de vie de ses habitants s'en trouvent améliorées d'un point de vue économique, social et culturel." On attache en la matière une grande importance à la participation de la population.

A l'exception d'Eupen et de La Calamine, toutes les communes de la DG ont élaboré ce genre de programmes. Les PCDR des communes de Lontzen (2003), Burg-Reuland (2004) et Amblève (2005) ont été approuvées par le Gouvernement de la Région wallonne et en sont actuellement à la phase d'application. A Saint-Vith, Bullange, Raeren et Butgenbach, on a spécifié, sur base d'un relevé de la situation actuelle, de consultations d'experts ainsi que de nombreuses réunions villageoises et de visites de villages et de communes, on a spécifié les défis et les objectifs des communes concernées et l'on a ensuite créé les commissions locales de développement rural (CLDR) correspondantes. L'auteur du programme des communes de Bullange, Butgenbach, Burg-Reuland et Amblève est la Société de Promotion économique pour l'Est de la Belgique, ces programmes étant par ailleurs accompagnés par la Fondation rurale de Wallonie.

Les principaux objectifs de ces PCDR sont les suivants :

- consolidation du sentiment d'appartenance grâce à l'amélioration de la communication et des activités communes réunissant villages, générations et nationalités ;
- garantie durable de l'avenir de tous les hameaux :  
maintien des services de proximité et amélioration de la qualité des centres de village ;
- aménagement qualitatif des villages en tant que cadre de vie pour tous ;
- renforcement de l'économie locale grâce à des idées novatrices ;
- renforcement de la sensibilisation à l'aménagement du territoire, à l'environnement, à la nature et à la culture ;
- stimulation d'une approche durable des ressources naturelles ;
- promotion de la mobilité ;
- maintien des paysages et amélioration de leur qualité.

## 7.7. ANALYSE SWOT RÉCAPITULATIVE

La présente analyse SWOT résume les résultats dans les secteurs de la nature et de l'environnement. Elle repose sur l'analyse de la situation décrite ci-dessus et sur les entretiens avec des experts ainsi que les différents colloques.

### FAIBLESSES :

- >> Pas de documentation spécifique à la DG pour l'environnement et la nature
- >> Absence de prise de conscience de la population concernant l'importance de l'agriculture
- >> Trop faible éventail de produits agricoles
- >> Pas de transformation du lait à grande échelle, faible diversification
- >> Exploitation forestière sensible à la crise
- >> Monoculture de conifères
- >> Transformation écologique des forêts trop lente
- >> Parc naturel trop peu présent
- >> Faible identification
- >> Centres villageois synonymes de personnes âgées, nouveaux arrivants et maisons de vacances
- >> Absence ou désuétude des plans d'aménagement du territoire et d'urbanisation
- >> Morcellement des lotissements, notamment en raison des contraintes des plans de secteur
- >> Pénurie de zones d'habitat disponibles au sud
- >> Prix élevés des terrains à bâtir au nord de la DG compliquant l'acquisition de logements pour les jeunes familles belges
- >> Absence ou exode des commerces de détail dans les villages

### MENACES :

- >> Déperdition des formes caractéristiques du paysage, par exemple les haies
- >> Faible prise de conscience de la qualité actuelle du paysage
- >> Perte d'exploitations agricoles
- >> Transformation agro-structurale
- >> Perte de paysages culturels caractéristiques
- >> Perte de forêts instables en cas de changement climatique durable
- >> "Politique de clocher" – peu d'activités dépassant le cadre d'un village
- >> Nouveau morcellement des villages
- >> Risque de disparition des noyaux locaux
- >> Manque d'attractivité de la vie villageoise pour des familles
- >> Peu de propension à l'exploitation des surfaces habitables des anciennes constructions dans les cœurs de village

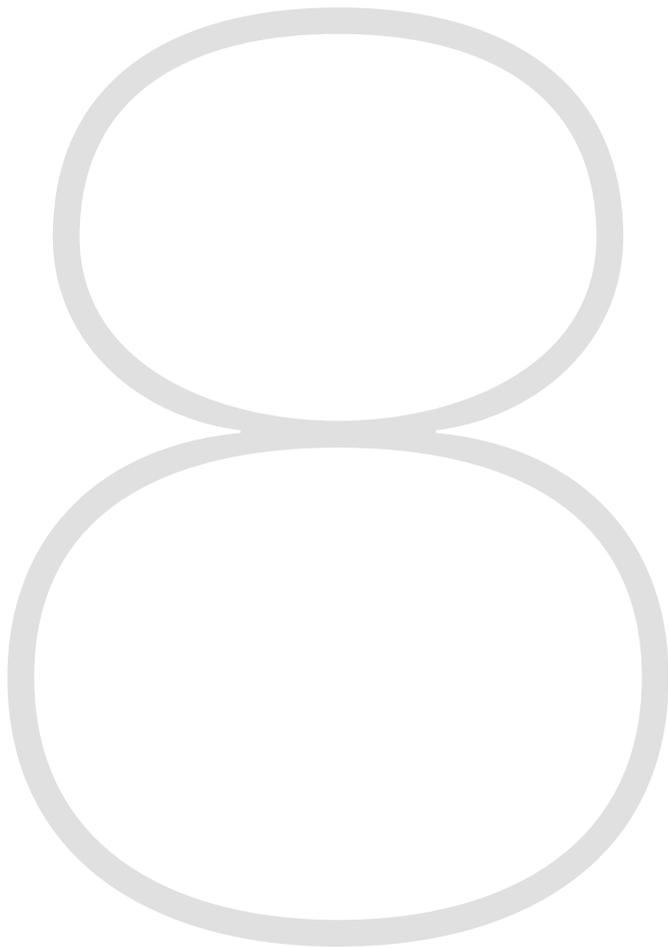


### ATOUTS :

- >> Diversité des paysages et qualité du milieu culturel et naturel
- >> Compétitivité des exploitations agricoles
- >> Taux de boisement important
- >> Bonne qualité de l'air et de l'eau
- >> Haute spécialisation dans le secteur des constructions en bois et de la transformation du bois
- >> Parc naturel Hautes Fagnes - Eifel

### OPPORTUNITES :

- >> Monitoring de la qualité environnementale
- >> Grande qualité du cadre de vie en tant que facteur local
- >> Sensibilisation et consolidation de la prise de conscience environnementale
- >> Promotion des produits de qualité régionaux de qualité
- >> Commercialisation régionale des produits en tant que perspectives d'avenir
- >> Gestion de la forêt dans le respect de la nature et transformation des forêts à risques en forêts mixtes avec une forte diversification des essences
- >> Utilisation de matières premières biologiques
- >> DG faisant office de région-pilote belge en termes de rentabilité énergétique
- >> Exploitation et fonctionnement du parc naturel en tant que plate-forme et prestataire de services
- >> Examen de la possibilité de création d'une région écologique modèle
- >> Nouvelle définition des schémas d'urbanisation
- >> Actualisation des anciens plans de secteur et d'urbanisation
- >> Initiative de logement pour les jeunes familles
- >> Sauvegarde du bâti ancien et utilisation des logements vides
- >> Actions concertées pour l'affectation de terrains à bâtir dans les cœurs de village
- >> Initiatives destinées à préserver les services de proximité



## **MESURES D'AMÉLIORATION STRUCTURELLE**

## 8.1. COOPÉRATION TERRITORIALE EUROPÉENNE (INTERREG)

La Communauté germanophone est partenaire dans deux groupements de coopération transfrontalière : l'Euregio Meuse-Rhin (EMR) et la Grande Région Sarre-Lorraine-Luxembourg-Rhénanie-Palatinat-Région wallonne-Communauté française et Communauté germanophone de Belgique (GR). Cette coopération se fait, d'une part, sur le plan institutionnel et, d'autre part, via le programme européen INTERREG. Les bases de la coopération transfrontalière dans le cadre d'INTERREG sont constituées par des programmes opérationnels agréés par la Commission européenne. Les grands axes qui y sont définis ainsi que les champs d'application des projets ont été déterminés en amont, dans le cadre d'un vaste processus de consultation. Les grands axes fixés par la DG s'inspirent essentiellement de la déclaration gouvernementale ainsi que des objectifs des divers centres communautaires, des acteurs sociaux et économiques ainsi que des neuf communes de la DG.

### BILAN ACTUEL DE LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE DANS LE CADRE D'INTERREG

Au sein l'Euregio Meuse-Rhin (EMR), la DG participe depuis 1993 à la mise en œuvre des projets INTERREG. Le programme INTERREG I (1991-1993) stimulait avant tout la mise en place de contacts et de réseaux, INTERREG II (1994-1999) avait pour principal objectif de lancer des projets-pilotes concrets et la période de programmation INTERREG III (2000-2006) avait pour objectif de créer des coopérations structurelles.

Dans le cadre du programme INTERREG III, l'EMR disposait d'environ 53,6 millions d'euros de subsides de l'UE. Ce montant était complété par un montant identique de cofinancement provenant des divers partenaires au projet. Ces partenaires issus de la DG ont participé à 44 projets correspondant à un montant de près de 4 millions d'euros.

L'évaluation des premières phases du programme démontre que les partenaires originaires de la Communauté germanophone ont réussi à s'intégrer activement dans à cette coopération transfrontalière. Globalement, les grands axes internationaux de la DG concernent les domaines du tourisme, de la promotion des entreprises, de la formation, de l'intégration sociale et citoyenne ainsi que de la promotion de l'identité culturelle. On constate donc que la DG a atteint au travers de ses compétences-clés un haut degré d'intégration aux travaux INTERREG de l'EMR.

Outre l'EMR, la DG participe également, depuis l'an 2000, à la coopération INTERREG au sein de la Grande Région. Pour le programme Allemagne – Luxembourg – Communauté germanophone/Région wallonne (DeLux), 10 millions d'euros ont été mis à disposition pendant la période 2000-2006 sous forme de subventions de l'UE. Dans le cadre de ce programme, près de 1,2 million d'euros ont servi à promouvoir les travaux des partenaires de la DG dans le cadre de ce projet.

La Communauté germanophone était principalement représentée dans les secteurs du tourisme et de la culture ainsi que ceux des marchés de l'emploi et de la formation.

## PERSPECTIVES DANS LE CADRE DU PROGRAMME INTERREG IV 2007 - 2013

Les priorités du programme INTERREG IV 2007-2013 de la Grande Région, subventionné à concurrence de 106 millions d'euros par le FEDER, se situent dans les secteurs de l'économie, de l'aménagement du territoire et les matières relatives aux personnes. En ce qui concerne l'Euregio Meuse-Rhin, 72 millions d'euros provenant du FEDER sont disponibles et les priorités sont similaires à celles du programme de la Grande Région.

Lors des négociations relatives au programme opérationnel de la période INTERREG IV, la DG a tenu à mettre l'accent, en matière de recherche et de technologie, sur des thèmes tels que le tourisme, la culture et les affaires sociales, de manière à préserver les domaines de compétences initiaux de la DG comme autant de priorités. La DG y est parvenue, bien que la majeure partie des subsides INTERREG, conformément à la stratégie de Lisbonne, doivent être consacrés à l'innovation et à la concurrence. Plutôt que de promouvoir de nombreux petits projets, on constate une très forte tendance à promouvoir de grands projets stratégiques ayant des effets aussi vastes que possible en termes de contenu et de déploiement créatif.

Si le programme INTERREG est exploité en tant qu'instrument de développement de la région dans son ensemble, il est particulièrement important pour la DG de tester les possibilités d'élaboration de concepts novateurs, afin de bénéficier ici encore des expériences des régions voisines.



## 8.2. LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN

### BILAN DES PROGRAMMES FSE ACTUELS

Depuis 1992, le Fonds social européen intervient en Communauté germanophone de Belgique dans le cadre d'un programme opérationnel spécifique.

Les mesures suivantes ont été tout spécialement créées ou élargies :

- activités de formation, d'orientation, d'accompagnement ainsi que de l'aide dans la recherche d'emploi, par exemple pour les jeunes, les chômeurs de longue durée, les personnes handicapées ;
- mesures spécifiques de formation professionnelle pour les femmes dans le cadre de l'égalité des chances ;
- formations permanentes pour salariés, chefs d'entreprise et indépendants, notamment dans le cadre de l'adaptation aux changements technologiques; aides pour les créateurs et créatrices d'entreprises ;
- études d'analyse de l'évolution du marché du travail ainsi que des informations et conseils relatifs aux offres de formation permanente.

Au cours de la dernière période de programmation 2000-2006, près de 2.000 personnes ont bénéficié chaque année de mesures subventionnées par le FSE, soit dans le cadre d'une mesure d'intégration ou de formation individuelle, soit via des conseils individuels ou l'octroi d'un soutien financier. Au total, durant cette période, près de 26 millions d'euros au total ont été investis dans 90 projets différents. Environ 1,5 million d'euros ont été financés par des recettes privées (production, contribution de participation), 11 millions par l'Union européenne et 13,5 millions par la DG.

Outre les résultats importants pour les divers participant(e)s, par exemple en matière de médiation à l'emploi, ce financement du FSE a également permis une professionnalisation accrue des mesures d'accompagnement au sein de la DG. Certaines mesures, testées dans le cadre de projets-pilotes et ayant fait leurs preuves, ont pu être reprises dans le cadre d'un subventionnement régulier.

### PERSPECTIVES DANS LE CADRE DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN 2007-2013

Pour la période actuelle (allant de 2007 à 2013), les priorités suivantes ont été fixées :

- amélioration de la capacité d'adaptation des salariés et des entreprises grâce à des offres de recyclage professionnel, des aides pour les salariés et salariées âgé(e)s ainsi que des conseils dispensés dans le cadre de la création d'entreprises ;
- investissement dans un emploi actif avec offres de qualification pour les chômeurs et mesures destinées à mieux équilibrer vie de famille et profession ;
- promotion de l'intégration sociale grâce à des offres de formation destinées aux personnes rencontrant des difficultés particulières pour trouver un emploi, aides pour les personnes handicapées ou les immigrés ;
- mesures structurelles.

Le budget global de cette phase du programme s'élève à 25 millions d'euros, dont la moitié est financée par l'UE. Plus encore qu'auparavant, l'accent est mis sur l'aménagement stratégique des mesures. Les besoins réels sur le marché de l'emploi sont déterminés dans le cadre d'un bilan intermédiaire et des mesures correspondantes sont créées. Cela s'applique aussi tout particulièrement aux mesures d'aide en cas de conséquences négatives éventuelles de la crise financière mondiale sur le marché local du travail.

Le Fonds social européen constitue donc l'un des principaux instruments de la DG dans l'optique de l'élaboration d'une politique de l'emploi curative ou préventive. Cela s'avère d'autant plus important que le marché de l'emploi de la Communauté germanophone exige des solutions adaptées, compte tenu de sa localisation frontalière, de sa structure rurale, et de son imprégnation par des petites et très petites entreprises, exige des solutions adaptées.

## 8.3. LEADER

### BILAN DES PROGRAMMES LEADER ACTUELS

Depuis 2002, il existe depuis 2002, dans les cinq communes du sud de la DG, ce que l'on appelle un Groupe d'action local (GAL) "100 villages – 1 avenir" subventionné dans le cadre du programme LEADER. La période-programme 2000-2006 a mis l'accent sur la valorisation et la commercialisation de produits locaux dans les secteurs du bois et de l'agriculture ainsi que sur le développement permanent d'offres touristiques intégrant le patrimoine naturel.

- Dans le secteur de l'agriculture, on a mis au point, en collaboration avec les agriculteurs et les producteurs de produits locaux intéressés, on a mis au point une gamme complémentaire de produits commercialisables complémentaires, baptisée Ardenne-Eifel à Table (EAT). Les produits ainsi mis en valeur ont été commercialisés de manière professionnelle. Le but, soit l'intégration des agriculteurs dans une structure juridique, n'a pas encore été atteint mais cela devrait se faire lors de la période de programmation 2007-2013.
- En ce qui concerne les secteurs du tourisme et du patrimoine naturel, l'important était d'intégrer dans le cadre d'un concept global les offres existantes et nouvelles dans les secteurs du tourisme naturel et culturel. Outre la planification de deux sentiers de découverte naturelle, c'est surtout la série de brochures "Paysages dévoilés" qui a connu un gros succès. Grâce à ces brochures et aux itinéraires thématiques, les visiteurs mais aussi les autochtones ont pu découvrir de plus près l'architecture régionale, l'histoire ou encore le patrimoine naturel, artistique et culturel.
- Dans le secteur de l'industrie forestière, les entreprises et les consommateurs ont été informés des nouvelles possibilités de valorisation des matières premières locales. On a par ailleurs mis en place des coopérations dans le secteur du bois et subsidié des forums tels que l'association de promotion de la forêt et du bois. Certains événements tels que les journées de découverte du bois ou le "concours du bloc de glace" ont permis de sensibiliser un nombre sans cesse croissant de personnes ayant des projets de construction et d'entreprises à la matière première que constitue le bois.
- Enfin, deux projets de coopération regroupant au total onze organismes partenaires de six pays européens ont pu être mis en oeuvre. Outre un marché des produits nationaux européens regroupant des participants de plusieurs Etats européens, on a également publié un livre de cuisine traitant des produits régionaux.

### PERSPECTIVES DANS LE CADRE DE LEADER 2007 - 2013

Pour la période de programmation en cours 2007-2013, le Groupe d'action local "100 villages – 1 avenir" a également été retenu comme l'un des quinze groupes d'action locaux au niveau wallon. Dans les années à venir, l'objectif de la stratégie LEADER dans l'Eifel belge sera constitué par la "valorisation durable des ressources régionales".

- Le centre de compétences dans le domaine du bois de la Société de Promotion économique pour l'Est de la Belgique (WFG) poursuivra son travail d'information et de consultance. Toutefois, il ne se concentrera toutefois plus uniquement sur le thème de la "construction en bois" mais couvrira l'ensemble du secteur de la construction durable, compte tenu de la demande croissante en la matière.
- Dans le but de préserver la structure paysagère harmonieuse de l'Eifel belge, mais aussi dans l'optique d'une meilleure sensibilisation de la population et des décideurs au paysage naturel et culturel, le Parc Naturel des Hautes Fagnes - Eifel envisage l'élaboration et la signature d'une charte paysagère ainsi que la mise en place d'un système supracommunal d'informations géographiques supracommunal.
- La sensibilisation de la population à un mode de construction adapté, en cas de nouvelle construction ou de rénovation d'anciens bâtiments, constituera l'objectif et la raison d'être d'un ouvrage spécialisé réalisé sous l'autorité de la WFG.
- Ardenne-Eifel à Table (EAT) vise à moyen terme la fusion des producteurs régionaux dans le cadre d'une entreprise sociale. Citons parmi les autres objectifs le développement logistique ainsi que l'extension des activités aux secteurs du tourisme et de l'horeca.

- L'offre touristique de l'Eifel devrait également être élargie grâce au programme LEADER. Au moyen d'un système de "nœuds", élaboré de commun accord avec les acteurs locaux, il convient d'aménager le réseau des chemins de randonnée existants, de façon à aussi permettre aussi des randonnées de plusieurs jours dans les cinq communes de l'Eifel. La série de brochures thématiques "Paysages dévoilés", entamée lors de la programmation LEADER précédente, devrait également être étendue dans les années à venir aux sites de découverte archéologique et à l'artisanat traditionnel.
- Le Groupe d'action local "100 villages – 1 avenir" ambitionne également une étroite collaboration avec d'autres régions LEADER de l'Eifel allemand et du nord du Luxembourg. Un projet commun de sauvegarde et d'amélioration de la qualité de l'eau au-delà des frontières en est déjà dans sa phase de planification concrète.
- Le Groupe d'action local souhaite enfin, en collaboration avec les commissions locales de développement rural (CLDR) des cinq communes de l'Eifel, aborder les thèmes - de plus en plus importants dans le secteur rural - de la mobilité et des services de proximité. Dans les années à venir, il faudra également, de commun accord avec les acteurs locaux, transformer le Groupe d'action local en un instrument permanent de développement régional pour le sud de la Communauté germanophone tout en stimulant les coopérations à tous les niveaux (local, régional et transnational).

## 8.4. LE PLAN MARSHALL DE LA RÉGION WALLONNE

Fin août 2005, le Gouvernement de la Région wallonne a présenté un plan de relance économique de la Wallonie. Ce projet doté d'un milliard d'euros a été baptisé "plan Marshall" et vise cinq objectifs principaux :

- créer des pôles de compétences dans lesquels la Wallonie peut jouer un rôle de leader sur le plan européen et mondial. Les secteurs prioritaires cités sont l'aéronautique et l'astronautique, les bio-sciences du vivant, le transport et la logistique, le secteur des produits alimentaires ainsi que la construction mécanique ;
- stimuler les créations d'entreprises grâce à une rapide application de moyens exceptionnels favorisant la prise de risques et l'esprit d'entreprise ;
- réduire la charge fiscale des entreprises, avant tout en créant avant tout des zones franches permettant de combiner aides financières et exonération d'impôts ;
- valoriser la recherche et l'innovation afin d'améliorer la capacité concurrentielle de nos entreprises grâce à un secteur de la recherche à la fois plus performant et mieux intégré au tissu économique ;
- améliorer les compétences des salariés et des chercheurs d'emploi par la consolidation des compétences linguistiques des Wallons et l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de la formation professionnelle.

La Région wallonne promeut par ailleurs la création de clusters industriels et commerciaux. L'objectif est d'intensifier les contacts et de simplifier les partenariats entre les entreprises d'un même secteur, de favoriser le benchmarking avec d'autres régions, de consolider le développement technologique et de promouvoir le développement de nouvelles activités et de nouveaux produits.

Il existe actuellement en Wallonie 14 clusters agréés : recherche clinique, alimentation, aéronautique et astronautique, éco-construction, déchets solides, auto-mobilité, TIC (technologies de l'information et de la communication), transport-logistique, TWIST (image, son et texte numériques), MITECH (micro-technologies), TWEED (environnement/développement durable), Photonik (technologies optiques), CAP 2020 (efficacité énergétique des bâtiments) ainsi que Plastiwin (matières synthétiques). À l'heure actuelle, les pôles de compétences et la politique de concentration échappent largement à la DG. Certaines entreprises de la DG participent certes à des clusters wallons, comme par exemple la Câblerie d'Eupen au cluster Photonik, mais cela se fait généralement à l'initiative directe des entreprises. En ce qui concerne la promotion économique et l'administration, il n'existe aucune supervision systématique permettant de savoir quelles sont les entreprises participant à tel ou tel cluster.

## 8.5. TOP-RÉGION TECHNOLOGIQUE (TTR)

La Top-Région Technologique (TTR) créée en avril 2008 réunit les provinces belges et néerlandaises du Limbourg, la province néerlandaise du Brabant du Nord, la province du Brabant Flamand, la province de Liège (avec la DG) et le Land de Rhénanie du Nord-Westphalie. L'objectif du TTR, en tant que région fonctionnelle, est d'améliorer, en tant que région fonctionnelle, la mise en réseau et la création de coopérations entre avec les entreprises technologiques ainsi que les instituts de recherche implantés dans cette région (Leuven Knowledge Pearl, RWTH Aachen Campus, Liège Campus du Sart-Tilman, High Tech Campus Eindhoven, Hasselt Science Park, Chemelot High Tech Campus), ces entreprises étant soutenues par les gouvernements concernés.

Après analyse des régions participantes et des secteurs High Tech Systems & Matériaux, Produits alimentaires & Alimentation ainsi que Sciences du vivant Bio-science & Médecine-technologie, les recommandations suivantes ont été émises pour le TTR :

- renforcement des liens entre le développement régional, la politique scientifique et le soutien des innovations ;
- instauration d'une surveillance du marché de l'emploi eurégional ;
- échanges transfrontaliers d'étudiants et de chercheurs ;
- réseau financier commun ou constitution de clusters dans le secteur économique ;
- amélioration du transfert de connaissances entre les écoles supérieures et les entreprises ;
- instauration d'un fonds de capitaux à risques transfrontalier.

## 8.6. INITIATIVE POUR L'AVENIR DE L'EIFEL

En vertu de la déclaration de Bitburg du 2 septembre 2005, les partenaires actuels de l'Initiative pour l'avenir de l'Eifel ont décidé de renforcer et de mieux coordonner leur collaboration. Cette collaboration reposait sur l'ancien lien établi dans le cadre de la marque régionale Eifel et de ses dix "Landkreise" (sept en Rhénanie-Palatinat et trois en Rhénanie du Nord-Westphalie). L'Initiative pour l'avenir de l'Eifel a surtout permis d'ouvrir de nouveaux champs d'action qui continueront d'être intensifiés dans le contexte régional et soutenus par des projets. Ces derniers portent sur les secteurs de la culture et du tourisme, du bois et de la forêt, de l'agriculture et de sa commercialisation, de l'artisanat et des activités commerciales et industrielles ainsi que de la technologie et de l'innovation.

La déclaration de Vogelsang, dans le cadre de la troisième conférence de l'Eifel du 5 septembre 2008, a élargi le cercle des partenaires en y intégrant la Communauté germanophone. Outre les districts ruraux, les partenaires contractuels sont constitués par les chambres du commerce et de l'industrie d'Aix-la-Chapelle, de Coblenche et de Trèves, les chambres artisanales d'Aix-la-Chapelle, de Coblenche et de Trèves, ainsi que les chambres agricoles de Rhénanie du Nord-Westphalie et de Rhénanie-Palatinat.

Dans les domaines d'action de la technologie et de l'innovation, l'Initiative pour l'avenir de l'Eifel a élaboré, dans le domaine d'action de la technologie et de l'innovation, un programme intitulé EifelTec qui devrait permettre d'assurer un transfert technologique novateur pour l'Eifel. Le programme EifelTec sera l'un des premiers à réagir au partenariat avec la Communauté germanophone, ce programme devant à l'avenir poursuivre ses activités sous l'intitulé EifelArdennenTec. Celui-ci devrait jeter les prémices d'un transfert optimisé des technologies et des innovations en zone rurale.

## 8.7. ANALYSE SWOT RÉCAPITULATIVE

La présente analyse SWOT résume les résultats dans le domaine des mesures d'amélioration structurelle. Elle repose sur l'analyse de la situation décrite ci-dessus et sur les entretiens avec des experts ainsi que sur les différents colloques thématiques.

### FAIBLESSES :

- >> L'exploitation des programmes INTERREG s'avère souvent difficile en raison de la taille de la DG et de l'absence d'acteurs
- >> L'application du Plan Marshall échoue souvent déjà par manque d'informations en allemand ou en raison de la découpe géographique des clusters

### ATOUTS :

- >> Participation à deux programmes INTERREG transfrontaliers (EMR et GR)
- >> Propre programme opérationnel dans le cadre du Fonds social européen
- >> Coopération transcommunale dans le cadre du programme LEADER pour le sud de la DG
- >> Adhésion à l'Initiative pour l'avenir de l'Eifel depuis 2008

### MENACES :

- >> Les structures permettant une collaboration exhaustive avec des partenaires de régions plus importantes ne sont pas toujours présentes
- >> Focalisation accrue des programmes de développement de l'UE sur des thèmes ne relevant pas des compétences de la DG

### OPPORTUNITÉS :

- >> Fonction d'intermédiaire dans le cadre de coopérations transfrontalières (compétences interculturelles et linguistiques)
- >> Adaptation en souplesse aux contraintes structurelles

# SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

## GÉNÉRALITÉS

- Arbeitsamt der DG / Wirtschaftsförderungsgesellschaft Ostbelgiens: Standortanalyse der Deutschsprachigen Gemeinschaft, Januar 2007.
- Euregio Maas-Rhein: Operationelles Programm 2007-2013 im Rahmen des Ziels 3 "Territoriale Zusammenarbeit".
- Euregio Maas-Rhein: Euregionaler Informations-Service, 2007.
- Europäische Akademie Bozen: Stellungnahme zum REK der Deutschsprachigen Gemeinschaft, 2009.
- Großregion Saar-Lor-Lux: Operationelles Programm 2007-2013 im Rahmen des Ziels 3 "Territoriale Zusammenarbeit".
- Horvath & Partners: Strategiewerkstatt für die DG, 2006.
- Ministerium der DG: Website [www.dglive.be](http://www.dglive.be).
- Regierung der DG: Regierungserklärung zur Infrastrukturpolitik, 24. April 2006.
- Regierung der DG: Regierungserklärung "Wege in die Zukunft", 18. September 2007.
- Regierung der DG: Erklärung zur Lage der DG, 16. September 2008.
- Regierung der DG: Umsetzung des Maßnahmenkatalogs der Regierungserklärung vom 13. September 2004. Abschlussbericht für die Legislaturperiode 2004-2009, 9. April 2009.
- Regierung der DG: Operationelles Programm der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens im Rahmen des Ziels 2 "Regionale Wettbewerbsfähigkeit und Beschäftigung" (2007-2013).
- Regierung der DG: Darstellung regionaler Prioritäten der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens zur Vorbereitung eines Operationellen Programms der Euregio Maas-Rhein im Rahmen des Ziels 3 "Europäische territoriale Zusammenarbeit" (2007-2013).
- Wirtschaftsförderungsgesellschaft Ostbelgiens / Lokale Aktionsgruppe "100 Dörfer – 1 Zukunft": Strategischer Entwicklungsplan im Rahmen der Gemeinschaftsinitiative LEADER, Februar 2008.

## SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET DÉLIMITATION TERRITORIALE

- Ministerium der DG: Website [www.dglive.be](http://www.dglive.be).
- Parlament der DG: Website [www.dgparlament.be](http://www.dgparlament.be).

## POPULATION ET ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE

- Arbeitsmarktbeobachtungsstelle Ostbelgien: Angaben zur Bevölkerung der Ostkantone, 2008.
- Arbeitsmarktbeobachtungsstelle Ostbelgien: Sozial- und Wirtschaftsstatistiken für die Ostkantone und die Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens, 2009.
- Arbeitsamt der DG / Wirtschaftsförderungsgesellschaft Ostbelgiens: Standortanalyse der Deutschsprachigen Gemeinschaft, Januar 2007.
- Eichener, V.: Zukunft des Wohnungsmarktes in Aachen, Veröffentlichung zu einer Tagung der Stadt Aachen, 2006.
- Europäische Gemeinschaften: Regionen für den wirtschaftlichen Wandel - Die Regionalpolitik angesichts der demografischen Herausforderungen, 2007.
- Küpper, P.: Regionalentwicklung unter veränderten Vorzeichen in der DG, Dissertation an der Universität Trier, 2006.
- Ministerium der DG: Demografiemonitor der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens 2008, 2009.

## CULTURE ET IDENTITÉ CULTURELLE

- Christmann, R.: Kulturelle Identität – wie positioniert sich die DG nach Innen und nach Außen?, Vortrag im Rahmen der Eröffnungsveranstaltung zum REK, 2008.
- Deutsches Institut für Wirtschaftsforschung: Studie "Kultur als Wirtschaftsfaktor", 2002.
- Europäische Kommission, Generaldirektion Bildung und Kultur (Hrsg.): Bildung und Kultur: Grenzen überwinden – Kulturen verbinden. Das Kulturprogramm 2007 – 2013, 2007.
- Jugendbüro der DG: Unser Leitbild, 2006.
- Jugendbüro der DG: Tätigkeitsbericht 2006, 2007.
- Medienzentrum der DG: Jahresbericht 2007, 2008.
- Ministerium der DG: Medienkompetenz – Eine Kernkompetenz des 21. Jahrhunderts. Schriftenreihe des Ministeriums der Deutschsprachigen Gemeinschaft. Bd. 1, April 2005.
- Ministerium der DG: DG live, Freizeit – Sport – Kultur – Tourismus. Dienstleistungen der DG, April 2008.
- Provinz Limburg: Der wirtschaftliche Wert der Kultur in der Provinz Limburg und ihren Nachbarregionen, 2008.
- Rat der Deutschsprachigen Jugend: Nachhaltige Entwicklung - die Jugend engagiert sich, 2007.
- Rat der Deutschsprachigen Jugend: Evaluation der EURO<26 Schülerkarte 2007-2008, 2008.
- Rat der Deutschsprachigen Jugend: Maßnahmenkatalog, 2006.
- Regierung der DG: P.R.I.M.A. Empfehlungen an die Jugendpolitik der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens, 2006.

## ENSEIGNEMENT ET FORMATION

- Agentur für Europäische Bildungsprogramme: Programm für lebenslanges Lernen (LLP) Leitfadens 2009 Teil I: Allgemeine Informationen.
- Agentur für Europäische Bildungsprogramme: Programm für lebenslanges Lernen (LLP) Leitfadens 2009 Teil II: Sektorale Programme und Aktionen.
- Arbeitsamt der DG: SAVE – 2007. Schul- und Ausbildungsabgänger-Vermittlung, 2007.
- Arbeitsamt der DG: Arbeitsmarkt-Info, April 2008 bis Februar 2009.
- Arbeitsamt der DG: Ausbildung für Schüler und Jugendliche in der Deutschsprachigen Gemeinschaft, 2009.
- Bos, Wilfried, Sereni, Sabrina, Stubbe, Tobias C.: IGLU Belgien. Lese- und Orthografiekompetenzen von Grundschulkindern in der Deutschsprachigen Gemeinschaft, 2008.
- Dienststelle für Personen mit Behinderung der DG: INFO PLUS, Sonderheft 2007.
- EURYDICE: Schlüsselthemen im Bildungsbereich in Europa - Der Lehrerberuf in Europa: Profil, Tendenzen und Anliegen.
  - > Bericht I (2002): Lehrerbildung und Maßnahmen für den Übergang in das Berufsleben.
  - > Bericht II (2002): Angebot und Nachfrage.
  - > Bericht IV (2004): Die Attraktivität des Lehrerberufs im 21. Jahrhundert.
- EURYDICE: Evaluation der allgemein bildenden Schulen im Bereich der Schulpflicht in Europa, 2004.
- EURYDICE: Schlüsselzahlen zu den Informations- und Kommunikationstechnologien an den Schulen in Europa, 2004.
- EURYDICE: Schlüsselthemen im Bildungsbereich in Europa. Der Lehrerberuf in Europa: Profil Tendenzen und Anliegen. Bd. 3, Bericht I – IV, 2004.
- Institut für Aus- und Weiterbildung im Mittelstand und in KMU: Memorandum der Aus- und Weiterbildung im Mittelstand in der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens, 2004.
- Ministerium der DG: Unterricht und Ausbildung in der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens. Schriftenreihe des Ministeriums der Deutschsprachigen Gemeinschaft. Bd. 3, 2008.
- Ministerium der DG: Weiterbildungshandbuch 2008-2009, Juni 2008.
- Ministerium der DG: Pädagogisches Weiterbildungshandbuch, 2. Hbj. 2008.
- Ministerium der DG: PISA 2006 – Schwerpunkt Naturwissenschaften. Vortrag im Parlament, 24.01.2008.
- Ministerium der DG: Die Schulmedotheken in der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens und ihre grenzüberschreitende Vernetzung, Mai 2008.
- Universität Lüttich: DELF-Studie (Diplôme d'Etudes de la Langue Française), 2007.

## STRUCTURE ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

- agiplan: Kompetenzfeldanalyse für die DG, 2009.
- Arbeitsamt der DG / Wirtschaftsförderungsgesellschaft Ostbelgiens: Standortanalyse der Deutschsprachigen Gemeinschaft, Januar 2007.
- Arbeitsamt der DG: Arbeitsmarkt - Kommentar zum Stand der Arbeitslosigkeit, 2008.
- Dienststelle für Personen mit Behinderung der DG: Jahresberichte 2007 und 2008.
- Dienststelle für Personen mit Behinderung der DG: INFO PLUS, Sonderheft 2007.
- Entra Unternehmerentwicklung: Evaluierung der derzeitigen und geplanten Organisations- und Aufgabenstruktur des Bereichs Tourismus in der DG, 2009.
- Europäische Akademie Bozen: Stellungnahme zum REK der Deutschsprachigen Gemeinschaft, 2009.
- Sozialforschungsstelle Dortmund Landesinstitut: Berufliche Integration älterer Arbeitnehmer/innen in der DG, 2003.
- Survey & Amenagement/BSV Büro für Stadt- und Verkehrsplanung 2005: Ausarbeitung eines grenzüberschreitenden Mobilitätsplans Eifelverkehrsplanung, Ronquières, Aachen; 2005.
- Verkehrsamt der Ostkantone: Marketingstrategie 2006.
- Verkehrsamt der Ostkantone: Tätigkeitsberichte 2006 und 2007.
- Verkehrsamt der Ostkantone: Touristisches Leitbild "Vision 2014". Strategische Ziele, 2007.
- Verkehrsamt der Ostkantone: Touristisches Inventar 2009, Ostbelgien.
- Verkehrsamt der Ostkantone: Der Tourismus Ostbelgiens in Zahlen, 2007.
- Wirtschaftsförderungsgesellschaft Ostbelgiens: Mobilität am Dreiländereck, Projektberichte der Phasen 1 bis 3, 2007.
- Wirtschafts- und Sozialrat der DG:  
Ausbildung und Beschäftigung 2010 – Analyse des Arbeitsmarktes der DG und seiner Perspektiven, 2004.

## SANTÉ ET AFFAIRES SOCIALES

- Arbeitsgemeinschaft für Suchtvorbeugung und Lebensbewältigung: Familienpädagogische Angebote, 2008.
- Augustin, T., Hinrichs, T: Innovative Daseinsvorsorge: Den Herausforderungen für ländliche Räume begegnen. In: LandInForm, 2007.
- Dienststelle für Personen mit Behinderung der DG: Jahresberichte 2007 und 2008.
- Dienststelle für Personen mit Behinderung der DG: INFO PLUS, Sonderheft 2007.
- Häuslicher Begleitsdienst der Seniorenheime: Tätigkeitsbericht 2005 – 2008, 2008.
- Mertens, Tanja: Ausgeschlossen?! Kinder- und Jugendarmut in der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens, 2007.
- Ministerium der DG: Tätigkeitsberichte Dienst für Kinder und Familie 2003 – 2005 und 2006-2007.
- Ministerium der DG: Risikoverhalten der Jugendlichen – Untersuchung im Auftrag der DG, 2008.
- Ministerium der DG: Tätigkeitsbericht 2006 des Jugendhilferates und Jugendhilfedienstes, 2007.
- Nosbau: Jahresbericht 2007, 2008.
- Parlament der DG, Ausschuss für Gesundheit, Beschäftigung und Soziales:  
Bericht über Unterbringungs-, Begleit- und Betreuungsstrukturen für Senioren in der DG, 2006.
- Parlament der DG, Ausschuss für Gesundheit, Beschäftigung und Soziales:  
Bericht über den Dialog zur Entwicklung der Gesundheitsversorgung der Bevölkerung in der DG, 2006.
- Piraprez-Cormann, Karin: Ansätze zu einer fördernden Familien-, Gesundheits- und Seniorenpolitik,  
Vortrag im Rahmen der Eröffnungsveranstaltung zum REK der DG, 2008.
- Wissenschaftliches Institut für Volksgesundheit, Gesundheitsumfrage Belgien, 2004.

## **NATURE ET ENVIRONNEMENT**

- Agentur für Nachhaltige Entwicklung: Regiomarché - Lebensmittel aus ihrer Region, 2005.
- Arbeitsgruppe "Raumordnung und Städtebau": Raumordnung, Städtebau und Wohnungswesen in der DG. Abschlussbericht, 7. April 2009.
- CIPRA: Energieeffizientes Bauen und Sanieren im Alpenraum, 2006.
- Fachagentur für nachwachsende Rohstoffe: Handbuch Bioenergie – Klimaanlagen, 2003.
- Haumont, Scholosse & Partner: Entschädigung von Wohnminderungen durch Raumordnungs- und Städtebaupläne in der Wallonischen Region, 2008.
- Kommission für nachhaltige Entwicklung: Der Zukunft begegnen - Vorentwurf des föderalen Plans für nachhaltige Entwicklung, 2008.
- Ministerium der DG: Studiengruppe Allgemeine Finanzierung der deutschsprachigen Gemeinden Belgiens. Abschlussbericht. Schriftenreihe des Ministeriums der Deutschsprachigen Gemeinschaft. Bd. 4, April 2008.
- Ministerium für Wirtschaft, Verkehr, Landwirtschaft und Weinbau: Strategiepapier für die Entwicklung der ländlichen Räume in Rheinland-Pfalz, 2008.
- Naturparkzentrum Botrange: Programm NaturErleben 2008.
- Regierung der DG: Die DG nachhaltig gestalten – Fortschrittsbericht 2008 zu 39 ausgewählten Regierungsmaßnahmen, 18. März 2009.
- Umweltbundesamt Berlin: Energiespar-Contracting, 2002.
- WOODNEWS - Mitteilungsblatt des Förderverein Forst & Holz, 26. Ausgabe, Juni 2006.

## **MESURES D'AMÉLIORATION STRUCTURELLE**

- Euregio Maas-Rhein: Operationelles Programm 2007-2013 im Rahmen des Ziels 3 "Territoriale Zusammenarbeit".
- Großregion Saar-Lor-Lux: Operationelles Programm 2007-2013 im Rahmen des Ziels 3 "Territoriale Zusammenarbeit".
- Ministerium der DG: Die Außenbeziehungen der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens. Schriftenreihe des Ministeriums der Deutschsprachigen Gemeinschaft. Bd. 2, Mai 2006.
- Ministerium der DG: Quantitative Analyse der INTERREG-III-A-Programme der Deutschsprachigen Gemeinschaft, 2007.
- Regierung der DG: Operationelles Programm der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens im Rahmen des Ziels 2 "Regionale Wettbewerbsfähigkeit und Beschäftigung" (2007-2013).
- Wirtschaftsförderungsgesellschaft Ostbelgiens / Lokale Aktionsgruppe "100 Dörfer – 1 Zukunft": Kandidatur zur Gemeinschaftsinitiative LEADER, Februar 2008.
- Zukunftsinitiative Eifel: Präsentationsbroschüre "bewegen.bewirken.begeistern".









**Concept de développement régional de la Communauté germanophone**

**Editeur responsable** ..... Norbert Heukemes, Secrétaire général  
**Directrice du projet au Ministère de la Communauté germanophone** ..... Pascale Müllender, Attachée  
**Conseils externes** ..... Futour München, Aixplan Aachen  
**Rédaction** ..... Dieter Popp (Futour), Bettina Kreisel (Aixplan), Pascale Müllender (MDG), Norbert Heukemes (MDG)  
**Graphisme** ..... Margraff Concept-Design  
**Photos** ..... Willi Filz  
chudoscnik (p. 28 à gauche, p. 32, p. 33 2<sup>ème</sup> à gauche) · KuKuK (p. 28 au milieu)  
Irene K. (p. 28 à droite) · KKE (p. 39 à l'extérieur gauche) · photocase (p. 34 en haut et au milieu)  
Christian Charlier (p. 40, p. 118 - p. 120) · bigfamily (p. 152)  
**Impression** ..... Kliemo AG

© 2009 Ministère de la Communauté germanophone – Avril 2009



[WWW.DGLIVE.BE](http://WWW.DGLIVE.BE)

